

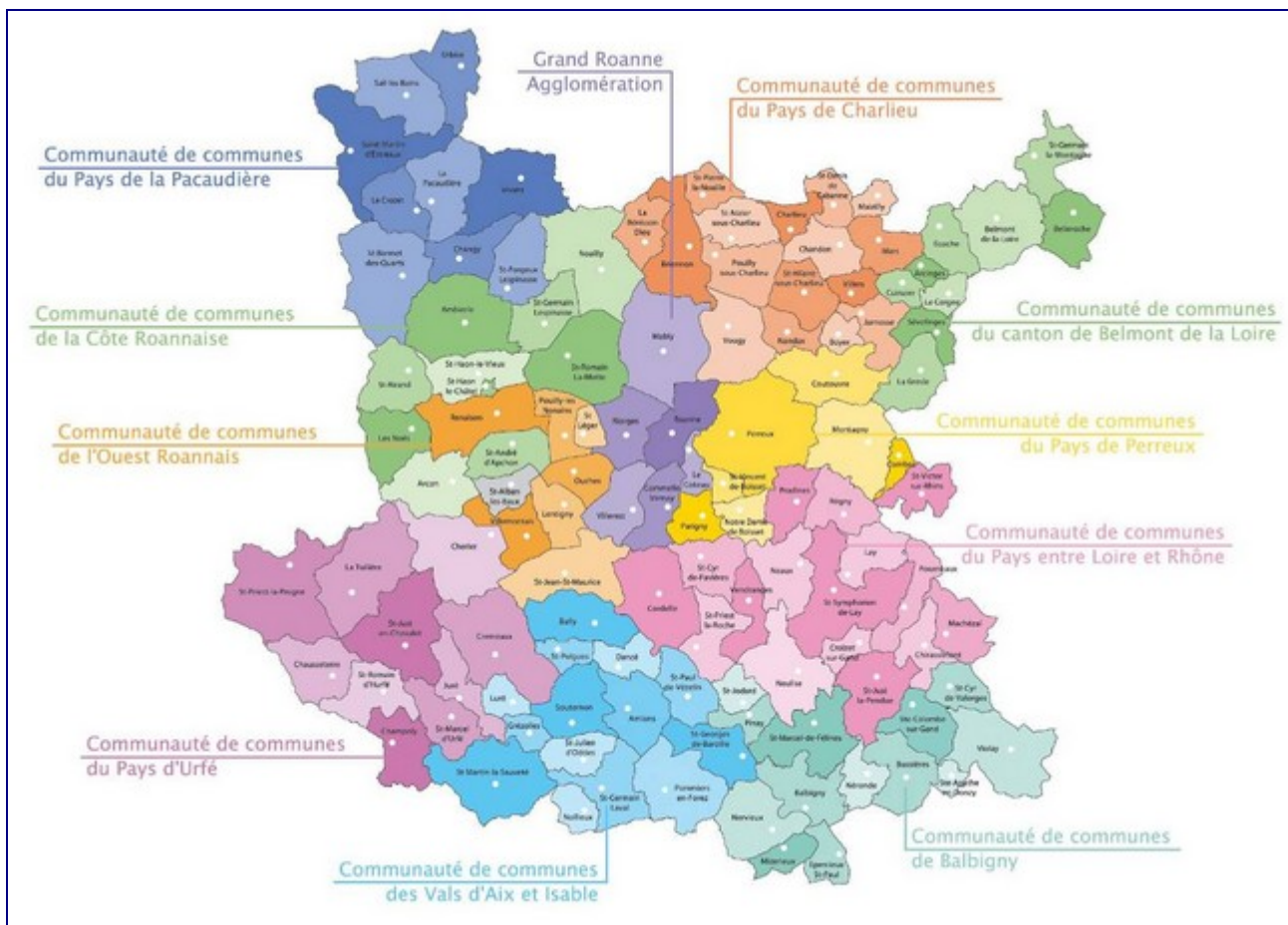


Diagnostic préalable à la mise en place d'un

PSADER

Projet stratégique agricole et de développement rural
DISPOSITIF REGIONAL

Rhône-Alpes ^{Région}



Syndicat mixte Roannais Pays de Rhône-Alpes
AVRIL 2007

SOMMAIRE

Méthodologie.....	5
I. DÉMARCHE	6
1. Bilan du volet agricole du CDPRA du Roannais.....	6
1.1..... Bilan des différentes actions directement agricoles:.....	6
<i>Sur l'axe 1 : accueil des entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Sur l'axe 2 : dynamique des entreprises.....</i>	<i>7</i>
<i>Sur l'axe 3 : compétitivité des entreprises.....</i>	<i>8</i>
<i>Sur l'axe 5 : formation.....</i>	<i>8</i>
<i>Sur l'axe 7 : environnement.....</i>	<i>9</i>
1.2..... Axes liés à l'agriculture	10
<i>Axe 4 : tourisme</i>	<i>10</i>
1.3..... Bilan chiffré du contrat partie agriculture au 8 mars 2007.....	10
2. Communes et structures concernées.....	11
3. Origine et contexte du projet,.....	11
3.1..... Principaux enjeux et objectifs.....	11
3.2..... Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PSADER,	12
3.3..... Déroulement du PSADER.....	12
4. Organisation de la démarche.....	13
4.1..... Conseil local de Développement.....	13
4.2..... Le comité de pilotage PSADER.....	13
II. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TERRITOIRE	14
1. Démographie	14
1.1..... Un déclin démographique persistant et un vieillissement de la population	14
1.2..... Densité de population.....	15
1.3..... Part d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire	16
2. Géographie et paysages	16
2.1..... Petites régions naturelles.....	16
2.1.1.... Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise.....	16
2.1.2.... Plaine roannaise	17
2.1.3.... Gorges de la Loire aval.....	17
2.1.4.... Plateau de Neulise	18
2.1.5.... Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais.....	18
2.2..... Zonages administratifs	18
2.3..... Autres projets sur le territoire	18
2.3.1. Études et diagnostics existants sur le territoire.....	18
2.3.2. Les outils réglementaires en cours sur le Roannais	19
• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes (SAGE).....	19
• Plans de Prévention des Risques et des inondations.....	20

•	SCOT.....	20
•	PLU et cartes communales.....	20
2.4.....	Les projets routiers.....	21
2.4.1.	L'autoroute A 89 (objectif 2012).....	21
2.4.2.	RN 7-RN 82.....	21
2.4.3.	Les aménagements fonciers liés à la RN 7-RN 82.....	21
2.5.....	Autres projets à 15 ans.....	22
2.6.....	Foncier.....	22
2.6.1.	L'occupation des sols.....	22
2.6.2.	La pression foncière : agriculture et urbanisation.....	22
2.6.3.	Les outils d'aménagement foncier.....	24

III. VOLET « RESSOURCE », ESPACES PRODUCTIFS 26

1. Agriculture et forêt..... 26

1.1..... Forêt et filière bois..... 26

1.1.1.	Une forêt essentiellement privée et morcelée.....	26
1.1.2.	La forêt inégalement répartie.....	27
1.1.3.	Une forêt insuffisamment gérée et globalement sous-exploitée.....	27
1.1.4.	La gestion des peuplements feuillus, sous-exploités, à améliorer.....	27
1.1.5.	Une spécialité du Roannais : la filière « douglas ».....	27
1.1.6.	Le bois énergie.....	28
1.1.7.	Les plans de Massifs.....	28
1.1.8.	La gestion durable de la forêt du Roannais.....	29
1.1.9.	Les dessertes forestières.....	29

1.2..... L'agriculture..... 31

1.2.1.	Les chiffres les plus marquants.....	32
1.2.2.	Les Organisations agricoles.....	34
1.2.3.	L'installation en Roannais.....	35
1.2.4.	Les différents types d'exploitation du Roannais.....	36
•	Plaine de Roanne.....	36
•	Plateau de Neulise et plaine du Forez nord.....	39
•	Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais.....	39
•	Côte Roannaise.....	41
•	Monts de la Madeleine.....	42
1.2.5.	Une agriculture sous signe de qualité.....	43
•	L'AOC Côte Roannaise.....	43
•	La filière viande et l'AOC Bœuf de Charolles.....	44
•	Fromage de chèvre : AOC Charolais.....	46
•	L'agriculture biologique du Roannais.....	46
1.2.6.	Offre de produits en circuits courts : existant, besoins, contraintes.....	48
•	l'atelier de transformation fermière en Roannais.....	49

L'agriculture en Roannais : récapitulatif..... 50

2. Autres activités : artisanat, commerces, industries..... 50

2.1.....	L'agro-alimentaire.....	50
2.2.....	Un bassin industriel historique.....	51
2.3.....	Des secteurs industriels en mutation.....	51
2.4.....	Le textile – habillement : Un Système Productif Local.....	52
2.5.....	La mécanique–armement.....	52
2.6.....	Les services : un secteur en croissance modérée.....	53
2.7.....	Vers une tertiarisation de notre tissu productif.....	53
2.8.....	Un tissu commercial dense.....	53

3. Formation emploi..... 54

3.1.....	Secteurs en tension	54
3.2.....	L'offre d'enseignement et de formation agricole	55
3.3.....	Enseignement secondaire	55
3.4.....	L'enseignement technique et professionnel	56
3.5.....	Enseignement supérieur	56
3.6.....	L'offre de formation continue	56
4.	Offre de Services	57
4.1.....	L'accueil	57
	<i>L'accueil de la petite enfance :</i>	57
	<i>L'accueil périscolaire</i>	57
	<i>Les adolescents et les jeunes</i>	58
4.2.....	Des besoins croissants pour les personnes âgées :	58
IV.	VOLET «CADRE DE VIE», ESPACES RÉSIDENTIELS ET RÉCRÉATIFS :	59
1.	Usage résidentiel du territoire	59
1.1.....	Les déplacements	59
1.2.....	Un gain de logements et un «désir» de campagne	59
2.	Usages récréatifs, paysages	61
2.1.....	Tourisme	61
	<i>Potentiel significatif</i>	61
	<i>Une offre riche et variée</i>	61
	<i>Agri-tourisme</i>	62
2.2.....	Les paysages	63
2.3.....	Le positionnement «nature, campagne et terroir» du tourisme roannais	63
2.4.....	Notion de terroir	64
V.	VOLET ENVIRONNEMENT	65
1.	Inventaires, gestion et protection des espaces et espèces remarquables	65
1.1.....	Inventaires	65
1.2.....	Engagements internationaux	66
1.3.....	Maîtrise foncière et gestion	66
1.4.....	Protections réglementaires	66
2.	Richesses écologiques des différents territoires	66
2.1.....	Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise	66
2.2.....	Gorges de la Loire aval	68
2.3.....	Plateau de Neulise	69
2.4.....	Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais	70
2.5.....	Plaine roannaise	70
2.6.....	Plaine du Forez	72

Méthodologie

Ce diagnostic a été réalisé en interne au Pays entre juillet 2006 et avril 2007 à partir de diverses contributions d'acteurs concernés par l'agriculture sur le modèle du cahier des charges fourni par la Région Rhône-Alpes. (Chambre d'Agriculture, ADASEA, FRAPNA¹, Inter forêt Bois, Site de Proximité...) et de données disponibles telles que le diagnostic de la Charte du Pays (2003), le diagnostic territorial des espaces agricoles et naturels périurbains du Conseil général (2006), le CTEF², les données pour la réalisation de l'ORC (Opération Rurale collective), etc. Des rencontres ont également permis d'affiner ce document.

Selon les chapitres, selon la nature du sujet, les informations disponibles, le consensus entre acteurs au moment de la rédaction du diagnostic, il est proposé différents niveaux d'analyse, le but étant d'aboutir dans un deuxième temps à une proposition d'actions répondant au cadre d'intervention du PSADER proposé par la Région.

- 1^{er} niveau** : mise en évidence de points forts, point faibles ou atouts.
- 2^{ème} niveau** : proposition d'enjeux
- 3^{ème} niveau** : pistes d'actions

Deux annexes viennent illustrer ce diagnostic, une annexe cartographique et une annexe consacrée principalement aux outils existants.

Certaines contributions pourront donner lieu à débat lors du comité de pilotage PSADER qui se tiendra entre la remise du présent document et la rédaction du document de synthèse qui servira de trame à la présentation lors du comité ad' hoc. Cette réunion et cette période permettront d'affiner les enjeux, de les hiérarchiser du point de vue du Pays et d'esquisser quelques actions.

Pour poursuivre la réflexion vers un programme d'actions, le Pays a prévu d'accueillir un stagiaire à partir du 10 mai 2007 dans le cadre de la finalisation de son cursus universitaire. (MASTER 2 Professionnel « Aménagement et Développement Rural » Université Lyon 2 - Étude des Politiques européennes de développement rural, et du fonctionnement des collectivités)

¹ Fédération Régionale de Protection de la Nature Rhône-Alpes

² Contrat Territorial Emploi Formation

I. DÉMARCHE

1. Bilan du volet agricole du CDPRA du Roannais

Le contrat de pays a été signé en février 2005.

En préalable, il n'y a pas à proprement parler de volet agricole dans le contrat de Pays du Roannais. La volonté a été de répartir les actions comportant la thématique agricole sur les 8 axes du contrat.

5 axes sont concernés :

Axe 1 : Accueil des entreprises

Axe 2 : Dynamique des entreprises

Axe 3 : Compétitivité des entreprises

Axe 5 : Formation

Axe 7 : Conforter les richesses patrimoniales et environnementales.

Bien que n'ayant pas d'actions en propre, l'agriculture a été étudiée par un groupe de travail qui a établi un objectif transversal : maintenir un tissu rural dense et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des paysages.

Le groupe de travail a établi une méthode en termes de points faibles et points forts et un objectif synthétique : maintenir un nombre d'exploitations viables qui répondent aux objectifs de qualité des paysages et de l'environnement du Roannais

En termes d'actions, 2 pistes principales ont été évoquées :

Aider les exploitations à rester économiquement viables et compatible avec les fortes contraintes de travail.

Donner des outils aux agriculteurs, associations et collectivités pour atteindre cet objectif.

C'est ainsi que l'on abouti à 8 actions relevant directement de l'agriculture : 9, 15,19, 30 et 53 et 3 nouvelles actions déposées sur les parts non affectées 10.1, 15.1 et 30.1, réparties sur les trois axes cités.

1.1. Bilan des différentes actions directement agricoles:

Sur l'axe 1 : accueil des entreprises

Action 9 : création d'un bâtiment à vocation agricole

Descriptif : D'une part, il existe sur le Roannais à l'automne une manifestation emblématique de la zone d'élevage, la fête du Charolais. Elle se tient dans un local vétuste et mal placé, en plein centre ville, sans parking et inadapté. Parallèlement, un bâtiment à Mably, à la limite de l'agglomération, cherchait sa vocation.

D'autre part, les organisations agricoles du Roannais cherchent un lieu de regroupement, une sorte de maison de l'agriculture du Roannais. Une opportunité a semblé se présenter dans la localisation de la manifestation et des bureaux des organisations agricoles sur le site de Mably.

Bilan :

Après plusieurs études de besoins, architecturales et de programmation, il est apparu que le bâtiment pressenti était inadapté, devait être démolit et que le coût envisagé était beaucoup trop élevé. Devant reconstruire des bureaux pour les organisations agricoles d'une part, l'arrivée du Scarabée pouvant d'autre part servir également aux manifestations agricoles, il est apparu que la nature du projet changeait et devait au minimum faire l'objet d'une réévaluation.

Conclusion : projet ajourné

Sur l'axe 2 : dynamique des entreprises

Action 10.1 : accompagnement – transmission des exploitations agricoles

Descriptif : bien que le besoin ait été identifié au moment du contrat, cette action n'a pas pu être déposée faute de calage financier suffisamment précis et de définition des dépenses éligibles.

Elle l'a été courant 2006, en ayant bien pris soin de sortir des dépenses éligibles celles qui étaient déjà prises en compte par la Région sur la ligne de droit commun. L'ADASEA est la structure disposant des outils (RDI) et compétences susceptible d'animer cette action. Ne bénéficiant plus actuellement de financements de droits communs nationaux (aides aux structures) elle doit se tourner vers les collectivités (Département, Région et Communautés de communes) pour continuer son action de soutien à la transmission des entreprises agricoles. C'est pourquoi la part restante non affectée à cette action a fait l'objet d'une nouvelle action conduite par les collectivités du Roannais et non par l'ADASEA qui devient prestataire de service.

Bilan : Une première collectivité a déposé une opération : le Pays de Charlieu, elle est en cours de mise en place. Le travail est à poursuivre sur l'ensemble du Roannais, les montants sont probablement à réévaluer en fonction des évolutions des dispositifs défaillants (CNASEA).

Conclusion : L'action vient de démarrer concrètement et ne peut encore donner lieu à un bilan mais elle doit être poursuivie.

Action 15 : promouvoir les démarches de commercialisation et qualification et circuits courts

Descriptif :

Constat : d'une part, l'agriculture roannaise ne peut lutter sur le plan de la compétitivité, d'autre part le Roannais dispose encore d'une forte habitude de vente directe et d'une culture de qualité de vie et du bien manger.

Opérations : cette action regroupe le développement des signes de qualité : AOC (Côte roannaise, Bœuf de Charolles), de l'agriculture biologique, les circuits courts (création, développement et promotion des produits fermiers).

Pour le Charolais, le soutien va à la démarche AOC, mais également à l'appui de la fête du Charolais, qui permet le travail en réseau des acteurs de la filière et la reconnaissance par la population locale de cette production spécifique. Pour la même raison, un travail sur la signalétique de promotion territoriale avait été envisagé, qui n'a pas du tout été engagé, faute de définition de maître d'ouvrage et de complexité de mise en œuvre.

Accompagnement : L'action 15 a fait l'objet d'un appui spécifique de la chambre d'agriculture de manière à effectuer la sensibilisation en amont (presse à travers le journal professionnel «Paysans de la Loire», réunions d'information) et l'appui technique en aval (étude de faisabilité)

L'action est relativement bien consommée, mais souffre au moins sur la partie de développement et création d'ateliers de transformation d'un taux insuffisant, qui avait été proposé pour une première année et appliqué à l'ensemble de l'action à travers le règlement d'attribution.

Bilan :

Produits fermiers :

4 projets : développement d'un atelier miel et volailles, création de deux ateliers fromage. Cette action est à maintenir, à condition de réévaluer le taux de 14 % pour l'appui au développement des ateliers de transformation. Un travail collectif a bien eu lieu dans la préparation des projets, la promotion de l'action, par le groupe des producteurs fermiers du Roannais et la promotion des produits à travers des marchés spécifiques (Roanne à Noël, Pâques et Toussaint), un dépliant, un livret de recettes 20 pages qui mériterait d'être encore plus diffusé et professionnalisé un jury de dégustation.

Cette action est à lier avec l'action 30, qui consiste entre autres à créer un atelier de transformation commun sur le site de Ressins (lycée agricole). Cet atelier peut servir de tremplin à des jeunes qui veulent se lancer dans l'activité de transformation, pour des exploitations peu éloignées, mais ne peut en aucun cas servir à tout le Roannais, vues les distances et les zones de commercialisation. La

nécessité demeure d'un soutien à un équipement individuel, dans le cadre de cahier des charges stricte et d'une organisation commune.

Viticulture : un projet de PIDA (Programme Intégré de Développement Agricole) est sur le point de commencer et devrait reprendre les actions de promotion et celles concernant les vignes et les cuvages relais.

Charolais : la fête du Charolais est à conforter dans un travail plus spécifique sur la filière, qui dépendra fortement de l'évolution du marché, de l'avènement de l'AOC.

Action 17 : promouvoir les sociétés en agriculture

Descriptif : un des freins à l'installation et à la transmission d'exploitations viables, tant sur le plan économique, du capital, de la qualité de vie apparaît clairement comme étant les conditions de travail. Des solutions juridiques de mutualisation existent (groupement d'employeurs, GAEC) mais sont encore insuffisamment employées.

Bilan :

Groupement d'employeurs : une structure a été mise en place par le CFPPA qui a conduit l'étude et le repérage. Cette structure existe, elle comporte 4 adhérents et doit maintenant se développer.

S'il doit y avoir développement, c'est l'association qui devra être maître d'ouvrage.

Sensibilisation au GAEC : il s'agissait de proposer un accompagnement spécifique sur le plan humain qui n'est pas pris en compte du tout alors que beaucoup de GAEC sont dissout pour ces raisons.

L'action n'a pas été engagée, mais mérite d'être maintenue avec une réorientation.

Sur l'axe 3 : compétitivité des entreprises

Action 19 : professionnaliser et innover dans la filière bois

Descriptif : soutien des actions de coopération interentreprises visant à créer une valeur ajoutée dans la filière, considérée comme filière d'excellence dans le Roannais.

Bilan : action non démarrée car le taux a été estimé insuffisamment incitatif, d'où peu de motivation à la mise en place par le principal maître d'ouvrage : Inter forêt bois.

Sur l'axe 5 : formation

Action 30 : structurer et valoriser la filière agroalimentaire

L'agroalimentaire est apparue comme une filière d'excellence en Roannais, avec possibilité d'organiser sur place des formations qualifiantes basées sur un savoir faire local et les organismes existants (lycées agricoles, CFPPA) : 3 sous actions dans cette fiche :

1 Mise en place d'un atelier de transformation industriel à vocation pédagogique, au sein de Lycée agricole de Roanne – Chervé.

En 2005 – 2006, cette action s'est traduite par le projet de mise en place d'une plate forme regroupant l'enseignement (CFPPA), la recherche et l'industrie agroalimentaire du Roannais. Mais au préalable, compte tenu de la complexité du projet associant de multiples acteurs, il a fallu réaliser une étude de structuration juridique (voir ci-dessous : action 30.1). Cette étude conduite par le CFPPA a conclu à la nécessité de mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), ce qui a été fait mi 2006. Cette société regroupe plusieurs industriels agroalimentaires du Roannais, en lien ou pas avec la production agricole locale (Revillon, SICAREV, Henri COLLET, Valentin traiteur, NIGAY, ...), la recherche développement : ISARA, EM bio Poligny. La SCIC a été reconnue d'intérêt social.

Descriptif : suite à différents aléas administratifs en 2006, et bien que la société ait été reconnue, le projet a été interrompu, mais il est en cours de reprise. Aujourd'hui, l'intérêt est affirmé par le Pays. Cette action est gérée par la commission économie du Pays ;

2 Créer un atelier de transformation et de découpe (le panier gourmand – Ressins)

Cinq producteurs fermiers du Roannais se sont associés à la ferme du Lycée Agricole Privé de Ressins, pour mettre en place un atelier de transformation fermière (fromages et viandes), sous forme d'une SARL « LE PANIER GOURMAND du PAYS de CHARLIEU ».

Cet atelier se divise en deux parties, la découpe et transformation de viandes (porcs, bovins et ovins) et la production fromagère avec un point de vente.

Le projet prévoit un investissement immobilier (sur le site de Ressins) de l'ordre de 700 000 € HT pour un bâtiment d'environ 485 m² ; l'investissement en matériel serait de 138 000 € HT.

Pour compléter le financement de ce projet, la Région Rhône-Alpes dans le cadre du « Contrat de Pays Roannais » et le département de la Loire dans le cadre d'un FADEL³ ont été sollicités.

Actuellement, les travaux vont se terminer dans un mois.

Cet atelier se situe dans une démarche collective entre producteurs pour une meilleure valorisation des produits de base. Il reste ouvert à d'autres producteurs dans le cadre des statuts de la SARL et du respect des réglementations ainsi qu'à des formations spécifiques pour des agriculteurs en cours d'installation ou en recherche de nouveaux procédés de transformation.

3 Transformation charcutière et valorisation du savoir-faire : sur le Pays d'Urfé :

Une idée est sortie de l'observation de pratiques locales de transformation charcutière. Il s'agissait de transmettre ce savoir faire afin de créer une activité de transformation et de vente, avec éventuellement création d'un atelier commun.

Bilan : cette action n'a pas abouti, faute d'intérêt des acteurs présents et d'animation suffisante. Il convient cependant de la conserver, l'intérêt demeure.

Action 30.1 : Etude de structuration juridique

Préalable à la mise en place de la plate-forme d'expérimentation et de formation pour les industries agro-alimentaires de Roanne – Chervé. (voir plus haut)

Sur l'axe 7 : environnement

Action 53 : améliorer l'impact de l'agriculture sur l'environnement et les paysages

Descriptif : l'agriculture roannaise est à dominante d'élevage. Contrairement à d'autres régions d'agriculture intensive, son impact négatif sur l'environnement et les paysages est limité, mais elle doit encore faire des efforts pour d'une part limiter voire supprimer cet impact, et améliorer son image auprès du grand public.

Lutter contre la friche par les ovins : sur certaines zone difficiles du Roannais, (Monts de la Madeleine, plateau de Neulise...), non mécanisables, peu accessibles, il apparaît que seuls certains élevages sont susceptibles de valoriser ces espaces, tout en offrant des débouchés aux éleveurs : les ovins.

Opportunément, la filière s'organise et le Roannais pourrait développer cet élevage sur ces zones et ainsi lutter contre la déprise de ces zones peu intéressantes.

Diagnostic territoriaux : il s'agit de fournir aux collectivités des outils cartographiés d'évaluation de l'agriculture sur leur territoire.

Mise aux normes des petites exploitations : si des aides existent pour les grosses exploitations qui sont considérées comme polluantes, rien n'est prévu pour les petites qui toute proportion gardée, peuvent pourtant bénéficier de mesure de protection. L'action prévoit d'aller au delà des normes requises (temps et volumes de stockage). 3 projets à ce jour.

³ Fond d'Aide au Développement

Communiquer sur les pratiques agricoles : il s'agissait de valoriser auprès du grand public l'agriculture roannaise, partant du fait que l'agriculture en général a une très mauvaise image, injustifiée le plus souvent pour ce qui concerne le Roannais. Des actions telles que l'installation de tables d'interprétations de paysages, ou autres actions restent à définir pour atteindre cet objectif.

Mise aux normes des petites exploitations : maintenir

Communiquer sur les pratiques agricoles : action non commencée : les actions restent à étudier.

Bilan : Les questionnements qui ont précédé la proposition de ces actions dans le cadre du contrat demeure inchangés. Il y a lieu de maintenir l'ensemble de ces actions, même si leur mise en place nécessite des évolutions.

Lutter contre la friche par les ovins : maintenir

Les diagnostics territoriaux ont été remis en cause par la prise par le Département de la compétence foncière ce qui a entraîné l'ajournement de son aide et l'abandon de cet action par la communauté de communes de la côte roannaise. L'action a été réaffectée. L'outil reste valable pour des zones fortement touchées par la problématique foncière ou de grands projets. Le travail sera à approfondir avec le Département.

Mise aux normes des petites exploitations : maintenir

Communiquer sur les pratiques agricoles : action non commencée : les actions restent à étudier notamment la possibilité d'intégrer certaines manifestations dont une des vocations seraient de communiquer sur l'agriculture roannaise (ex : fête du Lait, fête de l'agriculture...)

1.2. Axes liés à l'agriculture

Axe 4 : tourisme

Faire du Roannais une destination touristique positionnée « campagne et terroir »

Le positionnement campagne et terroir exprime bien la nécessité de créer une offre basée sur les paysages, le Roannais étant caractérisé par la stratégie du pôle de promotion touristique comme un « concentré de paysage », et une offre terroir, à mettre en relation avec la qualité et l'existence de produits et savoir-faire typiques du territoire.

⇒ Action 26 : création de sites de loisirs :

Opérations réalisées : création d'une ferme pédagogique et d'une auberge rurale

⇒ Action 28 : créer et adapter l'hébergement

Création d'un certain nombre de gîtes ruraux par des exploitants agricoles qui peut constituer une diversification de leur activité, même si ce n'est pas l'objectif principal de cette action.

1.3. Bilan chiffré du contrat partie agriculture au 8 mars 2007

n° action	9	10.1	15	17	19	30	30.1	53	total
Total consommé	15 060	21 583	71 447	9 000	15 060	74 000	10 896	45 304	
affecté	330 000	65 100	150 000	19 933	330 000	174 000	10 896	259 997	1 339 926
reste	314 940	43 517	25 281	10 933	314 940	100 000	0	214 693	
% consommé	4,56%	33,15%	47,63%	45,15%	4,56%	43 %	100 %	17,42%	

2. Communes et structures concernées

Collectivité	Nombre de communes	Nombre d'habitants	%
Communauté d'agglomération du Grand Roanne	6	71 004	46,04
Communauté de communes du Pays de Charlieu	16	17 097	11,09
Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	16	11 765	7,63
Communauté de communes de Balbigny	13	9 652	6,26
Communauté de communes de l'Ouest Roannais	7	9 517	6,17
Communauté de communes de la Côte Roannaise	10	8 444	5,48
Communauté de communes du Pays de Perreux	7	6 388	4,14
Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable	14	5 252	3,41
Communauté de communes de Belmont de la Loire	9	5 076	3,29
Communauté de communes du Pays d'Urfé	10	4 673	3,03
Communauté de communes du Pays de la Pacaudière	9	4 403	2,85
Saint Alban les eaux	1	953	0,62

Le Pays Roannais regroupe 118 communes presque toutes (à l'exception de celle de Saint-Alban les Eaux) organisées en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Ce territoire correspond à l'arrondissement de Roanne auquel il convient d'ajouter les communes d'Epercieux Saint-Paul, de Mizérieux et Nervieux (appartenant à l'arrondissement de Montbrison et adhérant à la Communauté de Communes de Balbigny).

Il faut noter que la Communauté d'Agglomération « Le Grand Roanne » représente 46% de la population du Pays.

3. Origine et contexte du projet,

Le Contrat de Pays a été signé avec la région le 18 février 2005. 8 actions sur 54 concernent l'agriculture, directement ou non.

Le Contrat en est donc à 2 ans de mise en place, ce qui donne la possibilité d'établir un bilan, et projeter de mettre en place un programme d'actions les 2 dernières années du contrat.

3.1. Principaux enjeux et objectifs

Le Roannais se caractérise par une forte interdépendance ville – campagne, Roanne étant une petite ville dont un des intérêts est sa localisation au centre d'une région rurale aux paysages variés majoritairement de moyenne montagne. Les paysages du Roannais en font un élément fort de son attractivité, tant au niveau touristique qu'en terme de qualité de vie. Il convient de préserver l'identification à un terroir, encore possible à travers plusieurs productions identitaires (Charolais, Vignes de la Côte roannaise, élevage laitier avec production de fromages...) et une forte tradition culinaire, voire gastronomique.

Aujourd'hui l'agriculture en Roannais reste fragile comparativement au diagnostic de 2003, du fait de la structure des exploitations, (surfaces, âge, valeurs agronomiques des sols...), et cette fragilité tend à s'accroître avec le nouveau cadre d'aides, notamment de la PAC.

C'est pourquoi les élus du Roannais, ainsi que le Conseil Local de Développement ont depuis le début pris une orientation volontaire pour le maintien d'un tissu rural dense et vivant à travers une agriculture attachée à ses productions traditionnelles.

L'enjeu est le développement d'une haute qualité de vie pour tous les Roannais. (troisième pilier de la charte du Pays)

3.2. Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PSADER,

Réflexion et meilleure lisibilité de mise en œuvre :

L'opportunité de la démarche PSADER est d'abord l'occasion d'une réflexion approfondie sur les enjeux de la ruralité en Roannais et la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire à travers de nouvelles formes d'offre de services et de produits. Cette opportunité se présente au moment de la réflexion sur l'avenant du contrat, ce qui permettra de faire coïncider les deux démarches en une seule réflexion.

Le PSADER permet de clarifier pour le Roannais la répartition des actions agricoles en actions de soutien à des filières dont la problématique est générale, en actions plus directement liées au territoire. Il permettra en outre une meilleure prise en compte du facteur agriculture et espace rural dans le développement du Roannais.

⇒ Aménagement du territoire : des projets d'infrastructures (A89), une petite ville fortement liée à son environnement, des atouts directement liés aux paysages font que l'impact de l'agriculture doit désormais être considéré localement, le Roannais étant un terrain d'expérimentation idéal et le périmètre du Pays tout à fait approprié et légitime.

3.3. Déroulement du PSADER

Échéancier

Étape	Responsable	échéance
Décision candidature	Commission agricole	22 juin 2006
	bureau	1^{er} juin 2006
	Comité de Pilotage	6 juillet 2006
Diagnostic réalisation	Chambre d'agriculture	Juillet - septembre
	Groupe de travail technique	11 septembre
	Pays autre qu'agriculture	Juillet - septembre
Diagnostic : présentation	Groupe de travail CLD	16 novembre 2006
	Commission agricole / comité de pilotage PSADER	28 novembre 2006
	Comité de Pilotage Pays	25 janvier 2007
Travail sur les enjeux	Comité de pilotage PSADER	19 avril 2007
Présentation diagnostic à la Région		25 mai 2007
Programme d'action	Comité de pilotage stage Groupe de travail	avril- septembre 2007
Validation programme d'actions	Bureau Comité de Pilotage	septembre 2007
Présentation programme d'actions à la Région	Rapporteur du Contrat	octobre 2007

Le diagnostic technique s'est fait sur la base d'un diagnostic fourni par la chambre d'agriculture pour la partie agricole, la FRAPNA pour la partie environnementale et les services du PAYS pour tout ce qui est de l'analyse et des autres domaines (démographie, économie, tourisme...). Le site de proximité, le CTEF, le service foncier du Département, l'ADASEA, le syndicat mixte de préfiguration du parc Naturel des Monts de la Madeleine, les cabinets engagés dans une étude propre à contribuer à la réflexion ont alimenté la présente réflexion (ORC, charte paysagère, étude sur l'agri-ruralité de Nils MAURICE, étude sur les territoires péri-urbains du conseil général)

4. Organisation de la démarche

4.1. Conseil local de Développement

Le Pays dispose d'un Conseil Local de Développement (83 membres) qui s'est doté de groupes de travail et de moyens spécifiques pour l'aider dans son travail préparatoire.

Suite à la présentation par M. AVOCAT, rapporteur du Contrat du Roannais, en décembre 2005 auprès de la plénière du Conseil local, décision a été prise de faire effectuer par la chambre d'agriculture et la FRAPNA les diagnostics concernant les volets agriculture et environnement.

À noter que 3 groupes de travail sont issus du conseil local :

- ? Associatif et culturel
- ? Emploi-formation (qui travaille sur le CTEF)
- ? Agri-rural pour la partie présente, dont l'objectif est de représenter la société civile sur la procédure PSADER, en associant le milieu agricole et la **société civile non agricole**.

4.2. Le comité de pilotage PSADER

Il est composé de la commission agricole (un élu par collectivité désigné par les 11 collectivités du Pays) et les présidents des commissions tourisme et environnement, le représentant de la Région et d'Inter Forêt Bois, ainsi que le Conseil général qui a pris la compétence foncière depuis l'année 2006, le représentant du conseil local, la chambre d'agriculture, la FRAPNA, l'ADASEA, le Site de Proximité, L'ARDAB, le **Syndicat Mixte des Monts de La Madeleine**).

II. Données générales sur le territoire

1. Démographie ⁴

Le territoire compte un peu plus de 154 000 habitants pour une superficie de 1814 km². Il représente 21% des habitants de la Loire pour 38% de sa superficie. Sa densité (85 hab/km²) est donc nettement inférieure à celle du département (152 hab/km²).

Les 2 principaux pôles urbains de notre territoire se concentrent autour des communes de Roanne et Charlieu.

1.1. Un déclin démographique persistant et un vieillissement de la population

Depuis 25 ans, Roanne a subi un important déclin démographique se traduisant par la perte de plus de 15 000 habitants (2800 lors de la dernière période censitaire).

Le Pays, pendant cette même période, a connu une érosion de son solde démographique en moindre proportion (moins 8000 habitants depuis 1975), conformément aux conséquences de la crise industrielle sur notre département.

Cette hémorragie est aussi la résultante d'un solde migratoire négatif.

L'INSEE, dans une étude prospective datant de 2000, considérait que l'arrondissement du roannais devrait encore perdre plus de 20 000 habitants d'ici 2030. Les chiffres les plus récents (2005) ne confirment pas cette tendance et la population roannaise devrait se stabiliser.

La principale spécificité démographique du Roannais est le renforcement de la présence des personnes de plus de 60 ans sur notre territoire.

On considère qu'en 2020 le Roannais comptera le tiers d'habitants de plus de 60 ans contre le quart actuellement, ce qui est déjà plus de 5 points au-dessus de la moyenne régionale.

Parallèlement, entre 1990 et 1999, la proportion d'habitants de 0 à 19 ans a diminué de 2,4%. Ce pourcentage correspond à une perte de plus de 3500 jeunes.

Ce constat générique traduit des situations fortes disparates.

Ainsi, en 1999, les communautés de Communes de Charlieu, du Pays de Perreux, de la Côte roannaise et de l'Ouest Roannais ont un taux de «0 à 19» au moins équivalent à celui de la Région (25,3%).

Les communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays de la Pacaudière et du Pays d'Urfé ont une proportion de personnes de plus de 60 ans au moins 8 points supérieure à celle de la Région (12,4 points pour le Pays d'Urfé).

⁴ données issues principalement de la Charte, mise à jour avec des éléments du dernier recensement

Ces cantons figurent d'ailleurs dans les cantons les plus âgés de la Région Rhône-Alpes.

Répartition de la population par classes d'âge en % en 1999	Population de 0-19 ans	Population de 20-59 ans	Population de 60 ans ou +
Communauté d'agglomération du Grand Roanne	23.1%	51.2%	26.3%
Communauté de communes du Pays de Charlieu	26%	50.4%	23.3%
Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	24.1%	49.3%	26.3%
Communauté de communes de Balbigny	23.6%	50.2%	26.1%
Communauté de communes de l'Ouest Roannais	25.2%	53.3%	21.5%
Communauté de communes de la Côte Roannaise	25.4%	53.4%	21%
Communauté de communes du Pays de Perreux	28.1%	51.4%	20.5%
Communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable	22.2%	49.6%	28%
Communauté de communes de Belmont de la Loire	24.2%	47.9%	27.6%
Communauté de communes du Pays d'Urfé	19.9%	47.7%	32.4%
Communauté de communes du Pays de la Pacaudière	22.9%	47.2%	29.7%
Le Roannais en Rhône-Alpes (1999)	23.9%	50.7%	25.4%
Le Roannais en Rhône-Alpes (1990)	26.3%	50.6%	23.1%
Région Rhône-Alpes	25.3%	54.7%	20%

On remarque que les communes «jeunes» sont en principe celles qui sont situées à proximité de pôles urbains et que les communes «âgées» sont pour la plupart situées en zone de montagne.

1.2. Densité de population

Notre territoire est sujet à de profondes recompositions spatiales dont les quatre principaux vecteurs sont :

- la déconcentration de populations urbaines (3 des 4 plus importantes communes urbaines du Pays : Roanne, Mably et Le Coteau, ont perdu des habitants entre 90 et 99).
- la rurbanisation en cercles concentriques des espaces jouxtant Roanne et Charlieu.
- la désertification progressive des territoires en marge des Monts de la Madeleine, du Beaujolais et du Lyonnais, et notamment les cantons de St-Just en Chevalet (- 7,8%), La Pacaudière (-4,9 %) et Belmont.
- l'influence du dynamisme démographique forézien sur le sud-est de notre territoire (canton de Néronde).

1.3. Part d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire

Le Roannais se caractérise par une forte proportion d'emplois dans l'industrie. La création d'emplois dans le tertiaire ne compense pas les pertes d'emplois industriels. Néanmoins la dynamique du secteur des services soutient l'emploi du territoire, et peut représenter des potentiels de développement.

Secondaire

Commerce : 14 %

Industrie : 31 %

Tertiaire : 13%, ce qui représente une faible proportion

L'agriculture représente 4% des emplois en Roannais Sur certains territoires du Roannais, l'emploi agricole représente jusqu'à 20% de l'emploi total.

On voit que l'emploi agricole direct et lié n'est pas négligeable, au contraire d'une idée reçue, surtout si l'on intègre l'emploi induit qui selon les sources s'élève à 3 à 7 emplois par exploitation.

2. Géographie et paysages

Le Pays du Roannais se situe au carrefour des influences atlantiques, continentales et méditerranéennes. Le climat devient même montagnard à l'approche des sommets des Monts de la Madeleine et du Beaujolais, qui encadrent la plaine du roannais. Ces particularités climatiques, associées à l'hétérogénéité des sols, sont à l'origine d'une diversité de milieux naturels. La présentation de ces milieux, dans les paragraphes suivant, s'appuie sur un découpage du Pays en territoires biogéographiques, proches des territoires agricoles.

2.1. Petites régions naturelles⁵

2.1.1. Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise

La présentation de ce territoire s'appuie sur le diagnostic du Plan d'Environnement des Monts de la Madeleine (Sycomore, mai 2002).

Ce massif de moyenne montagne, forme le prolongement septentrional des Monts du Forez. Il est constitué de trois parties:

- le massif des Bois Noirs, qui culmine à 1287 mètres au Puy de Montoncel,
- le massif des Monts de la Madeleine qui culmine à 1165 mètres à la Pierre du Jour. Ces deux parties sont séparées par des vallées d'altitude : la Besbre et le Sichon.
- la côte roannaise s'étend sur la bordure orientale des Monts de la Madeleine et domine la plaine roannaise.

Le massif subit des influences atlantiques et continentales ; l'humidité et le froid des zones les plus hautes relèvent même du climat montagnard. Il est soumis à d'importantes précipitations. On parle d'ailleurs de château d'eau car son réseau hydrographique est très dense. Les nombreux cours d'eau prennent souvent leur source dans les tourbières. Généralement classés en première catégorie, ils subissent cependant quelques pompages et captages.

La dégradation du granite donne des sols très favorables à la forêt qui couvre 30% de la surface totale (dont la moitié de feuillus).

La majorité des forêts se trouve en montagne avec, au dessus de 800 m, la hêtraie sapinière. On y

⁵ § issu de la contribution FRAPNA

trouve également des tourbières d'altitude et quelques landes tourbeuses. Le sapin apparaît spontanément vers 750 m d'altitude. Au-dessus de 900 mètres, il devient prépondérant voire exclusif dans certains secteurs.

L'étage collinéen est la zone du chêne, associé au charme et au châtaignier. Les parcelles abandonnées se couvrent de landes à genets et à fougères. Le bocage, bien préservé, s'étend sur l'ensemble des piémonts. Il est caractéristique des zones de polyculture-élevage et présente une mosaïque de formations : prairies, haies, pâtures, vignoble, cultures, pinèdes, landes et boisements. Il permet le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée dans les zones agricoles. Comme sur les sommets, le réseau hydrographique est dense, ponctué de nombreux barrages. Certains cours d'eau torrentiels ont entaillé les piémonts en failles profondes.

2.1.2. Plaine roannaise

La plaine du roannais s'inscrit dans un bassin d'effondrement de l'ère tertiaire traversé par la Loire. Elle est ceinturée par les Monts de la Madeleine, les Monts du Beaujolais et le Plateau de Neulise et se prolonge au nord par la Sologne bourbonnaise.

Une zone cultivée, influencée par l'agglomération roannaise, comprend des chambons (sols fertiles en bord de Loire) et des varennas (sols hydromorphes occupés par des prairies). Les boisements sont rares et la forêt de Lespinasse constitue le seul grand ensemble forestier de plaine du département.

Les cours d'eau alimentent plus de 150 petits étangs piscicoles (canton de La Pacaudière). De nombreuses mares ponctuent également le secteur. La Loire est moins sinueuse et son cours est régularisé sous l'effet du barrage de Villerest. L'exploitation de granulats dans le lit majeur a été beaucoup moins important que dans le Forez.

La plaine roannaise est une région agricole traditionnellement vouée à l'élevage charolais (polyculture élevage au sud de la RN7, bovin-viande "tout à l'herbe" au nord). L'aspect paysager de la plaine, très similaire au bocage charolais typique (haies basses et taillées), tient au façonnage par les hommes et à la tradition d'élevage.

2.1.3. Gorges de la Loire aval

Avant d'atteindre les Gorges aval, le fleuve Loire arrive au nord de Balbigny après avoir traversé la Plaine du Forez. Il commence à parcourir les Gorges et traverse plus au nord les terrains du Seuil de Neulise. Il existe une variabilité climatique en fonction de l'exposition et de la proximité du fleuve.

La végétation des Gorges de la Loire, d'influence méditerranéenne, est constituée principalement de landes, de forêts et de haies formant des structures bocagères.

Les affleurements rocheux, avoisinant les pelouses sèches, surplombent la Loire au dessus des Gorges.

Les landes basses, dominées par le Genêt purgatif et le Genêt à balais, occupent de très grandes surfaces et correspondent à différents stades de recolonisation végétale. Situés dans les stations plus humides, les landes et friches arbustives à Prunus sont à flanc de vallon. Ces milieux sont des espaces de transition entre landes et forêts, avec un caractère thermophile assez marqué. Enfin, les prés-landes sont situés sur les pentes ou en bordures de plateaux et sont des landes dégradées par le pâturage ou d'anciens pâturages évoluant en landes.

Les forêts viennent immédiatement après les landes par la surface occupée. Très variées, elles s'échelonnent selon un gradient des fonds de vallées humides aux bombements rocheux secs. Citons notamment la chênaie-charmaie, la fraxinaie-charmaie et la pinède.

Le bocage apparaît en bordure de plateau et se prolonge sur l'ensemble du seuil de Neulise. C'est un milieu très hétérogène, où sont regroupés les cultures, les labours, les prairies, les haies, les arbres isolés ou en bosquet.

2.1.4. Plateau de Neulise

La zone se caractérise par des paysages ouverts, aux milieux très divers : des prairies naturelles alternent avec des mosaïques de cultures entrecoupées de haies, de bois et de bosquets. Il s'agit d'un paysage de transition entre les plaines du Roannais et du Forez et la semi-montagne avec la présence de haies et murets. Dans ce paysage semi-bocager, avec un parcellaire assez bien structuré, de nombreuses boutasses ont été creusées pour l'abreuvement des animaux.

L'agriculture est caractérisée par de l'élevage bovin laitier. L'assolement diversifié est encore dominé par la prairie, mais le maïs ensilage et les prairies temporaires après avoir augmenté tendent à diminuer ainsi que des céréales. L'irrigation est souvent nécessaire et les zones les plus pentues s'embroussaillent facilement.

2.1.5. Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais

Ancien massif volcanique, les monts du Beaujolais constituent un haut plateau incliné à l'ouest où les sommets dépassent souvent les 800 m avec des pentes modérées. Le point culminant est le signal de Boussivre (999m) à Violay (Tour Matagrín). Le climat montagnard est à l'origine d'une pluviométrie de 800 à 1500 mm, bien répartie dans l'année. Le secteur est constitué d'un enchevêtrement de collines et de montagnes, cassé par trois vallées profondément encaissées. Les surfaces agricoles sont majoritairement occupées par des prairies. Les terres cultivées sont rares et servent aux productions pour le bétail ensilage maïs, blé. Les parcelles sont morcelées en raison des mauvaises conditions topographiques. La forêt marque la partie haute des monts, surtout par sa formation typique : la sapinière, implantée depuis quelques décennies.

Le Sornin prend sa source dans le haut beaujolais puis coule sur 53 km jusqu'à la Loire. Plus au sud, sur les contreforts des monts du beaujolais s'étendent le bassin-versant du Jarnossin. Dans la zone collinéenne traversée par ces cours d'eau, les pluies et chutes de neige alimentent les nappes peu profondes captées pour l'eau potable mais à faible capacité d'emmagasinement. Les aquifères sont donc sensibles à la pollution.

La qualité des eaux du Sornin est globalement satisfaisante mais quelques signes d'altération, correspondant à des pollutions chroniques d'origine organique, ont pu être observés ces dernières années. Le cours d'eau présente des étiages prononcés en été. La qualité de l'eau du Botoret, son principal affluent, est dégradée par des rejets d'origines industrielle et domestique. Quant au Jarnossin, il présente une bonne qualité physico-chimique mais les indices biologiques sont moyens à mauvais.

2.2. Zonages administratifs

(Voir description du Pays : carte en couverture)

2.3. Autres projets sur le territoire

2.3.1. Études et diagnostics existants sur le territoire.

? **Au niveau du Pays,**

Une ORC en cours de mise en place : l'étude est finie et le plan d'action d'actions va débuter courant 2007. Les actions ont été validées le 25 janvier 2007. **(voir tableau synthétique en annexe)**

? Charte paysagère qui vient d'être lancée pour un résultat dans 8 mois. Maîtrise d'ouvrage le Pays.

? Une Charte de territoire sur la communauté de Communes de Balbigny

? Une étude sur l'offre randonnée permettant la construction d'une offre attractive sur l'ensemble du territoire.

? **Au niveau du département,** le schéma directeur d'aménagement touristique est en cours

? Les Contrats Territoriaux de Développement du Conseil général

? L'étude foncière en 2006 dans le cadre de la nouvelle compétence du Département. (voir volet foncier du présent diagnostic)

2.3.2. Les outils réglementaires en cours sur le Roannais⁶

? Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes (SAGE)

Un projet de SAGE est en cours sur le département de la Loire (*voir carte du « périmètre d'étude préliminaire » en annexe carte page 3*).

La phase préliminaire actuelle a pour objectif de définir un périmètre cohérent (qui sera validé par le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau) et de constituer une Commission Locale de l'Eau.

Actuellement, les collectivités locales sont consultées pour le choix du périmètre.

La fin de cette première phase est prévue pour début 2007. Elle sera suivie d'une phase d'élaboration et d'une phase de mise en œuvre.

Le schéma directeur qui fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau dans le bassin hydrographique Loire Bretagne prévoyait la mise en place de l'outil SAGE dans le secteur de la Loire Forézienne. Institué par la loi sur l'eau de janvier 1992, c'est un outil qui vise à la gestion équilibrée et concertée de la ressource et des usages de l'eau grâce à une gestion décentralisée et coordonnée au niveau local.

En phase opérationnelle, le SAGE permettra la planification et l'orientation des aménagements liés aux milieux aquatiques sur une zone cohérente au niveau hydrologique et politique. Ce type d'outil n'a pas vocation à concurrencer les politiques contractuelles de reconquête des cours d'eau comme les Contrats de Rivière ou les Contrats Restauration Entretien. En revanche, le SAGE permettra l'optimisation de la cohérence et le respect d'objectifs communs entre toutes les activités liées ou ayant une incidence sur l'eau (assainissement, alimentation en eau potable, urbanisme, aménagement du territoire, loisirs, extractions de granulats ...).

Au préalable, tout un travail d'état des lieux et de concertation est nécessaire.

Cette démarche, en cours de phase préliminaire, a, d'ores et déjà, permis, après débat et étude d'opportunité, de définir un périmètre issu d'un compromis entre le fonctionnement hydrologique et les attentes politiques. Ainsi, le SAGE Loire en Rhône-Alpes va prendre le relais du SAGE Loire Amont à Bas-en-Basset et englober l'ensemble du linéaire de la Loire et de ses affluents jusqu'à la confluence avec le Trambouzan proche du pont d'Aiguilly sur la Loire.

Actuellement, l'ensemble des communes et des quatre départements partiellement concernés, principalement la Loire, mais aussi quelques zones du Puy de Dôme, de Haute-Loire et de Saône et Loire font l'objet d'une consultation officielle pour valider ce périmètre.

La prochaine étape sera la constitution du « parlement de l'eau » : la CLE (Commission Locale de l'Eau). Composée d'une moitié d'élus, d'un quart des représentants des usagers et d'un quart des représentants des administrations, cet organe constituera l'instance spécifique, institutionnelle et pérenne pour élaborer et conduire le SAGE. Une fois la CLE arrêtée par le Préfet, des années d'études vont être nécessaires pour recueillir et synthétiser l'ensemble des données nécessaires à la prise de décisions ultérieures. A la suite de cette longue phase d'élaboration, le Préfet arrêtera le contenu du SAGE adopté par la CLE.

Pendant 10 ans, les orientations, recommandations et mesures de gestion auront une portée juridique et influenceront l'ensemble des projets ayant une influence sur les milieux aquatiques.

Dans ce large territoire, les enjeux sont de taille : qualité de l'eau, inondation, manques d'eau pour l'ensemble des usagers directs ou indirects (eau potable, hydroélectricité, extraction de granulats, pêche, tourisme vert..).

Le Conseil Général a souhaité animer cette procédure en raison des opportunités que cela représente pour le territoire ligérien. Cela permettra de conforter la dynamique départementale dans le domaine des contrats de rivière ou opération coordonnée de restauration de cours d'eau, d'optimiser le

⁶ § issu de la contribution Chambre d'agriculture de la Loire, sauf étude habitat (Comité Roannais de l'Habitat)

fonctionnement des barrages de Grangent et Villerest ainsi que le canal du Forez, améliorer la gestion quantitative de l'eau en particulier pour la sécurisation de l'accès à l'eau potable et de redonner au fleuve son rôle de colonne vertébrale départementale.

? **Plans de Prévention des Risques et des inondations**

Carte PRPRI annexe cartes page 3

Le Pays Roannais n'est concerné que par des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRNPI) approuvés ou en projet; il n'y a aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques ni de Plan d'Exposition aux Bruits.

Il est important de signaler qu'une commune peut-être concernée par plusieurs PPRNPI.

Il faut noter que des PSS : Plans de Surfaces Submersibles (documents qui ont précédé les PPRNPI) s'appliquent encore sur certaines communes.

C'est le cas pour les communes de Mizérieux, Epercieux Saint-Paul, Nervieux et Balbigny (PSS Loire approuvé en 1976 et 1972 pour Balbigny).

Les PPRI approuvés

PPRI Fleuve Loire : pour les communes de Briennon, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous Charlieu et Saint-Pierre-la-Noaille, le PPRI a été approuvé en 1998 et pour les communes de Villerest, Commelle-Vernay, Le Coteau, Roanne, Perreux, Vougy, et Mably, le PPRI a été approuvé en 2003.

PPRI du Bassin du Sornin approuvé en 2005 : Saint-Denis-de-Cabanne, Chandon, Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu.

Les PPRI en projet

PPRI Loire Villerest (date de prescription : 2006): Mizérieux, Epercieux Saint-Paul, Nervieux, Balbigny, Saint Georges de Baroille, Saint Marcel de Félines, Pinay, Saint Jodard, Saint Paul de Vézelin, Saint Priest la Roche, Dancé, Cordelle, Bully, Saint Jean Saint Maurice, Commelle Vernay et Villerest.

PPRI du Bassin de Renaison (date de prescription : 2003) : Renaison, Pouilly les Nonains, Saint Léger sur Roanne, Riorges, Roanne, Saint André d'Apchon, Saint Alban les Eaux, Ouches et Villerest.

PPRI Rhins-Trambouze (date de prescription : 2006) : Saint Victor sur Rhins, Régny, Saint Symphorien de Lay, Pradines, Neaux, Saint Cyr de Favières, Notre Dame de Boisset, Saint Vincent de Boisset, Parigny, Le Coteau, Perreux, Roanne et Combre.

PPRI du bassin de l'Aix (c'est un projet à long terme, il n'y a pas encore eu de prescription) : Chausseterre, Saint Romain d'Urfé, Saint Just en Chevalet, Saint Marcel d'Urfé, Juré, Saint Martin la Sauveté, Grézolles, Saint Julien d'Oddes, Nollieux, Saint Germain Laval, Pommiers en Forez, Saint Georges de Baroille, Nervieux.

? **SCOT**

Deux SCOT sont en projet sur le Roannais (***Voir carte « Schéma de cohérence territoriale » en annexe CARTES page 6)***

SCOT SYEPAR :

Les extensions prévues ont été validées pour lancer la concertation et les études. La DDE est en train de faire "le porté à connaissance (PAC)". Les études vont commencer.

SCOT SORNIN : en attente de la validation du périmètre.

? **PLU et cartes communales**

L'évolution du marché pousse les communes à mettre en œuvre une planification urbaine.

Les documents en préparation sur le Sud-Est du territoire révèlent une volonté de répondre à une

demande en augmentation et d'anticiper l'avenir. **Données DDE 42 - 2006 (annexe carte page 7)**

C'est un secteur en pleine évolution. Beaucoup de communes ont pris une délibération pour mettre en place ou réviser leur document d'urbanisme.

Le tableau suivant fait un récapitulatif des documents d'urbanisme validés, en élaboration ou en révision et des communes en RNU (règlement national d'urbanisme) au 20 mars 2006 :

	Approuvés		En révision		En élaboration	
	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre
PLU	33	28 %	16	13,5 %	7	6 %
Cartes communales	9	8 %	2	1,5 %	20	17 %
RNU	31				26 %	

2.4. Les projets routiers

Deux principaux projets routiers sont en cours sur le territoire du Roannais. Il s'agit de l'A 89 et de la RN 7 – RN 82.

2.4.1. L'autoroute A 89 (objectif 2012)

Elle se situe sur l'axe Bordeaux – Lyon - Genève. Ce projet permettrait une liaison directe d'une cinquantaine de kilomètres entre l'A 72 (Clermont-Ferrand / Saint Etienne) à hauteur de Balbigny et la RN 7 (La Tour de Salvagny) dans le Rhône.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 17 avril 2003. Les plans détaillés de la bande des 300 mètres ont été annexés à cette Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

(Voir cartes Tracé A 89» en annexe carte page 7)

2.4.2. RN 7-RN 82

Les travaux ont été déclarés d'utilité publique en septembre 1995. La DUP a été prolongée en septembre 2000 pour 5 ans (délai pendant lequel la DDE a dû s'organiser pour acquérir l'ensemble des terrains).

(Carte «Projets routiers majeurs de l'Etat à l'Ouest Lyonnais» en annexe N° 6)

2.4.3. Les aménagements fonciers liés à la RN 7-RN 82

Suite à la réalisation des pré-études d'aménagement foncier, cinq Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier (CCAF ou CIAF) ont été constituées sur chacune des sections routières concernées. Elles ont pour but de choisir le mode d'aménagement foncier à mettre en œuvre sur leur territoire.

La CCAF de Saint Martin d'Estréaux (avec extension sur les communes du Crozet et de La Pacaudière) a choisi de ne pas faire de remembrement.

Les CCAF de Saint Forgeux Lespinasse (avec extension sur Changy, Ambierle et Saint Germain Lespinasse) et de Saint Marcel de Féline (avec extension sur Neulise et Balbigny) ont choisi de faire un remembrement avec exclusion d'emprise.

La CIAF de Saint Romain la Motte et Mably a choisi de faire un remembrement avec inclusion de

l'emprise.

À noter la procédure du 1% paysage liée à l'aménagement de 2X2 voies, qui prévoit un itinéraire touristique à hauteur de la Côte roannaise – La Pacaudière, et un village étape pour Neulise.

2.5. Autres projets à 15 ans

- Agenda 21, dans la Loire, il n'y a que Saint-Etienne Métropole qui a engagé une démarche en 2002. Sur le Roannais la CoPLER et Grand Roanne Agglomération se sont engagés dans cette réflexion.

Le Parc Naturel régional des Monts de la Madeleine : avec une charte paysagère correspondante, étude de structuration et mise en place de produits sur le thème du mystère. Une étude est en cours de réalisation, elle consiste à faire l'inventaire du patrimoine qui pourrait s'intégrer dans l'élaboration de ce produit touristique.

2.6. Foncier

2.6.1. L'occupation des sols

(Voir carte annexe page 4)

La majorité du Roannais se situe en zone périurbaine. **(Voir carte annexe pôles urbains page 6)**

2.6.2. La pression foncière : agriculture et urbanisation

? Évolution du prix des terrains agricoles

Pour évaluer ce prix, on a utilisé les valeurs publiées, chaque année, au Journal Officiel.

Ces valeurs correspondent au prix moyen des terres agricoles non bâties d'une superficie supérieure ou égale à 1 ha. Ces valeurs sont constatées par le Ministère de l'Agriculture et sont établies par région agricole.

Le tableau suivant fait un comparatif de l'évolution des prix moyens en euros à l'hectare entre 2001 et 2004.

Prix	Px moyen terres labourables			Px moyen Prairies naturelles		
	2001	2004	Évolution	2001	2004	Évolution
Régions agricoles						
Plateau de Neulise	2440	2800	+ 15 %	2290	2700	+ 18 %
Plaine roannaise	2360	2500	+ 6 %	2290	2500	+ 9 %
Côte Roannaise	2290	2500	+ 9 %	2130	2500	+ 17 %
Mont de la Madeleine	1370	1500	+ 9 %	1370	1500	+ 9 %
Monts du Lyonnais	2900	3000	+ 3 %	2590	2700	+ 4 %

En 3 ans, le prix moyen des terrains agricoles a augmenté d'environ 10 %.

Etude habitat :

Une étude de diagnostic sur l'habitat a été réalisée par le comité roannais de l'habitat fin 2006 – début 2007. Elle présente un certain nombre de données sur le foncier, notamment sur les prix non agricole du foncier qui peuvent contribuer à éclairer ce chapitre sur les aspects de pression qui s'exercent indirectement sur le foncier agricole. **(Voir carte de l'évolution des prix du foncier annexe cartes page 8)**

Analyse : Il existe des écarts importants entre les secteurs où l'initiative privée est active et ceux où ce sont les communes les principaux acteurs de ce marché.

Une hausse significative des prix du foncier s'opère actuellement sur le secteur de la CoPLER.

Le croisement des deux études, étude immobilière du Comité roannais de l'habitat et l'étude du Département sur le périurbain confirment les fortes disparités du Roannais en terme de foncier: fortes pressions foncières sur certaines zones et désertification sur d'autres. L'analyse des critères établis et des cartes montrent une pression grandissante autour des zones urbaines de Roanne et de Charlieu, sur les zones d'aménagement routier (A89, N7) et plus généralement une tendance à la montée vers le Roannais de l'urbanisation du sud du Département) (Voir annexes carte pression foncière actuelle et prospectives annexe carte page 10)

Communautés de communes	COMMUNES	Prix des terrains viabilisés en euros/m2
BALBIGNY	BALBIGNY (hors)	32 à 43
BALBIGNY	BALBIGNY (bourg)	70
COTE ROANNAISE	ST HAON LE VIEUX	35 à 42
GRAND ROANNE	RIORGES	47
GRAND ROANNE	VILLEREST	66
GRAND ROANNE	COMMELLE VERNAY	51.5
OUEST ROANNAIS	POUILLY LES NONAINS	69
OUEST ROANNAIS	RENAISON	55 à 62
OUEST ROANNAIS	ST LEGER SUR ROANNE	47,8 à 55
PAYS DE CHARLIEU	CHARLIEU	36.7
PAYS DE CHARLIEU	CHANDON	43
PAYS DE CHARLIEU	ST DENIS DE CABANNE	33
PAYS DE LA PACAUDIERE	LE CROZET	10
PAYS D'URFE	CHERIER	33.6
PAYS D'URFE	CREMEAUX	8
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	ST CYR DE FAVIERES	33 à 39
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	ST VICTOR SUR RHINS	39
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	VENDRANGES	39

(Source : enquête téléphonique réalisée par la chambre d'agriculture en février 2007)

? Les conflits de voisinage

Par rapport à l'ensemble du département, le Roannais n'est pas le territoire où les habitants ont le plus de conflits de voisinage avec leurs voisins agriculteurs pour l'instant.

D'un point de vue qualitatif, mis à part les conflits entre propriétaire et fermier (sur l'entretien des parcelles, des bâtiments, le prix des fermages...) internes au monde agricole, les difficultés résident sur un point : la proximité des maisons d'habitation et des exploitations agricoles dans leur ensemble (bâtiments plus terrains).

Le bruit des machines ou des animaux, l'odeur des déjections animales stockées ou épandues sont les principales raisons de mésententes entre voisins.

La campagne est un espace vivant qui offre de nombreux avantages à ceux qui y habitent et quelques inconvénients.

En conséquence, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, la profession agricole, par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, essaie de protéger les sièges agricoles en imposant un périmètre minimum de 100 m (au-delà de la réglementation) de «réserve» autour des bâtiments d'élevage, afin d'éviter le rapprochement de l'urbanisation.

Lorsque le siège est déjà touché par l'urbanisation, il est judicieux de conserver un angle de dégagement (si il en reste un) libre de toute urbanisation.

Ces mesures ont un intérêt double :

Protéger les riverains des nuisances naturelles qu'émet un bâtiment d'élevage.

Permettre à l'éleveur de faire évoluer son outil de travail dans le temps

(Agrandissement du bâtiment notamment).

La mise en œuvre de "bon sens" lors de l'élaboration des zonages est privilégiée, mais ce n'est pas évident puisque les enjeux sont passionnés et les points de vue différents selon les personnes concernées.

Dans certains cas, une délocalisation du siège serait la solution la plus pertinente, mais la question du financement reste un problème.

(position de la chambre d'agriculture, voir annexe outils)

2.6.3. Les outils d'aménagement foncier

Pour la description générique de ces outils, **voir Annexes 1 «les outils d'aménagement»**

Loi sur le Développement des Territoires Ruraux et nouvelles compétences du département dans le domaine foncier.

Depuis le 1 janvier 2006, le département est chargé de la conduite globale des nouvelles opérations d'aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) (ex-remembrement).

La LDTR institue une nouvelle compétence : la possibilité pour le département de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains.

(Voir annexes «les outils d'aménagement » page 2)

? **le PAEN :**⁷

Le nouveau dispositif départemental : Périmètre Agricoles Et Naturels périurbains

Une étude a été réalisée en 2006 par le Conseil général dans le cadre d'un stage. Elle a eu lieu sur l'ensemble des territoires périurbains. L'objectif de l'étude est de donner des outils de réflexion au Département afin de proposer un programme d'actions liées aux problématiques foncières de chaque territoire identifié qui seront définis par chacun. Une première partie de la réflexion porte sur la définition des périmètres des zones périurbaines qui peuvent s'avérer assez larges. (Zone INSEE périurbaines + zones concernées par des aménagements routiers) Ce programme n'a pas encore été validé à ce jour par le Département. 2 territoires seront choisis par le Département pour tester sa nouvelle politique avant généralisation. CE test aurait lieu fin 2007. (ex: Côte roannaise)

Méthodologie :

Une partie importante de l'étude est consacrée à la détermination d'indicateurs permettant un zonage ultérieur. Deux cantons sur le Roannais n'ont pas été étudiés car le nombre des communes classées en zone urbaine étaient trop faible : Belmont de la Loire et St Just en Chevalet.

Zonage :

L'étude est faite par canton et non par communauté de communes comme le présent diagnostic. Quelques différences peuvent apparaître, notamment sur l'agglomération du Grand Roanne et la Côte Roannaise, ainsi que pour les 3 communes du sud de la communauté de Balbigny qui appartiennent au canton de Feurs (Epercieux St Paul, Nervieux, Mizérieux)

Voir annexe cartes synthétiques de la pression actuelle et prospective page 9 réalisées dans le cadre de cette étude qui croise les indicateurs de pression urbaine et les projets d'aménagement routiers.

Articulation entre PSADER et la politique du Département en matière de foncier agricole :

Au niveau des diagnostics : les diagnostics et la collaboration entre les études peut renforcer la définition de enjeux par petites régions roannaises. Il y a d'ailleurs déjà une action existante dans le contrat (53) qui prévoit de soutenir une communauté de communes dans cette démarche.

Au niveau des programmes d'actions : il n'y a pas d'incompatibilité à priori quant à la complémentarité d'actions entre les deux dispositifs, à condition de mettre en place les structures de coordination et le partenariat technique adapté. (Type comité de pilotage PSADER déjà en place)
Propositions d'exemples d'actions foncières que pourraient soutenir le département (à valider)

? Renforcer la stabilité des exploitations agricoles avec l'aménagement foncier (en lien avec des

⁷ le travail de diagnostic est complété actuellement ; cette démarche n'est à ce jour pas validée politiquement et a été communiquée dans le cadre du diagnostic PSADER à titre informatif

programmes agro-environnementaux)

- Résolution des conflits d'usages liés au foncier (renforcer la stabilité des exploitations agricoles, impliquer la profession agricole dans les procédures d'urbanisation; limiter les constructions à proximité des exploitations...)

(L'ensemble des cartes réalisées au cours de cette étude figure en annexe 2 Cartes page 9 – 12)

- **Programmes coordonnés d'aménagement foncier (ADADEA)**

Le Pays Roannais bénéficie d'études précises sur des thèmes donnés qui permettent de mieux appréhender ce territoire.

Dans le contexte foncier concurrentiel du Pays Roannais, de nombreux outils ont été mis en place ces dernières années. Les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) ont été mises en œuvre dans le Roannais. Ont suivi des programmes aux mêmes objectifs, mais portant des noms différents (5b...).

Le dernier en date est le «Programme coordonné d'Aménagement foncier – Objectif 2». Il est départemental et s'est terminé fin 2006. **(Voir cartes ADASEA des études réalisées en annexe page 13 à 15.)**

Cinq actions subventionnées ont été mises en œuvre par l'ADASEA :

- Les échanges en propriété.
- Les incitations aux propriétaires pour réaliser de nouveaux baux (échanges en fermage) permettant ainsi une réorganisation du parcellaire.
- Les incitations aux propriétaires pour louer à des jeunes agriculteurs.
- Les incitations aux propriétaires pour vendre de petites parcelles à la SAFER.
- Les travaux privés d'amélioration foncière.

Partie intégrante de ce programme, des actions non subventionnées ont été menées suite à des cessations d'activité : des missions de médiation foncière en amont ou en aval de la «**CDOA**⁸ économies structures" et des échanges en culture et en location (fermage).

Étant donné le nombre important de cessations d'activités à partir de 2006 et les situations de concurrence de plus en plus conflictuelles sur le foncier dans les années prochaines, des actions seront nécessaires pour apporter de la sérénité dans les projets (agricoles ou non).

Sur le Pays Roannais, la prépondérance du fermage implique également des outils d'aide aux échanges en fermage et aux travaux privés d'amélioration foncière faisant suite à ces échanges. Ainsi, des opérations de restructuration foncière basées sur des accords amiables peuvent être envisagées.

Ce dispositif s'est terminé en 2006 suite à l'absence de financements : l'enjeu est sa poursuite à travers d'autres dispositifs tels que le PSADER.

- **Les inventaires communaux des enjeux agricoles**

Sur un secteur déterminé, cet inventaire propose une "photographie" de l'agriculture en soulignant les engagements et les contraintes auxquelles elle est soumise ainsi que les projets des agriculteurs sur le territoire. **(Voir détail de cet outil en annexe outils page et cartes « Surfaces soumises à engagements » et « Projet des agriculteurs » en annexe. Annexe carte P 14)**

Dans le Roannais, les communes d'Ecoche, Mably, Pommiers-en-Forez, Balbigny, Néronde, Saint-Cyr-de-Valorge, Sainte-Agathe-en-Donzy ont déjà bénéficié d'une telle étude.

ENJEUX : inciter l'ensemble des communes du Roannais à mettre en place cet outil, en priorisant les secteurs sensibles (fort enjeu foncier, zones en déprise)

⁸ Commission Départemental d'Orientation Agricole

III.Volet «ressource», espaces productifs

1. Agriculture et forêt

1.1. Forêt et filière bois⁹

1.1.1. Une forêt essentiellement privée et morcelée

Dans les 11 cantons du Pays Roannais, la forêt occupe 32 023 ha. Cette forêt est privée à 96 % et appartient à plus de 17 900 propriétaires. La forêt publique gérée par l'ONF représente moins de 4 % du territoire du Pays Roannais (environ 1 200 ha).

En forêt privée, la surface moyenne est de 1,8 ha par propriétaire, généralement en plusieurs parcelles souvent non contiguës.

Le morcellement de cette forêt privée n'est pas typique du Roannais, la taille moyenne de la propriété étant presque équivalente à la moyenne départementale. Cette donnée cache toutefois des disparités locales (propriété moyenne plus grande en plaine) avec une particularité du canton de Belmont où la moyenne des propriétés descend à 1 ha.

La répartition de ces espaces boisés privés selon la taille de la propriété s'établit comme suit :

Propriétés de moins de 1 ha :	11 140 propriétaires	possédant	14 %	de la surface totale
Propriétés de 1 ha à 4 ha :	5 170 propriétaires	"	"	31 % de la surface totale
Propriétés de 4 à 10 ha :	1 170 propriétaires	"	"	22 % de la surface totale
Propriétés de plus de 10 ha :	420 propriétaires	"	"	33 % de la surface totale

Sur l'ensemble du territoire roannais, 45 % de la forêt appartient donc à des propriétaires de moins de 4 ha.

Le CRPF, (Centre Régional de la Propriété Forestière) comme les autres intervenants en forêt privée (coopérative, experts forestiers, exploitants forestiers) travaille pour faciliter le regroupement des chantiers pour les coupes et les travaux, ce qui est plus facile et plus efficace que de vouloir regrouper la propriété foncière : le remembrement est quasiment impossible en forêt.

Les propriétaires se sont organisés en deux associations de développement forestier ADEFOMA¹⁰ et ADEFOBEL¹¹ (et bénéficient de l'appui technique du CRPF, dont le technicien de secteur a un bureau à Renaison).

⁹ Forêt et filière bois : contributions d'Inter Forêt Bois et CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

¹⁰ ADEFOBEL : Association de Développement Forestier de BELmont

¹¹ ADEFOMA : Association de Développement Forestier de la Madeleine

1.1.2. La forêt inégalement répartie

Les cantons «de montagne» comme Belmont et Saint-Just-en-Chevalet sont les plus boisés (les deux ont un taux de boisement de 37 %), ont une majorité de résineux (sapin et douglas) et la forêt y tient une place importante dans l'économie locale (présence de scieries...). Les cantons comprenant de la plaine et de la montagne (Saint-Haon, Saint Germain, Saint Symphorien, Néronde, La Pacaudière) sont moyennement boisés, sauf dans leurs communes de montagne, avec une légère dominance des feuillus. Les 450 ha de feuillus de la forêt de Lespinasse sont une exception, car situés en zone herbagère. Les cantons de plaine (Roanne, Charlieu, Perreux) sont très peu boisés, avec principalement des chênes.

Une Charte forestière de territoire est à l'étude sur le canton de St Just en Chevalet. A noter l'importance économique des résineux, sapin, épicéa et surtout douglas, en surface et en production, qui alimentent les scieries locales.

1.1.3. Une forêt insuffisamment gérée et globalement sous-exploitée

La sapinière des Bois Noirs est traitée traditionnellement en futaie jardinée. Présentant en réalité des types de structure très variés, elle se caractérise par une gestion globalement inadaptée, généralement trop extensive (prélèvements insuffisants, absence de coupes), ou au contraire ponctuellement trop intensive (sélection à rebours). La forte baisse des cours du bois de sapin, qui semble aujourd'hui enrayé, n'a pas contribué à modifier cette situation, malgré les efforts du Centre pour dynamiser la gestion, certes complexe, de ces sapinières irrégulières.

Les réalisations sylvicoles en cours sont principalement les opérations d'éclaircie de peuplements résineux, qui ont bien repris après l'interruption due à la tempête.

Toutefois, si la gestion des plantations de douglas est globalement plus dynamique que celle du sapin, de nombreuses parcelles sont encore insuffisamment ou pas éclaircies. Ceci est fort dommageable dans la mesure où le douglas est une essence dont la qualité des bois est d'autant meilleure que la sylviculture est régulière et intensive.

Enfin les reboisements après tempête sont en cours d'achèvement

1.1.4. La gestion des peuplements feuillus, sous-exploités, à améliorer

La plaine du Roannais comporte quelques beaux massifs de chênes, issus du traitement en Taillis-sous futaie. Ces peuplements pourraient être améliorés et évoluer vers la futaie irrégulière, avec un production de bois d'œuvre.

Les taillis de chêne et de hêtre de moyenne altitude sont largement sous exploités et pourraient fournir du bois énergie sous forme de bûches et de plaquettes, grâce à des coupes d'amélioration (ou des coupes rases sur de petites surfaces).

Les futaies de hêtre de montagne vieillissent et ont besoin d'être régénérées.

1.1.5. Une spécialité du Roannais : la filière «douglas»

Coteaux du Roannais, Monts du Beaujolais sont en lisière du massif de douglas (Massif Central). Cette essence, en accroissement important et entrant dans sa phase adulte de production, revêt un intérêt

particulier; en effet, le douglas possède des caractéristiques mécaniques et de durabilité qui en font une essence d'avenir dans la construction. Rappelons que 4 à 5 des plus importantes unités de sciages ligériennes sont situées sur le territoire. Deux d'entre elles produisent du bois pour la construction et mettent en avant leur spécialisation dans le douglas; 3 autres sont spécialisées dans la fabrication d'emballage et utilisent massivement le douglas de «1^{ère}», voire «2^{ème}» éclaircie pour leurs produits.

? **La filière douglas est dynamique dans le Roannais**

- Les bonnes croissances et qualités mécaniques du douglas permettent de répondre aux attentes du marché local et régional. Actuellement, les prix plus rémunérateurs du bois sur pied entraînent une meilleure exploitation de la ressource.

Néanmoins les peuplements de douglas sont encore sous exploités : il importe de continuer les efforts entrepris auprès des propriétaires forestiers privés pour dynamiser la gestion et produire des bois de haute qualité.

- La récolte est en grande partie mécanisable ce qui est un atout important, et de nombreux peuplements ont déjà été éclaircis (les premières éclaircies ont débuté dans les années 80). Les gros douglas qui arrivent sur le marché sont donc plutôt de bonne qualité.

- Dans les prochaines années va se poser la question du renouvellement des peuplements de douglas adultes. A côté des coupes rases, suivies de replantations on peut envisager de renouveler une partie des douglasaies par régénération naturelle. Il est possible également de pratiquer le traitement en futaie irrégulière, comme dans la sapinière des Bois Noirs.

Ces techniques très novatrices nécessitent une formation des propriétaires et des professionnels. Le renouvellement par régénération naturelle et la futaie irrégulière présentent des avantages en termes paysagers et concourent à l'augmentation de la biodiversité.

1.1.6. Le bois énergie

Cette demande n'est pas encore quantifiable à ce jour, mais les acteurs s'accordent à penser qu'elle va connaître un très fort développement. Des projets de chaufferies importantes sont en cours d'émergence, d'autres en phase d'aboutissement (lycée de Ressins, par ex.) d'autres fonctionnent depuis plusieurs années (lycée Albert Thomas, par ex.) d'autres enfin vont voir le jour très rapidement dans les régions très proches : centre et sud Loire. La structuration de l'approvisionnement de ces systèmes est bien avancée. Inter Forêt-Bois 42 a pris l'initiative de regrouper les entreprises de transformation d'une part, d'exploitation forestière d'autre part, celles du Roannais bien entendu en feront partie, dans une structure d'approvisionnement dénommée Auvergne Loire Bio Combustibles (ABC). Cette structure aura pour vocation le regroupement et la préparation des produits ainsi que la contractualisation avec les exploitants de chaufferies. Il est envisagé, à court/moyen terme, la mise en place de plateformes de stockage et de préparation des combustibles, dont l'implantation se fera au plus proche de la ressource et des besoins. Un premier projet de plateforme est envisagé dans la région de Feurs, qui pourra générer une «plateforme sœur» sur le Roannais dès lors que le besoin le justifiera.

1.1.7. Les plans de Massifs

Les plans de Massifs :

Les plans de massifs, sont des opérations de développement local, négociées entre le CRPF et la Région, intéressant une zone de forêt privée de 2 à 3 000 ha et mises en place pour pallier aux problèmes du morcellement de la forêt privée. Ils permettent de concentrer pendant deux ans le travail des techniciens sur un petit secteur et notamment d'intensifier et de démarrer des actions de gestion et de mobilisation groupées de la ressource forestière privée, en collaboration avec les professionnels et les élus locaux.

Ils comprennent l'établissement du diagnostic, avec déclinaison des enjeux forestiers locaux, la définition des priorités d'action en liaison avec tous les acteurs, puis une phase d'animation auprès de tous les propriétaires forestiers des communes concernées. Des réunions où sont invités tous les propriétaires forestiers sont organisées, suivies par des actions de conseil individuel, de développement, qui débouchent notamment sur des coupes et des travaux d'amélioration, en général regroupés.

Les Plans de massif en Rhône-Alpes ont fait la preuve de leur efficacité et sont un levier pour développer la récolte des bois, la valorisation des forêts et l'emploi local.

Pour le moment seul le canton de St Just en Chevalet a bénéficié d'un plan de massif. Un nouveau plan de massif démarre en 2007 sur les communes d'Arcon, les Noës et St Rirand.

1.1.8. La gestion durable de la forêt du Roannais

La gestion planifiée et la gestion durable se développent : augmentation du nombre de Plans Simples de Gestions (PSG) obligatoires et volontaires et démarrage important des *adhésions aux* Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) mis en place en 2005. PSG et CBPS sont des garanties de gestion durable reconnues par la loi :

- 55 propriétés, pour une surface de 5220 ha, sont gérées avec un PSG (16,3% de la forêt privée)

- 30 propriétaires privés ont adhéré aux CBPS, pour une surface de 450 ha (soit la moitié de la surface CBPS du département)

Par ailleurs, la certification des forêts démarre comme partout en France : 7% de la forêt privée de la Loire est certifiée PEFC.

Il y a donc une marge de progression importante qui pourra être obtenue par des opérations *d'informations et d'animation* en direction du plus grand nombre de propriétaires.

1.1.9. Les dessertes forestières

Une étude de schéma de desserte forestière, financée par le Département, est en cours sur l'ensemble du Roannais. Après analyse de l'existant et des problèmes de sortie des bois, elle permettra de définir et de hiérarchiser les besoins en matière de création ou d'amélioration de la voirie accessible aux grumiers (routes forestières), de quais de stockage des bois et de points noirs faisant obstacle au transport des bois.

Points faibles

⇒ **Une forêt morcelée et insuffisamment gérée :**

Le nombre de propriétaires forestiers est très important. Moins de deux hectares par propriétaire en moyenne ce qui rend difficile la gestion, les travaux d'exploitation forestière. De surcroît, la desserte des parcelles n'est pas toujours assurée.

⇒ **Une sous-utilisation du bois :**

L'industrie du bois de 1^{ère} transformation est présente, mais très peu développée par rapport au potentiel existant. Inter forêt bois réalise actuellement un travail sur les flux, engagé depuis six mois qui touche à sa fin. Les résultats sont en phase d'exploitation et nous permettront de répondre à ces questions dans un délai relativement court.

Points forts

⇒ **Une ressource naturelle importante :**

Malgré les dégâts de la tempête de 1999 (estimés à environ 400 000 m³ en forêt privée), il reste encore de la ressource à prélever. Les conditions de milieu sont favorables à la production forestière. Le massif de douglas, produisant un matériau de qualité, constitue une richesse à valoriser.

Une forte diversité en matière de peuplements, d'essences et de paysages :

La présence d'un massif de sapin (Bois Noirs), d'un massif feuillu-résineux à douglas prédominant (Côte roannaise et beaujolais), de secteurs feuillus (Plaine) est un atout sur les plans économique (diversité des productions), environnemental (diversité des milieux naturels), touristique et social (variété des paysages et des zones d'accueil pour le public).

⇒ **Un potentiel de développement du bois :**

La forêt du Roannais a un potentiel important de fourniture de plaquettes forestières pour la production d'énergie (rémanents d'exploitation et taillis). Le bois énergie est une opportunité pour développer la gestion de peuplements feuillus améliorables (production bois d'oeuvre chêne et hêtre) et le rajeunissement de taillis vieilliss.

⇒ **Un processus bien engagé en terme de gestion durable :**

La gestion durable et planifiée se développe, de même que la certification des forêts (PEFC).

LA FORÊT ET FILIÈRE BOIS ROANNAISES : DE MULTIPLES ENJEUX

- ⇒ **Économique** : renforcement des activités liées à la gestion et à la transformation des bois locaux, potentiel de développement de la production de bois d'œuvre de qualité (douglas notamment) et de bois-énergie, emplois locaux notamment en milieu rural.
- ⇒ **Touristique, paysager et social** : maintien d'un cadre de vie de qualité, de la variété des paysages roannais, vastes zones d'accueil du public très variées et proches de l'agglomération roannaise (promenades, ski de fond, découverte nature, autres loisirs sportifs), atout pour le tourisme rural .
- ⇒ **Environnemental** : forêts (et notamment massif productif de douglas) captant du CO₂, production de matériau bois stockant du CO₂, un matériau aux multiples possibilités d'utilisation et nombreux avantages en termes de bilan énergétique, protection des eaux (Bois Noirs notamment) et des sols contre l'érosion (maintien d'une couverture limitant le ruissellement), variété des milieux (de la plaine à la montagne), abris pour faune et flore.

PISTES D'ACTIONS FORESTIÈRES

- ⇒ Poursuivre l'opération "Plan de Massif" sur les Monts de la Madeleine (secteur de la Côte roannaise d'Ambierle à St Alban les Eaux) afin de mettre en œuvre un schéma de développement le plus complet possible et valoriser au mieux ce massif au potentiel forestier élevé (regroupement des sylviculteurs pour la gestion, l'exploitation et la mise en valeur sylvicole, infrastructure, paysage, accueil du public et autres actions) en lien avec les divers partenaires (élus locaux, associations, DDAF, IFB 42,) et acteurs intervenant en forêt privée (experts, coopératives, entrepreneurs de travaux et scieries).
- ⇒ Proposer une alternative pour la sylviculture du douglas (Irrégularisation progressive des peuplements, laquelle va amener plus de biodiversité) et favoriser le renouvellement des futaies régulières de douglas en ayant davantage recours à la régénération naturelle.
- ⇒ Saisir l'opportunité du développement de la demande en bois-énergie pour engager des actions d'amélioration des peuplements feuillus (chêne et hêtre) et pour mieux valoriser certaines coupes résineuses (rémanents d'exploitation, petits bois).

1.2. L'agriculture¹²

D'un point de vue agricole, le Roannais est caractérisé par trois éléments principaux :

- La diversité de production (élevage allaitant, laitier, viticulture, produits fermiers...) est due notamment à une hétérogénéité pédo-climatique (plaine roannaise au centre, plateau ou petite montagne sur les contours), mais une cohésion existe : la ville de Roanne est l'élément structurant de ce Pays.
- L'agriculture s'articule autour de cette agglomération.
- L'approvisionnement des 70 000 habitants entre, bien sûr, en compte, mais surtout, le bassin d'activités, important pour cette zone rurale, offre des emplois aux conjoints, structurant ainsi le patrimoine et la vie familiale des exploitations agricoles.

L'élevage charolais allaitant (plaine roannaise) est la première production sur un secteur où les surfaces enherbées sont largement majoritaires.

On constate une augmentation globale du cheptel charolais dont une part se fait au détriment des races laitières.

Mais ce n'est pas la seule production de la zone : l'élevage laitier est encore bien présent notamment sur les zones de relief.

¹² § issu de la contribution de la Chambre d'Agriculture de la Loire

Le vignoble Côte Roannaise s'affirme de plus en plus depuis la validation de l'AOC Côte Roannaise en 1994.

Les élevages ovins (Agneaux de l'Adret) et caprins (fromages de chèvre notamment) sont présents ainsi que les «produits fermiers» qui complètent l'offre locale.

1.2.1. Les chiffres les plus marquants

Les renseignements suivants sont tirés de l'étude des chiffres du RGA de 2000.

Les structures – les hommes

	Nombre	Pourcentage
Chefs d'exploitation et co-exploitants de moins de 40 ans	895	29 %
Chefs d'exploitation et co-exploitants de 40 à 55 ans	1 296	43 %
Chefs d'exploitation de 55 ans et plus	854	28 %

La pyramide des âges est assez homogène entre les moins de 40 ans et les 55 ans et plus. Cependant, nous pouvons supposer qu'en 2006, les 50 ans et plus forment une bonne moitié des agriculteurs du Pays.

L'agriculture représente 4 % de l'emploi du Roannais, mais elle tient une place importante pour le maintien d'un tissu rural dense.

	1979	1988	2000	Département 2000
Exploitation agricole professionnelle	2 410	2 200	1 610	4 450
Exploitation agricole > 50 ha	460	610	955	1 800

Dans le Roannais, en 20 ans, le nombre d'exploitations professionnelles¹³ a baissé de 35 %.

Le siège de 35 % des exploitations professionnelles du département se situe dans le Pays Roannais et plus de la moitié des exploitations de plus de 50 hectares s'y trouvent.

Plus de 90 % des structures agricoles sont individuelles.

(Voir carte du «Nombre d'exploitations professionnelles» en annexe page 18)

	1979	1988	2000	Département 2000
Chefs d'exploitation et coexploitants à temps complet	2 820	2 775	1 850	5 020
Pluriactifs	1 070	790	625	1 962
UTA salariés	330	230	220	920

L'effectif des agriculteurs a baissé de 35 % en 20 ans.

Aujourd'hui, plus du tiers des agriculteurs ligériens travaillent dans le Roannais.

La présence de double-actifs (21 % contre 22 % sur l'ensemble du département) favorise le maintien des exploitations de taille modeste ne permettant pas à l'agriculteur de vivre uniquement avec son revenu agricole.

Les agriculteurs roannais fournissent l'équivalent de 220 emplois salariés à temps complet sur les exploitations, l'équivalent d'une PME.

¹³ Les exploitations professionnelles sont celles qui emploient au moins 0,75 UTA (Unité de Travail Annuel à temps plein) et qui ont une marge brute standard > ou = à 12 ha équivalent blé.

La Surface Agricole Utilisée

109 100 ha consacrés à l'agriculture, cela représente 60 % de la surface du Pays Roannais.

SAU en hectares	1979	1988	2000	Département 2000
Terres labourables	25 100	25 000	26 700	89 700
Surface fourragère principale	106 100	104 700	100 700	209 300
Prairie permanente	88 100	84 400	79 050	138 800

Les prairies naturelles sont largement dominantes avec près de 73 % de la SAU.

Cette occupation du sol s'explique par la nature même de celui-ci :

? Son hydromorphie dominante ne le rend pas propice à la culture céréalière.

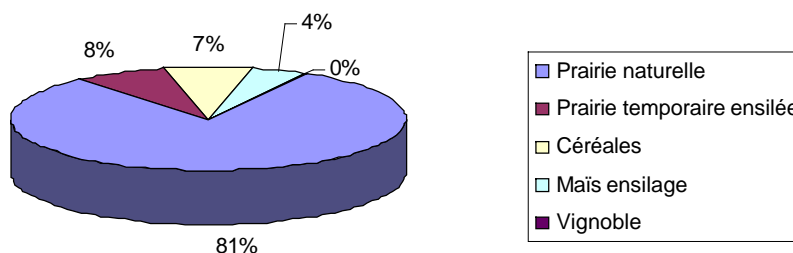
? Une grande partie se trouve en zone accidentée.

C'est donc logiquement que les éleveurs se sont tournés depuis 30 ans vers une orientation «herbagère charolaise» : 93 % de la surface est consacrée à l'alimentation du cheptel.

Cette Surface Fourragère Principale (SFP) tient une place plus importante dans l'assolement des exploitations en 2000 comparativement aux exploitations de 1979.

Les surfaces utilisées ont légèrement baissé au profit du boisement et de l'urbanisation.

Répartition de la surface agricole du Pays Roannais



Production animale

	1979	1988	2000	Département 2000
Bovins	127 800	138 800	151 800	296 150
Vaches laitières	29 800	24 600	17 000	66 390
Vaches allaitantes	29 800	39 700	49 100	74 300

66 % des vaches allaitantes se trouvent sur cette partie nord du département et 25 % des vaches laitières.

On assiste à un basculement : les exploitations ont de plus en plus de vaches allaitantes. L'augmentation du cheptel allaitant s'est fait au 2/3 par remplacement des vaches laitières, pour le 1/3 restant des animaux par croît interne.

En 1979, il y avait une parité vaches laitières / vaches allaitantes; en 2000, on dénombrait 2,8 vaches allaitantes pour 1 vache laitière. La tendance actuelle se poursuit dans le même sens voire s'accélère.

(Voir carte évolution cheptel vaches laitières annexe cartes page 16)

On assiste également à une forte spécialisation, c'est-à-dire à la disparition des troupeaux mixtes au profit des troupeaux vaches allaitantes.

	1979	1988	2000	Département 2000
Chèvres	5 700	3 900	1 200	11 460
Brebis	18 900	18 200	16 400	44 300
Poulets de chair	215 400	247 200	207 900	771 030

Les productions de porcs et de volailles existent également sur ce territoire.

On constate une diminution des effectifs de ces productions.

Elles ne sont pas très importantes dans la région, mais leur présence montre bien la diversité des productions agricoles du Pays Roannais.

1.2.2. Les Organisations agricoles

La présence de 6 Comités de Développement Agricole (Roanne Nord, Charlieu, Belmont, Roanne Sud, Monts de la Madeleine et Entre Loire et Rhône), (**Voir cartes annexes page 17**) ainsi que de l'association des Producteurs Fermiers du Roannais et de l'association Charolais du Roannais montrent une bonne structuration professionnelle du secteur.

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) sont nombreuses en Roannais. Leur rôle est double : une économie de charges en mécanisation et des liens plus forts entre exploitants.

Une vingtaine de groupements d'employeurs dont 4 services de remplacement représentent une source d'emplois importante.¹⁴

Ce sont des exemples de solidarité des agriculteurs et des facteurs d'amélioration des conditions de travail.

L'action des Comités de Développement

Les comités de développement sont des lieux de rassemblement, de débat mais aussi d'orientation. Chaque année, ils organisent des formations en lien avec les préoccupations du moment et du secteur. Les comités peuvent aussi parfois soutenir financièrement certaines actions pour les agriculteurs (comme la mise en place de formation ou d'analyses).

En terme de représentativité, elle est variable selon les comités de développement mais on compte tout de même autour de 800 exploitations adhérentes au total sur le Roannais, soit 50 % du nombre total d'exploitations professionnelles. Ces comités de développement sont animés par les conseillers territoriaux, salariés de la chambre d'agriculture de la Loire.

- ? Organisation de sessions de formation pour les agriculteurs (informatique, homéopathie vétérinaire, dressage chien de troupeau, communication, relation avec les non ruraux ...)
- ? Organisation annuelle d'une collecte pour le recyclage de bâches plastiques.
- ? Soutien aux analyses d'engrais de ferme (fumier, lisier, purin, compost), aux analyses de reliquat azoté, aux analyses d'herbe ...
- ? Collaboration avec les acteurs locaux, participation à l'élaboration de la charte territoriale, participation à différents comités de pilotage sur des questions locales (mise en place d'un contrat de rivière, d'une déchetterie...)
- ? Réalisation d'un Flash info envoyé régulièrement aux adhérents et aux partenaires des comités de développement (6 à 8 fois par an).
- ? Actions d'ordre technique, expérimental : par exemple l'achat de matériel en commun (pesons, semoir...), mise en place d'essais agronomique...
- ? Travail sur le paysage et la sensibilisation aux abords de ferme, aux plantations de haies.

¹⁴ 76 emplois directs pour 676 exploitations adhérentes

Points faibles

Ces structures sont portées par une poignée d'agriculteurs motivés et le renouvellement des personnes qui ont des responsabilités n'est pas toujours aisé à réaliser.

Le financement en général des organisations agricoles est en pleine refonte (arrêt de certains fonds : CNASEA....)

Points forts

La présence de ces organisations répond bien aux attentes des professionnels. Les organisations professionnelles sont bien présentes et jouent un rôle déterminant dans l'agriculture locale et donc dans le maintien et le développement de structures économiquement viables.

1.2.3. L'installation en Roannais

Animation de la transmission

Le Roannais est le siège de nombreuses installations en agriculture. Il existe un registre des candidats à l'installation, ainsi qu'un registre d'exploitations susceptibles d'être reprises. Ces offres sont classées par commune et par type d'exploitation.

(Voir «carte des offres d'exploitation» page 13 des annexes «carte» et la carte «Transmission et association hors cadre familial»).

Points faibles

⇒ Le repérage des cédants et l'anticipation est un travail de longue haleine, difficile et dont l'intérêt, les résultats ne sont pas immédiatement visibles, pourtant c'est la clef de la pérennisation de structures viables et d'emplois sur le secteur.

⇒ Pérennisation des modes de financement.

Points forts

⇒ Ce travail d'anticipation nécessite des compétences que les acteurs du monde agricole du Roannais possèdent.

L'étape de base : repérage et accompagnement des cédants

Le repérage exhaustif des cédants consiste à avoir une vision globale du devenir des exploitations lorsque leur chef atteint 50 ou 55 ans. L'échelle des communautés de communes convient le mieux.

Ce travail a été réalisé en 2004 dans les secteurs des Monts de la Madeleine, du canton de Noirétable et a débuté sur la Communauté de Communes du Pays de Charlieu.

En 2005, sur les secteurs des Monts de la Madeleine, l'ADASEA a opéré une remise à jour des données notamment cartographiques d'après les deux thématiques suivantes :

- âge / succession / taille.

- production / statut / taille.

Les agriculteurs de plus de 50 ans sont localisés géographiquement.

(Exemple de la carte «Agriculteurs de plus de 50 ans – Canton de Saint-Germain-Laval» annexe carte p. 15)

Ce travail de suivi s'établit en contact étroit avec les responsables professionnels locaux. Il s'agit d'un travail global d'animation qui porte sur le repérage, le suivi des cédants potentiels, l'animation foncière, les mises en relation dans le cadre du RDI, la mise en place d'actions de communication et d'information sur la transmission et l'installation.

Des conventions sont à élaborer en partenariat avec les territoires intéressés et constituent, entre autres, le moyen d'établir des liens étroits avec les élus locaux.

Une fois ce travail réalisé, la mise en relation de jeunes agriculteurs avec ces cédants est possible grâce au Répertoire Départemental à l'Installation, rouage essentiel entre le repérage et l'installation de ces jeunes.

Ce dispositif s'est terminé en 2004 suite à l'absence de financements : l'enjeu est sa poursuite à travers d'autres dispositifs tels que le PSADER.

1.2.4. Les différents types d'exploitation du Roannais

L'appréciation de la «durabilité» des systèmes d'exploitation se fait au travers de la présentation des cas type du secteur.

Au niveau agricole, on peut découper le territoire du pays Roannais en quatre grands secteurs : la plaine Roannaise, les monts du Beaujolais et le Nord des Monts du Lyonnais, le Plateau de Neulise, et enfin, tout le secteur ouest : les Côtes Roannaises et les Monts de la Madeleine. (**Carte petites régions agricoles annexe carte page 6 et caractéristiques physique – géologie, hydrologie, pédologie, pentes, précipitations pages 17 à 20**). La plaine du Forez se rapproche du Plateau de Neulise du point de vue agricole.

A chaque secteur, peut être associée une agriculture presque spécifique, résultant de l'adaptation des systèmes d'exploitation aux variabilités d'altitude, à la nature du sol, à la pluviométrie...

- **Plaine de Roanne**

Mably, La Pacaudière

Descriptif

La plaine roannaise est une région agricole spécifique traditionnellement orientée vers l'élevage charolais. L'aspect paysager de la plaine, de type bocage, tient au façonnage des hommes et à la tradition de l'élevage.

L'herbe constitue l'essentiel du couvert.

La composition géologique est très hétérogène : les sols sont en majorité des sables argileux, très veinés et changeant au sein d'une même parcelle. De moindre importance, ici et là, des zones calcaires donnent des prairies, type «prés d'embouche», d'excellente qualité.

L'agriculture de la plaine roannaise est orientée vers la production de viande bovine charolaise et de lait. Par ailleurs, les produits fermiers sont bien présents et participent à la valorisation du terroir.

Les 17 communes concernées comptent près de 350 exploitations dont 300 possèdent des vaches allaitantes et 100 des vaches laitières.

La SAU totale représente près de 20 500 ha dont 90 % en herbe.

Les exploitations, de taille moyenne, se sont adaptées au marché et aux contraintes de la PAC.

Les pratiques agricoles sont basées sur des systèmes extensifs valorisant la première richesse de la région : l'herbe.

Ceci implique un entretien permanent du bocage et une utilisation traditionnelle des herbages.

Ces dispositions naturelles ont conduit au développement des signes de qualité pour les produits (notamment les labels charolais et les filières certifiées) pour se différencier et mieux valoriser la production.

Enjeu : Maintien de ce patrimoine naturel et du développement de la qualité de ces productions.

Canton de Perreux

Le canton Pays de Perreux compte 9 communes et couvre 13 246 hectares pour une population de 16 977 habitants (1999).

L'activité agricole est encore significative et représente encore 15 % des actifs avec des exploitations essentiellement orientées vers l'élevage et plus particulièrement vers la production de viande (hors la commune du Coteau).

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 700 à 800 mm par an et relativement mal répartie entraînant une sécheresse estivale, voire automnale presque tous les ans. A basse altitude, côté fleuve Loire, il pleut moins qu'en montagne. Quelques agriculteurs essaient de pallier ce manque d'eau par le recours à l'irrigation par le biais de quelques retenues collinaires, mais ils restent très rares. Le réseau hydrographique est assez dense avec le Rhins et la Loire pour la partie basse du canton et le Rhodon et le Trambouzan pour la partie haute. Ces rivières subissant les manques d'eau à certains moments sont donc très sensibles à tout type de pollution.

Le canton se caractérise aussi par une présence d'actifs et résidents non agriculteurs de plus en plus forte entraînant une demande croissante en termes d'utilisation du territoire et de protection de l'environnement et des paysages.

La problématique du canton de Perreux

Dans le domaine économique et social :

Même si le nombre d'actifs agricoles est en diminution et si certaines communes conservent peu d'agriculteurs, l'activité agricole demeure économiquement et socialement primordiale pour le canton. Il apparaît important de maintenir une forte activité agricole sur tout le canton et en particulier dans les zones périurbaines. L'agriculture est néanmoins fragilisée par une dynamique d'installation insuffisante (exploitations à dominante viande, pression foncière, conjoncture), par un parcellaire dispersé et morcelé.

Dans le domaine environnemental : problématique particulière à la zone périurbaine :

La présence en zone périurbaine d'une dispersion de l'habitat pose un problème de gestion des épandages, nécessitant de réfléchir sur la gestion des effluents agricoles, des eaux usées (non agricoles) et donc des relations entre agriculteurs et autres ruraux.

Pays de Charlieu

La zone considérée couvre 18 000 hectares sur 16 communes.

Deux régions naturelles sont présentes:

? la plaine roannaise pour l'ensemble des communes situées à l'ouest.

? les Monts du Lyonnais pour celles de l'est et à proximité du canton de Belmont de la Loire.

L'ensemble de ces communes est structurellement classé en zone dite de piémont ou défavorisée (Jarnosse est la seule commune classée zone montagne).

L'altitude varie d'ouest en est de 260 m à 480 m. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 750 mm d'eau par an.

Le réseau hydrographique est marqué par :

? le fleuve LOIRE qui traverse le pays et coule du sud au nord.

? un certain nombre de rivières : le Somin, le Chandonnet, le Jarnossin qui se jettent dans la Loire, rive droite; la Teyssonne qui se jette sur la rive gauche; le canal de Roanne-Digoïn qui longe la Loire et traverse la commune de Briennon.

L'érosion des sols est faible voire inexistante. A noter, cependant, une tendance sur les communes situées en zone Monts du Lyonnais, au relief plus accidenté et aux sols de structure plus légère.

Le paysage est du type bocager avec la présence de nombreuses haies vives ponctuées d'arbres de haute tige. L'habitat principal et les exploitations agricoles, dispersés, forment un maillage imbriqué.

La proximité du bourg, centre d'attraction, très touristique et de l'agglomération roannaise génère une demande croissante d'usages non agricoles de l'espace rural ainsi que des exigences marquées en matière de protection de l'environnement et des paysages. L'activité industrielle se développe à partir de zones communautaires sur un axe cohérent, le long de la vallée du Sornin.

Le développement des productions agricoles et l'agrandissement constant des exploitations ont conduit à une modernisation et une rénovation des bâtiments professionnels. Cette évolution ne s'est pas toujours réalisée en observant une bonne intégration paysagère. Cette action n'est pas achevée et nous constatons encore aujourd'hui un manque de place, d'abris, de hangars à matériel, à fourrage, pour le cheptel.

Le Pays de Charlieu est voué à l'élevage (principalement de race charolaise). La culture de l'herbe occupe près de 90 % du territoire agricole : la superficie totale agricole, 13 000 ha, regroupe environ 200 exploitations professionnelles à temps plein.

La filière lait est peu présente : 40 exploitations pratiquent cette production soit au total 3,5 millions de litres de lait collectés, ce qui porte à 85 000 l la moyenne produite par exploitation.

Par contre, la filière viande bovine domine très largement. La production représente 6 600 primes vaches allaitantes réparties dans 190 exploitations, ce qui porte la moyenne à 35 vaches.

ATOUPS

Zone péri-urbaine avec possibilité de développer la transformation, la vente directe, le tourisme de proximité, l'accueil à la ferme...

Zone spécifique d'élevage à base d'herbe renforcé par un véritable savoir-faire professionnel et une grande qualité des herbages.

Un tissu associatif en relation avec le milieu naturel, très développé et un public très nombreux de plus en plus utilisateur du territoire : randonneurs, chasseurs, pêcheurs...

La Communauté de Communes du Pays de Charlieu qui, par son dynamisme, sollicite et engage des actions dans différents domaines économiques, aménagement de l'espace, traitement des déchets, développement du tourisme...

Exploitation type de la Plaine de Roanne

Systeme charolais.

Exploitation individuelle.

En zone herbagère sur 60 à 75 ha.

Troupeau de 50 à 80 vaches. Ce sont des systèmes extensifs, souvent moins de 1,4 UGB / ha.

Production d'herbe et un peu de céréales. Dans ce secteur, il y a des prés d'embouche, c'est-à-dire des prairies offrant une herbe très riche, suffisant parfois pour l'engraissement des animaux (finition au pré): tradition de négociants-emboucheurs et influence des systèmes voisins de Saône-et-Loire et de l'Allier.

La culture de céréales, comme le blé ou l'orge, est utilisée essentiellement en autoconsommation et pour avoir de la paille pour la litière des animaux.

La tendance actuelle : augmentation des surfaces; beaucoup d'exploitations ont plus de 100 ha, ce qui permet d'augmenter le nombre de vèlages, autour d'une soixantaine, tout en maintenant un chargement faible et une seule unité de main d'œuvre.

La réforme de la PAC amène de grosses incertitudes quant à la finition des animaux. En effet, les éleveurs s'interrogent sur la nécessité de finir les animaux, puisque la prime qui y était associée a été découplée et que le marché italien demandeur de broutards légers est porteur.

• Plateau de Neulise et plaine du Forez nord

Descriptif

C'est une agriculture à la fois sous influence plaine roannaise (élevage du charolais sur grandes parcelles), plaine du Forez (système culture élevage) et de semi montagne, aux sols difficiles : système mixte bovins lait / viande permettant en cela la recherche d'un équilibre adapté aux sols et à la climatologie capricieuse.

On dénombre environ 250 exploitations avec des surfaces variant de 30 à 40 ha en production laitière pour les communes les plus en altitude et de 80 à 100 ha en production viande allaitante pour les autres communes. Quelques activités de transformation existent et l'accueil en milieu rural est peu développé.

L'exploitation type : système laitier du plateau de Neulise

30 à 60 ha en zone très séchante.

Exploitations équipées de l'irrigation (une cinquantaine sur le secteur). Souvent, l'irrigation porte sur de petites surfaces (5 à 10 ha). Cette irrigation est très réglementée et pour ce secteur, le pompage se fait soit directement dans la Loire (barrage de Villerest) soit par le biais de retenues collinaires sur le plateau.

Référence laitière > 200 000 litres de lait avec 30 vaches laitières Prim' Holstein.

Mais ensilage irrigué : 7 ha en moyenne.

La tendance actuelle : système où se développent des structures importantes : regroupement d'exploitations et éventuelle spécialisation des productions par associé.

• Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais

Canton de Belmont de la Loire

Descriptif

Le canton de Belmont de la Loire est situé à l'extrême nord est du département, limitrophe avec la Saône-et-Loire et le Rhône dont il dépend pour la plupart des services publics et commerciaux. C'est une région de demi-montagne qui varie de 400 à 800 mètres d'altitude, irriguée par de nombreux cours d'eau alimentant le Sornin et le Rhins (deux bassins versants ayant des contrats de rivières propres). Sur la majeure partie du territoire, le relief est constitué de monts et vallées. Il jouit d'une bonne pluviométrie (supérieure à 900 mm), bien répartie dans l'année. Ce climat est favorable à la culture de l'herbe et au développement de la forêt.

Les 9 communes qui le composent forment la Communauté de Communes du Canton de Belmont de la Loire et correspondent à l'aire géographique du Comité de Développement agricole. Il s'étend sur 9 600 hectares.

L'agriculture, issue de la double activité (tissage), dès la création d'ateliers textiles collectifs, s'oriente vers la production laitière.

La surface agricole couvre 4 500 hectares (46 %). La prairie permanente est prédominante (94 % de la S.A.U). Le canton est indiscutablement voué à l'élevage en raison de ses différentes caractéristiques naturelles.

Les chefs d'exploitation agricole au nombre de 95 se répartissent surtout sur 3 communes : Belmont de la Loire, La Gresle et Saint-Germain-la-Montagne. L'élevage laitier est dominant avec des petites unités : l'élevage viande se développe soit en production spécialisée, soit en deuxième production d'un atelier laitier.

Ces dernières années, le secteur agricole a vu une progression des ateliers hors-sol (volailles principalement).

L'agriculture, en général, présente certaines difficultés : les structures foncières sont de taille modeste (35 hectares en moyenne), au parcellaire morcelé, dispersé et souvent éloigné du siège d'exploitation. Les sols sont pauvres et acides, les parcelles présentent des fortes pentes avec des bas-fonds très humides. La prairie permanente domine, exploitée principalement en pâturage tournant extensif par des troupeaux bovins lait ou viande charolaise.

Les agriculteurs font preuve, malgré tout, d'un certain dynamisme et recherchent des solutions d'itinéraires techniques plus économes et mieux adaptés à la conjoncture actuelle et aux potentialités des sols.

COPLER et Communauté de Communes de Balbigny

Le pays Entre Loire et Rhône, territoire de la COPLER couvre 25 000 hectares pour 16 communes et 12 000 habitants. Ce canton est marqué par une économie rurale industrielle (50 % des actifs, surtout dans le textile). Toutefois, l'agriculture demeure une activité tout à fait essentielle (avec presque 20 % des actifs), où l'élevage bovin domine (laitier au sud et allaitant au nord).

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 700 à 800 mm. Certains agriculteurs essaient de pallier l'irrégularité des précipitations par le recours à l'irrigation. Les ressources hydriques mobilisées proviennent de retenues collinaires aménagées grâce au relief vallonné (l'altitude du plateau de Neulise oscille entre 450 et 500 mètres). Le réseau hydrographique est assez dense avec deux cours d'eau majeurs : le Rhins et le Gand.

Ces rivières subissent des nuisances tant industrielles qu'agricoles et ont fait l'objet d'un contrat de rivières pour amorcer une restauration de leur qualité. Le Gand est marqué par des étiages sévères en été, il est donc particulièrement sensible à tout type de pollution.

Problématique sur le secteur de la Coper et communauté de communes Balbigny

- Présence d'actifs et résidents non agriculteurs. Le vieillissement de la population, le développement du tourisme et des loisirs génèrent une demande croissante pour des usages non agricoles de l'espace rural et des exigences plus marquées en matière de protection de l'environnement et des paysages.

Même si le nombre d'actifs agricoles est en diminution et si certaines communes conservent une activité industrielle importante, l'activité agricole demeure une activité économique primordiale pour le secteur. elle apparaît, néanmoins, fragilisée par : une dynamique d'installation insuffisante, une proportion importante de structures à petite dimension économique, un parcellaire dispersé et morcelé.

- Dans le bassin du Gand et sur les monts de Tarare, l'élevage laitier est très présent nécessitant de réfléchir à la gestion des effluents d'élevage, à l'adaptation des pratiques pour limiter l'impact négatif tant sur l'eau que sur les sols.

- Dans les gorges de la Loire, l'agriculture est plus extensive, voire en déprise. Se pose alors un problème de gestion des friches et de limitation des risques d'incendie.

Exploitation type des Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais

Systeme mixte

Exploitation de 40 à 80 ha (souvent en GAEC au-delà de 60 ha) dont près de 90 % de la surface en fourrage.

Production laitière en race montbéliarde; quota de 100 000 litres (jusqu'à 200 000 l en GAEC) soit une vingtaine de vaches.

Production allaitante en race charolaise (10 à 25 vaches).

Tendance actuelle : avec la réforme de la PAC, risque de spécialisation des petites structures vers des systèmes uniquement allaitants.

Systeme laitier en zone de montagne

Exploitation de 45 ha.

120 000 à 180 000 litres de quota soit environ 26 vaches Prim' Holstein.

Systeme fourrager avec de l'ensilage (herbe et maïs).

Tendance actuelle : installation de jeunes sur des structures sociétaires.

• Côte Roannaise

Descriptif

La Côte Roannaise, région surtout viticole, s'étend sur les coteaux de la bordure orientale des Monts de la Madeleine, dominant la plaine roannaise. La Côte Roannaise correspond à une marche intermédiaire entre les Monts de la Madeleine et le bassin de la Plaine de Roanne. Les 9 communes concernées comptent près de 120 exploitations. La SAU totale représente près de 5 500 ha.

La Côte Roannaise est marquée par son vignoble du même nom, mais comporte deux parties. La partie à l'est de la RD 8 s'apparente à la plaine roannaise avec de la prairie et de la culture en système bocager. La partie ouest, contrefort des Monts de la Madeleine, est couverte par de la vigne, des pâturages, de la friche et de la forêt.

L'agriculture de la Côte Roannaise est orientée vers la production viticole, mais aussi celle de viande et de lait. Par ailleurs, les produits fermiers sont bien présents et leur développement participe à la valorisation du terroir dans le cadre de nouvelles relations ville / campagne.

Si l'activité leader est la viticulture, la présence et le maintien des productions traditionnelles contribuent largement à l'utilisation de l'espace agricole.

Les pratiques agricoles sont basées sur des systèmes extensifs (chargement moyen d'environ 1 UGB / ha). La priorité est donnée à la qualité des produits et leur valorisation proche des consommateurs.

La Côte Roannaise est confrontée à la déprise foncière et par voie de conséquence, à l'avancée de la friche et de la forêt. Ce problème majeur bouleverse le paysage et repousse l'installation humaine.

Exploitation type de la Côte Roannaise = exploitation viticole

Une cinquantaine de producteurs.

Un peu moins de 4 ha de vigne en moyenne et parfois une vingtaine d'hectares en herbe pour de la production bovine ou ovine.

AOC Côte Roannaise rouge (93 % du litrage) et vin du Pays d'Urfé.

80 % de la production vendue en bouteilles.

Pour les autres exploitations (non viticoles), elles se rapprochent soit de la plaine roannaise soit de celles des Monts de la Madeleine.

• Monts de la Madeleine

Descriptif

La zone des Monts de la Madeleine et de la plaine roannaise est une région agricole située au nord-ouest du département de la Loire, limitrophe avec les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Saône-et-Loire. A l'est, la zone est bordée par la Loire et au sud, par le Forez. Elle est orientée vers la polyculture / élevage, la forêt et la vigne.

La diversité du relief, du type de sol et du climat a conduit à des orientations agricoles et des paysages divers.

La plaine est traditionnelle tournée vers l'élevage charolais, la côte a une vocation viticole, la montagne a une vocation agricole malgré une dominance de la forêt et le plateau joue la mixité lait / viande.

L'altitude varie de 300 à 1 200 m. La composition géologique est très hétérogène : des sols lourds argilo-limoneux ou sablo-limoneux de la plaine aux sols d'origine granitique érodés, lessivés et acides du reste de la zone.

Le climat est de type semi-continentale avec une influence océanique au nord et séchant au sud. La partie nord est plus arrosée, alors que certaines communes souffrent chroniquement de sécheresse estivale notoire.

La zone de Monts de la Madeleine et de la plaine roannaise est un réservoir important en eaux de surface stockées grâce à des zones humides et par des barrages palliant les débits irréguliers des rivières.

L'agriculture : C'est une agriculture principalement orientée vers l'élevage bovin lait. L'élevage allaitant produisant exclusivement du «maigre» s'est adapté à cette zone herbagère.

Nous dénombrons environ 150 sièges d'exploitations avec des surfaces variant de 30 à 50 ha / UMO et environ 20 ateliers hors sol (de 50 à 100 truies ou 1 200 m² en poulailler) soit 15 % des exploitations.

Quelques activités en «vente directe» se sont créées avec transformation de produits et accueil à la ferme. La production de veaux de lait est relancée depuis 12 à 15 ans.

Le chargement moyen est de 0,8 à 1,2 UGB / ha, soit une pression organique faible.

De gros efforts en bâtiments agricoles ont été réalisés.

Les Monts de la Madeleine constituent une zone où le patrimoine naturel «paysage et eaux» est remarquable, mais très fragile, pouvant être rapidement détruit par la déprise.

La déprise agricole a entraîné un fort enrichissement des surfaces agricoles morcelées et laissées à l'abandon.

Exploitation type des Monts de la Madeleine

? Exploitation laitière

Quota de 150 000 litres avec 25 Prim' Holstein.

50 ha en moyenne avec 90 % d'herbe.

? Exploitation allaitante

80 ha avec 90 % d'herbe + céréales.

40 vaches allaitantes de race charolaise.

Tendance actuelle : développement important de grandes exploitations, 150 ha à 2 associés dans les systèmes bovins avec réduction de la sole en maïs.

1.2.5. Une agriculture sous signe de qualité

- **L'AOC Côte Roannaise**



Historique de la Côte Roannaise

C'est au Moyen-âge que se constitue ce vignoble. Il réussit sa percée aux XVIIème et XVIIIème siècle sous le nom de «vins d'Arnaison» et grâce à la navigation sur la Loire.

Peu avant la Révolution, 50 000 pièces de vin sont expédiées, chaque année, à Paris. A l'apogée, en 1882, on recense 16 000 ha et 800 000 hectolitres.

Le vin a obtenu une certaine renommée, au début du siècle dernier : le Bouthéran, à Saint André, se plaçait alors dans la catégorie des «vins fins».

La production (680 000 hectolitres en 1908) est cependant inégale.

La progression du phylloxera, la crise viticole, le développement du chemin de fer, la première guerre mondiale, l'attrance de la main d'œuvre pour Roanne entraîna le déclin de ce vignoble.

La production actuelle

AOC en 1994, le vin de la Côte roannaise a poursuivi un long travail de qualité (Voir carte des AOC). L'aire de production de la Côte Roannaise, définie par le décret de l'AOC, est située sur 14 communes de l'ouest roannais

Une trentaine d'exploitations viticoles professionnelles produisent de 8 à 11 000 hectolitres de vin rouge et rosé sur une surface plantée de 200 ha de gamay.

Afin de compléter leur gamme de vins au caveau, certains vigneron produisent également du vin blanc sous l'appellation Vin de Pays d'Urfé sur une surface de 10 ha.

L'Association Vinicole Roannaise (AVR)

Afin de promouvoir leur appellation, l'ensemble des caves particulières sont réunies autour d'une association dénommée AVR (Association Vinicole Roannaise). L'AVR a pour but de gérer l'appellation et de la promouvoir.

Cette association, aujourd'hui gérée par les vignerons, organise, tous les ans, les commissions et les jurys qui statuent sur l'agrément ou non de telle ou telle cuvée en AOC.

De plus, parallèlement à son rôle de sensibilisation, de motivation et de formation, elle est aussi un centre d'investigation et de réflexion pour un projet global de développement du vignoble. Un Programme intégré de Développement Agricole est en cours d'élaboration et va prendre en compte les actuelles actions dans le contrat de pays (promotion, vigne et cuvege relais). Il devrait intervenir mi 2007 selon les actions.

Points faibles

- Un faible volume produit qui a plusieurs conséquences :

Un faible autofinancement pour les actions collectives, notamment celles en communication, une faible reconnaissance au niveau national, des moyens humains faibles :

Étant peu nombreux, les vignerons sont fortement sollicités pour la gestion de l'association lors des manifestations ou de la promotion du vignoble, comme les unités de production sont assez petites (moyenne des exploitations : 5 ha), il est difficile de démarcher des clients pour des volumes importants.

- L'absence de négociants sur le secteur rend difficile la création de nouvelles exploitations. Les jeunes installés doivent se constituer un fond de clientèle dès la première année.

- Un contexte du marché du vin difficile.

Points forts

- Le vignoble est constitué uniquement de caves particulières. Celles-ci maîtrisent leur production de la vigne au client (absence d'intermédiaire).
 - Production d'un vin de qualité, suite à un travail de fond à la vigne durant les vinifications.
 - Le parcellaire du vignoble est très morcelé sur l'ensemble de l'aire : cela permet d'avoir une pression phytosanitaire relativement faible et donc de diminuer le nombre de traitements.
- Cette faible pression sanitaire a permis au vignoble de se lancer dans la démarche Terra Vitis. En 2005, la moitié du volume produit en AOC Côte Roannaise est produit sous cette marque.
- Un ancrage fort au territoire avec les acteurs locaux : La Côte Roannaise bénéficie d'ambassadeurs de renom en les personnes de Pierre et Michel TROISGROS.
- Une prise de conscience des responsables viticoles sur l'importance du maintien du nombre de sièges d'exploitation et une réflexion sur l'installation hors cadre familial

• La filière viande et l'AOC Bœuf de Charolles

La filière : on note une forte augmentation du cheptel allaitant sur l'ensemble du territoire. L'analyse démontre qu'il y a une réserve de commercialisation sur place (**Approche d'une analyse de la Chambre d'agriculture, voir annexe outils page 5**). Pour autant on peut s'interroger sur les incertitudes liées à la commercialisation, au contexte d'aides (PAC) et aux aspects environnementaux. (voir agriculture biologique et vente directe).

Points forts

- Une région herbagère > 80 % de la SFP : des savoir-faire de naisseurs, voire de finition
- Un maillage commercial important : bouchers, négoce privé (maigre et gras) et négoce coopératif
- 2 abattoirs en local (Roanne et Charlieu)
- Un Centre d'Insémination Artificielle à proximité de la zone.
- Des structures d'élevage
- Une région «conservée» sur le plan environnemental et avec beaucoup de marge (rapport agriculture / population)
- Des cheptels à bon niveau génétique
- Des signes de qualité : label, CQC, futur AOC ?

Points faibles

- De petites surfaces, de petits troupeaux
- Peu la fibre d'engraissement en dehors des vaches allaitantes et génisses grasses
- Le négoce coincé entre le marché du maigre et du gras
- Un environnement pesant et récent des primes (PMTVA...) certes nécessaire mais bloquantes pour les plus dynamiques
- pas de véritables cultures de chef d'entreprise dans le département

ENJEUX

Fort besoin de connaissance de cette filière pour mieux la développer et l'étudier
Développement des circuits courts

L'AOC Bœuf de Charolles :

L'association «le Charolais du Roannais» poursuit son travail, en collaboration avec l'Association Bœuf de Charolles, dans la perspective de reconnaissance d'une zone de production AOC BŒUF DE CHAROLLES (**Voir carte des AOC annexe cartes page 21**).

Historique de la démarche

Les 27 et 28 avril 2006, la Commission d'Enquête est revenue à Charolles pour notamment visiter des exploitations produisant du Bœuf de Charolles et une entreprise d'aval. Elle s'est également penchée sur le rapport des consultants et s'est livrée à l'examen critique du cahier des charges élaboré par le Syndicat Bœuf de Charolles.

Globalement, la Commission d'Enquête a très bien perçu le rapport des consultants et a reçu favorablement la présentation du cahier des charges.

Suite à un échange entre les membres de la Commission d'Enquête et ceux du Conseil d'Administration du Syndicat Bœuf de Charolles, de nombreux points du cahier des charges ont été validés, certains restant encore à préciser.

La Commission d'Enquête s'est finalement prononcée pour la présentation du dossier Bœuf de Charolles à la réunion du Comité National des Produits Alimentaires du 22 juin 2006 dans l'objectif d'obtenir le principe de reconnaissance en AOC pour le Bœuf de Charolles et de lancer la procédure de délimitation de la zone.

Si le Comité National se prononce favorablement, la Commission d'Enquête poursuivra ses travaux pour fixer précisément les conditions de production de l'appellation et pour définir, avec l'aide d'experts extérieurs à l'INAO (historiens, géologues, pédologues...), l'aire de production. Une procédure d'enquête publique sera ensuite mise en œuvre pour permettre la délimitation de l'aire géographique et parcellaire de l'AOC Bœuf de Charolles.

Cette production est emblématique de la zone ; chaque année, en octobre, le concours charolais de Roanne est une grande fête des éleveurs locaux : les meilleurs animaux sont, alors, primés par un jury de connaisseurs. (manifestation aidée dans le cadre du contrat de pays – action 15)

Cahier des charges «bœuf de Charolles»

Zone géographique : la zone proposée reprend les petites régions de l'Autunois, le Morvan situé en Saône-et-Loire, la Sologne Bourbonnaise, le Charolais, le Brionnais, le Clunysois, la Plaine Roannaise ainsi que des communes limitrophes.

Cette zone reste à valider par l'INAO.

- Des caractéristiques des élevages :

Avoir l'ensemble de la SAU dans la zone.

L'exploitation doit être engagée dans un signe officiel de qualité.

Respecter des critères spécifiques Bœuf de Charolles :

- Chargement < 1,8 UGB / ha SF.
- Avoir > 80 % de la SAU en herbe.
- entretien des haies : une fois / an minimum.

- Des caractéristiques des animaux :

Produire des animaux de race pure (charolais), de type mixte ou viande.

Les animaux doivent être nés, élevés, engraisés et abattus dans la zone.

- De l'alimentation :

Respect de la législation concernant l'alimentation animale (interdiction des additifs alimentaires, de produits OGM, d'anabolisants, de farines animales...).

Interdiction des fourrages et produits fermentés : ensilages de maïs, d'herbe et d'enrubannage au moins pour la période de finition.

Limitation de la complémentation en phase de finition.

- Commercialisation des animaux :

Les concours répondant à ces critères seront estampillés «Bœuf de Charolles».

Maturation de la viande : une durée de maturation de 14 jours minimum devra être respectée pour les morceaux à griller ou à rôtir afin d'assurer la pleine expression des qualités organoleptiques de la viande.

La traçabilité du produit sera assurée du producteur au consommateur.

L'année 2005 fut, entre autres, consacrée à des travaux de fond pour caractériser la viande et pour la promouvoir. Ces travaux peuvent se résumer en trois points :

La caractérisation de la viande Bœuf de Charolles se poursuit avec des dégustations sur différents morceaux (morceaux à griller, plat de côtes, bouillon) et permet d'établir des profils aromatiques.

La promotion de la viande Bœuf de Charolles se fait au travers de différentes manifestations : Festival de Bœuf de Charolles à Charolles, Fête du Charolais à Roanne, rencontres avec des associations «Des forces vives de Charolles», animations dans des boucheries commercialisant du Bœuf de Charolles, rencontre avec les bouchers Bœuf de Charolles.

• **Fromage de chèvre : AOC Charolais**

Un travail est en cours, depuis plusieurs années déjà, pour mettre en place une AOC pour le fromage Charollais 100 % chèvre.

Le projet est porté par l'association Fromages de chèvre charolais et mâconnais basée à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Le Roannais est directement concerné par ce travail puisque certaines communes feraient partie de la future zone d'AOC (**Voir carte des AOC en annexe page 21**).

Les travaux de délimitation de l'aire de production du fromage Charolais ont démarré à l'automne 2004.

La commission a validé les conditions de production suivante : 70 % de l'alimentation issue de la zone, fabrication uniquement avec du lait cru, fourchette de poids de 250 / 310 grammes.

L'aire d'appellation doit répondre à plusieurs critères :

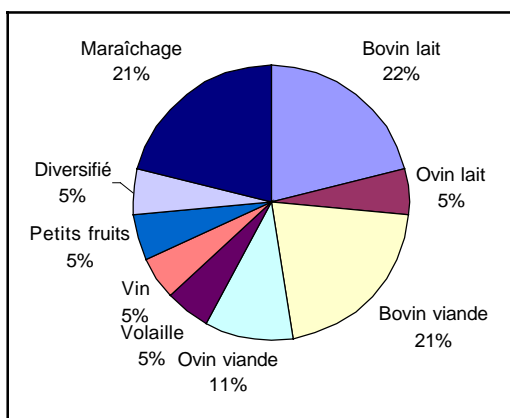
- Un milieu physique favorable à la pousse de l'herbe et au développement de prairie à caractère acidophile.
- Un système agricole basé sur une polyculture élevage caprin / élevage allaitant qui se traduit par la présence d'un vaste bocage et un habitat ancien dispersé.
- Une présence d'une forte antériorité dans la fabrication du fromage Charolais.

Le lait de chèvre, depuis 2002, est livré soit à la Fromagerie d'Urfé (Saint-Just-en-Chevalet) pour 14 producteurs, soit à la laiterie d'Ouroux (69) via la Coopérative laitière de Roanne pour 4 producteurs.

• **L'agriculture biologique du Roannais¹⁵**

Les productions en Roannais

On compte, en 2006, 20 agriculteurs biologiques ou en phase de conversion sur le territoire (contre 14 en 2003). De nombreuses productions sont représentées : bovin viande, bovin lait, ovin lait, ovin viande, porcs, maraîchage, viticulture, volaille, fromage de chèvre et de vache. La surface en bio ou conversion a plus que doublé entre 2000 et 2006.



Sur ce schéma, les exploitations « bios » du Roannais apparaissent avec leur production principale. Mais il faut bien noter qu'au moins un tiers des exploitations présentent des productions mixtes. Globalement, les structures certifiées AB sont davantage diversifiées que les structures classiques.

Les agriculteurs « bio » du Roannais représentent 0,7% de la totalité des agriculteurs ce qui est très peu comparativement aux chiffres nationaux régionaux, voire départementaux :

Rhône-Alpes : 3% (vient du fort % de la Drôme avec les plantes aromatiques et les élevages extensifs), France : 2 %, Loire : 1,2 %.

¹⁵ Données complétées par l'ARDAB (Association Rhône-Loire de Développement de l'agriculture biologique)

La problématique de l'agriculture bio en Roannais

- ? un gros potentiel de conversion en Roannais avec les élevages extensifs en vaches allaitantes, Une forte marge de progression existe sans beaucoup d'investissements,
- ? une forte tradition de vente directe de la viande en Roannais
- ? une démarche AOC «Bœuf de Charolles»
- ? une forte demande de repas cantine bio à peine satisfaits
- ? Une image relativement négative de l'agriculture biologique (sur le plan des contraintes perçues par les producteurs)

L'ARDAB (Association Rhône-Loire de Développement de l'Agriculture Biologique)

• Opérations réalisées en 2006 sur le Roannais :

Quelques exemples :

Lycée Albert Thomas - Roanne - 550 couverts repas bio le 18 Mai 2006. 100 % du repas provenait des producteurs bio du Roannais.

Collège Montaigne - Balbigny - 100 petits déjeuners bio (remplacement des pains au chocolat par des fruits bio)

Collège Papire Masson - St Germain Laval - 260 couverts repas bio - 6 juin 2006

Lycée Pierre Cotton - Néronde - introduction d'aliments bio locaux dans la Semaine du Goût - 4 x 220 repas.

- organisation de l'approvisionnement (avec une priorité pour l'approvisionnement auprès de producteurs bio locaux).

- accompagnement pédagogique : l'ARDAB tient à disposition des outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants/collégiens/lycéens (plaquettes, expos, stand ARDAB, exposé en classe, etc...)

• Bilans et perspectives :

Une évaluation a été réalisée par l'ARDAB sur l'ensemble du département. Les bilans sont très bons :

- satisfaction générale des établissements (selon les cas : enseignants, intendants, cuisiniers) et des élèves.

- un bilan positif dans nos capacités à organiser un approvisionnement local, qui reste une condition ambitieuse mais essentielle de l'ARDAB (voir la restauration collective bio comme un élément structurant de l'agriculture bio locale). De manière générale, les établissements souhaitent reconduire l'opération cette année. D'où l'urgence de solliciter des agriculteurs conventionnels pour passer en bio pour fournir ce nouveau marché qui ne tend qu'à augmenter.

• Quelle commercialisation ?

Sur 20 producteurs, 14 commercialisent leur production en vente directe : marchés de détail, vente à la ferme, systèmes de caissettes... Ce sont essentiellement les éleveurs laitiers qui commercialisent en filière longue (via une coopérative qui valorise le lait en bio).

Le choix de la filière courte s'impose auprès des agriculteurs bios comme une opportunité pour sensibiliser directement le consommateur à l'agriculture biologique. Par ailleurs, c'est une façon de rester maître de son produit de la production jusqu'à la vente.

Enjeux

Forte demande de consommation de bio (+ 9.6 % par an en France) que l'on peut extrapoler au Roannais.

Augmenter la part de l'agriculture biologique en Roannais, l'objectif de 2 % d'agriculture biologique est tout à fait raisonnable.

Changer l'image de ce mode de production : sensibilisation.

Pistes :

Accès de l'ARDAB aux réseaux des comités de développement ; faire de l'agriculture biologique un signe de qualité de plus, au même titre que les AOC ou les produits fermiers.

Transformation et la vente du lait bio qui n'est pas beaucoup valorisé aujourd'hui.

Ateliers de découpe pour la viande bio du Charolais

1.2.6. Offre de produits en circuits courts : existant, besoins, contraintes

Situation

Beaucoup de producteurs, bien répartis géographiquement sur le territoire

On estime qu'il y a 170 producteurs fermiers sur le territoire Roannais (la difficulté du recensement exact provenant essentiellement de ce qu'on met derrière le terme de producteurs fermiers).

Sur le territoire, les «petits» producteurs, transformant 2 000 litres de lait / an, côtoient les «gros» producteurs transformant jusqu'à 300 000 litres de lait / an. Et c'est cette diversité dans les tailles des structures qui permet un maillage cohérent du territoire avec des modes de commercialisation différents.

La production fermière est présente sur presque toutes les communes.

Une production très diversifiée

Il n'y a pas clairement de secteurs géographiques où l'on retrouve plus une production qu'une autre (mis à part les secteurs en AOC Côte Roannaise).

Par contre, même si l'on fait du fromage de partout, il ne sera pas forcément toujours fait avec les mêmes procédés selon que l'on se trouve dans la plaine roannaise ou sur les contreforts des Monts du Beaujolais.

Inventaire des productions présentes sur le Roannais :

Production	Espèces	Produits
Lait	bovins, caprins, ovins	fromage blanc, frais, sec, mi sec, affiné; lait, beurre, crème
Viande	bovins, ovins, porcins, bisons	viande à la découpe, charcuterie, conserves...
Volailles	poulets, dindes, pintades, cailles, oies, chapons, canards, lapins	viande au détail, foie gras, conserves...
Miel		miel, nougat, pain d'épice...
Fruits		jus de fruit, sirop, confitures
Escargots		conserves...

La commercialisation



Elle a lieu directement sur l'exploitation, sur les marchés locaux, lors de tournées, auprès de revendeurs et grossistes, de restaurateurs, en GMS... Dans le Roannais, les clients se déplacent encore volontiers directement sur l'exploitation pour aller acheter leurs produits. Cette activité de vente directe génère un réel lien ville/campagne que ça soit les agriculteurs se déplaçant dans les villes ou les urbains se rendant dans les exploitations. Localement, il existe une association (loi 1901) indépendante regroupant des adhérents situés sur la région roannaise : l'Association des Produits

Fermiers et Vins du Roannais.

La promotion des produits fermiers est faite par l'utilisation du logo spécifique des producteurs roannais et par la participation aux manifestations locales organisées par l'association.

Ces manifestations peuvent prendre plusieurs formes :

Les marchés : ils sont au nombre de trois répartis à Pâques, à l'automne et à Noël. Ces marchés se déroulent sur une journée entière et même deux jours pour Noël et ont lieu dans la rue piétonne de Roanne.

Les participations aux fêtes locales : l'association est fréquemment représentée par ses producteurs au cours d'événements locaux.

Cette année, les producteurs ont participé à la Fête des Fleurs, au Salon de la Gastronomie du Coteau, à la Fête des Associations.

La mise en place d'un jury de dégustation : le but de ce jury est de recueillir un avis comparatif sur les

produits des adhérents et d'assurer un suivi de la qualité.

Il ne constitue, en aucun cas, un concours, mais plutôt une entraide entre producteurs.

Le jury est composé de consommateurs, de restaurateurs, de producteurs fermiers et de techniciens.

Composé ainsi, ce jury nous permet d'avoir des avis gustatifs, techniques et commerciaux très pertinents.

Cette association a pour but de promouvoir les produits fermiers sur le territoire roannais, mais aussi de venir en aide aux nouveaux producteurs.

Son slogan est : «Je produis, je transforme, je vends».

Points faibles

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres soit filière (bovins allaitants à la fin des années 1990, viticulture aujourd'hui) soit territorial :

Points forts

La culture du Roannais de vente directe et de ses «produits alimentaires de qualité et de gastronomie» soit une région propice à toutes ces initiatives.

Enjeux :

Questions de main d'œuvre : facteur limitant du développement de ces ateliers

D'après une enquête¹⁶, les exploitants regrettent de ne pas pouvoir compter sur un salarié pour la partie transformation. Une réflexion est à mener en terme ou de groupement d'employeur ou de service de remplacement.

Connaissance du marché : 65% des producteurs font au moins un marché par semaine. C'est un chiffre important mais pour l'instant on connaît mal la structuration de ces marchés. Il serait intéressant de réaliser un observatoire des marchés sur le roannais.

Organisation : pas de lieu de vente commun; deux associations, une départementale, une roannaise.

Abords de ferme et signalisation

Les abords de ferme sont qualifiés de bien à 48%, moyen 35% et mauvais pour 17%.

Pour ce qui est de la **signalisation**, c'est aussi inquiétant surtout quand on a en tête les 96 % qui vendent sur leur ferme. Pour 57 % des exploitations la signalisation est moyenne et pour 29 % mauvaise, très mauvaise ou même inexistante.

Il y a donc un travail à faire sur les abords de ferme et la signalisation.

Importance du chiffre d'affaire représenté par la vente sur la viabilité des exploitations.

Consolidation des exploitations existantes : pas énormément d'installation de nouveaux ateliers, mais on assiste régulièrement à une consolidation des exploitations déjà en production fermière par le biais des sociétés : arrivée d'un nouvel associé, augmentation des quotas, changement de forme sociétaire...

Les manifestations locales d'identifications aux produits locaux que ce soit au niveau Roannais ou local

- **l'atelier de transformation fermière en Roannais**

Initiative locale en faveur du développement des produits fermiers (voir bilan du CDPRA 1^{ère} partie du diagnostic)

¹⁶ Diagnostic de la production fermière dans la Loire Janvier 2007 Chambre d'agriculture 42

L'agriculture en Roannais : récapitulatif

Points faibles

La pression foncière, peu compatible avec les systèmes extensifs du Roannais. Cette pression foncière est vécue plus ou moins fortement en fonction de l'éloignement de Roanne. Les différents projets routiers sur le territoire commencent également à se faire sentir.

Les aléas climatiques, car il y a beaucoup de terrains séchants qui sont très affectés par des épisodes de sécheresse.

Une filière laitière qui interroge les agriculteurs et un manque d'engouement de la part des jeunes pour cette filière : astreinte, question de l'avenir...

Manque de structures sociétaires.

Points forts

Territoire bien structuré avec des systèmes en adéquation avec les potentialités naturelles.

Potentiel et habitude de vente directe. Bassin de consommation calqué sur le bassin de production.

Bonne performance technico-économique en système laitier et allaitant.

Beaucoup de travail en équipe (beaucoup de CUMA), solidarité entre agriculteurs.

Territoire structuré par des Comités de Développement Agricole : association d'agriculteurs avec mise à disposition d'un conseiller territorial par la Chambre d'Agriculture et suivi par un élu du Bureau de la Chambre d'Agriculture.

Savoir-faire reconnu, notamment pour les éleveurs allaitants, mais aussi dans les autres systèmes lait de montagne, produits fermiers... Travail sur la mise en place de 2 AOC dont une partie du zonage est sur le Pays Roannais : Viande AOC Bœuf de Charolles, Fromage de chèvre AOC Charolais et il existe déjà l'AOC Côte Roannaise pour le vin.

Sur le secteur : importante structure d'abattage et d'exportation de bovins : SICAREV, mais également d'autres exportateurs.

2. Autres activités : artisanat, commerces, industries.¹⁷

2.1. L'agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire est très présente sur une zone où le textile et la mécanique occupent encore le premier plan.

Les sociétés d'abattage et d'exportation de bétail vivant ont une réelle influence sur l'économie locale, mais ce ne sont pas les seuls industriels agro-alimentaires puisque d'autres acteurs sont implantés (chocolateries, traiteurs...).

Ils regroupent 20 % des industries du Pays Roannais et 11 % des employés.

L'industrie agro-alimentaire se singularise par un fort taux de fusion-acquisition.

En conséquence, de nombreuses sociétés du Pays Roannais voient leurs capitaux aux mains de firmes françaises ou non, implantées nationalement ou internationalement.

171 établissements privés (20 % des entreprises industrielles du Pays Roannais) employant 1 664 salariés (11 % des employés du secteur industriel) sont installés sur l'arrondissement de Roanne.

Les principaux savoir-faire et secteurs d'activités sont les suivants :

- Abattage et exportation de bovins : la SICAREV est le premier exportateur du secteur ayant son siège dans le Pays Roannais.

D'autres importants exportateurs existent également : Roche, Defond Bétail Négoce.

- Exploitation d'eau de source et embouteillage : les eaux de Saint-Alban ou de Sail les-Bains sont

¹⁷ Paragraphe issu de la Charte du Pays de 2003

reconnues pour leurs vertus sanitaires.

- Chocolaterie et autres produits sucrés : une véritable tradition existe localement avec des sociétés comme Révillon Chocolatier, Dessert and co et Délice du Palais SA.
- Charcuterie pâtissière : Valentin Traiteur.
- Traiteurs : Dumoulin, Dansard.
- Charcuterie salaison : Borset, Roche Billard et Blin, Suchel.
- Industrie laitière : UCR, Ferme Collet, Jourcy, Fromagerie d'Urfé.
- Abattoir de volailles – lapins à Saint-Martin-d'Estréaux.

Liste à laquelle il faut ajouter des entreprises qui ont des compétences dans des domaines particuliers : produits diététiques, miel, huiles essentielles, laboratoire d'analyses, laboratoire d'analyses sensorielles.

La gastronomie avec comme fer de lance Troisgros est présente historiquement sur le secteur. Elle exige des produits de très bonne qualité et tire vers le haut tout un pan de l'agriculture roannaise.

Les emplois, services et savoir-faire de l'industrie agro-alimentaire s'insèrent dans un groupe plus vaste de fournisseurs et clients des agriculteurs.

Il s'agit des fournisseurs d'intrants et de matériel agricole (une douzaine de concessionnaires dans le secteur) par exemple.

En effet, un exploitant agricole, c'est 4 à 5 emplois induits.

L'industrie agro-alimentaire est très présente sur une zone où le textile et la mécanique occupent encore le premier plan.

2.2. Un bassin industriel historique

Bassin industriel, le Roannais est caractérisé par la prégnance du secteur secondaire, notamment les filières du textile-habillement ainsi que de la mécanique - armement.

En 1975, plus de 3 200 salariés travaillaient pour Giat à Roanne et le secteur textile représentait près de 15 000 salariés.

Ce véritable «Pays de Cocagne» a été progressivement confronté au ralentissement de la croissance mondiale, à l'émergence de nouveaux concurrents et de nouvelles formes de production.

Les difficultés actuelles que rencontre notre tissu productif sont accentuées par le faible taux de création d'entreprise sur notre territoire par rapport à la région (écart d'un point, de 8,3% à 9,3% en 2000).

2.3. Des secteurs industriels en mutation

Les filières textile et mécanique, nécessitant beaucoup de main d'œuvre, ont en effet été fortement concurrencées par une production de pays à faibles coûts salariaux (Asie du Sud-est pour le textile et plus récemment Pays d'Europe Centrale et Orientale pour la mécanique-armement). 11 000 emplois ont ainsi été perdus par ces deux secteurs d'activité depuis un quart de siècle.

L'investissement, la productivité et la rémunération par salarié, bien qu'en progression, demeurent en deçà de la moyenne régionale, au même titre que le taux d'encadrement technique.

Malgré les difficultés, le secteur privé secondaire est toujours prépondérant dans le tissu productif de notre territoire. Il représente 31,5% des emplois occupés.

Les secteurs du textile (33%), de la mécanique (26%), et de l'agro-alimentaire (7,5%) constituent 2/3 des emplois industriels de l'arrondissement.

Composé essentiellement de petites unités industrielles (75% ont moins de 9 salariés) fortement dépendantes de donneurs d'ordre privés (textile), voire de politiques publiques nationales (GIAT), le tissu économique du Roannais s'est engagé depuis ces deux dernières décennies dans des actions importantes de promotion, de dynamisation et de structuration de ses deux principales filières d'activités.

2.4. Le textile – habillement : Un Système Productif Local

(325 établissements - 6 411 salariés)

Un Système Productif Local se caractérise par la présence de 4 éléments :

- l'existence d'une concentration de PME sur un territoire donné
- l'appartenance des PME à un secteur d'activité spécifique
- l'existence de relations inter-entreprises
- le partage d'une culture commune.

Le Roannais a la particularité de concentrer 59% des entreprises textiles du département ainsi que 50% des salariés.

Il regroupe l'ensemble de la filière du textile-habillement (création, tissage, tricotage, teinture, ennoblement, impression, broderie, sérigraphie, fabrication et maintenance de matériel).

L'excellence roannaise dans le secteur est symbolisée par la présence de marques prestigieuses comme Carré Blanc, Devernois, Deveaux, Descamps – Jalla, Griffon Frères, Lewinger, Pauporté, 70% des pulls made in France sont notamment fabriqués sur le Roannais.

La plus importante action de promotion du secteur est l'organisation depuis 18 ans de la Biennale du textile et de l'habillement, regroupant plus de 300 professionnels. Les chefs d'entreprises à l'origine de cette manifestation veulent renforcer l'image de marque du Roannais et «prendre le temps» de réfléchir collectivement aux évolutions et contraintes de leur secteur.

Autre initiative, impulsée par la puissance publique cette fois, la dynamique MUTEX, à l'origine simple dispositif de formation se déclinant depuis en une association éponyme, un Groupement d'Employeur ainsi qu'un centre de formation et d'expérimentations technologiques (la SARL Garance). L'association regroupe actuellement 50 entreprises de cette filière et concerne plus de 1900 employés. Elle exerce également une activité de veille technologique et commerciale pour l'ensemble de ses membres.

Ce secteur caractérisé traditionnellement par un faible taux d'encadrement joue de plus en plus la carte de la réactivité et de l'innovation.

Le développement volontariste des TIC sur l'agglomération roannaise a permis l'émergence du Centre National du Numérique Textile Habillement (CNNITH).

L'accueil, le développement ou la création de formations d'enseignement supérieur sur l'agglomération contribue également à la mutation et à la valorisation du secteur.

Fortement dépendant de la conjoncture mondiale, ce tissu, pour l'essentiel constitué de PME en position de sous-traitance, risque de souffrir de la disparition de donneurs d'ordre (syndrome «Chacok») et de la poursuite de la délocalisation des activités de production. (L'entreprise de prêt-à-porter féminin basée dans le Var travaillait avec une vingtaine de sous-traitants du bassin roannais, employant quelques 400 salariés. La disparition de Chacok a entraîné le vacillement voire le dépôt de bilan de certaines de ses unités)

2.5. La mécanique–armement

(179 établissements - 5 028 salariés)

L'industrie de la mécanique-armement, deuxième secteur d'activités de notre territoire regroupe différents métiers : chaudronnerie, fonderie, mécano-soudure, tôlerie, traitement de surface, traitement thermique, mécanique de précision.

Elle représente 179 entreprises sur notre territoire et 21% des salariés du département.

Le centre intégrateur de GIAT INDUSTRIES à Roanne ne constitue plus la plus importante unité industrielle de notre bassin d'emploi. Ce changement historique résulte d'une perte continue d'emplois depuis de nombreuses années (réduction de moitié avec le projet «GIAT 2006») lié à des procédures de restructuration. Actuellement, Roanne regroupe l'activité de production des blindés légers et celle des blindés lourds du Groupe. Ces difficultés ont aussi trouvé leurs répercussions chez de nombreux sous-traitants du groupe.

Afin de palier ces pertes «sèches» d'emplois, de nombreuses initiatives ont vu le jour.

La Sofred a été mandatée afin de mener une action de revitalisation avec l'objectif de créer 800 emplois, de 2003 à 2006.

Des actions innovantes ont été menées dans le secteur en privilégiant les stratégies d'essaimage avec la création et le développement de GICAR S.A. (construction d'engins de lutte contre les incendies) et de SYEGON (Système de gonflage et dégonflage des pneus en roulant) ainsi que les actions de coopération inter-entreprises.

Mécanergie, groupement de 7 entreprises sous-traitantes complémentaires (mécanique, usinage, engrenages et tôleries), est, à ce titre, une initiative que la DATAR qualifie d'exemplaire. Elle a pour objectif d'asseoir sa position vis-à-vis de donneurs d'ordre et de mutualiser certaines fonctions (commerciales, de production, de Recherche et Développement, ...).

Outre GIAT INDUSTRIES, le Roannais accueille quelques grands noms du secteur comme les leaders mondiaux des lames de scie (DEMURGER) et des grues de construction (POTAIN) ainsi que le spécialiste de la fabrication d'autoclaves de stérilisation pour les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques (BARRIQUAND).

2.6. Les services : un secteur en croissance modérée

Ce secteur représente plus de 13% de l'ensemble des emplois occupés sur le Pays Roannais.

On distingue communément les services aux entreprises et les services aux particuliers

⇒ Les services aux entreprises

Les services aux entreprises recouvrent 5 champs d'activités : les activités financières, le conseil et l'assistance, les services opérationnels, la recherche et le développement ainsi que les postes et télécommunications.

On recense au premier janvier 2002 plus de 2900 établissements, dont 95 % de moins de 10 salariés.

Depuis 1993, ce secteur a enregistré une augmentation de près de 10 % du nombre de ces établissements.

Les services aux entreprises ont contribué ces dernières années à une partie importante des créations d'emplois (855 emplois depuis 1993). En 1999, il représente environ 4300 emplois.

⇒ Les services aux particuliers

Les services aux particuliers recouvrent les services collectifs, l'action sociale, le domaine de la santé ainsi que des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie, l'immobilier ...

On recense, au premier janvier 2002, 747 établissements, dont 89 % de moins de 10 salariés.

Depuis 1993, ce secteur a enregistré une augmentation de plus de 32 % du nombre de ces établissements.

Il représente plus de 3400 emplois en 1999 dont plus de 63 % sont occupés par des femmes.

2.7. Vers une tertiarisation de notre tissu productif

Le phénomène de tertiarisation de l'économie est à l'œuvre sur notre bassin d'emploi.

Les services constituent en effet une part croissante de notre offre d'emplois et seront à l'avenir essentiels pour accompagner la mutation du tissu économique

Ils ne représentent néanmoins pas, pour l'instant en tout cas, une alternative valable et crédible aux nombreuses pertes d'emplois enregistrées dans le secteur secondaire.

2.8. Un tissu commercial dense

Le tissu commercial du Roannais participe de façon quotidienne à l'animation économique et à l'équilibre territorial du territoire. La densité commerciale globale (toutes formes de commerces confondus) est en 1999 de 1.689 m² pour 1.000 habitants (contre 1.469 pour Rhône-Alpes).

Les deux pôles urbains de Roanne et Mably constituent les pôles moteurs de l'offre commerciale sur le territoire.

Les pôles secondaires se retrouvent sur l'agglomération roannaise (Riorges, Le Coteau) ou à proximité

immédiate (Perreux) ainsi que sur Charlieu.

Le Grand Roanne concentre à lui seul 80 % des établissements du territoire.

Les pôles relais assurent la couverture globale du territoire et sont présents sur les communes de St-Just en Chevalet, St-Germain-Laval, Balbigny, Renaison, La Pacaudière, Saint-Symphorien de Lay, et Belmont.

En septembre 2002, on dénombre 2266 entreprises commerciales sur l'arrondissement de Roanne. Ces entreprises emploient 5.936 personnes, dont près de 67 % dans le Grand Roanne.

Les commerces alimentaires représentent 23 % de l'offre commerciale.

Le Roannais, fer de lance de l'industrie textile au plan national, dispose de plus de 250 commerces d'équipements de la personne et de plusieurs magasins d'usine.

On recense également la présence de 2 hypermarchés, 24 supermarchés, 3 centres commerciaux et 2 halles alimentaires (halle Diderot à Roanne et halle de Renaison).

Le tissu commercial du Roannais regroupe 15 unions commerciales et artisanales.

3. Formation emploi

Sur l'ensemble du Roannais, on recense une majorité de personnes ayant un niveau de formation CAP/BEP (26,6%), devant les «sans diplômés» (22,5%) Les diplômés supérieurs (au moins «bac + 2») représentent 11,3% des habitants du Roannais.

Par rapport au précédent recensement (1990) et conformément à la tendance nationale, on constate une nette diminution de la proportion des «sans diplômés» (- 27,3%), ainsi qu'une forte augmentation de la proportion des niveaux «bac + 2» (66,5%) et «supérieurs» (69,4%).

On remarque la concentration d'une population qualifiée sur la première et deuxième couronne de l'agglomération roannaise ainsi que la prégnance d'une population peu diplômée aux marges du Roannais et notamment sur la frange Ouest de son territoire.

3.1. Secteurs en tension¹⁸

Le Roannais est un des bassins de Rhône-Alpes qui présente le moins de difficultés de recrutement, probablement en raison du faible nombre de recrutements (inférieurs à la tendance nationale).

D'après la Direction régionale du travail, il n'y a globalement pas de tension offre/demande sur le bassin d'emploi Loire Nord en décembre 2005¹⁹ : statistiquement la demande d'emploi est telle que les offres devraient être pourvues facilement.

A un niveau plus fin cependant, certains domaines de métiers ou métiers présentent des risques de tension.: BTP, la filière bois et ameublement, les métiers de bouche Les bouchers-charcutiers (préparateurs) et les boulangers-pâtisseries (préparateurs) sont les plus concernés.

Les autres domaines de métiers sont globalement en excès de demande. On peut néanmoins signaler quelques métiers qui présentent des indices de tension, sur des volumes significatifs : les chaudronniers-tôliers et les soudeurs (non qualifiés et qualifiés); les ouvriers qualifiés de l'industrie agroalimentaire.

Il faut rappeler que l'indice de tension reflète uniquement des réalités quantitatives : des difficultés de recrutement peuvent exister sur des métiers non cités ci-dessus. Les causes sont alors à rechercher au-delà d'un manque de demande d'emploi (ex : écart entre compétences demandées et compétences offertes, conditions d'emploi difficiles, ...).

¹⁸ données issues du diagnostic CTEF novembre 2006

¹⁹ Le rapport offres enregistrées/demandes enregistrées sur un an, et le rapport offres en fin de période/demandes en fin de période n'indiquent aucune tension.

Sur le Roannais, le PRAO²⁰ signale ainsi en 2004 l'existence de tensions potentielles dans les industries de procédés (agroalimentaire, plasturgie) et dans le transport-logistique, alors que l'indice de chômage dans ces deux domaines de métiers est élevé (12,3 % et 13,4 %).

Tableau récapitulatif des domaines de métiers en tension

Taux de chômage	Domaines de métiers en tension (DRTEFP 2006, PRAO)
Faible (tension par manque de demande d'emploi notamment)	? Bâtiments travaux publics ? Bois ameublement ? Métiers de bouche
Elevé (la demande existe mais ne rencontre pas l'offre : raisons à déterminer)	? Industries de procédés (agroalimentaire...) ? Transport-logistique

3.2. L'offre d'enseignement et de formation agricole

	Établissements et formations proposées
Enseignement technique et professionnel	Lycée privé de Ressins et public de Chervé
Enseignement supérieur	une quinzaine de BTS existent dans les établissements du secondaire. une option production animale est possible
Formation continue	Le CFPPA, situé à proximité du Lycée Agricole de Roanne-Chervé, dispense des formations pour adultes de niveau BEP à BTS dans plusieurs filières : agricole, agro-alimentaire, aménagement, forestière et services. Le Centre de Formation des Produits Laitiers, créé à Roanne en 1998 en partenariat avec le Centre de documentation et d'informations laitières et la Fédération nationale des détaillants en produits laitiers, dispense des formations de vendeur/vendeuse en crèmerie-fromagerie et de détaillants en produits laitiers.

3.3. Enseignement secondaire

Le Roannais dispose d'une vingtaine de collèges et lycées d'enseignement général et technologique : Roanne, Le Coteau, Mably, Riorges, La Pacaudière, Charlieu, Régnny, Renaison, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval et Balbigny.

Les lycées d'enseignement général, au nombre de 7, sont plus particulièrement situés sur les pôles urbains de notre territoire (communes de Roanne et Charlieu).

Les lycées d'enseignement professionnels et/ou agricoles sont localisés sur les communes de Roanne, Le Coteau, Perreux, Nandax, Charlieu et Néronde.

²⁰ PRAO : Pôle Rhône-Alpes de l'Orientalion

3.4. L'enseignement technique et professionnel

Il regroupe une quinzaine d'établissements sur le territoire, préparant à des baccalauréats professionnels dans les spécialités suivantes: textile et productique textile, mécanique, métallurgie, conception de produits industriels, tertiaire administratif (secrétariat-bureautique-comptabilité), métiers de l'eau, production animale et agricole.

On peut également citer la présence du Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Roannais à Mably qui dispense des formations dans les secteurs de l'alimentation, la restauration, la coiffure, la vente, l'automobile et la chaudronnerie.

3.5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur s'est développé depuis les dix dernières années sur le Roannais avec les formations délocalisées des Universités de Saint-Étienne – Jean Monnet, Claude Bernard – Lyon I et Lumière – Lyon II.

Le Pôle universitaire roannais compte aujourd'hui deux DEUG, un IUT avec quatre départements, six licences professionnelles, deux spécialités d'écoles d'ingénieurs, deux DESS au sein de l'IUP management et deux formations post-ingénieur.

Hormis l'université, l'enseignement supérieur est également représenté par une quinzaine de BTS dans les établissements du secondaire.

Différentes options sont possibles, du secrétariat aux métiers de l'eau, de la production animale à la gestion des PME-PMI.

La présence de l'Institut de Soins Infirmiers, rattaché au Centre Hospitalier de Roanne, permet la préparation du Diplôme professionnel d'Aide-Soignant et du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

3.6. L'offre de formation continue

Le Roannais compte plusieurs centres de formation continue dont l'AFPI, le CERFOP, le GRETA, l'ECIT, l'AFPA, l'IUMR et le CFPL.

L'AFPI est une association émanant des employeurs du bassin roannais : représentants de la CCI du Roannais, de l'Union Patronale du Roannais et des Syndicats Professionnels. Cet organisme dispense des formations en textile, en mécanique et dans de nombreux domaines de la vie de l'entreprise: commercial, gestion, qualité, informatique, gestion de production...

Le CERFOP est un organisme de formation créé par la Mairie de Roanne pour assurer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés par alternance en informatique, bureautique, secrétariat, vente et métiers de l'eau.

Le GRETA de Roanne propose des cours de remise à niveau (du primaire au bac + 2) et des formations dans les métiers du textile, de l'automobile, des automatismes, de la chaudronnerie, du second œuvre, du sanitaire et social...

L'ECIT est un Groupement d'Intérêt Économique constitué par IDE formation et GIAT Industries. Il assure une offre de formation complète dans les métiers de la métallurgie.

L'AFPA de Roanne dispense des formations qualifiantes pour adultes en électricité, électronique, électrotechnique, maintenance industrielle, automatisme, comptabilité, textile habillement, gestion des ressources humaines.

L'Institut Universitaire des Métiers de Roanne, mis en place à l'IUT avec le soutien de la Chambre des Métiers de Roanne forme notamment des collaborateurs (souvent conjoints) de chef d'entreprise artisanale à la gestion et à la commercialisation.

Le Centre de Formation des Produits Laitiers, créé à Roanne en 1998 en partenariat avec le Centre de documentation et d'informations laitières et la Fédération nationale des détaillants en produits laitiers, dispense des formations de vendeur/vendeuse en crèmerie-fromagerie et de détaillants en produits laitiers.

Dans le champ de l'emploi et de la formation, outre les institutionnels présents dans le secteur (DDTEFP, ANPE, CIO et également Chambres Consulaires) on recense également la Maison de

l'Information et de la Formation du Roannais, la Mission Locale, le Bureau d'Information Jeunesse, le Centre d'Information Féminin ainsi qu'une dizaine d'agences d'intérim et un groupement d'employeurs. Un certain nombre d'association, en relation avec la cellule RMI du Conseil Général, interviennent dans le domaine de l'insertion (CAP Emploi insertion, Ajire, Envie Loire, Rives Loire, Visa Emploi, ...).

4. Offre de Services

La nature et la localisation des équipements et services à la population déterminent l'organisation de la vie quotidienne. Leur présence est fortement liée aux dynamiques socio-économiques du territoire : population, emploi, enclavement mais aussi dynamique associative et politiques publiques et intercommunales. L'ouverture de l'A89 devrait avoir des incidences sur la répartition des activités et des populations. Il est essentiel de prendre en compte ce paramètre pour que les territoires qui ne sont pas directement concernés par cet aménagement puissent organiser une offre de services suffisante et nécessaire à leur attractivité.

En Roannais, l'offre de services aux particuliers est globalement satisfaisante. En effet, il existe de nombreuses associations qui œuvrent pour une meilleure qualité de vie sur le territoire.

Le poids économique et social des services aux personnes, que se soit en direction des jeunes (garde d'enfants, accueil périscolaire, soutien scolaire, animations ...) ou des moins jeunes (structures d'accueil, portage de repas, téléalarme, aide ménagère, bricolage ...), donne à ces activités une valeur particulière.

En plus de l'évident intérêt en termes de création d'emplois, ils répondent à des besoins exprimés qu'il est nécessaire d'anticiper pour les adapter au mieux au territoire.

4.1. L'accueil

L'accueil de la petite enfance :

Depuis quelques années les communes et les EPCI ont le souci de répondre aux besoins liés au public jeune. Ces politiques sont principalement tournées vers la problématique de l'accueil de la petite enfance. Ainsi, les problèmes de garde sont pour partie pris en compte par la mise en place de crèche, halte garderie ou relais assistante maternelle. Des disparités territoriales sont néanmoins présentes. On peut noter que les modes de garde collectifs étaient jusqu'alors très peu présents en milieu rural et se situaient logiquement sur les pôles urbains. Depuis 2 ans (2005), les communautés de communes de Belmont de la Loire, du Pays de Charlieu et la CoPLER ont complété leur offre de services dans le domaine de la garde d'enfants en mettant en place des structures d'accueil collectif.

Les parents des communes rurales font toujours appel aux assistantes maternelles. Le mode de garde itinérants pourrait lui aussi trouver toute sa place pour les territoires les moins desservis.

L'accueil périscolaire

Les enfants scolarisés ont eux aussi des besoins spécifiques pour ce qui est de l'accueil périscolaire. Pour les communes, répondre à ces besoins est bien souvent, en plus de répondre à une demande de la population, un enjeu d'aménagement du territoire important. En effet, ce type de service peut aider à conserver les effectifs scolaires nécessaires à l'existence d'une classe voir d'une école.

Les communes ou intercommunalités s'organisent pour répondre à ces besoins. La mise en œuvre de CTL²¹ ou CEL²² a initiée des réflexions autour des services de garde dans les temps périscolaires.

²¹ Contrat temps libre

²² Contrat enfance et loisirs

Depuis, des liens se sont développés avec des modes de gardes existants. Des CLSH²³ ont été créés à cet occasion (communauté de communes de la Côte Roannaise, communauté de communes de l'Ouest Roannais, communauté de communes de Belmont de la Loire par exemple). L'accueil périscolaire est encore insuffisant sur le territoire et notamment dans les communes rurales. Le coût de ces équipements en est bien souvent la cause. Des solutions sont à rechercher dans la mutualisation des services et des lieux d'accueil. Ceci laissant aussi entendre la nécessité de réfléchir à la valeur et l'ambition éducative qui peut être développée (soutien scolaire par exemple) et par là, à la formation des intervenants.

Les adolescents et les jeunes

Les EPCI ou les communes organisent des animations pour le compte des adolescents et des jeunes. Des expériences réussies existent sur le territoire (le Pays de la Pacaudière, Pays de Charlieu ...) mettant en place notamment des activités itinérantes. Un bon partage de cette information est nécessaire. Néanmoins, un manque de structure d'accueil, de proposition d'activités, quelque fois une mauvaise organisation des horaires d'ouverture est à signaler.

4.2. Des besoins croissants pour les personnes âgées :

Le Pays «le Roannais en Rhône-Alpes» est globalement bien desservi par les services aux personnes âgées. Ainsi, on peut compter :

Cinq associations intervenant sur le thème de l'aide à domicile (Arcadia, ADMR, AFR, association générale des familles de Roanne, ADAFAD),

Deux unités de soin hospitalier (hôpital local de Charlieu et hôpital de Bonvert) pour une capacité totale de plus de 210 lits,

Plus de 30 maisons de retraites, médicalisées ou non, (représentant approximativement 2120 lits) et 24 foyers résidences ou «foyers logement» (pour une capacité totale proche des 700 appartements).

Néanmoins, des efforts sont à réaliser dans ce domaine que ce soit au niveau de la communication, de la coordination (il faut souligner la mise en place du réseau gérontologique des coteaux roannais). Les services de maintien à domicile auxquels peuvent prétendre les personnes tardent à s'adapter aux besoins des territoires. Ainsi, des communes sont encore très éloignées des services proposés même si elles n'en sont pas exclues.

Une difficulté d'accessibilité pour certaines communes

Par ailleurs, avec l'allongement de la durée de vie et compte tenu des tendances laissant entrevoir une part de plus en plus importante des + de 60 ans sur le Roannais, les intervenants gérontologiques ont à gérer des situations de plus en plus complexes notamment sur le plan psychologique. Les structures d'accueil suivent difficilement ces évolutions et un besoin de lits médicalisés va se faire sentir prochainement.

Des demandes persistantes sont à prendre en compte concernant l'animation sociale en faveur des personnes retraitées. Enfin, en filigrane, la question récurrente de la mobilité des personnes doit être prise en compte que ce soit pour aider le maintien à domicile (réalisation des courses de tous les jours...) ou pour accéder à une vie sociale, culturelle ou sportive adaptée.

²³ Centre de Loisirs sans Hébergement

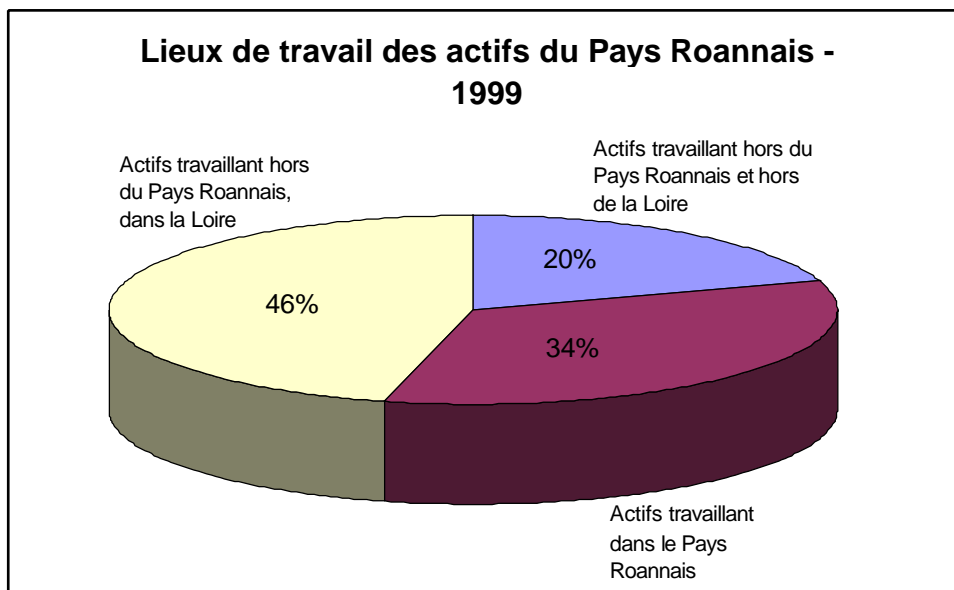
IV. Volet «cadre de vie», espaces résidentiels et récréatifs :

1. Usage résidentiel du territoire

1.1. Les déplacements

Plus d'1/3 des actifs du Pays Roannais travaillent et résident sur le territoire

En termes de déplacements domicile-travail, le recensement de 1999 nous précise que les actifs résidant dans le Roannais travaillent pour 34% sur le Pays, pour 46% hors du Pays mais dans le département de la Loire et pour les 20% restant hors du département (en augmentation de 27,7% depuis 1990).



1.2. Un gain de logements et un «désir» de campagne

On recense sur notre territoire en 1999 la présence de 75 288 logements, soit une augmentation de 0,9% depuis 1990.

Répartition des logements en 1999

La période censitaire 90-99 est caractérisée par un gain global de logements sur notre territoire, essentiellement du à l'augmentation du nombre de résidences principales (+4,5%) et de résidences secondaires (+3,7%).

Répartition de la population par Classes d'âge en % en 1999	1999	%	Évolution 1990-1999 en %
ENSEMBLE	75 288	100	0.9%
Résidences principales	63 849	84.8%	4.5%
Résidences secondaires	5 122	6.8%	3.7%
Logements occasionnels	635	0.8%	- 50.2%
Logements vacants	5 682	7.5%	- 22.3%

85% des logements présents sur le territoire sont des résidences principales contre 6,8% de résidences secondaires.

Le taux de logements vacants s'élève à 7,5% en 1999. Il a diminué de 22,3% depuis 1990, signe d'une pression accrue sur le marché de l'ancien, au détriment notamment de la construction de logements neufs sur le territoire.

Cette baisse traduit également la multiplication des familles monoparentales et l'importance des phénomènes de décohabitation sur un territoire en déprise démographique. Le marché locatif est relativement bien doté en petits appartements (T1-T2) mais manque cruellement d'appartements plus importants ainsi que de maisons individuelles.

Le marché de l'ancien est orienté principalement vers l'achat de maisons individuelles à usage d'habitation principale. Les logements sociaux sont majoritairement présents dans les quartiers sensibles de la ville-centre.

Ce sont les espaces péri-urbains, proches de l'agglomération roannaise (communauté de communes de Perreux, de la Côte roannaise et de l'Ouest roannais) qui ont enregistré les plus forts taux de croissance de logements (entre 10 et 13%).

Le succès de ce que la DATAR appelle dans son étude prospective «Etude prospective intitulée «Quelle France rurale pour 2020 ?». Présentée lors du CIADT du 03/09/03 le rural périurbain à fonction résidentielle dominante» réside dans le souhait d'une large partie de la population d'habiter dans des logements individuels.

Répartition selon le type de logement en 1999	1999	%	Évolution 1990-1999 en %
Logements individuels	48 979	65.1%	3.6%
Logements dans un immeuble collectif	26 309	34.9%	- 3.7%

Ainsi sur notre territoire, lors du dernier recensement de la population, la proportion de logements individuels a augmenté de 3,6% pour représenter 65,1% de la totalité des logements, au détriment de la proportion des logements en immeuble collectif. Plusieurs projets de constructions d'immeubles collectifs ont d'ailleurs été abandonnés. La présence de programmes en matière d'habitat et d'outils d'observations montre l'intérêt accordé à ces questions par les élus locaux.

On recense ainsi la présence d'observatoires de l'habitat, de Programme Locaux de l'Habitat et d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur notre territoire.

La répartition des résidences principales et secondaires traduit souvent «l'usage» d'un territoire.

La frange ouest du Pays, à la marge des principales activités économiques du territoire est caractérisée par un taux de résidences secondaires conséquent (20,5% pour Urfé, 18,5% pour Vals d'Aix et Isable) au même titre que Belmont (25%), plus au Nord.

La vocation touristique de ces territoires risque d'aboutir à une concurrence entre leur fonction

résidentielle secondaire et une offre locative de séjours.

2. Usages récréatifs, paysages

2.1. Tourisme²⁴

Potentiel significatif

Les clientèles naturelles du Roannais sont les clientèles de proximité, excursionnistes à la journée, les clientèles de passage et d'affaire.

La proximité d'une zone de chalandise de 4 millions de consommateurs (Lyon, Clermont, St Etienne, Vichy), l'arrivée de l'A89 et la demande de courts séjours, malgré un marché concurrentiel fort, offre à la région une opportunité exceptionnelle.

Mais l'utilisation de l'espace pour des usages récréatifs est loin d'être négligeable, notamment pour les habitants de Roanne dont c'est l'usage de fréquenter assidument la forêt de Lespinasse, le site des barrages à Renaison, l'arboretum des Grands Murcins, et plus généralement l'ensemble des sentiers balisés qu'offrent les paysages de moyenne montagne.

Une offre riche et variée

(Voir carte Route de Découverte annexe carte page 22)

Bien que l'on déplore souvent l'absence d'axe fort ou de site d'envergure, il existe un nombre significatif de thématiques porteuses et de paysages diversifiés (fluvial, villages et patrimoine historiques de qualité, gastronomie, textile, produits du terroir, moyenne montagne ...).

Suite à une étude marketing en 2000, ce constat a amené le Comité Régional du Tourisme à sélectionner le Roannais comme destination attractive sur la thématique «Campagne et Terroir»).

Points forts

Qualitativement, l'offre de loisirs présente une variété de thèmes en phase avec les aspirations actuelles
4 musées de qualité reconnue: Joseph Déchelette à Roanne, Alice Taverne à Ambierle, Soierie/hospitalier à Charlieu, Tissage à Bussières.

Des sites remarquables : Château de la Roche (bord de Loire), panoramas du Pêt d'Âne, des Cornes d'Urfé...

Des villages historiques qui méritent le détour : St Haon le Châtel, Le Crozet, Ambierle, St Jean St Maurice engagés dans la démarche «Villages de caractère» initiée par le Département.

Un patrimoine d'envergure moyenne mais de qualité et varié : Abbayes, églises romanes, châteaux visitables, archéologie...

Des loisirs sport et nature bien représentés : canal de Roanne à Digoin, randonnées pédestres, équestres. VTT, vol à voile, Arboretum des grands Murcins, Forêt départementale de Lespinasse...

Points faibles

Barrage de Villerest : problème de marnage et d'eutrophisation qui n'autorise par pour l'instant un site balnéaire d'envergure et permanent.

Un patrimoine important mais quelquefois non protégé ou non mis en valeur. (problème d'ouverture)

Destination non encore reconnue spontanément : restent de gros efforts de communication

De nombreuses manifestations mais insuffisamment diffusées et répertoriées

²⁴ éléments issus de la charte du Pays 2003

Fréquentation moyenne (source spot 42) : 7 sites à plus de 10 000 visiteurs l'année :

Sites et monuments	43 350
Abbaye Charlieu	13 500
Couvent des Cordeliers St Nizier	8 200
Abbaye de la Bénisson Dieu	8 400
Château de St Marcel de Félines	1 250
Château de la Roche	12 000

Activité et loisirs	45 000
Arboretum des Grands Murcins	17 000
Parc des canaux Briennon	12 000
Petit Train Commelle Vernay	11 000
Bisons St Rirand	5 000

Musées	57 840
Musée Alice Taverne d'Ambierle	6 700
Musée du tissage Bussières	3 600
Musée la soierie Charlieu	11 500
Musée hospitalier Charlieu	4 000
Musée Déchelette Roanne	16 000
Maison du terroir St André d'Apchon	6 000
Automusée St Germain Laval	8 500
Musée de l'heure et du feu Villerest	1 450

TOTAL	146 190
-------	---------

Le tourisme en Roannais est un potentiel réel. Sa fréquentation encore modeste ainsi que ses tarifs raisonnables en font un argument concurrentiel positif.

La stratégie consiste à mieux faire connaître le territoire avec un chargé de promotion touristique recruté avec l'aide du contrat de Pays.

L'enjeu au niveau de l'offre consiste à renforcer l'offre de loisirs sur le positionnement 'Nature et Terroir », ainsi que sa lisibilité.

Agri-tourisme

Principal acteur de l'agritourisme, l'ADTR (l'Association Départementale du Tourisme Rural) est le relais départemental des réseaux «Gîtes de France» et «Bienvenue à la ferme».

Créée en 1970, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Loire et des premiers agriculteurs soucieux de développer le tourisme vert, l'ADTR compte, sur le Roannais, des formules d'accueil sous les marques «Gîtes de France» et «Bienvenue à Ferme» réparties comme suit sur le territoire du Pays Roannais

- 17 gîtes ruraux
- 9 chambres d'hôtes
- 2 campings
- 5 fermes pédagogiques
- 1 ferme découverte
- 1 ferme auberge

Ces formules sont gérées par des ruraux et des agriculteurs et bénéficient du label «Gîtes de France» ou «Bienvenue à la Ferme».

Données globales incluant les non agriculteurs :

- 2 campings
- 8 gîtes de groupe
- 1 gîte d'enfants
- 90 gîtes ruraux
- 35 chambre d'hôtes

L'ADTR constate une forte demande de diversification tourisme chez les agriculteurs, et ce depuis 3/4 ans environ, et la mise en place d'un projet départemental de développement du tourisme à la ferme. Ce travail place aujourd'hui la Loire en tête des départements pour la représentation des agriculteurs dans le tourisme rural (près de 40% contre une moyenne nationale de 15% environ). Cette demande est particulièrement forte sur le Roannais où les agriculteurs étaient plutôt sous-représentés par rapport au reste du département sur ces activités de tourisme à la ferme. Les

demandes actuelles émanent d'ailleurs régulièrement de "jeunes" agriculteurs et d'exploitations "viande", public qui ne se manifestait pas il y a quelques années.

Il y a une place sur le tourisme rural à occuper dans la région roannaise.

La tendance actuelle est le maintien à un haut niveau des demandes de projets de gîtes ruraux à la ferme, plutôt une baisse des demandes pour les projets de chambres d'hôtes, une forte demande pour les fermes pédagogiques, les locations de salle à la ferme et les fermes auberges, activités assez peu représentées dans le Roannais par rapport au reste du département, et qui pourtant ont toute leur place compte tenu de l'importante population présente sur la zone.

Points faibles

Le déplacement des scolaires vers les fermes pédagogiques : le coût du transport est plus important que le coût de la visite elle-même, ce qui pénalise fortement le développement de cette activité très instructive des jeunes enfants.

Le Label « Accueil paysan » faiblement représenté en Roannais (intérêt de proposer différentes gammes)

Points forts

Le label gîte de France et sa bonne image auprès du public touristique

Enjeux :

Rendre plus incitatif l'activité ferme pédagogique par une prise en compte du coût du transport

Développer toutes les formes originales d'agritourisme couplant hébergement, activités, etc.

2.2. Les paysages

C'est un point fort reconnu de l'attractivité touristique et résidentielle du Roannais.

De nombreux paysages en balcons du fait de la géographie, montagnes qui entourent la plaine, ainsi que les gorges de la Loire offrent de nombreux panoramas, et surtout une grande variété d'ambiances (bocage charolais, montagnes sur les Monts du Forez, collines de Monts du Lyonnais, plaines ou gorges en bords de Loire, forêt du Pays de Belmont...)

Il y a hélas un fort risque d'enfrichement et de fermeture des paysages notamment des zones ouest. C'est pour cette raison qu'avait été créée l'action du contrat de Pays «lutter contre la friche par les ovins» qui permet d'inciter les éleveurs, ayant par ailleurs une garantie de rentabilité d'installer des animaux dont le but est la lutte contre la friche.

Une charte paysagère est en cours sur le Pays, et une charte locale vient d'être terminée sur la Communauté de Commune de Balbigny qui donne une large place à l'aspect qualité de vie conféré par la préservation des paysages. Ces études permettront d'affiner les enjeux liés au paysages.

2.3. Le positionnement «nature, campagne et terroir» du tourisme roannais

Ce sont ces paysages, les productions et le patrimoine qui permettent le positionnement «nature» du tourisme roannais comme "décors" et qui permet la pratique des loisirs directement liés :

? 2500 km de sentiers balisés : réflexion en cours pour faire de cet atout une véritable offre attractive : une étude va d'ailleurs démarrer pour faire de cette offre une véritable attractivité pour le Roannais; le lien au terroir et produits agri-ruraux sera probablement central.

? Deux sites de loisirs: Parc –aventure de Bécajat et Parc des Canaux à Briennon

? Un circuit routier balisé de 400 km mettant en avant la qualité des paysages traversés. (**Route de découverte voir carte page 22**)

? Des sports aériens du fait des caractéristiques de relief et d'occupations urbaine (aide du contrat de pays d'une activité d'aile volante pour l'acquisition d'un treuil permettant l'envol des planeurs

sans bruit et à un moindre coût)

Le positionnement affirmé est clairement lié à l'utilisation de l'espace, à savoir un positionnement campagne et terroir, et nature. Le Roannais a été reconnu comme région attractive sur ce positionnement par une étude du CRT en 2003, et la stratégie établie par le pôle de promotion touristique l'a confirmé en 2006. Le slogan choisi pour le plan marketing est d'ailleurs «Le Roannais, tous vos goûts sont dans sa nature»

2.4. Notion de terroir

Avec un paysage de bocage en lien avec la démarche AOC, c'est l'identité du terroir qui est mise en avant, à la croisée des paysages marqués par l'activité humaine et de la gastronomie locale. La démarche AOC Bœuf de Charolles soutenue pas le contrat est une mise en valeur d'une caractéristique identitaire du Pays. Les mêmes remarques sont valables pour l'AOC Côte roannaise et le projet d'AOC fromage Charolais.

Les éléments suivants alimentent les caractéristiques de terroir identifié du Roannais :

? La tradition gastronomique et culinaire du Roannais avec son industrie agroalimentaire et ses restaurants haut de gamme (Troisgros bien sûr mais aussi le très bon rapport qualité prix de la restauration en Roannais, reconnue et mise en avant par le tourisme) De nombreux producteurs fermiers livrent le foie gras, les fromages blancs aux restaurants locaux haut de gamme)

? Des artisans sont également détenteurs et ambassadeurs de cette gastronomie locale

? Pralus avec la Praluline et les chocolats

? De nombreuses manifestations liées au terroir et à la gastronomie traditionnelle, fortement relayées par les agriculteurs

? Une architecture particulière (grand couverts, fermes du lyonnais, petit patrimoine rural, patrimoine industriel...) voir charte paysagère en cours.

Le terroir roannais a été également mis en avant dans le cadre de l'étude ORC qui propose un travail spécifique de repérage et de valorisation de produits du terroir en association avec la démarche Roannais Tout Sourire.

ENJEUX

travail à approfondir pour définir mieux afin de valoriser les éléments du terroir Roannais

V. Volet environnement²⁵

Le Pays du Roannais présente des milieux d'une grande richesse écologique. Certains ne doivent leur fragile existence qu'à des conditions de milieu très particulières (tourbières par exemple). Mais ces milieux et espèces, aussi rares ou emblématiques qu'ils soient, ne doivent pas faire oublier l'important patrimoine que constitue "la nature ordinaire", entretenue depuis des siècles par l'agriculture. La disparition des activités agricoles sur certains secteurs conduit à l'appauvrissement de la biodiversité et à la banalisation des milieux.

Dans certains secteurs, la pression urbaine se fait de plus en plus sentir, remettant en cause la pérennité de l'activité agricole et l'existence de milieux naturels parfois patrimoniaux. Le territoire fait de plus l'objet de plusieurs projets routiers risquant d'affecter irréversiblement la biodiversité.

La préservation du patrimoine naturel passe par le maintien sur le territoire d'une agriculture diversifiée, respectueuse des équilibres biologiques et sobres dans son utilisation des ressources naturelles.

1. Inventaires, gestion et protection des espaces et espèces remarquables

Les données ayant permis la réalisation des cartes suivantes ont été en partie récupérées auprès de la DIREN Rhône-Alpes. (voir annexes carte pages 23 -24)

1.1. Inventaires

Les inventaires visent à connaître les richesses écologiques du département mais ne présentent pas de valeur réglementaire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), permettant de connaître les espaces présentant une richesse des écosystèmes et/ou des espèces rares et **menacées**, a été réalisé dans la Loire en 1991. Sa révision est en cours d'achèvement. Les ZNIEFF 1, au nombre de 66, correspondent à des surfaces limitées présentant un intérêt biologique. Elles couvrent 7400 ha soit 4% de la surface totale du Pays. Les 10 ZNIEFF 2 occupent 23% de la surface totale, avec 42300 ha. Elles représentent de grands ensembles naturels riches, avec un potentiel de biodiversité important.

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), publiées en 1994, correspondent à une directive européenne de 1979. Elles visent la protection des habitats des oiseaux rares et menacés. Le Pays du Roannais est couvert sur 9% du territoire par la ZICO Plaine du Forez.

Un inventaire des tourbières de Rhône-Alpes a été réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN) en 1999. Les tourbières ont été identifiées, décrites et cartographiées afin qu'elles soient mieux prises en compte par les acteurs locaux. 15 tourbières ont été identifiées sur le territoire du Pays.

D'autres inventaires ont été réalisés sur le territoire comme l'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Sornin, effectué dans le cadre du Contrat de Rivières Sornin, et l'inventaire des mares sur les communes de Cordelle, La Pacaudière, Villemontais, Montagny, Pradines, Balbigny, Saint Marcel de Félines, Néronde, Bussièrès, Sainte Colombe sur Gand et Violay, réalisé par la FRAPNA Loire.

²⁵ § issu de la contribution FRAPNA

1.2. Engagements internationaux

Le réseau européen Natura 2000 vise à maintenir la diversité biologique (habitats et espèces) en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Il est constitué à la fois des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), définis par la directive habitat de 1992, et de Zones de Protection Spéciales (ZPS), basées sur les ZICO. Les ZPS (Gorges de la Loire aval, et en partie, Plaine du Forez et Fleuve Loire), couvrent 3% du territoire. Les propositions de SIC représentent 1,5% du territoire et couvrent des milieux variés :

- forêts et tourbières des monts de la Madeleine,
- milieux alluviaux et aquatiques de la Loire,
- bois noirs,
- bois de Lespinasse, de la Bénisson-Dieu et de la Pacaudière,
- ruisseaux à moule perlière du Boën, du Ban et du Font d'Aix,
- Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents.

1.3. Maîtrise foncière et gestion

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Loire concernent cinq grands milieux : les tourbières, les Hautes-Chaumes du Forez, les bords de Loire, les étangs et les hêtraies du Pilat et des forêts départementales. Ces espaces sont gérés par le Conseil Général dans une optique de préservation des milieux et d'ouverture au public. Le Pays du Roannais présente 1500 ha d'ENS (1% du territoire): deux hêtraies (Lespinasse et Chausseterre), de nombreux étangs (nord de la plaine du Forez et plaine roannaise), des tourbières dans les monts de la Madeleine et les bords de Loire.

1.4. Protections réglementaires

Dans le département, seuls deux espaces bénéficient de mesures de protection comme les Arrêtés de biotope ou les Réserves Naturelles mais aucun ne concerne le Pays du Roannais.

2. Richesses écologiques des différents territoires

Selon la pression d'observation, les quantités de données naturalistes disponibles sur chacun des territoires sont inégales. Les Monts de la Madeleine ou la Plaine roannaise, par exemple, ont été beaucoup parcourues par les naturalistes locaux alors que les informations se font rares concernant les Monts du Beaujolais ou la Côte roannaise.

2.1. Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise

La présentation de ce territoire s'appuie sur le diagnostic du Plan d'Environnement des Monts de la Madeleine (Sycomore, mai 2002).

? Richesses écologiques

Les richesses écologiques des Monts de la Madeleine sont principalement liées aux peuplements forestiers. Deux milieux forestiers remarquables sont présents sur la zone d'étude.

L'un est en annexe I de la Directive Habitat : la hêtraie à Houx et à lfs. Cet habitat, souvent menacé par l'enrésinement, est identifié dans le Massif des Bois Noirs et les Monts de la Madeleine.

On trouve également des forêts acidophiles à Picea des étages montagnards. Il s'agit :

de la vieille sapinière à Sapin pectiné dans le Massif des Bois Noirs. Située en contrebas du Puy de Montoncel, dans la haute vallée de l'Etui, elle présente des caractères de "forêt primaire".

Traditionnellement gérée en futaies irrégulière et jardinée, elle paraît moins intensément exploitée depuis quelques décennies, ce que traduit son vieillissement. Ces sapinières constituent un ensemble végétal rare dans le Massif Central. Si ce milieu est floristiquement pauvre, on remarque toutefois la présence de la Corydale à vrilles qui est ici fréquente. De caractère atlantique marqué, elle est ici en limite orientale de répartition. Cette sapinière est également le lieu de vie d'oiseaux intéressants comme le Pic noir, qui niche dans les vieux arbres où il creuse sa loge.

la sapinière à Lycopode est un milieu très particulier, qui se différencie du précédent par la présence du Lycopode à rameaux annuels, espèce d'origine boréale par ailleurs très rare en France.

Les Monts de la Madeleine sont soumis à des précipitations importantes (1100 mm d'eau par an) donnant naissances à de nombreux cours d'eau et ayant favorisé la formation de tourbières. 15 tourbières y ont été recensées. Si ces tourbières ne sont ni parmi les mieux préservées, ni parmi les plus importantes du Massif Central, elles sont néanmoins essentielles au fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Elles contribuent aussi au maintien de nombreux groupements végétaux et espèces rares, reliques glaciaires ou atlantiques (papillons, flore). **Citons notamment la Rossolis à feuilles rondes, l'Andromède à feuilles de Polium, la Canneberge, la Camarine noire.** Cinq types de tourbières figurent en effet à l'Annexe I de la directive Habitats, dont deux sont prioritaires : les tourbières hautes actives et les tourbières boisées. **A noter que les tourbières de la haute vallée de l'Etui sont exceptionnelles.**

Une plante rare dans les Bois Noirs, protégée au niveau national, est présente dans les landes à Callune du sommet du Montoncel : il s'agit de l'Ail serpent, espèce occupant préférentiellement l'étage subalpin. Concernant les oiseaux, on peut noter la présence du Merle à plastron, en régression dans le département de la Loire, où il est considéré comme un nicheur assez rare.

Dans le Massif des Bois Noirs et dans les Monts de la Madeleine, on remarque la présence, le long des ruisseaux, de petites mégaphorbiaies forestières (formations à hautes herbes). Elles se développent sur les sols humides et riches en matières nutritives. On y trouve quelques plantes intéressantes comme le Doronic d'Autriche, la Renoncule à feuilles d'aconit mais surtout de nombreuses fougères dont le très rare Dryopteris espacé, absent des autres départements de la région Rhône-Alpes ainsi qu'en Auvergne. Ces mégaphorbiaies peuvent être menacées par les recalibrages et les constructions d'ouvrages sur les cours d'eau.

Les cours d'eau, de bonne qualité, présentent une densité remarquable sur les Monts de la Madeleine. Le Boën et ses affluents abritent la Moule perlière, mollusque vivant dans les rivières sur socle cristallin. Autrefois très présente en France et en Europe, elle a quasiment disparu et n'est plus présente que dans quelques cours d'eau du massif central. La Moule perlière, indicatrice de la bonne qualité de l'eau, est protégée en France et déclarée d'intérêt européen.

Sur les coteaux, le Courlis cendré et l'Alouette lulu fréquentent les prairies permanentes. Les mares abritent la Renoncule scélérate, différentes espèces de Tritons ou encore le très protégé Crapaud sonneur à ventre jaune. Ce petit crapaud profite des ornières et mares temporaires pour pondre ses œufs durant l'été. Dans les vignes et vergers, nichent la Chouette chevêche et la Linotte mélodieuse et la Gagée des champs, plante messicole, peut encore y trouver refuge. Les Busards cendré et Saint-Martin affectionnent plutôt les champs de céréales. Enfin, les cours d'eau abritent encore l'Ecrevisse à pieds blancs, qui se raréfie ou encore la Truite fario...

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Sur les hauteurs du massif, les terres agricoles sont converties en terres forestières. 95% des forêts sont privées et relativement mal entretenues, gérée en futaie régulière avec coupe rase, à l'origine d'une diversité biologique moyenne. Seuls les Bois Noirs sont gérés en futaie irrégulière et présentent une bonne diversité biologique.

La FRAPNA estime que l'enrésinement est considérable dans les forêts privées, avec une dominance du sapin de Douglas, contribuant à diminuer leur intérêt écologique. La forêt arrive de plus à maturité et son exploitation croissante est peu compatible avec la préservation des espèces.

La qualité de l'eau est évaluée globalement comme excellente ou bonne, ce qui représente un sérieux atout au regard de la dégradation des cours d'eau atteignant les zones de plaines. Cependant, cette ressource est menacée par les pompages collectifs, la difficulté de maîtriser le fonctionnement des stations d'épuration et des projets de construction de barrages. L'élevage bovin et le développement des exploitations hors-sol peuvent également avoir un impact dommageable sur la qualité des eaux si les systèmes sont mal maîtrisés. Alors que les zones de plaines sont soumises à un développement continu de l'urbanisation et à l'agriculture intensive, le massif de la Madeleine a échappé à ces tendances et a vu, suite à la déprise agricole, une diminution de ses exploitations et de ses habitants. L'élevage bovin, dominant, assez extensif, est très utilisateur d'herbe et a permis la conservation de paysages et de milieux naturels de qualité marqués par une mosaïque de forêts et de pâturages.

Les coteaux roannais sont soumis à une pression d'urbanisation croissante, liée à l'expansion de l'agglomération de Roanne, qui entraîne la banalisation et la dégradation de l'espace rural. La multiplication des voies de communication perturbe également la faune locale (goudronnage des chemins). On assiste cependant à une évolution à deux vitesses : une déprise au dessus du vignoble, pouvant nuire à l'image de marque du vignoble AOC et une intensification en dessous. L'agrandissement des parcelles de ce secteur entraîne l'arasement des haies, le comblement de mares, zones de refuge pour la faune. Le risque est que les ensilages de maïs se généralisent au détriment des prairies permanentes et des céréales à paille, réduisant la diversité des assolements. Dans les vignes, les cabanes de vigneron, éléments du patrimoine bâti favorables à la Chouette chevêche, disparaissent faute d'entretien.

Points forts : ressource en eau (cours d'eau et tourbières).

Points faibles : déprise sur les hauteurs, urbanisation sur les piémonts

2.2. Gorges de la Loire aval

? Richesses écologiques

Les gorges de la Loire présentent une diversité de milieux : landes, pelouses sèches, fourrés, affleurements rocheux. Elles abritent une faune et une flore d'influence méditerranéenne (Sèneçon à feuilles d'Adonis, Amélanhier, Erable de Montpellier...pour la flore ou encore Fauvette orphée pour la faune). En rive gauche, elle comprend des zones de landes dont la plus belle lande à Buis du département (lande du Perron). C'est certainement la station sur terrain siliceux la plus septentrionale de l'aire de répartition du Buis. Les affleurements rocheux servent de support au Ceterach officinal et à l'Orpin blanc, plantes xérophiles (des milieux secs) poussant à même la roche. Dans les pelouses, croît la Pulsatille rouge, protégée en région Rhône-Alpes.

Avec la disparition du Faucon pèlerin (1946) puis la mise en eau du barrage de Villerest (1984), la diversité faunistique des gorges de la Loire a diminué; les cortèges se sont banalisés à l'image des milieux.

Les Gorges abritaient en effet une grande diversité avifaunistique. On peut encore y observer la Huppe fasciée. Ces milieux accidentés abritent également le Grand Duc d'Europe. Ce hibou est le plus grand rapace nocturne d'Europe avec une envergure de 1,6 à 1,9 m. L'Alouette lulu trouve sur ce secteur un habitat ensoleillé et sec qui lui est favorable. Cet oiseau, en déclin en Europe, est présent en France toute l'année, surtout dans le sud-est. Cette espèce a longtemps bénéficié de l'action de l'homme, visant à maintenir des paysages d'herbages ouverts.

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune, d'importance européenne, cité à l'époque comme le batracien le plus abondant, présente encore quelques populations.

Sur le plan entomologique, peu de données sont disponibles. La lande du Perron est tout de même l'une des deux stations françaises où se rencontreraient les sept espèces de cuivrés (papillons).

Le site présente également un fort intérêt paysager : boucle de la Loire à la digue de Pinay, Pêt de l'âne à Dancé...

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le plus gros enjeu sur ces gorges est le maintien de la mosaïque des milieux. La tendance est à la fermeture des milieux ouverts consécutivement à la régression du pâturage sur le site. La biodiversité diminue et le site perd de sa qualité paysagère.

Points forts : mosaïque de milieux, espèces d'influence méditerranéenne.

Points faibles : déprise agricole

2.3. Plateau de Neulise

? Richesses écologiques

La diversité et la complémentarité des milieux sont favorables à la faune. Le cortège avifaunistique des prairies permanentes est bien représenté (Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier pâtre, Busard Saint-Martin). Les haies constituent d'indispensables corridors biologiques qui abritent la Chouette chevêche, le Pie-grièche grise, la Huppe fasciée ou le Lièvre. Un inventaire des mares réalisé par la FRAPNA Loire sur la commune de Cordelle, dans le cadre de la campagne "Mare où es-tu?", a permis de recenser 380 mares. 75% d'entre-elles étaient peuplées d'amphibiens. Le Sonneur à ventre jaune peuplait 12 de ces mares et le Triton crêté était présent dans 34 d'entre-elles. D'autres amphibiens présentant un intérêt patrimonial ont été recensés comme le Triton alpestre et le Triton palmé. Enfin, la Salamandre tachetée, la Grenouille rousse et l'Alyte accoucheur méritent d'être mentionnés. Enfin, étaient également présents. Les mares abritent également des espèces végétales rares comme la Pilulaire, l'Elatine fausse alsine ou la Renoncule scélérate. Dans les cours d'eau s'observe la rare Ecrevisse à pattes blanches.

A proximité des gorges de la Loire, notamment sur la commune de Néronde, des prairies sèches de fauche sur des affleurements calcaires abritent des plantes intéressantes comme l'Orchis brûlé et l'Ophrys abeille. Ces deux orchidées ont un intérêt certain pour le département de la Loire. Le sous-sol calcaire est également à l'origine de hautes et insolites haies de Buis.

La présence d'une cavité permet d'accueillir en hivernage quelques chauves-souris remarquables comme la Barbastelle, le Grand Murin ou le Vespertilion à moustache.

Le plateau de Neulise est une zone très riche en rapaces où l'on peut observer le Circaète jean-le-blanc, le Grand-duc d'Europe, les Busards cendré et Saint-Martin ou encore le Faucon crécerelle.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Du fait de la proximité de la plaine roannaise, la zone s'intensifie : la maïsiculture, l'irrigation, les traitements phytosanitaires et les amendements sont en croissance. Les prairies artificielles sont aussi en nette augmentation. Leur fauche précoce pour l'ensilage nuit à la faune. On a observé également des pratiques de drainage de prairies humides

La culture de maïs et des céréales entraîne une utilisation importante des traitements chimiques faute de techniques culturales adaptées.²⁶ Le maïs irrigué occasionne un manque d'eau sévère en été.

Les communes situées sur les hauteurs voient leurs surfaces boisées prendre de l'ampleur suite à la déprise.

Enfin, deux projets routiers risquent d'affecter les espaces agricoles et la biodiversité : la liaison RN7-RN82 et l'A89.

Points forts : diversité des milieux liée à la diversité agricole.

Points faibles : fragmentation des milieux par les infrastructures routières.

²⁶ Depuis 5 ans, une partie importante des agriculteurs de cette zone a souscrit des Contrat Territoriaux d'Exploitation, des Contrats d'Agriculture Durable ou des Mesures Agro-environnementales (restriction des amendements et des traitements phytosanitaires suite à l'écoconditionnalité)

2.4. Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais

? Richesses écologiques

Les monts du Beaujolais présentent peu de milieux naturels très caractéristiques. Quelques landes peuvent être observées en ligne de crête sur le secteur de Belmont. Les milieux forestiers abritent un cortège avifaunistique ne présentant pas d'espèces spécifiquement montagnardes.

Les secteurs de Belmont, Belleroche, Ecoche et Sévelinges présentent une importante richesse en prairies humides avec des espèces végétales d'influence atlantique : Wahlenbergie à feuilles de lierre (protégée dans le département), Petite scutellaire (protégée en Rhône-Alpes) ou encore l'Androsème ou Millepertuis à baies. Les cours d'eau avec leurs bras morts, leurs ripisylves et leurs prairies humides, présentent un grand intérêt écologique. Ils abritent l'Ecrevisse à pattes blanches, indicatrice de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques, qui a fortement régressé du fait des perturbations humaines et de la concurrence avec l'écrevisse américaine. Notons également la présence du Cingle plongeur, qui est un oiseau capable de plonger, nager et marcher au fond de l'eau, de la Truite fario ou encore du Gomphe à pinces, qui est un odonate.

A noter qu'au sud de ce territoire, un tunnel de la commune de Sainte Colombe sur Gand abrite plusieurs espèces de chauves-souris (Barbastelle, Grand Murin, Vespertilion à moustache, Vespertilion de Daubenton) trouvant ici un lieu d'hivernage intéressant.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le taux de boisement est très important : la forêt occupe 35% du territoire de Belmont (3500 ha) puis décroît du nord vers le sud. Cette forêt privée très morcelée (3400 propriétaires) est dominée par des résineux. On assiste donc à une acidification des terres et des eaux, à une érosion accrue et à du ravinement. De plus, la strate herbacée disparaît et la faune s'appauvrit.

Il existe un enjeu important concernant le maintien ou la reconquête de la qualité de l'eau du Sornin, du Jarnossin et de leurs affluents ainsi que de l'eau des nappes utilisées pour l'eau potable.

Points forts : prairies humides et rivières.

Points faibles : déprise agricole et fermeture des paysages.

2.5. Plaine roannaise

? Richesses écologiques

La forêt de Lespinasse constitue le seul grand ensemble forestier de plaine du département. Située sur un substrat argileux, elle présente une certaine diversité de milieux naturels, dont l'un remarquable : l'aulnaie-frênaie. Dans les zones humides de la forêt pousse notamment la Petite scutellaire, protégée en région Rhône-Alpes. On y rencontre également un coléoptère rare, le Prion tanneur. La forêt de Lespinasse est le seul site de reproduction connu du département de la Loire pour le Pic mar. C'est aussi un milieu très favorable à l'Aigle botté, dont un couple a essayé de s'installer dans le massif forestier, mais sans succès de reproduction. Quatre espèces de chauves-souris ont été dénombrées, dont le rare Vespertilion de Bechstein et le plus commun Vespertilion de Daubenton. Les amphibiens sont bien représentés en forêt de Lespinasse, où une très importante population de Crapaud commun se reproduit chaque fin d'hiver dans les étangs. La Salamandre tachetée est omniprésente dans les mares. Une importante population de Grenouilles rousses vit aussi dans cette forêt de plaine, phénomène plutôt rare pour l'espèce que l'on rencontre plus souvent en altitude. Le rare Sonneur à ventre jaune a été également observé. Enfin, trois espèces de tritons se partagent les mares et fossés, dont le plus grand de France, le Triton crêté. Sa protection est considérée comme un enjeu européen

en matière de conservation des espèces, en raison de la régression de ses populations.

Certains cours d'eau de la plaine abritent la Lamproie de Planer. Ce poisson est un bon indicateur d'eaux vives et non polluées. Il s'agit de la seule lamproie française vivant en permanence dans des eaux douces. Les ponts enjambant les cours d'eau offrent des gîtes de reproduction privilégiés pour les chauves-souris. Sous les trois ponts de l'Urbise par exemple, la présence chaque été du Vespertilion de Daubenton en petite colonie de parturition (mise bas) a été confirmée.

La plaine du roannais présente un ensemble de 200 étangs créés dès le 13^{ième} siècle grâce à l'abondance de la ressource en eau venant des monts environnants. A la différence des étangs du Forez, ils se situent dans de petits vallons dont le cours d'eau a été barré par une digue. Ces étangs, à vocation piscicole, très fréquentés, ne permettent pas le stationnement d'une avifaune, ni d'une faune aquatique très importante. Cependant, ils contribuent largement à la diversité faunistique des Monts de la Madeleine. Sur leurs plages vaseuses se développent des formations très particulières composées de petites plantes rares, comme le Scirpe ovale, protégé au niveau régional ou la Marsilée à quatre feuilles, petite fougère d'intérêt européen. L'avifaune se compose essentiellement de canards comme le Fuligule milouin mais également des Sternes naines et pierregarin. L'intérêt naturaliste du secteur reste néanmoins avant tout lié à leur richesse en libellules (Agrion de Mercure, Agrion orangé). On peut ainsi observer des espèces typiques des eaux courantes aux côtés d'espèces inféodées aux eaux stagnantes.

Au nord de l'agglomération roannaise, la Loire, qui traverse un ensemble de prairies exploitées pour l'élevage bovin, a conservé ici un caractère plus sauvage qu'en plaine du Forez, lié notamment à la présence de nombreux îlots de galets plus ou moins végétalisés et de milieux annexes riches (bras morts, anciennes gravières liées aux extractions massives de granulats, forêts alluviales...). Aux abords, les prairies sont favorables au Vanneau huppé et au Courlis cendré en période de reproduction, tandis que les bancs de graviers et îlots nus peuvent accueillir le nid de l'Oedicnème criard et du Petit Gravelot et la Bécassine des marais en hivernage. Les anciennes gravières de Matel, du Quillonnet et de Mably, forment désormais de vastes plans d'eau également favorables à l'avifaune (Garrot à œil d'or, Harle bièvre, Sarcelle d'hiver en migration ou en hivernage). Le Balbuzard pêcheur fait également une halte chaque année en période de migration. En période de reproduction, ces plans d'eau abritent la rare Sterne pierregarin et la Guifette moustac. Plusieurs plantes rares comme l'Herbe de Saint-Roch, protégée en France, l'Oseille maritime et la Renoncule scélérate, protégées en région Rhône-Alpes, colonisent également les bords de Loire. On remarque enfin la présence dans cette vaste zone de deux mammifères remarquables : le Castor d'Europe, qui s'installe sur les berges boisées, et le Grand Murin, l'une des plus grandes chauves-souris française, en régression locale en France.

Les héronnières d'Aiguilly et de Vougy abritent à elles deux quasiment 130 couples de Héron cendré mais aussi des couples d'Aigrette garzette et de Bihoreau gris.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le développement important des agglomérations et des axes routiers conduit à la fragmentation des milieux et des populations. La mise à deux fois deux voies de la RN7 va entraîner davantage de perturbations pour les milieux naturels et une perte de surfaces agricoles. Le marais de Riorges, cerné par les infrastructures routières et ferroviaires et par les zones artisanales, risque fortement de disparaître.

Malgré la présence de systèmes extensifs valorisant au mieux l'herbe, première richesse de la région, on assiste tout de même au développement du maïs irrigué et de l'ensilage d'herbe. Les prairies temporaires sont de plus en plus nombreuses et trois coupes sont fréquentes sur les zones les plus productives.

Il faut souligner l'arrachage de haies, d'arbres isolés et d'alignement ainsi que le comblement de nombreuses mares et la mise en culture d'anciens étangs.

A noter une utilisation progressive du fumier composté afin de réduire les épandages.

Les formations alluviales représentent un potentiel aquifère intéressant. La nappe subit d'importantes fluctuations liées au débit de la Loire. Elle est donc très vulnérable aux pollutions superficielles.

Points forts : bocage caractéristique préservé, bords de Loire et cours d'eau, forêt de Lespinasse.

Points faibles : urbanisation, infrastructures routières et industrielles, disparition des zones humides (étangs).

2.6. Plaine du Forez

? **Richesses écologiques**

La Plaine du Forez est une zone humide d'importance internationale caractérisée par la présence d'un **fleuve et de nombreux étangs** créés par l'homme (environ 300). Les étangs couvrent environ 1600 hectares et abritent une richesse patrimoniale importante sur les plans avifaunistique et botanique.

La Plaine du Forez présente une importante richesse ornithologique (134 espèces nicheuses); parmi celles ci, on peut citer :

sur les **zones humides (étangs et bord de fleuve)** : le Héron pourpré, la Nette rousse et le Grèbe à cou noir en nidification. Le Forez est une zone d'hivernage importante : les oiseaux y recherchent les endroits les moins perturbés et se réfugient sur les plans d'eau non chassés comme les anciennes gravières des bords de Loire.

dans les **chaninats** qui apportent un complément intéressant à ces zones humides : le Courlis cendré, l'Oedicnème criard et le Vanneau huppé en nidification. C'est également là que se reproduisaient, jusqu'en 1980, les derniers couples d'Outardes canepetières.

En ce qui concerne la flore, les espèces patrimoniales sont inféodées principalement :

- aux étangs : Utriculaires, Marsilée à quatre feuilles, Flûteau d'eau...
- aux rives de plans d'eau (bras morts et anciennes gravières) et du fleuve Loire : Herbe de Saint Roch, Pâturin des marais, Limoselle aquatique, Souchet de Micheli...
- aux pitons basaltiques (Pulsatille rouge, Gagée de Bohême..).

? ***Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau***

L'urbanisation marque le paysage de la plaine du Forez car sur ce fond agricole, se superpose une trame urbaine, lâche et irrégulière, à caractère résidentiel. Le développement des voies de communication constitue une sérieuse menace pour la biodiversité et l'activité agricole car la pression se fait plus forte sur le foncier.

L'intensification des cultures fourragères a pour effet la régression des prairies permanentes sur la plaine. Outre la perte d'habitats pour les oiseaux prairiaux, le développement de l'ensilage implique généralement une fauche précoce particulièrement néfaste aux nichées. En bovin-lait, le système fourrager est de plus en plus basé sur l'ensilage de maïs qui nécessite une fertilisation minérale conséquente.

Le regroupement des exploitations a entraîné l'agrandissement des parcelles et la suppression des haies et dans l'ensemble, le bocage de la plaine est dégradé.

L'eau est une préoccupation majeure dans la plaine du Forez, avec une forte vulnérabilité des ressources en eau des vareennes et des chambons à la pollution azotée. L'irrigation est importante et en croissance dans le secteur des chambons.

Les communes du nord de la plaine appartenant au Pays du roannais sont bien sûr concernées par ces enjeux. Elles le sont cependant dans une moindre mesure, car elles constituent en réalité un espace de transition vers la polyculture élevage du plateau de Neulise ou de la côte roannaise. De plus, elles ne se situent pas dans les secteurs agricoles les plus intensives (sud de la plaine) et sont peu soumises à la pression urbaine de l'agglomération stéphanoise.

Points forts : site d'importance pour l'avifaune et la flore
(Fleuve Loire, étangs, prairies)

Points faibles : urbanisation.

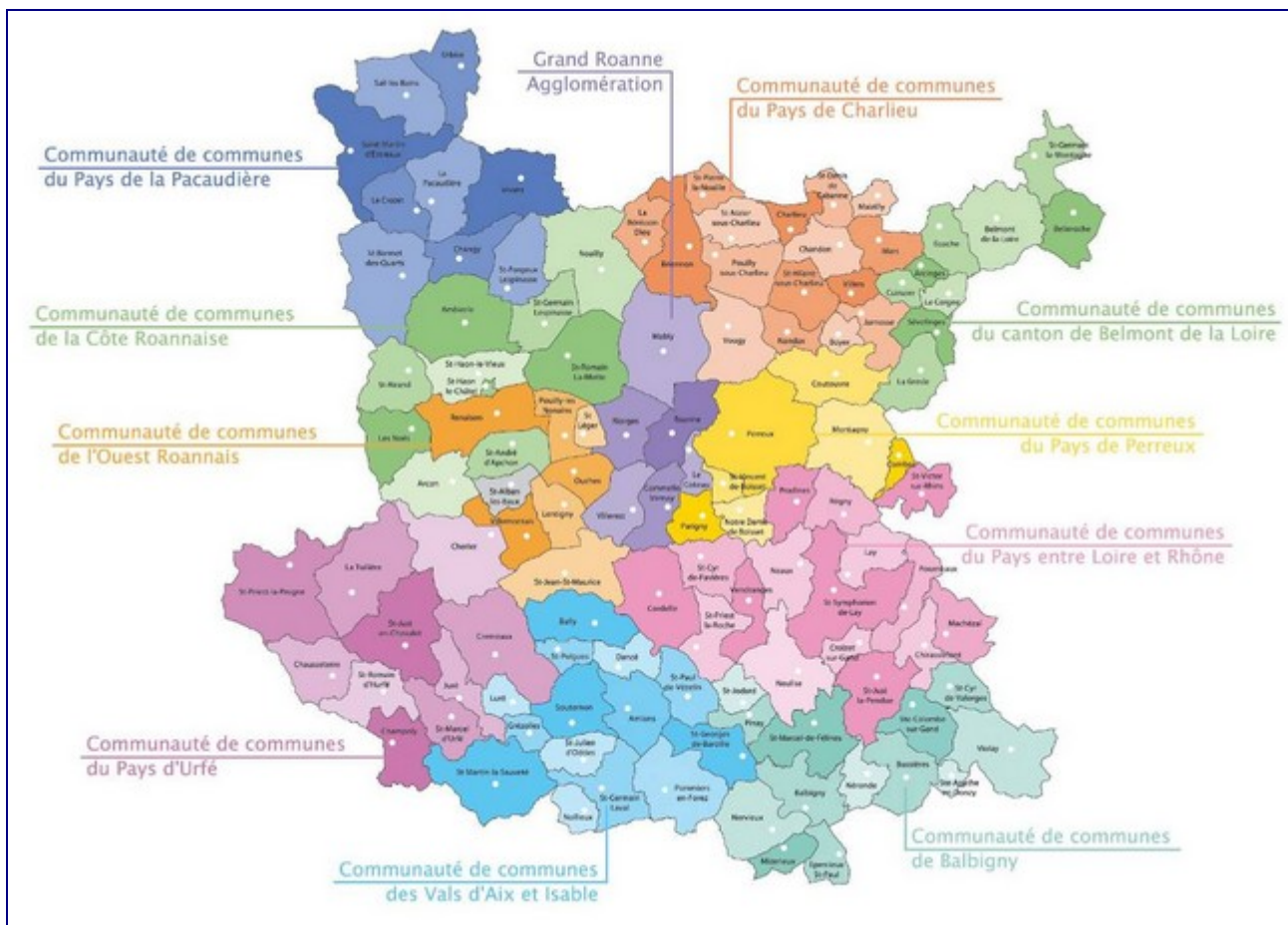


Diagnostic préalable à la mise en place d'un

PSADER

Projet stratégique agricole et de développement rural
DISPOSITIF REGIONAL

Rhône-Alpes ^{Région}



Syndicat mixte Roannais Pays de Rhône-Alpes
AVRIL 2007

SOMMAIRE

Méthodologie.....	5
I. DÉMARCHE	6
1. Bilan du volet agricole du CDPRA du Roannais.....	6
1.1..... Bilan des différentes actions directement agricoles:.....	6
<i>Sur l'axe 1 : accueil des entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Sur l'axe 2 : dynamique des entreprises.....</i>	<i>7</i>
<i>Sur l'axe 3 : compétitivité des entreprises.....</i>	<i>8</i>
<i>Sur l'axe 5 : formation.....</i>	<i>8</i>
<i>Sur l'axe 7 : environnement.....</i>	<i>9</i>
1.2..... Axes liés à l'agriculture	10
<i>Axe 4 : tourisme</i>	<i>10</i>
1.3..... Bilan chiffré du contrat partie agriculture au 8 mars 2007.....	10
2. Communes et structures concernées.....	11
3. Origine et contexte du projet,.....	11
3.1..... Principaux enjeux et objectifs.....	11
3.2..... Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PSADER,	12
3.3..... Déroulement du PSADER.....	12
4. Organisation de la démarche.....	13
4.1..... Conseil local de Développement.....	13
4.2..... Le comité de pilotage PSADER.....	13
II. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TERRITOIRE	14
1. Démographie	14
1.1..... Un déclin démographique persistant et un vieillissement de la population	14
1.2..... Densité de population.....	15
1.3..... Part d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire	16
2. Géographie et paysages	16
2.1..... Petites régions naturelles.....	16
2.1.1.... Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise.....	16
2.1.2.... Plaine roannaise	17
2.1.3.... Gorges de la Loire aval.....	17
2.1.4.... Plateau de Neulise	18
2.1.5.... Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais.....	18
2.2..... Zonages administratifs	18
2.3..... Autres projets sur le territoire	18
2.3.1. <i>Études et diagnostics existants sur le territoire.....</i>	<i>18</i>
2.3.2. <i>Les outils réglementaires en cours sur le Roannais</i>	<i>19</i>
• <i>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes (SAGE).....</i>	<i>19</i>
• <i>Plans de Prévention des Risques et des inondations.....</i>	<i>20</i>

•	SCOT.....	20
•	PLU et cartes communales.....	20
2.4.....	Les projets routiers.....	21
2.4.1.	L'autoroute A 89 (objectif 2012).....	21
2.4.2.	RN 7-RN 82.....	21
2.4.3.	Les aménagements fonciers liés à la RN 7-RN 82.....	21
2.5.....	Autres projets à 15 ans.....	22
2.6.....	Foncier.....	22
2.6.1.	L'occupation des sols.....	22
2.6.2.	La pression foncière : agriculture et urbanisation.....	22
2.6.3.	Les outils d'aménagement foncier.....	24

III. VOLET « RESSOURCE », ESPACES PRODUCTIFS 26

1. Agriculture et forêt..... 26

1.1..... Forêt et filière bois..... 26

1.1.1.	Une forêt essentiellement privée et morcelée.....	26
1.1.2.	La forêt inégalement répartie.....	27
1.1.3.	Une forêt insuffisamment gérée et globalement sous-exploitée.....	27
1.1.4.	La gestion des peuplements feuillus, sous-exploités, à améliorer.....	27
1.1.5.	Une spécialité du Roannais : la filière « douglas ».....	27
1.1.6.	Le bois énergie.....	28
1.1.7.	Les plans de Massifs.....	28
1.1.8.	La gestion durable de la forêt du Roannais.....	29
1.1.9.	Les dessertes forestières.....	29

1.2..... L'agriculture..... 31

1.2.1.	Les chiffres les plus marquants.....	32
1.2.2.	Les Organisations agricoles.....	34
1.2.3.	L'installation en Roannais.....	35
1.2.4.	Les différents types d'exploitation du Roannais.....	36
•	Plaine de Roanne.....	36
•	Plateau de Neulise et plaine du Forez nord.....	39
•	Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais.....	39
•	Côte Roannaise.....	41
•	Monts de la Madeleine.....	42
1.2.5.	Une agriculture sous signe de qualité.....	43
•	L'AOC Côte Roannaise.....	43
•	La filière viande et l'AOC Bœuf de Charolles.....	44
•	Fromage de chèvre : AOC Charolais.....	46
•	L'agriculture biologique du Roannais.....	46
1.2.6.	Offre de produits en circuits courts : existant, besoins, contraintes.....	48
•	l'atelier de transformation fermière en Roannais.....	49

L'agriculture en Roannais : récapitulatif..... 50

2. Autres activités : artisanat, commerces, industries..... 50

2.1..... L'agro-alimentaire..... 50

2.2..... Un bassin industriel historique..... 51

2.3..... Des secteurs industriels en mutation..... 51

2.4..... Le textile – habillement : Un Système Productif Local..... 52

2.5..... La mécanique–armement..... 52

2.6..... Les services : un secteur en croissance modérée..... 53

2.7..... Vers une tertiarisation de notre tissu productif..... 53

2.8..... Un tissu commercial dense..... 53

3. Formation emploi..... 54

3.1.....	Secteurs en tension	54
3.2.....	L'offre d'enseignement et de formation agricole	55
3.3.....	Enseignement secondaire	55
3.4.....	L'enseignement technique et professionnel	56
3.5.....	Enseignement supérieur	56
3.6.....	L'offre de formation continue	56
4.	Offre de Services	57
4.1.....	L'accueil	57
	<i>L'accueil de la petite enfance :</i>	57
	<i>L'accueil périscolaire</i>	57
	<i>Les adolescents et les jeunes</i>	58
4.2.....	Des besoins croissants pour les personnes âgées :	58
IV.	VOLET «CADRE DE VIE», ESPACES RÉSIDENTIELS ET RÉCRÉATIFS :	59
1.	Usage résidentiel du territoire	59
1.1.....	Les déplacements	59
1.2.....	Un gain de logements et un «désir» de campagne	59
2.	Usages récréatifs, paysages	61
2.1.....	Tourisme	61
	<i>Potentiel significatif</i>	61
	<i>Une offre riche et variée</i>	61
	<i>Agri-tourisme</i>	62
2.2.....	Les paysages	63
2.3.....	Le positionnement «nature, campagne et terroir» du tourisme roannais	63
2.4.....	Notion de terroir	64
V.	VOLET ENVIRONNEMENT	65
1.	Inventaires, gestion et protection des espaces et espèces remarquables	65
1.1.....	Inventaires	65
1.2.....	Engagements internationaux	66
1.3.....	Maîtrise foncière et gestion	66
1.4.....	Protections réglementaires	66
2.	Richesses écologiques des différents territoires	66
2.1.....	Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise	66
2.2.....	Gorges de la Loire aval	68
2.3.....	Plateau de Neulise	69
2.4.....	Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais	70
2.5.....	Plaine roannaise	70
2.6.....	Plaine du Forez	72

Méthodologie

Ce diagnostic a été réalisé en interne au Pays entre juillet 2006 et avril 2007 à partir de diverses contributions d'acteurs concernés par l'agriculture sur le modèle du cahier des charges fourni par la Région Rhône-Alpes. (Chambre d'Agriculture, ADASEA, FRAPNA¹, Inter forêt Bois, Site de Proximité...) et de données disponibles telles que le diagnostic de la Charte du Pays (2003), le diagnostic territorial des espaces agricoles et naturels périurbains du Conseil général (2006), le CTEF², les données pour la réalisation de l'ORC (Opération Rurale collective), etc. Des rencontres ont également permis d'affiner ce document.

Selon les chapitres, selon la nature du sujet, les informations disponibles, le consensus entre acteurs au moment de la rédaction du diagnostic, il est proposé différents niveaux d'analyse, le but étant d'aboutir dans un deuxième temps à une proposition d'actions répondant au cadre d'intervention du PSADER proposé par la Région.

- 1^{er} niveau** : mise en évidence de points forts, point faibles ou atouts.
- 2^{ème} niveau** : proposition d'enjeux
- 3^{ème} niveau** : pistes d'actions

Deux annexes viennent illustrer ce diagnostic, une annexe cartographique et une annexe consacrée principalement aux outils existants.

Certaines contributions pourront donner lieu à débat lors du comité de pilotage PSADER qui se tiendra entre la remise du présent document et la rédaction du document de synthèse qui servira de trame à la présentation lors du comité ad' hoc. Cette réunion et cette période permettront d'affiner les enjeux, de les hiérarchiser du point de vue du Pays et d'esquisser quelques actions.

Pour poursuivre la réflexion vers un programme d'actions, le Pays a prévu d'accueillir un stagiaire à partir du 10 mai 2007 dans le cadre de la finalisation de son cursus universitaire. (MASTER 2 Professionnel « Aménagement et Développement Rural » Université Lyon 2 - Étude des Politiques européennes de développement rural, et du fonctionnement des collectivités)

¹ Fédération Régionale de Protection de la Nature Rhône-Alpes

² Contrat Territorial Emploi Formation

I. DÉMARCHE

1. Bilan du volet agricole du CDPRA du Roannais

Le contrat de pays a été signé en février 2005.

En préalable, il n'y a pas à proprement parler de volet agricole dans le contrat de Pays du Roannais. La volonté a été de répartir les actions comportant la thématique agricole sur les 8 axes du contrat.

5 axes sont concernés :

Axe 1 : Accueil des entreprises

Axe 2 : Dynamique des entreprises

Axe 3 : Compétitivité des entreprises

Axe 5 : Formation

Axe 7 : Conforter les richesses patrimoniales et environnementales.

Bien que n'ayant pas d'actions en propre, l'agriculture a été étudiée par un groupe de travail qui a établi un objectif transversal : maintenir un tissu rural dense et promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des paysages.

Le groupe de travail a établi une méthode en termes de points faibles et points forts et un objectif synthétique : maintenir un nombre d'exploitations viables qui répondent aux objectifs de qualité des paysages et de l'environnement du Roannais

En termes d'actions, 2 pistes principales ont été évoquées :

Aider les exploitations à rester économiquement viables et compatible avec les fortes contraintes de travail.

Donner des outils aux agriculteurs, associations et collectivités pour atteindre cet objectif.

C'est ainsi que l'on abouti à 8 actions relevant directement de l'agriculture : 9, 15,19, 30 et 53 et 3 nouvelles actions déposées sur les parts non affectées 10.1, 15.1 et 30.1, réparties sur les trois axes cités.

1.1. Bilan des différentes actions directement agricoles:

Sur l'axe 1 : accueil des entreprises

Action 9 : création d'un bâtiment à vocation agricole

Descriptif : D'une part, il existe sur le Roannais à l'automne une manifestation emblématique de la zone d'élevage, la fête du Charolais. Elle se tient dans un local vétuste et mal placé, en plein centre ville, sans parking et inadapté. Parallèlement, un bâtiment à Mably, à la limite de l'agglomération, cherchait sa vocation.

D'autre part, les organisations agricoles du Roannais cherchent un lieu de regroupement, une sorte de maison de l'agriculture du Roannais. Une opportunité a semblé se présenter dans la localisation de la manifestation et des bureaux des organisations agricoles sur le site de Mably.

Bilan :

Après plusieurs études de besoins, architecturales et de programmation, il est apparu que le bâtiment pressenti était inadapté, devait être démolit et que le coût envisagé était beaucoup trop élevé. Devant reconstruire des bureaux pour les organisations agricoles d'une part, l'arrivée du Scarabée pouvant d'autre part servir également aux manifestations agricoles, il est apparu que la nature du projet changeait et devait au minimum faire l'objet d'une réévaluation.

Conclusion : projet ajourné

Sur l'axe 2 : dynamique des entreprises

Action 10.1 : accompagnement – transmission des exploitations agricoles

Descriptif : bien que le besoin ait été identifié au moment du contrat, cette action n'a pas pu être déposée faute de calage financier suffisamment précis et de définition des dépenses éligibles.

Elle l'a été courant 2006, en ayant bien pris soin de sortir des dépenses éligibles celles qui étaient déjà prises en compte par la Région sur la ligne de droit commun. L'ADASEA est la structure disposant des outils (RDI) et compétences susceptible d'animer cette action. Ne bénéficiant plus actuellement de financements de droits communs nationaux (aides aux structures) elle doit se tourner vers les collectivités (Département, Région et Communautés de communes) pour continuer son action de soutien à la transmission des entreprises agricoles. C'est pourquoi la part restante non affectée à cette action a fait l'objet d'une nouvelle action conduite par les collectivités du Roannais et non par l'ADASEA qui devient prestataire de service.

Bilan : Une première collectivité a déposé une opération : le Pays de Charlieu, elle est en cours de mise en place. Le travail est à poursuivre sur l'ensemble du Roannais, les montants sont probablement à réévaluer en fonction des évolutions des dispositifs défaillants (CNASEA).

Conclusion : L'action vient de démarrer concrètement et ne peut encore donner lieu à un bilan mais elle doit être poursuivie.

Action 15 : promouvoir les démarches de commercialisation et qualification et circuits courts

Descriptif :

Constat : d'une part, l'agriculture roannaise ne peut lutter sur le plan de la compétitivité, d'autre part le Roannais dispose encore d'une forte habitude de vente directe et d'une culture de qualité de vie et du bien manger.

Opérations : cette action regroupe le développement des signes de qualité : AOC (Côte roannaise, Bœuf de Charolles), de l'agriculture biologique, les circuits courts (création, développement et promotion des produits fermiers).

Pour le Charolais, le soutien va à la démarche AOC, mais également à l'appui de la fête du Charolais, qui permet le travail en réseau des acteurs de la filière et la reconnaissance par la population locale de cette production spécifique. Pour la même raison, un travail sur la signalétique de promotion territoriale avait été envisagé, qui n'a pas du tout été engagé, faute de définition de maître d'ouvrage et de complexité de mise en œuvre.

Accompagnement : L'action 15 a fait l'objet d'un appui spécifique de la chambre d'agriculture de manière à effectuer la sensibilisation en amont (presse à travers le journal professionnel «Paysans de la Loire», réunions d'information) et l'appui technique en aval (étude de faisabilité)

L'action est relativement bien consommée, mais souffre au moins sur la partie de développement et création d'ateliers de transformation d'un taux insuffisant, qui avait été proposé pour une première année et appliqué à l'ensemble de l'action à travers le règlement d'attribution.

Bilan :

Produits fermiers :

4 projets : développement d'un atelier miel et volailles, création de deux ateliers fromage. Cette action est à maintenir, à condition de réévaluer le taux de 14 % pour l'appui au développement des ateliers de transformation. Un travail collectif a bien eu lieu dans la préparation des projets, la promotion de l'action, par le groupe des producteurs fermiers du Roannais et la promotion des produits à travers des marchés spécifiques (Roanne à Noël, Pâques et Toussaint), un dépliant, un livret de recettes 20 pages qui mériterait d'être encore plus diffusé et professionnalisé un jury de dégustation.

Cette action est à lier avec l'action 30, qui consiste entre autres à créer un atelier de transformation commun sur le site de Ressins (lycée agricole). Cet atelier peut servir de tremplin à des jeunes qui veulent se lancer dans l'activité de transformation, pour des exploitations peu éloignées, mais ne peut en aucun cas servir à tout le Roannais, vues les distances et les zones de commercialisation. La

nécessité demeure d'un soutien à un équipement individuel, dans le cadre de cahier des charges stricte et d'une organisation commune.

Viticulture : un projet de PIDA (Programme Intégré de Développement Agricole) est sur le point de commencer et devrait reprendre les actions de promotion et celles concernant les vignes et les cuvages relais.

Charolais : la fête du Charolais est à conforter dans un travail plus spécifique sur la filière, qui dépendra fortement de l'évolution du marché, de l'avènement de l'AOC.

Action 17 : promouvoir les sociétés en agriculture

Descriptif : un des freins à l'installation et à la transmission d'exploitations viables, tant sur le plan économique, du capital, de la qualité de vie apparaît clairement comme étant les conditions de travail. Des solutions juridiques de mutualisation existent (groupement d'employeurs, GAEC) mais sont encore insuffisamment employées.

Bilan :

Groupement d'employeurs : une structure a été mise en place par le CFPPA qui a conduit l'étude et le repérage. Cette structure existe, elle comporte 4 adhérents et doit maintenant se développer.

S'il doit y avoir développement, c'est l'association qui devra être maître d'ouvrage.

Sensibilisation au GAEC : il s'agissait de proposer un accompagnement spécifique sur le plan humain qui n'est pas pris en compte du tout alors que beaucoup de GAEC sont dissout pour ces raisons.

L'action n'a pas été engagée, mais mérite d'être maintenue avec une réorientation.

Sur l'axe 3 : compétitivité des entreprises

Action 19 : professionnaliser et innover dans la filière bois

Descriptif : soutien des actions de coopération interentreprises visant à créer une valeur ajoutée dans la filière, considérée comme filière d'excellence dans le Roannais.

Bilan : action non démarrée car le taux a été estimé insuffisamment incitatif, d'où peu de motivation à la mise en place par le principal maître d'ouvrage : Inter forêt bois.

Sur l'axe 5 : formation

Action 30 : structurer et valoriser la filière agroalimentaire

L'agroalimentaire est apparue comme une filière d'excellence en Roannais, avec possibilité d'organiser sur place des formations qualifiantes basées sur un savoir faire local et les organismes existants (lycées agricoles, CFPPA) : 3 sous actions dans cette fiche :

1 Mise en place d'un atelier de transformation industriel à vocation pédagogique, au sein de Lycée agricole de Roanne – Chervé.

En 2005 – 2006, cette action s'est traduite par le projet de mise en place d'une plate forme regroupant l'enseignement (CFPPA), la recherche et l'industrie agroalimentaire du Roannais. Mais au préalable, compte tenu de la complexité du projet associant de multiples acteurs, il a fallu réaliser une étude de structuration juridique (voir ci-dessous : action 30.1). Cette étude conduite par le CFPPA a conclu à la nécessité de mise en place d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), ce qui a été fait mi 2006. Cette société regroupe plusieurs industriels agroalimentaires du Roannais, en lien ou pas avec la production agricole locale (Revillon, SICAREV, Henri COLLET, Valentin traiteur, NIGAY, ...), la recherche développement : ISARA, EM bio Poligny. La SCIC a été reconnue d'intérêt social.

Descriptif : suite à différents aléas administratifs en 2006, et bien que la société ait été reconnue, le projet a été interrompu, mais il est en cours de reprise. Aujourd'hui, l'intérêt est affirmé par le Pays. Cette action est gérée par la commission économie du Pays ;

2 Créer un atelier de transformation et de découpe (le panier gourmand – Ressins)

Cinq producteurs fermiers du Roannais se sont associés à la ferme du Lycée Agricole Privé de Ressins, pour mettre en place un atelier de transformation fermière (fromages et viandes), sous forme d'une SARL « LE PANIER GOURMAND du PAYS de CHARLIEU ».

Cet atelier se divise en deux parties, la découpe et transformation de viandes (porcs, bovins et ovins) et la production fromagère avec un point de vente.

Le projet prévoit un investissement immobilier (sur le site de Ressins) de l'ordre de 700 000 € HT pour un bâtiment d'environ 485 m² ; l'investissement en matériel serait de 138 000 € HT.

Pour compléter le financement de ce projet, la Région Rhône-Alpes dans le cadre du « Contrat de Pays Roannais » et le département de la Loire dans le cadre d'un FADEL³ ont été sollicités.

Actuellement, les travaux vont se terminer dans un mois.

Cet atelier se situe dans une démarche collective entre producteurs pour une meilleure valorisation des produits de base. Il reste ouvert à d'autres producteurs dans le cadre des statuts de la SARL et du respect des réglementations ainsi qu'à des formations spécifiques pour des agriculteurs en cours d'installation ou en recherche de nouveaux procédés de transformation.

3 Transformation charcutière et valorisation du savoir-faire : sur le Pays d'Urfé :

Une idée est sortie de l'observation de pratiques locales de transformation charcutière. Il s'agissait de transmettre ce savoir faire afin de créer une activité de transformation et de vente, avec éventuellement création d'un atelier commun.

Bilan : cette action n'a pas abouti, faute d'intérêt des acteurs présents et d'animation suffisante. Il convient cependant de la conserver, l'intérêt demeure.

Action 30.1 : Etude de structuration juridique

Préalable à la mise en place de la plate-forme d'expérimentation et de formation pour les industries agro-alimentaires de Roanne – Chervé. (voir plus haut)

Sur l'axe 7 : environnement

Action 53 : améliorer l'impact de l'agriculture sur l'environnement et les paysages

Descriptif : l'agriculture roannaise est à dominante d'élevage. Contrairement à d'autres régions d'agriculture intensive, son impact négatif sur l'environnement et les paysages est limité, mais elle doit encore faire des efforts pour d'une part limiter voire supprimer cet impact, et améliorer son image auprès du grand public.

Lutter contre la friche par les ovins : sur certaines zone difficiles du Roannais, (Monts de la Madeleine, plateau de Neulise...), non mécanisables, peu accessibles, il apparaît que seuls certains élevages sont susceptibles de valoriser ces espaces, tout en offrant des débouchés aux éleveurs : les ovins.

Opportunément, la filière s'organise et le Roannais pourrait développer cet élevage sur ces zones et ainsi lutter contre la déprise de ces zones peu intéressantes.

Diagnostic territoriaux : il s'agit de fournir aux collectivités des outils cartographiés d'évaluation de l'agriculture sur leur territoire.

Mise aux normes des petites exploitations : si des aides existent pour les grosses exploitations qui sont considérées comme polluantes, rien n'est prévu pour les petites qui toute proportion gardée, peuvent pourtant bénéficier de mesure de protection. L'action prévoit d'aller au delà des normes requises (temps et volumes de stockage). 3 projets à ce jour.

³ Fond d'Aide au Développement

Communiquer sur les pratiques agricoles : il s'agissait de valoriser auprès du grand public l'agriculture roannaise, partant du fait que l'agriculture en général a une très mauvaise image, injustifiée le plus souvent pour ce qui concerne le Roannais. Des actions telles que l'installation de tables d'interprétations de paysages, ou autres actions restent à définir pour atteindre cet objectif.

Mise aux normes des petites exploitations : maintenir

Communiquer sur les pratiques agricoles : action non commencée : les actions restent à étudier.

Bilan : Les questionnements qui ont précédé la proposition de ces actions dans le cadre du contrat demeure inchangés. Il y a lieu de maintenir l'ensemble de ces actions, même si leur mise en place nécessite des évolutions.

Lutter contre la friche par les ovins : maintenir

Les diagnostics territoriaux ont été remis en cause par la prise par le Département de la compétence foncière ce qui a entraîné l'ajournement de son aide et l'abandon de cet action par la communauté de communes de la côte roannaise. L'action a été réaffectée. L'outil reste valable pour des zones fortement touchées par la problématique foncière ou de grands projets. Le travail sera à approfondir avec le Département.

Mise aux normes des petites exploitations : maintenir

Communiquer sur les pratiques agricoles : action non commencée : les actions restent à étudier notamment la possibilité d'intégrer certaines manifestations dont une des vocations seraient de communiquer sur l'agriculture roannaise (ex : fête du Lait, fête de l'agriculture...)

1.2. Axes liés à l'agriculture

Axe 4 : tourisme

Faire du Roannais une destination touristique positionnée « campagne et terroir »

Le positionnement campagne et terroir exprime bien la nécessité de créer une offre basée sur les paysages, le Roannais étant caractérisé par la stratégie du pôle de promotion touristique comme un « concentré de paysage », et une offre terroir, à mettre en relation avec la qualité et l'existence de produits et savoir-faire typiques du territoire.

⇒ Action 26 : création de sites de loisirs :

Opérations réalisées : création d'une ferme pédagogique et d'une auberge rurale

⇒ Action 28 : créer et adapter l'hébergement

Création d'un certain nombre de gîtes ruraux par des exploitants agricoles qui peut constituer une diversification de leur activité, même si ce n'est pas l'objectif principal de cette action.

1.3. Bilan chiffré du contrat partie agriculture au 8 mars 2007

n° action	9	10.1	15	17	19	30	30.1	53	total
Total consommé	15 060	21 583	71 447	9 000	15 060	74 000	10 896	45 304	
affecté	330 000	65 100	150 000	19 933	330 000	174 000	10 896	259 997	1 339 926
reste	314 940	43 517	25 281	10 933	314 940	100 000	0	214 693	
% consommé	4,56%	33,15%	47,63%	45,15%	4,56%	43 %	100 %	17,42%	

2. Communes et structures concernées

Collectivité	Nombre de communes	Nombre d'habitants	%
Communauté d'agglomération du Grand Roanne	6	71 004	46,04
Communauté de communes du Pays de Charlieu	16	17 097	11,09
Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	16	11 765	7,63
Communauté de communes de Balbigny	13	9 652	6,26
Communauté de communes de l'Ouest Roannais	7	9 517	6,17
Communauté de communes de la Côte Roannaise	10	8 444	5,48
Communauté de communes du Pays de Perreux	7	6 388	4,14
Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable	14	5 252	3,41
Communauté de communes de Belmont de la Loire	9	5 076	3,29
Communauté de communes du Pays d'Urfé	10	4 673	3,03
Communauté de communes du Pays de la Pacaudière	9	4 403	2,85
Saint Alban les eaux	1	953	0,62

Le Pays Roannais regroupe 118 communes presque toutes (à l'exception de celle de Saint-Alban les Eaux) organisées en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Ce territoire correspond à l'arrondissement de Roanne auquel il convient d'ajouter les communes d'Epercieux Saint-Paul, de Mizérieux et Nervieux (appartenant à l'arrondissement de Montbrison et adhérant à la Communauté de Communes de Balbigny).

Il faut noter que la Communauté d'Agglomération « Le Grand Roanne » représente 46% de la population du Pays.

3. Origine et contexte du projet,

Le Contrat de Pays a été signé avec la région le 18 février 2005. 8 actions sur 54 concernent l'agriculture, directement ou non.

Le Contrat en est donc à 2 ans de mise en place, ce qui donne la possibilité d'établir un bilan, et projeter de mettre en place un programme d'actions les 2 dernières années du contrat.

3.1. Principaux enjeux et objectifs

Le Roannais se caractérise par une forte interdépendance ville – campagne, Roanne étant une petite ville dont un des intérêts est sa localisation au centre d'une région rurale aux paysages variés majoritairement de moyenne montagne. Les paysages du Roannais en font un élément fort de son attractivité, tant au niveau touristique qu'en terme de qualité de vie. Il convient de préserver l'identification à un terroir, encore possible à travers plusieurs productions identitaires (Charolais, Vignes de la Côte roannaise, élevage laitier avec production de fromages...) et une forte tradition culinaire, voire gastronomique.

Aujourd'hui l'agriculture en Roannais reste fragile comparativement au diagnostic de 2003, du fait de la structure des exploitations, (surfaces, âge, valeurs agronomiques des sols...), et cette fragilité tend à s'accroître avec le nouveau cadre d'aides, notamment de la PAC.

C'est pourquoi les élus du Roannais, ainsi que le Conseil Local de Développement ont depuis le début pris une orientation volontaire pour le maintien d'un tissu rural dense et vivant à travers une agriculture attachée à ses productions traditionnelles.

L'enjeu est le développement d'une haute qualité de vie pour tous les Roannais. (troisième pilier de la charte du Pays)

3.2. Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PSADER,

Réflexion et meilleure lisibilité de mise en œuvre :

L'opportunité de la démarche PSADER est d'abord l'occasion d'une réflexion approfondie sur les enjeux de la ruralité en Roannais et la place de l'agriculture dans l'aménagement du territoire à travers de nouvelles formes d'offre de services et de produits. Cette opportunité se présente au moment de la réflexion sur l'avenant du contrat, ce qui permettra de faire coïncider les deux démarches en une seule réflexion.

Le PSADER permet de clarifier pour le Roannais la répartition des actions agricoles en actions de soutien à des filières dont la problématique est générale, en actions plus directement liées au territoire. Il permettra en outre une meilleure prise en compte du facteur agriculture et espace rural dans le développement du Roannais.

⇒ Aménagement du territoire : des projets d'infrastructures (A89), une petite ville fortement liée à son environnement, des atouts directement liés aux paysages font que l'impact de l'agriculture doit désormais être considéré localement, le Roannais étant un terrain d'expérimentation idéal et le périmètre du Pays tout à fait approprié et légitime.

3.3. Déroulement du PSADER

Échéancier

Étape	Responsable	échéance
Décision candidature	Commission agricole	22 juin 2006
	bureau	1^{er} juin 2006
	Comité de Pilotage	6 juillet 2006
Diagnostic réalisation	Chambre d'agriculture	Juillet - septembre
	Groupe de travail technique	11 septembre
	Pays autre qu'agriculture	Juillet - septembre
Diagnostic : présentation	Groupe de travail CLD	16 novembre 2006
	Commission agricole / comité de pilotage PSADER	28 novembre 2006
	Comité de Pilotage Pays	25 janvier 2007
Travail sur les enjeux	Comité de pilotage PSADER	19 avril 2007
Présentation diagnostic à la Région		25 mai 2007
Programme d'action	Comité de pilotage stage Groupe de travail	avril- septembre 2007
Validation programme d'actions	Bureau Comité de Pilotage	septembre 2007
Présentation programme d'actions à la Région	Rapporteur du Contrat	octobre 2007

Le diagnostic technique s'est fait sur la base d'un diagnostic fourni par la chambre d'agriculture pour la partie agricole, la FRAPNA pour la partie environnementale et les services du PAYS pour tout ce qui est de l'analyse et des autres domaines (démographie, économie, tourisme...). Le site de proximité, le CTEF, le service foncier du Département, l'ADASEA, le syndicat mixte de préfiguration du parc Naturel des Monts de la Madeleine, les cabinets engagés dans une étude propre à contribuer à la réflexion ont alimenté la présente réflexion (ORC, charte paysagère, étude sur l'agri-ruralité de Nils MAURICE, étude sur les territoires péri-urbains du conseil général)

4. Organisation de la démarche

4.1. Conseil local de Développement

Le Pays dispose d'un Conseil Local de Développement (83 membres) qui s'est doté de groupes de travail et de moyens spécifiques pour l'aider dans son travail préparatoire.

Suite à la présentation par M. AVOCAT, rapporteur du Contrat du Roannais, en décembre 2005 auprès de la plénière du Conseil local, décision a été prise de faire effectuer par la chambre d'agriculture et la FRAPNA les diagnostics concernant les volets agriculture et environnement.

À noter que 3 groupes de travail sont issus du conseil local :

- ? Associatif et culturel
- ? Emploi-formation (qui travaille sur le CTEF)
- ? Agri-rural pour la partie présente, dont l'objectif est de représenter la société civile sur la procédure PSADER, en associant le milieu agricole et la **société civile non agricole**.

4.2. Le comité de pilotage PSADER

Il est composé de la commission agricole (un élu par collectivité désigné par les 11 collectivités du Pays) et les présidents des commissions tourisme et environnement, le représentant de la Région et d'Inter Forêt Bois, ainsi que le Conseil général qui a pris la compétence foncière depuis l'année 2006, le représentant du conseil local, la chambre d'agriculture, la FRAPNA, l'ADASEA, le Site de Proximité, L'ARDAB, le Syndicat Mixte des Monts de La Madeleine).

II. Données générales sur le territoire

1. Démographie ⁴

Le territoire compte un peu plus de 154 000 habitants pour une superficie de 1814 km². Il représente 21% des habitants de la Loire pour 38% de sa superficie. Sa densité (85 hab/km²) est donc nettement inférieure à celle du département (152 hab/km²).

Les 2 principaux pôles urbains de notre territoire se concentrent autour des communes de Roanne et Charlieu.

1.1. Un déclin démographique persistant et un vieillissement de la population

Depuis 25 ans, Roanne a subi un important déclin démographique se traduisant par la perte de plus de 15 000 habitants (2800 lors de la dernière période censitaire).

Le Pays, pendant cette même période, a connu une érosion de son solde démographique en moindre proportion (moins 8000 habitants depuis 1975), conformément aux conséquences de la crise industrielle sur notre département.

Cette hémorragie est aussi la résultante d'un solde migratoire négatif.

L'INSEE, dans une étude prospective datant de 2000, considérait que l'arrondissement du roannais devrait encore perdre plus de 20 000 habitants d'ici 2030. Les chiffres les plus récents (2005) ne confirment pas cette tendance et la population roannaise devrait se stabiliser.

La principale spécificité démographique du Roannais est le renforcement de la présence des personnes de plus de 60 ans sur notre territoire.

On considère qu'en 2020 le Roannais comptera le tiers d'habitants de plus de 60 ans contre le quart actuellement, ce qui est déjà plus de 5 points au-dessus de la moyenne régionale.

Parallèlement, entre 1990 et 1999, la proportion d'habitants de 0 à 19 ans a diminué de 2,4%. Ce pourcentage correspond à une perte de plus de 3500 jeunes.

Ce constat générique traduit des situations fortes disparates.

Ainsi, en 1999, les communautés de Communes de Charlieu, du Pays de Perreux, de la Côte roannaise et de l'Ouest Roannais ont un taux de «0 à 19» au moins équivalent à celui de la Région (25,3%).

Les communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays de la Pacaudière et du Pays d'Urfé ont une proportion de personnes de plus de 60 ans au moins 8 points supérieure à celle de la Région (12,4 points pour le Pays d'Urfé).

⁴ données issues principalement de la Charte, mise à jour avec des éléments du dernier recensement

Ces cantons figurent d'ailleurs dans les cantons les plus âgés de la Région Rhône-Alpes.

Répartition de la population par classes d'âge en % en 1999	Population de 0-19 ans	Population de 20-59 ans	Population de 60 ans ou +
Communauté d'agglomération du Grand Roanne	23.1%	51.2%	26.3%
Communauté de communes du Pays de Charlieu	26%	50.4%	23.3%
Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône	24.1%	49.3%	26.3%
Communauté de communes de Balbigny	23.6%	50.2%	26.1%
Communauté de communes de l'Ouest Roannais	25.2%	53.3%	21.5%
Communauté de communes de la Côte Roannaise	25.4%	53.4%	21%
Communauté de communes du Pays de Perreux	28.1%	51.4%	20.5%
Communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable	22.2%	49.6%	28%
Communauté de communes de Belmont de la Loire	24.2%	47.9%	27.6%
Communauté de communes du Pays d'Urfé	19.9%	47.7%	32.4%
Communauté de communes du Pays de la Pacaudière	22.9%	47.2%	29.7%
Le Roannais en Rhône-Alpes (1999)	23.9%	50.7%	25.4%
Le Roannais en Rhône-Alpes (1990)	26.3%	50.6%	23.1%
Région Rhône-Alpes	25.3%	54.7%	20%

On remarque que les communes «jeunes» sont en principe celles qui sont situées à proximité de pôles urbains et que les communes «âgées» sont pour la plupart situées en zone de montagne.

1.2. Densité de population

Notre territoire est sujet à de profondes recompositions spatiales dont les quatre principaux vecteurs sont :

- la déconcentration de populations urbaines (3 des 4 plus importantes communes urbaines du Pays : Roanne, Mably et Le Coteau, ont perdu des habitants entre 90 et 99).
- la rurbanisation en cercles concentriques des espaces jouxtant Roanne et Charlieu.
- la désertification progressive des territoires en marge des Monts de la Madeleine, du Beaujolais et du Lyonnais, et notamment les cantons de St-Just en Chevalet (- 7,8%), La Pacaudière (-4,9 %) et Belmont.
- l'influence du dynamisme démographique forézien sur le sud-est de notre territoire (canton de Néronde).

1.3. Part d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire

Le Roannais se caractérise par une forte proportion d'emplois dans l'industrie. La création d'emplois dans le tertiaire ne compense pas les pertes d'emplois industriels. Néanmoins la dynamique du secteur des services soutient l'emploi du territoire, et peut représenter des potentiels de développement.

Secondaire

Commerce : 14 %

Industrie : 31 %

Tertiaire : 13%, ce qui représente une faible proportion

L'agriculture représente 4% des emplois en Roannais Sur certains territoires du Roannais, l'emploi agricole représente jusqu'à 20% de l'emploi total.

On voit que l'emploi agricole direct et lié n'est pas négligeable, au contraire d'une idée reçue, surtout si l'on intègre l'emploi induit qui selon les sources s'élève à 3 à 7 emplois par exploitation.

2. Géographie et paysages

Le Pays du Roannais se situe au carrefour des influences atlantiques, continentales et méditerranéennes. Le climat devient même montagnard à l'approche des sommets des Monts de la Madeleine et du Beaujolais, qui encadrent la plaine du roannais. Ces particularités climatiques, associées à l'hétérogénéité des sols, sont à l'origine d'une diversité de milieux naturels. La présentation de ces milieux, dans les paragraphes suivant, s'appuie sur un découpage du Pays en territoires biogéographiques, proches des territoires agricoles.

2.1. Petites régions naturelles⁵

2.1.1. Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise

La présentation de ce territoire s'appuie sur le diagnostic du Plan d'Environnement des Monts de la Madeleine (Sycomore, mai 2002).

Ce massif de moyenne montagne, forme le prolongement septentrional des Monts du Forez. Il est constitué de trois parties:

- le massif des Bois Noirs, qui culmine à 1287 mètres au Puy de Montoncel,
- le massif des Monts de la Madeleine qui culmine à 1165 mètres à la Pierre du Jour. Ces deux parties sont séparées par des vallées d'altitude : la Besbre et le Sichon.
- la côte roannaise s'étend sur la bordure orientale des Monts de la Madeleine et domine la plaine roannaise.

Le massif subit des influences atlantiques et continentales ; l'humidité et le froid des zones les plus hautes relèvent même du climat montagnard. Il est soumis à d'importantes précipitations. On parle d'ailleurs de château d'eau car son réseau hydrographique est très dense. Les nombreux cours d'eau prennent souvent leur source dans les tourbières. Généralement classés en première catégorie, ils subissent cependant quelques pompages et captages.

La dégradation du granite donne des sols très favorables à la forêt qui couvre 30% de la surface totale (dont la moitié de feuillus).

La majorité des forêts se trouve en montagne avec, au dessus de 800 m, la hêtraie sapinière. On y

⁵ § issu de la contribution FRAPNA

trouve également des tourbières d'altitude et quelques landes tourbeuses. Le sapin apparaît spontanément vers 750 m d'altitude. Au-dessus de 900 mètres, il devient prépondérant voire exclusif dans certains secteurs.

L'étage collinéen est la zone du chêne, associé au charme et au châtaignier. Les parcelles abandonnées se couvrent de landes à genets et à fougères. Le bocage, bien préservé, s'étend sur l'ensemble des piémonts. Il est caractéristique des zones de polyculture-élevage et présente une mosaïque de formations : prairies, haies, pâtures, vignoble, cultures, pinèdes, landes et boisements. Il permet le maintien d'une faune et d'une flore diversifiée dans les zones agricoles. Comme sur les sommets, le réseau hydrographique est dense, ponctué de nombreux barrages. Certains cours d'eau torrentiels ont entaillé les piémonts en failles profondes.

2.1.2. Plaine roannaise

La plaine du roannais s'inscrit dans un bassin d'effondrement de l'ère tertiaire traversé par la Loire. Elle est ceinturée par les Monts de la Madeleine, les Monts du Beaujolais et le Plateau de Neulise et se prolonge au nord par la Sologne bourbonnaise.

Une zone cultivée, influencée par l'agglomération roannaise, comprend des chambons (sols fertiles en bord de Loire) et des varennas (sols hydromorphes occupés par des prairies). Les boisements sont rares et la forêt de Lespinasse constitue le seul grand ensemble forestier de plaine du département.

Les cours d'eau alimentent plus de 150 petits étangs piscicoles (canton de La Pacaudière). De nombreuses mares ponctuent également le secteur. La Loire est moins sinueuse et son cours est régularisé sous l'effet du barrage de Villerest. L'exploitation de granulats dans le lit majeur a été beaucoup moins important que dans le Forez.

La plaine roannaise est une région agricole traditionnellement vouée à l'élevage charolais (polyculture élevage au sud de la RN7, bovin-viande "tout à l'herbe" au nord). L'aspect paysager de la plaine, très similaire au bocage charolais typique (haies basses et taillées), tient au façonnage par les hommes et à la tradition d'élevage.

2.1.3. Gorges de la Loire aval

Avant d'atteindre les Gorges aval, le fleuve Loire arrive au nord de Balbigny après avoir traversé la Plaine du Forez. Il commence à parcourir les Gorges et traverse plus au nord les terrains du Seuil de Neulise. Il existe une variabilité climatique en fonction de l'exposition et de la proximité du fleuve.

La végétation des Gorges de la Loire, d'influence méditerranéenne, est constituée principalement de landes, de forêts et de haies formant des structures bocagères.

Les affleurements rocheux, avoisinant les pelouses sèches, surplombent la Loire au dessus des Gorges.

Les landes basses, dominées par le Genêt purgatif et le Genêt à balais, occupent de très grandes surfaces et correspondent à différents stades de recolonisation végétale. Situés dans les stations plus humides, les landes et friches arbustives à Prunus sont à flanc de vallon. Ces milieux sont des espaces de transition entre landes et forêts, avec un caractère thermophile assez marqué. Enfin, les prés-landes sont situés sur les pentes ou en bordures de plateaux et sont des landes dégradées par le pâturage ou d'anciens pâturages évoluant en landes.

Les forêts viennent immédiatement après les landes par la surface occupée. Très variées, elles s'échelonnent selon un gradient des fonds de vallées humides aux bombements rocheux secs. Citons notamment la chênaie-charmaie, la fraxinaie-charmaie et la pinède.

Le bocage apparaît en bordure de plateau et se prolonge sur l'ensemble du seuil de Neulise. C'est un milieu très hétérogène, où sont regroupés les cultures, les labours, les prairies, les haies, les arbres isolés ou en bosquet.

2.1.4. Plateau de Neulise

La zone se caractérise par des paysages ouverts, aux milieux très divers : des prairies naturelles alternent avec des mosaïques de cultures entrecoupées de haies, de bois et de bosquets. Il s'agit d'un paysage de transition entre les plaines du Roannais et du Forez et la semi-montagne avec la présence de haies et murets. Dans ce paysage semi-bocager, avec un parcellaire assez bien structuré, de nombreuses boutasses ont été creusées pour l'abreuvement des animaux.

L'agriculture est caractérisée par de l'élevage bovin laitier. L'assolement diversifié est encore dominé par la prairie, mais le maïs ensilage et les prairies temporaires après avoir augmenté tendent à diminuer ainsi que des céréales. L'irrigation est souvent nécessaire et les zones les plus pentues s'embroussaillent facilement.

2.1.5. Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais

Ancien massif volcanique, les monts du Beaujolais constituent un haut plateau incliné à l'ouest où les sommets dépassent souvent les 800 m avec des pentes modérées. Le point culminant est le signal de Boussivre (999m) à Violay (Tour Matagrín). Le climat montagnard est à l'origine d'une pluviométrie de 800 à 1500 mm, bien répartie dans l'année. Le secteur est constitué d'un enchevêtrement de collines et de montagnes, cassé par trois vallées profondément encaissées. Les surfaces agricoles sont majoritairement occupées par des prairies. Les terres cultivées sont rares et servent aux productions pour le bétail ensilage maïs, blé. Les parcelles sont morcelées en raison des mauvaises conditions topographiques. La forêt marque la partie haute des monts, surtout par sa formation typique : la sapinière, implantée depuis quelques décennies.

Le Sornin prend sa source dans le haut beaujolais puis coule sur 53 km jusqu'à la Loire. Plus au sud, sur les contreforts des monts du beaujolais s'étendent le bassin-versant du Jarnossin. Dans la zone collinéenne traversée par ces cours d'eau, les pluies et chutes de neige alimentent les nappes peu profondes captées pour l'eau potable mais à faible capacité d'emmagasinement. Les aquifères sont donc sensibles à la pollution.

La qualité des eaux du Sornin est globalement satisfaisante mais quelques signes d'altération, correspondant à des pollutions chroniques d'origine organique, ont pu être observés ces dernières années. Le cours d'eau présente des étiages prononcés en été. La qualité de l'eau du Botoret, son principal affluent, est dégradée par des rejets d'origines industrielle et domestique. Quant au Jarnossin, il présente une bonne qualité physico-chimique mais les indices biologiques sont moyens à mauvais.

2.2. Zonages administratifs

(Voir description du Pays : carte en couverture)

2.3. Autres projets sur le territoire

2.3.1. Études et diagnostics existants sur le territoire.

? **Au niveau du Pays,**

Une ORC en cours de mise en place : l'étude est finie et le plan d'action d'actions va débuter courant 2007. Les actions ont été validées le 25 janvier 2007. **(voir tableau synthétique en annexe)**

? Charte paysagère qui vient d'être lancée pour un résultat dans 8 mois. Maîtrise d'ouvrage le Pays.

? Une Charte de territoire sur la communauté de Communes de Balbigny

? Une étude sur l'offre randonnée permettant la construction d'une offre attractive sur l'ensemble du territoire.

? **Au niveau du département,** le schéma directeur d'aménagement touristique est en cours

? Les Contrats Territoriaux de Développement du Conseil général

? L'étude foncière en 2006 dans le cadre de la nouvelle compétence du Département. (voir volet foncier du présent diagnostic)

2.3.2. Les outils réglementaires en cours sur le Roannais⁶

? Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes (SAGE)

Un projet de SAGE est en cours sur le département de la Loire (*voir carte du « périmètre d'étude préliminaire » en annexe carte page 3*).

La phase préliminaire actuelle a pour objectif de définir un périmètre cohérent (qui sera validé par le Comité de bassin de l'Agence de l'Eau) et de constituer une Commission Locale de l'Eau.

Actuellement, les collectivités locales sont consultées pour le choix du périmètre.

La fin de cette première phase est prévue pour début 2007. Elle sera suivie d'une phase d'élaboration et d'une phase de mise en œuvre.

Le schéma directeur qui fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau dans le bassin hydrographique Loire Bretagne prévoyait la mise en place de l'outil SAGE dans le secteur de la Loire Forézienne. Institué par la loi sur l'eau de janvier 1992, c'est un outil qui vise à la gestion équilibrée et concertée de la ressource et des usages de l'eau grâce à une gestion décentralisée et coordonnée au niveau local.

En phase opérationnelle, le SAGE permettra la planification et l'orientation des aménagements liés aux milieux aquatiques sur une zone cohérente au niveau hydrologique et politique. Ce type d'outil n'a pas vocation à concurrencer les politiques contractuelles de reconquête des cours d'eau comme les Contrats de Rivière ou les Contrats Restauration Entretien. En revanche, le SAGE permettra l'optimisation de la cohérence et le respect d'objectifs communs entre toutes les activités liées ou ayant une incidence sur l'eau (assainissement, alimentation en eau potable, urbanisme, aménagement du territoire, loisirs, extractions de granulats ...).

Au préalable, tout un travail d'état des lieux et de concertation est nécessaire.

Cette démarche, en cours de phase préliminaire, a, d'ores et déjà, permis, après débat et étude d'opportunité, de définir un périmètre issu d'un compromis entre le fonctionnement hydrologique et les attentes politiques. Ainsi, le SAGE Loire en Rhône-Alpes va prendre le relais du SAGE Loire Amont à Bas-en-Basset et englober l'ensemble du linéaire de la Loire et de ses affluents jusqu'à la confluence avec le Trambouzan proche du pont d'Aiguilly sur la Loire.

Actuellement, l'ensemble des communes et des quatre départements partiellement concernés, principalement la Loire, mais aussi quelques zones du Puy de Dôme, de Haute-Loire et de Saône et Loire font l'objet d'une consultation officielle pour valider ce périmètre.

La prochaine étape sera la constitution du « parlement de l'eau » : la CLE (Commission Locale de l'Eau). Composée d'une moitié d'élus, d'un quart des représentants des usagers et d'un quart des représentants des administrations, cet organe constituera l'instance spécifique, institutionnelle et pérenne pour élaborer et conduire le SAGE. Une fois la CLE arrêtée par le Préfet, des années d'études vont être nécessaires pour recueillir et synthétiser l'ensemble des données nécessaires à la prise de décisions ultérieures. A la suite de cette longue phase d'élaboration, le Préfet arrêtera le contenu du SAGE adopté par la CLE.

Pendant 10 ans, les orientations, recommandations et mesures de gestion auront une portée juridique et influenceront l'ensemble des projets ayant une influence sur les milieux aquatiques.

Dans ce large territoire, les enjeux sont de taille : qualité de l'eau, inondation, manques d'eau pour l'ensemble des usagers directs ou indirects (eau potable, hydroélectricité, extraction de granulats, pêche, tourisme vert..).

Le Conseil Général a souhaité animer cette procédure en raison des opportunités que cela représente pour le territoire ligérien. Cela permettra de conforter la dynamique départementale dans le domaine des contrats de rivière ou opération coordonnée de restauration de cours d'eau, d'optimiser le

⁶ § issu de la contribution Chambre d'agriculture de la Loire, sauf étude habitat (Comité Roannais de l'Habitat)

fonctionnement des barrages de Grangent et Villerest ainsi que le canal du Forez, améliorer la gestion quantitative de l'eau en particulier pour la sécurisation de l'accès à l'eau potable et de redonner au fleuve son rôle de colonne vertébrale départementale.

? **Plans de Prévention des Risques et des inondations**

Carte PRPRI annexe cartes page 3

Le Pays Roannais n'est concerné que par des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRNPI) approuvés ou en projet; il n'y a aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques ni de Plan d'Exposition aux Bruits.

Il est important de signaler qu'une commune peut-être concernée par plusieurs PPRNPI.

Il faut noter que des PSS : Plans de Surfaces Submersibles (documents qui ont précédé les PPRNPI) s'appliquent encore sur certaines communes.

C'est le cas pour les communes de Mizérieux, Epercieux Saint-Paul, Nervieux et Balbigny (PSS Loire approuvé en 1976 et 1972 pour Balbigny).

Les PPRI approuvés

PPRI Fleuve Loire : pour les communes de Briennon, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Nizier-sous Charlieu et Saint-Pierre-la-Noaille, le PPRI a été approuvé en 1998 et pour les communes de Villerest, Commelle-Vernay, Le Coteau, Roanne, Perreux, Vougy, et Mably, le PPRI a été approuvé en 2003.

PPRI du Bassin du Sornin approuvé en 2005 : Saint-Denis-de-Cabanne, Chandon, Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu.

Les PPRI en projet

PPRI Loire Villerest (date de prescription : 2006): Mizérieux, Epercieux Saint-Paul, Nervieux, Balbigny, Saint Georges de Baroille, Saint Marcel de Félines, Pinay, Saint Jodard, Saint Paul de Vézelin, Saint Priest la Roche, Dancé, Cordelle, Bully, Saint Jean Saint Maurice, Commelle Vernay et Villerest.

PPRI du Bassin de Renaison (date de prescription : 2003) : Renaison, Pouilly les Nonains, Saint Léger sur Roanne, Riorges, Roanne, Saint André d'Apchon, Saint Alban les Eaux, Ouches et Villerest.

PPRI Rhins-Trambouze (date de prescription : 2006) : Saint Victor sur Rhins, Régny, Saint Symphorien de Lay, Pradines, Neaux, Saint Cyr de Favières, Notre Dame de Boisset, Saint Vincent de Boisset, Parigny, Le Coteau, Perreux, Roanne et Combre.

PPRI du bassin de l'Aix (c'est un projet à long terme, il n'y a pas encore eu de prescription) : Chausseterre, Saint Romain d'Urfé, Saint Just en Chevalet, Saint Marcel d'Urfé, Juré, Saint Martin la Sauveté, Grézolles, Saint Julien d'Oddes, Nollieux, Saint Germain Laval, Pommiers en Forez, Saint Georges de Baroille, Nervieux.

? **SCOT**

Deux SCOT sont en projet sur le Roannais (**Voir carte « Schéma de cohérence territoriale » en annexe CARTES page 6)**

SCOT SYEPAR :

Les extensions prévues ont été validées pour lancer la concertation et les études. La DDE est en train de faire "le porté à connaissance (PAC)". Les études vont commencer.

SCOT SORNIN : en attente de la validation du périmètre.

? **PLU et cartes communales**

L'évolution du marché pousse les communes à mettre en œuvre une planification urbaine.

Les documents en préparation sur le Sud-Est du territoire révèlent une volonté de répondre à une

demande en augmentation et d'anticiper l'avenir. **Données DDE 42 - 2006 (annexe carte page 7)**

C'est un secteur en pleine évolution. Beaucoup de communes ont pris une délibération pour mettre en place ou réviser leur document d'urbanisme.

Le tableau suivant fait un récapitulatif des documents d'urbanisme validés, en élaboration ou en révision et des communes en RNU (règlement national d'urbanisme) au 20 mars 2006 :

	Approuvés		En révision		En élaboration	
	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre	Nombre de communes	% de communes dans le périmètre
PLU	33	28 %	16	13,5 %	7	6 %
Cartes communales	9	8 %	2	1,5 %	20	17 %
RNU	31				26 %	

2.4. Les projets routiers

Deux principaux projets routiers sont en cours sur le territoire du Roannais. Il s'agit de l'A 89 et de la RN 7 – RN 82.

2.4.1. L'autoroute A 89 (objectif 2012)

Elle se situe sur l'axe Bordeaux – Lyon - Genève. Ce projet permettrait une liaison directe d'une cinquantaine de kilomètres entre l'A 72 (Clermont-Ferrand / Saint Etienne) à hauteur de Balbigny et la RN 7 (La Tour de Salvagny) dans le Rhône.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 17 avril 2003. Les plans détaillés de la bande des 300 mètres ont été annexés à cette Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

(Voir cartes Tracé A 89» en annexe carte page 7)

2.4.2. RN 7-RN 82

Les travaux ont été déclarés d'utilité publique en septembre 1995. La DUP a été prolongée en septembre 2000 pour 5 ans (délai pendant lequel la DDE a dû s'organiser pour acquérir l'ensemble des terrains).

(Carte «Projets routiers majeurs de l'Etat à l'Ouest Lyonnais» en annexe N° 6)

2.4.3. Les aménagements fonciers liés à la RN 7-RN 82

Suite à la réalisation des pré-études d'aménagement foncier, cinq Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier (CCAF ou CIAF) ont été constituées sur chacune des sections routières concernées. Elles ont pour but de choisir le mode d'aménagement foncier à mettre en œuvre sur leur territoire.

La CCAF de Saint Martin d'Estréaux (avec extension sur les communes du Crozet et de La Pacaudière) a choisi de ne pas faire de remembrement.

Les CCAF de Saint Forgeux Lespinasse (avec extension sur Changy, Ambierle et Saint Germain Lespinasse) et de Saint Marcel de Féline (avec extension sur Neulise et Balbigny) ont choisi de faire un remembrement avec exclusion d'emprise.

La CIAF de Saint Romain la Motte et Mably a choisi de faire un remembrement avec inclusion de

l'emprise.

À noter la procédure du 1% paysage liée à l'aménagement de 2X2 voies, qui prévoit un itinéraire touristique à hauteur de la Côte roannaise – La Pacaudière, et un village étape pour Neulise.

2.5. Autres projets à 15 ans

- Agenda 21, dans la Loire, il n'y a que Saint-Etienne Métropole qui a engagé une démarche en 2002. Sur le Roannais la CoPLER et Grand Roanne Agglomération se sont engagés dans cette réflexion.

Le Parc Naturel régional des Monts de la Madeleine : avec une charte paysagère correspondante, étude de structuration et mise en place de produits sur le thème du mystère. Une étude est en cours de réalisation, elle consiste à faire l'inventaire du patrimoine qui pourrait s'intégrer dans l'élaboration de ce produit touristique.

2.6. Foncier

2.6.1. L'occupation des sols

(Voir carte annexe page 4)

La majorité du Roannais se situe en zone périurbaine. **(Voir carte annexe pôles urbains page 6)**

2.6.2. La pression foncière : agriculture et urbanisation

? Évolution du prix des terrains agricoles

Pour évaluer ce prix, on a utilisé les valeurs publiées, chaque année, au Journal Officiel.

Ces valeurs correspondent au prix moyen des terres agricoles non bâties d'une superficie supérieure ou égale à 1 ha. Ces valeurs sont constatées par le Ministère de l'Agriculture et sont établies par région agricole.

Le tableau suivant fait un comparatif de l'évolution des prix moyens en euros à l'hectare entre 2001 et 2004.

Prix	Px moyen terres labourables			Px moyen Prairies naturelles		
	2001	2004	Évolution	2001	2004	Évolution
Régions agricoles						
Plateau de Neulise	2440	2800	+ 15 %	2290	2700	+ 18 %
Plaine roannaise	2360	2500	+ 6 %	2290	2500	+ 9 %
Côte Roannaise	2290	2500	+ 9 %	2130	2500	+ 17 %
Mont de la Madeleine	1370	1500	+ 9 %	1370	1500	+ 9 %
Monts du Lyonnais	2900	3000	+ 3 %	2590	2700	+ 4 %

En 3 ans, le prix moyen des terrains agricoles a augmenté d'environ 10 %.

Etude habitat :

Une étude de diagnostic sur l'habitat a été réalisée par le comité roannais de l'habitat fin 2006 – début 2007. Elle présente un certain nombre de données sur le foncier, notamment sur les prix non agricole du foncier qui peuvent contribuer à éclairer ce chapitre sur les aspects de pression qui s'exercent indirectement sur le foncier agricole. **(Voir carte de l'évolution des prix du foncier annexe cartes page 8)**

Analyse : Il existe des écarts importants entre les secteurs où l'initiative privée est active et ceux où ce sont les communes les principaux acteurs de ce marché.

Une hausse significative des prix du foncier s'opère actuellement sur le secteur de la CoPLER.

Le croisement des deux études, étude immobilière du Comité roannais de l'habitat et l'étude du Département sur le périurbain confirment les fortes disparités du Roannais en terme de foncier: fortes pressions foncières sur certaines zones et désertification sur d'autres. L'analyse des critères établis et des cartes montrent une pression grandissante autour des zones urbaines de Roanne et de Charlieu, sur les zones d'aménagement routier (A89, N7) et plus généralement une tendance à la montée vers le Roannais de l'urbanisation du sud du Département) (Voir annexes carte pression foncière actuelle et prospectives annexe carte page 10)

Communautés de communes	COMMUNES	Prix des terrains viabilisés en euros/m2
BALBIGNY	BALBIGNY (hors)	32 à 43
BALBIGNY	BALBIGNY (bourg)	70
COTE ROANNAISE	ST HAON LE VIEUX	35 à 42
GRAND ROANNE	RIORGES	47
GRAND ROANNE	VILLEREST	66
GRAND ROANNE	COMMELLE VERNAY	51.5
OUEST ROANNAIS	POUILLY LES NONAINS	69
OUEST ROANNAIS	RENAISON	55 à 62
OUEST ROANNAIS	ST LEGER SUR ROANNE	47,8 à 55
PAYS DE CHARLIEU	CHARLIEU	36.7
PAYS DE CHARLIEU	CHANDON	43
PAYS DE CHARLIEU	ST DENIS DE CABANNE	33
PAYS DE LA PACAUDIERE	LE CROZET	10
PAYS D'URFE	CHERIER	33.6
PAYS D'URFE	CREMEAUX	8
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	ST CYR DE FAVIERES	33 à 39
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	ST VICTOR SUR RHINS	39
PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE	VENDRANGES	39

(Source : enquête téléphonique réalisée par la chambre d'agriculture en février 2007)

? Les conflits de voisinage

Par rapport à l'ensemble du département, le Roannais n'est pas le territoire où les habitants ont le plus de conflits de voisinage avec leurs voisins agriculteurs pour l'instant.

D'un point de vue qualitatif, mis à part les conflits entre propriétaire et fermier (sur l'entretien des parcelles, des bâtiments, le prix des fermages...) internes au monde agricole, les difficultés résident sur un point : la proximité des maisons d'habitation et des exploitations agricoles dans leur ensemble (bâtiments plus terrains).

Le bruit des machines ou des animaux, l'odeur des déjections animales stockées ou épandues sont les principales raisons de mésententes entre voisins.

La campagne est un espace vivant qui offre de nombreux avantages à ceux qui y habitent et quelques inconvénients.

En conséquence, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, la profession agricole, par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, essaie de protéger les sièges agricoles en imposant un périmètre minimum de 100 m (au-delà de la réglementation) de «réserve» autour des bâtiments d'élevage, afin d'éviter le rapprochement de l'urbanisation.

Lorsque le siège est déjà touché par l'urbanisation, il est judicieux de conserver un angle de dégagement (si il en reste un) libre de toute urbanisation.

Ces mesures ont un intérêt double :

Protéger les riverains des nuisances naturelles qu'émet un bâtiment d'élevage.

Permettre à l'éleveur de faire évoluer son outil de travail dans le temps

(Agrandissement du bâtiment notamment).

La mise en œuvre de "bon sens" lors de l'élaboration des zonages est privilégiée, mais ce n'est pas évident puisque les enjeux sont passionnés et les points de vue différents selon les personnes concernées.

Dans certains cas, une délocalisation du siège serait la solution la plus pertinente, mais la question du financement reste un problème.

(position de la chambre d'agriculture, voir annexe outils)

2.6.3. Les outils d'aménagement foncier

Pour la description générique de ces outils, **voir Annexes 1 «les outils d'aménagement»**

Loi sur le Développement des Territoires Ruraux et nouvelles compétences du département dans le domaine foncier.

Depuis le 1 janvier 2006, le département est chargé de la conduite globale des nouvelles opérations d'aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) (ex-remembrement).

La LDTR institue une nouvelle compétence : la possibilité pour le département de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains.

(Voir annexes «les outils d'aménagement » page 2)

? **le PAEN :**⁷

Le nouveau dispositif départemental : Périmètre Agricoles Et Naturels périurbains

Une étude a été réalisée en 2006 par le Conseil général dans le cadre d'un stage. Elle a eu lieu sur l'ensemble des territoires périurbains. L'objectif de l'étude est de donner des outils de réflexion au Département afin de proposer un programme d'actions liées aux problématiques foncières de chaque territoire identifié qui seront définis par chacun. Une première partie de la réflexion porte sur la définition des périmètres des zones périurbaines qui peuvent s'avérer assez larges. (Zone INSEE périurbaines + zones concernées par des aménagements routiers) Ce programme n'a pas encore été validé à ce jour par le Département. 2 territoires seront choisis par le Département pour tester sa nouvelle politique avant généralisation. CE test aurait lieu fin 2007. (ex: Côte roannaise)

Méthodologie :

Une partie importante de l'étude est consacrée à la détermination d'indicateurs permettant un zonage ultérieur. Deux cantons sur le Roannais n'ont pas été étudiés car le nombre des communes classées en zone urbaine étaient trop faible : Belmont de la Loire et St Just en Chevalet.

Zonage :

L'étude est faite par canton et non par communauté de communes comme le présent diagnostic. Quelques différences peuvent apparaître, notamment sur l'agglomération du Grand Roanne et la Côte Roannaise, ainsi que pour les 3 communes du sud de la communauté de Balbigny qui appartiennent au canton de Feurs (Epercieux St Paul, Nervieux, Mizérieux)

Voir annexe cartes synthétiques de la pression actuelle et prospective page 9 réalisées dans le cadre de cette étude qui croise les indicateurs de pression urbaine et les projets d'aménagement routiers.

Articulation entre PSADER et la politique du Département en matière de foncier agricole :

Au niveau des diagnostics : les diagnostics et la collaboration entre les études peut renforcer la définition de enjeux par petites régions roannaises. Il y a d'ailleurs déjà une action existante dans le contrat (53) qui prévoit de soutenir une communauté de communes dans cette démarche.

Au niveau des programmes d'actions : il n'y a pas d'incompatibilité à priori quant à la complémentarité d'actions entre les deux dispositifs, à condition de mettre en place les structures de coordination et le partenariat technique adapté. (Type comité de pilotage PSADER déjà en place)

Propositions d'exemples d'actions foncières que pourraient soutenir le département (à valider)

? Renforcer la stabilité des exploitations agricoles avec l'aménagement foncier (en lien avec des

⁷ le travail de diagnostic est complété actuellement ; cette démarche n'est à ce jour pas validée politiquement et a été communiquée dans le cadre du diagnostic PSADER à titre informatif

programmes agro-environnementaux)

- Résolution des conflits d'usages liés au foncier (renforcer la stabilité des exploitations agricoles, impliquer la profession agricole dans les procédures d'urbanisation; limiter les constructions à proximité des exploitations...)

(L'ensemble des cartes réalisées au cours de cette étude figure en annexe 2 Cartes page 9 – 12)

- **Programmes coordonnés d'aménagement foncier (ADADEA)**

Le Pays Roannais bénéficie d'études précises sur des thèmes donnés qui permettent de mieux appréhender ce territoire.

Dans le contexte foncier concurrentiel du Pays Roannais, de nombreux outils ont été mis en place ces dernières années. Les OGAF (Opérations Groupées d'Aménagement Foncier) ont été mises en œuvre dans le Roannais. Ont suivi des programmes aux mêmes objectifs, mais portant des noms différents (5b...).

Le dernier en date est le «Programme coordonné d'Aménagement foncier – Objectif 2». Il est départemental et s'est terminé fin 2006. **(Voir cartes ADASEA des études réalisées en annexe page 13 à 15.)**

Cinq actions subventionnées ont été mises en œuvre par l'ADASEA :

- Les échanges en propriété.
- Les incitations aux propriétaires pour réaliser de nouveaux baux (échanges en fermage) permettant ainsi une réorganisation du parcellaire.
- Les incitations aux propriétaires pour louer à des jeunes agriculteurs.
- Les incitations aux propriétaires pour vendre de petites parcelles à la SAFER.
- Les travaux privés d'amélioration foncière.

Partie intégrante de ce programme, des actions non subventionnées ont été menées suite à des cessations d'activité : des missions de médiation foncière en amont ou en aval de la «**CDOA**⁸ économies structures" et des échanges en culture et en location (fermage).

Étant donné le nombre important de cessations d'activités à partir de 2006 et les situations de concurrence de plus en plus conflictuelles sur le foncier dans les années prochaines, des actions seront nécessaires pour apporter de la sérénité dans les projets (agricoles ou non).

Sur le Pays Roannais, la prépondérance du fermage implique également des outils d'aide aux échanges en fermage et aux travaux privés d'amélioration foncière faisant suite à ces échanges. Ainsi, des opérations de restructuration foncière basées sur des accords amiables peuvent être envisagées.

Ce dispositif s'est terminé en 2006 suite à l'absence de financements : l'enjeu est sa poursuite à travers d'autres dispositifs tels que le PSADER.

- **Les inventaires communaux des enjeux agricoles**

Sur un secteur déterminé, cet inventaire propose une "photographie" de l'agriculture en soulignant les engagements et les contraintes auxquelles elle est soumise ainsi que les projets des agriculteurs sur le territoire. **(Voir détail de cet outil en annexe outils page et cartes « Surfaces soumises à engagements » et « Projet des agriculteurs » en annexe. Annexe carte P 14)**

Dans le Roannais, les communes d'Ecoche, Mably, Pommiers-en-Forez, Balbigny, Néronde, Saint-Cyr-de-Valorge, Sainte-Agathe-en-Donzy ont déjà bénéficié d'une telle étude.

ENJEUX : inciter l'ensemble des communes du Roannais à mettre en place cet outil, en priorisant les secteurs sensibles (fort enjeu foncier, zones en déprise)

⁸ Commission Départemental d'Orientation Agricole

III.Volet «ressource», espaces productifs

1. Agriculture et forêt

1.1. Forêt et filière bois⁹

1.1.1. Une forêt essentiellement privée et morcelée

Dans les 11 cantons du Pays Roannais, la forêt occupe 32 023 ha. Cette forêt est privée à 96 % et appartient à plus de 17 900 propriétaires. La forêt publique gérée par l'ONF représente moins de 4 % du territoire du Pays Roannais (environ 1 200 ha).

En forêt privée, la surface moyenne est de 1,8 ha par propriétaire, généralement en plusieurs parcelles souvent non contiguës.

Le morcellement de cette forêt privée n'est pas typique du Roannais, la taille moyenne de la propriété étant presque équivalente à la moyenne départementale. Cette donnée cache toutefois des disparités locales (propriété moyenne plus grande en plaine) avec une particularité du canton de Belmont où la moyenne des propriétés descend à 1 ha.

La répartition de ces espaces boisés privés selon la taille de la propriété s'établit comme suit :

Propriétés de moins de 1 ha :	11 140 propriétaires	possédant	14 %	de la surface totale
Propriétés de 1 ha à 4 ha :	5 170 propriétaires	"	"	31 % de la surface totale
Propriétés de 4 à 10 ha :	1 170 propriétaires	"	"	22 % de la surface totale
Propriétés de plus de 10 ha :	420 propriétaires	"	"	33 % de la surface totale

Sur l'ensemble du territoire roannais, 45 % de la forêt appartient donc à des propriétaires de moins de 4 ha.

Le CRPF, (Centre Régional de la Propriété Forestière) comme les autres intervenants en forêt privée (coopérative, experts forestiers, exploitants forestiers) travaille pour faciliter le regroupement des chantiers pour les coupes et les travaux, ce qui est plus facile et plus efficace que de vouloir regrouper la propriété foncière : le remembrement est quasiment impossible en forêt.

Les propriétaires se sont organisés en deux associations de développement forestier ADEFOMA¹⁰ et ADEFOBEL¹¹ (et bénéficient de l'appui technique du CRPF, dont le technicien de secteur a un bureau à Renaison).

⁹ Forêt et filière bois : contributions d'Inter Forêt Bois et CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)

¹⁰ ADEFOBEL : Association de Développement Forestier de BELmont

¹¹ ADEFOMA : Association de Développement Forestier de la Madeleine

1.1.2. La forêt inégalement répartie

Les cantons «de montagne» comme Belmont et Saint-Just-en-Chevalet sont les plus boisés (les deux ont un taux de boisement de 37 %), ont une majorité de résineux (sapin et douglas) et la forêt y tient une place importante dans l'économie locale (présence de scieries...). Les cantons comprenant de la plaine et de la montagne (Saint-Haon, Saint Germain, Saint Symphorien, Néronde, La Pacaudière) sont moyennement boisés, sauf dans leurs communes de montagne, avec une légère dominance des feuillus. Les 450 ha de feuillus de la forêt de Lespinasse sont une exception, car situés en zone herbagère. Les cantons de plaine (Roanne, Charlieu, Perreux) sont très peu boisés, avec principalement des chênes.

Une Charte forestière de territoire est à l'étude sur le canton de St Just en Chevalet. A noter l'importance économique des résineux, sapin, épicéa et surtout douglas, en surface et en production, qui alimentent les scieries locales.

1.1.3. Une forêt insuffisamment gérée et globalement sous-exploitée

La sapinière des Bois Noirs est traitée traditionnellement en futaie jardinée. Présentant en réalité des types de structure très variés, elle se caractérise par une gestion globalement inadaptée, généralement trop extensive (prélèvements insuffisants, absence de coupes), ou au contraire ponctuellement trop intensive (sélection à rebours). La forte baisse des cours du bois de sapin, qui semble aujourd'hui enrayé, n'a pas contribué à modifier cette situation, malgré les efforts du Centre pour dynamiser la gestion, certes complexe, de ces sapinières irrégulières.

Les réalisations sylvicoles en cours sont principalement les opérations d'éclaircie de peuplements résineux, qui ont bien repris après l'interruption due à la tempête.

Toutefois, si la gestion des plantations de douglas est globalement plus dynamique que celle du sapin, de nombreuses parcelles sont encore insuffisamment ou pas éclaircies. Ceci est fort dommageable dans la mesure où le douglas est une essence dont la qualité des bois est d'autant meilleure que la sylviculture est régulière et intensive.

Enfin les reboisements après tempête sont en cours d'achèvement

1.1.4. La gestion des peuplements feuillus, sous-exploités, à améliorer

La plaine du Roannais comporte quelques beaux massifs de chênes, issus du traitement en Taillis-sous futaie. Ces peuplements pourraient être améliorés et évoluer vers la futaie irrégulière, avec un production de bois d'œuvre.

Les taillis de chêne et de hêtre de moyenne altitude sont largement sous exploités et pourraient fournir du bois énergie sous forme de bûches et de plaquettes, grâce à des coupes d'amélioration (ou des coupes rases sur de petites surfaces).

Les futaies de hêtre de montagne vieillissent et ont besoin d'être régénérées.

1.1.5. Une spécialité du Roannais : la filière «douglas»

Coteaux du Roannais, Monts du Beaujolais sont en lisière du massif de douglas (Massif Central). Cette essence, en accroissement important et entrant dans sa phase adulte de production, revêt un intérêt

particulier; en effet, le douglas possède des caractéristiques mécaniques et de durabilité qui en font une essence d'avenir dans la construction. Rappelons que 4 à 5 des plus importantes unités de sciages ligériennes sont situées sur le territoire. Deux d'entre elles produisent du bois pour la construction et mettent en avant leur spécialisation dans le douglas; 3 autres sont spécialisées dans la fabrication d'emballage et utilisent massivement le douglas de «1^{ère}», voire «2^{ème}» éclaircie pour leurs produits.

? **La filière douglas est dynamique dans le Roannais**

- Les bonnes croissances et qualités mécaniques du douglas permettent de répondre aux attentes du marché local et régional. Actuellement, les prix plus rémunérateurs du bois sur pied entraînent une meilleure exploitation de la ressource.

Néanmoins les peuplements de douglas sont encore sous exploités : il importe de continuer les efforts entrepris auprès des propriétaires forestiers privés pour dynamiser la gestion et produire des bois de haute qualité.

- La récolte est en grande partie mécanisable ce qui est un atout important, et de nombreux peuplements ont déjà été éclaircis (les premières éclaircies ont débuté dans les années 80). Les gros douglas qui arrivent sur le marché sont donc plutôt de bonne qualité.

- Dans les prochaines années va se poser la question du renouvellement des peuplements de douglas adultes. A côté des coupes rases, suivies de replantations on peut envisager de renouveler une partie des douglasaies par régénération naturelle. Il est possible également de pratiquer le traitement en futaie irrégulière, comme dans la sapinière des Bois Noirs.

Ces techniques très novatrices nécessitent une formation des propriétaires et des professionnels. Le renouvellement par régénération naturelle et la futaie irrégulière présentent des avantages en termes paysagers et concourent à l'augmentation de la biodiversité.

1.1.6. Le bois énergie

Cette demande n'est pas encore quantifiable à ce jour, mais les acteurs s'accordent à penser qu'elle va connaître un très fort développement. Des projets de chaufferies importantes sont en cours d'émergence, d'autres en phase d'aboutissement (lycée de Ressins, par ex.) d'autres fonctionnent depuis plusieurs années (lycée Albert Thomas, par ex.) d'autres enfin vont voir le jour très rapidement dans les régions très proches : centre et sud Loire. La structuration de l'approvisionnement de ces systèmes est bien avancée. Inter Forêt-Bois 42 a pris l'initiative de regrouper les entreprises de transformation d'une part, d'exploitation forestière d'autre part, celles du Roannais bien entendu en feront partie, dans une structure d'approvisionnement dénommée Auvergne Loire Bio Combustibles (ABC). Cette structure aura pour vocation le regroupement et la préparation des produits ainsi que la contractualisation avec les exploitants de chaufferies. Il est envisagé, à court/moyen terme, la mise en place de plateformes de stockage et de préparation des combustibles, dont l'implantation se fera au plus proche de la ressource et des besoins. Un premier projet de plateforme est envisagé dans la région de Feurs, qui pourra générer une «plateforme sœur» sur le Roannais dès lors que le besoin le justifiera.

1.1.7. Les plans de Massifs

Les plans de Massifs :

Les plans de massifs, sont des opérations de développement local, négociées entre le CRPF et la Région, intéressant une zone de forêt privée de 2 à 3 000 ha et mises en place pour pallier aux problèmes du morcellement de la forêt privée. Ils permettent de concentrer pendant deux ans le travail des techniciens sur un petit secteur et notamment d'intensifier et de démarrer des actions de gestion et de mobilisation groupées de la ressource forestière privée, en collaboration avec les professionnels et les élus locaux.

Ils comprennent l'établissement du diagnostic, avec déclinaison des enjeux forestiers locaux, la définition des priorités d'action en liaison avec tous les acteurs, puis une phase d'animation auprès de tous les propriétaires forestiers des communes concernées. Des réunions où sont invités tous les propriétaires forestiers sont organisées, suivies par des actions de conseil individuel, de développement, qui débouchent notamment sur des coupes et des travaux d'amélioration, en général regroupés.

Les Plans de massif en Rhône-Alpes ont fait la preuve de leur efficacité et sont un levier pour développer la récolte des bois, la valorisation des forêts et l'emploi local.

Pour le moment seul le canton de St Just en Chevalet a bénéficié d'un plan de massif. Un nouveau plan de massif démarre en 2007 sur les communes d'Arcon, les Noës et St Rirand.

1.1.8. La gestion durable de la forêt du Roannais

La gestion planifiée et la gestion durable se développent : augmentation du nombre de Plans Simples de Gestions (PSG) obligatoires et volontaires et démarrage important des *adhésions aux* Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) mis en place en 2005. PSG et CBPS sont des garanties de gestion durable reconnues par la loi :

-55 propriétés, pour une surface de 5220 ha, sont gérées avec un PSG (16,3% de la forêt privée)

-30 propriétaires privés ont adhéré aux CBPS, pour une surface de 450 ha (soit la moitié de la surface CBPS du département)

Par ailleurs, la certification des forêts démarre comme partout en France : 7% de la forêt privée de la Loire est certifiée PEFC.

Il y a donc une marge de progression importante qui pourra être obtenue par des opérations *d'informations et d'animation* en direction du plus grand nombre de propriétaires.

1.1.9. Les dessertes forestières

Une étude de schéma de desserte forestière, financée par le Département, est en cours sur l'ensemble du Roannais. Après analyse de l'existant et des problèmes de sortie des bois, elle permettra de définir et de hiérarchiser les besoins en matière de création ou d'amélioration de la voirie accessible aux grumiers (routes forestières), de quais de stockage des bois et de points noirs faisant obstacle au transport des bois.

Points faibles

⇒ **Une forêt morcelée et insuffisamment gérée :**

Le nombre de propriétaires forestiers est très important. Moins de deux hectares par propriétaire en moyenne ce qui rend difficile la gestion, les travaux d'exploitation forestière. De surcroît, la desserte des parcelles n'est pas toujours assurée.

⇒ **Une sous-utilisation du bois :**

L'industrie du bois de 1^{ère} transformation est présente, mais très peu développée par rapport au potentiel existant. Inter forêt bois réalise actuellement un travail sur les flux, engagé depuis six mois qui touche à sa fin. Les résultats sont en phase d'exploitation et nous permettront de répondre à ces questions dans un délai relativement court.

Points forts

⇒ **Une ressource naturelle importante :**

Malgré les dégâts de la tempête de 1999 (estimés à environ 400 000 m³ en forêt privée), il reste encore de la ressource à prélever. Les conditions de milieu sont favorables à la production forestière. Le massif de douglas, produisant un matériau de qualité, constitue une richesse à valoriser.

Une forte diversité en matière de peuplements, d'essences et de paysages :

La présence d'un massif de sapin (Bois Noirs), d'un massif feuillu-résineux à douglas prédominant (Côte roannaise et beaujolais), de secteurs feuillus (Plaine) est un atout sur les plans économique (diversité des productions), environnemental (diversité des milieux naturels), touristique et social (variété des paysages et des zones d'accueil pour le public).

⇒ **Un potentiel de développement du bois :**

La forêt du Roannais a un potentiel important de fourniture de plaquettes forestières pour la production d'énergie (rémanents d'exploitation et taillis). Le bois énergie est une opportunité pour développer la gestion de peuplements feuillus améliorables (production bois d'oeuvre chêne et hêtre) et le rajeunissement de taillis vieillissants.

⇒ **Un processus bien engagé en terme de gestion durable :**

La gestion durable et planifiée se développe, de même que la certification des forêts (PEFC).

LA FORÊT ET FILIÈRE BOIS ROANNAISES : DE MULTIPLES ENJEUX

- ⇒ **Économique** : renforcement des activités liées à la gestion et à la transformation des bois locaux, potentiel de développement de la production de bois d'œuvre de qualité (douglas notamment) et de bois-énergie, emplois locaux notamment en milieu rural.
- ⇒ **Touristique, paysager et social** : maintien d'un cadre de vie de qualité, de la variété des paysages roannais, vastes zones d'accueil du public très variées et proches de l'agglomération roannaise (promenades, ski de fond, découverte nature, autres loisirs sportifs), atout pour le tourisme rural .
- ⇒ **Environnemental** : forêts (et notamment massif productif de douglas) captant du CO₂, production de matériau bois stockant du CO₂, un matériau aux multiples possibilités d'utilisation et nombreux avantages en termes de bilan énergétique, protection des eaux (Bois Noirs notamment) et des sols contre l'érosion (maintien d'une couverture limitant le ruissellement), variété des milieux (de la plaine à la montagne), abris pour faune et flore.

PISTES D'ACTIONS FORESTIÈRES

- ⇒ Poursuivre l'opération "Plan de Massif" sur les Monts de la Madeleine (secteur de la Côte roannaise d'Ambierle à St Alban les Eaux) afin de mettre en œuvre un schéma de développement le plus complet possible et valoriser au mieux ce massif au potentiel forestier élevé (regroupement des sylviculteurs pour la gestion, l'exploitation et la mise en valeur sylvicole, infrastructure, paysage, accueil du public et autres actions) en lien avec les divers partenaires (élus locaux, associations, DDAF, IFB 42,) et acteurs intervenant en forêt privée (experts, coopératives, entrepreneurs de travaux et scieries).
- ⇒ Proposer une alternative pour la sylviculture du douglas (Irrégularisation progressive des peuplements, laquelle va amener plus de biodiversité) et favoriser le renouvellement des futaies régulières de douglas en ayant davantage recours à la régénération naturelle.
- ⇒ Saisir l'opportunité du développement de la demande en bois-énergie pour engager des actions d'amélioration des peuplements feuillus (chêne et hêtre) et pour mieux valoriser certaines coupes résineuses (rémanents d'exploitation, petits bois).

1.2. L'agriculture¹²

D'un point de vue agricole, le Roannais est caractérisé par trois éléments principaux :

- La diversité de production (élevage allaitant, laitier, viticulture, produits fermiers...) est due notamment à une hétérogénéité pédo-climatique (plaine roannaise au centre, plateau ou petite montagne sur les contours), mais une cohésion existe : la ville de Roanne est l'élément structurant de ce Pays.
- L'agriculture s'articule autour de cette agglomération.
- L'approvisionnement des 70 000 habitants entre, bien sûr, en compte, mais surtout, le bassin d'activités, important pour cette zone rurale, offre des emplois aux conjoints, structurant ainsi le patrimoine et la vie familiale des exploitations agricoles.

L'élevage charolais allaitant (plaine roannaise) est la première production sur un secteur où les surfaces enherbées sont largement majoritaires.

On constate une augmentation globale du cheptel charolais dont une part se fait au détriment des races laitières.

Mais ce n'est pas la seule production de la zone : l'élevage laitier est encore bien présent notamment sur les zones de relief.

¹² § issu de la contribution de la Chambre d'Agriculture de la Loire

Le vignoble Côte Roannaise s'affirme de plus en plus depuis la validation de l'AOC Côte Roannaise en 1994.

Les élevages ovins (Agneaux de l'Adret) et caprins (fromages de chèvre notamment) sont présents ainsi que les «produits fermiers» qui complètent l'offre locale.

1.2.1. Les chiffres les plus marquants

Les renseignements suivants sont tirés de l'étude des chiffres du RGA de 2000.

Les structures – les hommes

	Nombre	Pourcentage
Chefs d'exploitation et co-exploitants de moins de 40 ans	895	29 %
Chefs d'exploitation et co-exploitants de 40 à 55 ans	1 296	43 %
Chefs d'exploitation de 55 ans et plus	854	28 %

La pyramide des âges est assez homogène entre les moins de 40 ans et les 55 ans et plus. Cependant, nous pouvons supposer qu'en 2006, les 50 ans et plus forment une bonne moitié des agriculteurs du Pays.

L'agriculture représente 4 % de l'emploi du Roannais, mais elle tient une place importante pour le maintien d'un tissu rural dense.

	1979	1988	2000	Département 2000
Exploitation agricole professionnelle	2 410	2 200	1 610	4 450
Exploitation agricole > 50 ha	460	610	955	1 800

Dans le Roannais, en 20 ans, le nombre d'exploitations professionnelles¹³ a baissé de 35 %.

Le siège de 35 % des exploitations professionnelles du département se situe dans le Pays Roannais et plus de la moitié des exploitations de plus de 50 hectares s'y trouvent.

Plus de 90 % des structures agricoles sont individuelles.

(Voir carte du «Nombre d'exploitations professionnelles» en annexe page 18)

	1979	1988	2000	Département 2000
Chefs d'exploitation et coexploitants à temps complet	2 820	2 775	1 850	5 020
Pluriactifs	1 070	790	625	1 962
UTA salariés	330	230	220	920

L'effectif des agriculteurs a baissé de 35 % en 20 ans.

Aujourd'hui, plus du tiers des agriculteurs ligériens travaillent dans le Roannais.

La présence de double-actifs (21 % contre 22 % sur l'ensemble du département) favorise le maintien des exploitations de taille modeste ne permettant pas à l'agriculteur de vivre uniquement avec son revenu agricole.

Les agriculteurs roannais fournissent l'équivalent de 220 emplois salariés à temps complet sur les exploitations, l'équivalent d'une PME.

¹³ Les exploitations professionnelles sont celles qui emploient au moins 0,75 UTA (Unité de Travail Annuel à temps plein) et qui ont une marge brute standard > ou = à 12 ha équivalent blé.

La Surface Agricole Utilisée

109 100 ha consacrés à l'agriculture, cela représente 60 % de la surface du Pays Roannais.

SAU en hectares	1979	1988	2000	Département 2000
Terres labourables	25 100	25 000	26 700	89 700
Surface fourragère principale	106 100	104 700	100 700	209 300
Prairie permanente	88 100	84 400	79 050	138 800

Les prairies naturelles sont largement dominantes avec près de 73 % de la SAU.

Cette occupation du sol s'explique par la nature même de celui-ci :

? Son hydromorphie dominante ne le rend pas propice à la culture céréalière.

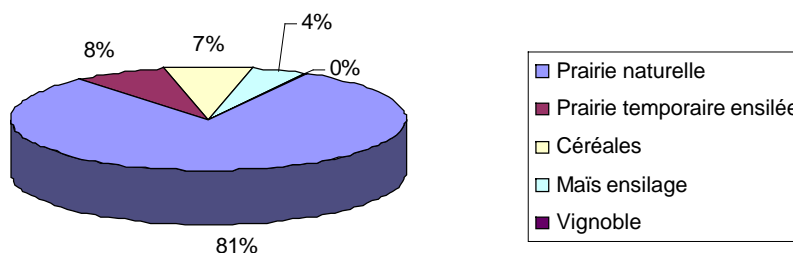
? Une grande partie se trouve en zone accidentée.

C'est donc logiquement que les éleveurs se sont tournés depuis 30 ans vers une orientation «herbagère charolaise» : 93 % de la surface est consacrée à l'alimentation du cheptel.

Cette Surface Fourragère Principale (SFP) tient une place plus importante dans l'assolement des exploitations en 2000 comparativement aux exploitations de 1979.

Les surfaces utilisées ont légèrement baissé au profit du boisement et de l'urbanisation.

Répartition de la surface agricole du Pays Roannais



Production animale

	1979	1988	2000	Département 2000
Bovins	127 800	138 800	151 800	296 150
Vaches laitières	29 800	24 600	17 000	66 390
Vaches allaitantes	29 800	39 700	49 100	74 300

66 % des vaches allaitantes se trouvent sur cette partie nord du département et 25 % des vaches laitières.

On assiste à un basculement : les exploitations ont de plus en plus de vaches allaitantes. L'augmentation du cheptel allaitant s'est fait au 2/3 par remplacement des vaches laitières, pour le 1/3 restant des animaux par croît interne.

En 1979, il y avait une parité vaches laitières / vaches allaitantes; en 2000, on dénombrait 2,8 vaches allaitantes pour 1 vache laitière. La tendance actuelle se poursuit dans le même sens voire s'accélère.

(Voir carte évolution cheptel vaches laitières annexe cartes page 16)

On assiste également à une forte spécialisation, c'est-à-dire à la disparition des troupeaux mixtes au profit des troupeaux vaches allaitantes.

	1979	1988	2000	Département 2000
Chèvres	5 700	3 900	1 200	11 460
Brebis	18 900	18 200	16 400	44 300
Poulets de chair	215 400	247 200	207 900	771 030

Les productions de porcs et de volailles existent également sur ce territoire.

On constate une diminution des effectifs de ces productions.

Elles ne sont pas très importantes dans la région, mais leur présence montre bien la diversité des productions agricoles du Pays Roannais.

1.2.2. Les Organisations agricoles

La présence de 6 Comités de Développement Agricole (Roanne Nord, Charlieu, Belmont, Roanne Sud, Monts de la Madeleine et Entre Loire et Rhône), (**Voir cartes annexes page 17**) ainsi que de l'association des Producteurs Fermiers du Roannais et de l'association Charolais du Roannais montrent une bonne structuration professionnelle du secteur.

Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) sont nombreuses en Roannais. Leur rôle est double : une économie de charges en mécanisation et des liens plus forts entre exploitants.

Une vingtaine de groupements d'employeurs dont 4 services de remplacement représentent une source d'emplois importante.¹⁴

Ce sont des exemples de solidarité des agriculteurs et des facteurs d'amélioration des conditions de travail.

L'action des Comités de Développement

Les comités de développement sont des lieux de rassemblement, de débat mais aussi d'orientation. Chaque année, ils organisent des formations en lien avec les préoccupations du moment et du secteur. Les comités peuvent aussi parfois soutenir financièrement certaines actions pour les agriculteurs (comme la mise en place de formation ou d'analyses).

En terme de représentativité, elle est variable selon les comités de développement mais on compte tout de même autour de 800 exploitations adhérentes au total sur le Roannais, soit 50 % du nombre total d'exploitations professionnelles. Ces comités de développement sont animés par les conseillers territoriaux, salariés de la chambre d'agriculture de la Loire.

- ? Organisation de sessions de formation pour les agriculteurs (informatique, homéopathie vétérinaire, dressage chien de troupeau, communication, relation avec les non ruraux ...)
- ? Organisation annuelle d'une collecte pour le recyclage de bâches plastiques.
- ? Soutien aux analyses d'engrais de ferme (fumier, lisier, purin, compost), aux analyses de reliquat azoté, aux analyses d'herbe ...
- ? Collaboration avec les acteurs locaux, participation à l'élaboration de la charte territoriale, participation à différents comités de pilotage sur des questions locales (mise en place d'un contrat de rivière, d'une déchetterie...)
- ? Réalisation d'un Flash info envoyé régulièrement aux adhérents et aux partenaires des comités de développement (6 à 8 fois par an).
- ? Actions d'ordre technique, expérimental : par exemple l'achat de matériel en commun (pesons, semoir...), mise en place d'essais agronomique...
- ? Travail sur le paysage et la sensibilisation aux abords de ferme, aux plantations de haies.

¹⁴ 76 emplois directs pour 676 exploitations adhérentes

Points faibles

Ces structures sont portées par une poignée d'agriculteurs motivés et le renouvellement des personnes qui ont des responsabilités n'est pas toujours aisé à réaliser.

Le financement en général des organisations agricoles est en pleine refonte (arrêt de certains fonds : CNASEA....)

Points forts

La présence de ces organisations répond bien aux attentes des professionnels. Les organisations professionnelles sont bien présentes et jouent un rôle déterminant dans l'agriculture locale et donc dans le maintien et le développement de structures économiquement viables.

1.2.3. L'installation en Roannais

Animation de la transmission

Le Roannais est le siège de nombreuses installations en agriculture. Il existe un registre des candidats à l'installation, ainsi qu'un registre d'exploitations susceptibles d'être reprises. Ces offres sont classées par commune et par type d'exploitation.

(Voir «carte des offres d'exploitation» page 13 des annexes «carte» et la carte «Transmission et association hors cadre familial»).

Points faibles

⇒ Le repérage des cédants et l'anticipation est un travail de longue haleine, difficile et dont l'intérêt, les résultats ne sont pas immédiatement visibles, pourtant c'est la clef de la pérennisation de structures viables et d'emplois sur le secteur.

⇒ Pérennisation des modes de financement.

Points forts

⇒ Ce travail d'anticipation nécessite des compétences que les acteurs du monde agricole du Roannais possèdent.

L'étape de base : repérage et accompagnement des cédants

Le repérage exhaustif des cédants consiste à avoir une vision globale du devenir des exploitations lorsque leur chef atteint 50 ou 55 ans. L'échelle des communautés de communes convient le mieux.

Ce travail a été réalisé en 2004 dans les secteurs des Monts de la Madeleine, du canton de Noirétable et a débuté sur la Communauté de Communes du Pays de Charlieu.

En 2005, sur les secteurs des Monts de la Madeleine, l'ADASEA a opéré une remise à jour des données notamment cartographiques d'après les deux thématiques suivantes :

- âge / succession / taille.

- production / statut / taille.

Les agriculteurs de plus de 50 ans sont localisés géographiquement.

(Exemple de la carte «Agriculteurs de plus de 50 ans – Canton de Saint-Germain-Laval» annexe carte p. 15)

Ce travail de suivi s'établit en contact étroit avec les responsables professionnels locaux. Il s'agit d'un travail global d'animation qui porte sur le repérage, le suivi des cédants potentiels, l'animation foncière, les mises en relation dans le cadre du RDI, la mise en place d'actions de communication et d'information sur la transmission et l'installation.

Des conventions sont à élaborer en partenariat avec les territoires intéressés et constituent, entre autres, le moyen d'établir des liens étroits avec les élus locaux.

Une fois ce travail réalisé, la mise en relation de jeunes agriculteurs avec ces cédants est possible grâce au Répertoire Départemental à l'Installation, rouage essentiel entre le repérage et l'installation de ces jeunes.

Ce dispositif s'est terminé en 2004 suite à l'absence de financements : l'enjeu est sa poursuite à travers d'autres dispositifs tels que le PSADER.

1.2.4. Les différents types d'exploitation du Roannais

L'appréciation de la «durabilité» des systèmes d'exploitation se fait au travers de la présentation des cas type du secteur.

Au niveau agricole, on peut découper le territoire du pays Roannais en quatre grands secteurs : la plaine Roannaise, les monts du Beaujolais et le Nord des Monts du Lyonnais, le Plateau de Neulise, et enfin, tout le secteur ouest : les Côtes Roannaises et les Monts de la Madeleine. (**Carte petites régions agricoles annexe carte page 6 et caractéristiques physique – géologie, hydrologie, pédologie, pentes, précipitations pages 17 à 20**). La plaine du Forez se rapproche du Plateau de Neulise du point de vue agricole.

A chaque secteur, peut être associée une agriculture presque spécifique, résultant de l'adaptation des systèmes d'exploitation aux variabilités d'altitude, à la nature du sol, à la pluviométrie...

- **Plaine de Roanne**

Mably, La Pacaudière

Descriptif

La plaine roannaise est une région agricole spécifique traditionnellement orientée vers l'élevage charolais. L'aspect paysager de la plaine, de type bocage, tient au façonnage des hommes et à la tradition de l'élevage.

L'herbe constitue l'essentiel du couvert.

La composition géologique est très hétérogène : les sols sont en majorité des sables argileux, très veinés et changeant au sein d'une même parcelle. De moindre importance, ici et là, des zones calcaires donnent des prairies, type «prés d'embouche», d'excellente qualité.

L'agriculture de la plaine roannaise est orientée vers la production de viande bovine charolaise et de lait. Par ailleurs, les produits fermiers sont bien présents et participent à la valorisation du terroir.

Les 17 communes concernées comptent près de 350 exploitations dont 300 possèdent des vaches allaitantes et 100 des vaches laitières.

La SAU totale représente près de 20 500 ha dont 90 % en herbe.

Les exploitations, de taille moyenne, se sont adaptées au marché et aux contraintes de la PAC.

Les pratiques agricoles sont basées sur des systèmes extensifs valorisant la première richesse de la région : l'herbe.

Ceci implique un entretien permanent du bocage et une utilisation traditionnelle des herbages.

Ces dispositions naturelles ont conduit au développement des signes de qualité pour les produits (notamment les labels charolais et les filières certifiées) pour se différencier et mieux valoriser la production.

Enjeu : Maintien de ce patrimoine naturel et du développement de la qualité de ces productions.

Canton de Perreux

Le canton Pays de Perreux compte 9 communes et couvre 13 246 hectares pour une population de 16 977 habitants (1999).

L'activité agricole est encore significative et représente encore 15 % des actifs avec des exploitations essentiellement orientées vers l'élevage et plus particulièrement vers la production de viande (hors la commune du Coteau).

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 700 à 800 mm par an et relativement mal répartie entraînant une sécheresse estivale, voire automnale presque tous les ans. A basse altitude, côté fleuve Loire, il pleut moins qu'en montagne. Quelques agriculteurs essaient de pallier ce manque d'eau par le recours à l'irrigation par le biais de quelques retenues collinaires, mais ils restent très rares. Le réseau hydrographique est assez dense avec le Rhins et la Loire pour la partie basse du canton et le Rhodon et le Trambouzan pour la partie haute. Ces rivières subissant les manques d'eau à certains moments sont donc très sensibles à tout type de pollution.

Le canton se caractérise aussi par une présence d'actifs et résidents non agriculteurs de plus en plus forte entraînant une demande croissante en termes d'utilisation du territoire et de protection de l'environnement et des paysages.

La problématique du canton de Perreux

Dans le domaine économique et social :

Même si le nombre d'actifs agricoles est en diminution et si certaines communes conservent peu d'agriculteurs, l'activité agricole demeure économiquement et socialement primordiale pour le canton. Il apparaît important de maintenir une forte activité agricole sur tout le canton et en particulier dans les zones périurbaines. L'agriculture est néanmoins fragilisée par une dynamique d'installation insuffisante (exploitations à dominante viande, pression foncière, conjoncture), par un parcellaire dispersé et morcelé.

Dans le domaine environnemental : problématique particulière à la zone périurbaine :

La présence en zone périurbaine d'une dispersion de l'habitat pose un problème de gestion des épandages, nécessitant de réfléchir sur la gestion des effluents agricoles, des eaux usées (non agricoles) et donc des relations entre agriculteurs et autres ruraux.

Pays de Charlieu

La zone considérée couvre 18 000 hectares sur 16 communes.

Deux régions naturelles sont présentes:

? la plaine roannaise pour l'ensemble des communes situées à l'ouest.

? les Monts du Lyonnais pour celles de l'est et à proximité du canton de Belmont de la Loire.

L'ensemble de ces communes est structurellement classé en zone dite de piémont ou défavorisée (Jarnosse est la seule commune classée zone montagne).

L'altitude varie d'ouest en est de 260 m à 480 m. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 750 mm d'eau par an.

Le réseau hydrographique est marqué par :

? le fleuve LOIRE qui traverse le pays et coule du sud au nord.

? un certain nombre de rivières : le Somin, le Chandonnet, le Jarnossin qui se jettent dans la Loire, rive droite; la Teyssonne qui se jette sur la rive gauche; le canal de Roanne-Digoïn qui longe la Loire et traverse la commune de Briennon.

L'érosion des sols est faible voire inexistante. A noter, cependant, une tendance sur les communes situées en zone Monts du Lyonnais, au relief plus accidenté et aux sols de structure plus légère.

Le paysage est du type bocager avec la présence de nombreuses haies vives ponctuées d'arbres de haute tige. L'habitat principal et les exploitations agricoles, dispersés, forment un maillage imbriqué.

La proximité du bourg, centre d'attraction, très touristique et de l'agglomération roannaise génère une demande croissante d'usages non agricoles de l'espace rural ainsi que des exigences marquées en matière de protection de l'environnement et des paysages. L'activité industrielle se développe à partir de zones communautaires sur un axe cohérent, le long de la vallée du Sornin.

Le développement des productions agricoles et l'agrandissement constant des exploitations ont conduit à une modernisation et une rénovation des bâtiments professionnels. Cette évolution ne s'est pas toujours réalisée en observant une bonne intégration paysagère. Cette action n'est pas achevée et nous constatons encore aujourd'hui un manque de place, d'abris, de hangars à matériel, à fourrage, pour le cheptel.

Le Pays de Charlieu est voué à l'élevage (principalement de race charolaise). La culture de l'herbe occupe près de 90 % du territoire agricole : la superficie totale agricole, 13 000 ha, regroupe environ 200 exploitations professionnelles à temps plein.

La filière lait est peu présente : 40 exploitations pratiquent cette production soit au total 3,5 millions de litres de lait collectés, ce qui porte à 85 000 l la moyenne produite par exploitation.

Par contre, la filière viande bovine domine très largement. La production représente 6 600 primes vaches allaitantes réparties dans 190 exploitations, ce qui porte la moyenne à 35 vaches.

ATOUS

Zone péri-urbaine avec possibilité de développer la transformation, la vente directe, le tourisme de proximité, l'accueil à la ferme...

Zone spécifique d'élevage à base d'herbe renforcé par un véritable savoir-faire professionnel et une grande qualité des herbages.

Un tissu associatif en relation avec le milieu naturel, très développé et un public très nombreux de plus en plus utilisateur du territoire : randonneurs, chasseurs, pêcheurs...

La Communauté de Communes du Pays de Charlieu qui, par son dynamisme, sollicite et engage des actions dans différents domaines économiques, aménagement de l'espace, traitement des déchets, développement du tourisme...

Exploitation type de la Plaine de Roanne

Systeme charolais.

Exploitation individuelle.

En zone herbagère sur 60 à 75 ha.

Troupeau de 50 à 80 vaches. Ce sont des systèmes extensifs, souvent moins de 1,4 UGB / ha.

Production d'herbe et un peu de céréales. Dans ce secteur, il y a des prés d'embouche, c'est-à-dire des prairies offrant une herbe très riche, suffisant parfois pour l'engraissement des animaux (finition au pré): tradition de négociants-emboucheurs et influence des systèmes voisins de Saône-et-Loire et de l'Allier.

La culture de céréales, comme le blé ou l'orge, est utilisée essentiellement en autoconsommation et pour avoir de la paille pour la litière des animaux.

La tendance actuelle : augmentation des surfaces; beaucoup d'exploitations ont plus de 100 ha, ce qui permet d'augmenter le nombre de vèlages, autour d'une soixantaine, tout en maintenant un chargement faible et une seule unité de main d'œuvre.

La réforme de la PAC amène de grosses incertitudes quant à la finition des animaux. En effet, les éleveurs s'interrogent sur la nécessité de finir les animaux, puisque la prime qui y était associée a été dé耦plée et que le marché italien demandeur de broutards légers est porteur.

• Plateau de Neulise et plaine du Forez nord

Descriptif

C'est une agriculture à la fois sous influence plaine roannaise (élevage du charolais sur grandes parcelles), plaine du Forez (système culture élevage) et de semi montagne, aux sols difficiles : système mixte bovins lait / viande permettant en cela la recherche d'un équilibre adapté aux sols et à la climatologie capricieuse.

On dénombre environ 250 exploitations avec des surfaces variant de 30 à 40 ha en production laitière pour les communes les plus en altitude et de 80 à 100 ha en production viande allaitante pour les autres communes. Quelques activités de transformation existent et l'accueil en milieu rural est peu développé.

L'exploitation type : système laitier du plateau de Neulise

30 à 60 ha en zone très séchante.

Exploitations équipées de l'irrigation (une cinquantaine sur le secteur). Souvent, l'irrigation porte sur de petites surfaces (5 à 10 ha). Cette irrigation est très réglementée et pour ce secteur, le pompage se fait soit directement dans la Loire (barrage de Villerest) soit par le biais de retenues collinaires sur le plateau.

Référence laitière > 200 000 litres de lait avec 30 vaches laitières Prim' Holstein.

Mais ensilage irrigué : 7 ha en moyenne.

La tendance actuelle : système où se développent des structures importantes : regroupement d'exploitations et éventuelle spécialisation des productions par associé.

• Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais

Canton de Belmont de la Loire

Descriptif

Le canton de Belmont de la Loire est situé à l'extrême nord est du département, limitrophe avec la Saône-et-Loire et le Rhône dont il dépend pour la plupart des services publics et commerciaux. C'est une région de demi-montagne qui varie de 400 à 800 mètres d'altitude, irriguée par de nombreux cours d'eau alimentant le Sornin et le Rhins (deux bassins versants ayant des contrats de rivières propres). Sur la majeure partie du territoire, le relief est constitué de monts et vallées. Il jouit d'une bonne pluviométrie (supérieure à 900 mm), bien répartie dans l'année. Ce climat est favorable à la culture de l'herbe et au développement de la forêt.

Les 9 communes qui le composent forment la Communauté de Communes du Canton de Belmont de la Loire et correspondent à l'aire géographique du Comité de Développement agricole. Il s'étend sur 9 600 hectares.

L'agriculture, issue de la double activité (tissage), dès la création d'ateliers textiles collectifs, s'oriente vers la production laitière.

La surface agricole couvre 4 500 hectares (46 %). La prairie permanente est prédominante (94 % de la S.A.U). Le canton est indiscutablement voué à l'élevage en raison de ses différentes caractéristiques naturelles.

Les chefs d'exploitation agricole au nombre de 95 se répartissent surtout sur 3 communes : Belmont de la Loire, La Gresle et Saint-Germain-la-Montagne. L'élevage laitier est dominant avec des petites unités : l'élevage viande se développe soit en production spécialisée, soit en deuxième production d'un atelier laitier.

Ces dernières années, le secteur agricole a vu une progression des ateliers hors-sol (volailles principalement).

L'agriculture, en général, présente certaines difficultés : les structures foncières sont de taille modeste (35 hectares en moyenne), au parcellaire morcelé, dispersé et souvent éloigné du siège d'exploitation. Les sols sont pauvres et acides, les parcelles présentent des fortes pentes avec des bas-fonds très humides. La prairie permanente domine, exploitée principalement en pâturage tournant extensif par des troupeaux bovins lait ou viande charolaise.

Les agriculteurs font preuve, malgré tout, d'un certain dynamisme et recherchent des solutions d'itinéraires techniques plus économes et mieux adaptés à la conjoncture actuelle et aux potentialités des sols.

COPLER et Communauté de Communes de Balbigny

Le pays Entre Loire et Rhône, territoire de la COPLER couvre 25 000 hectares pour 16 communes et 12 000 habitants. Ce canton est marqué par une économie rurale industrielle (50 % des actifs, surtout dans le textile). Toutefois, l'agriculture demeure une activité tout à fait essentielle (avec presque 20 % des actifs), où l'élevage bovin domine (laitier au sud et allaitant au nord).

La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 700 à 800 mm. Certains agriculteurs essaient de pallier l'irrégularité des précipitations par le recours à l'irrigation. Les ressources hydriques mobilisées proviennent de retenues collinaires aménagées grâce au relief vallonné (l'altitude du plateau de Neulise oscille entre 450 et 500 mètres). Le réseau hydrographique est assez dense avec deux cours d'eau majeurs : le Rhins et le Gand.

Ces rivières subissent des nuisances tant industrielles qu'agricoles et ont fait l'objet d'un contrat de rivières pour amorcer une restauration de leur qualité. Le Gand est marqué par des étiages sévères en été, il est donc particulièrement sensible à tout type de pollution.

Problématique sur le secteur de la Coper et communauté de communes Balbigny

- Présence d'actifs et résidents non agriculteurs. Le vieillissement de la population, le développement du tourisme et des loisirs génèrent une demande croissante pour des usages non agricoles de l'espace rural et des exigences plus marquées en matière de protection de l'environnement et des paysages.

Même si le nombre d'actifs agricoles est en diminution et si certaines communes conservent une activité industrielle importante, l'activité agricole demeure une activité économique primordiale pour le secteur. elle apparaît, néanmoins, fragilisée par : une dynamique d'installation insuffisante, une proportion importante de structures à petite dimension économique, un parcellaire dispersé et morcelé.

- Dans le bassin du Gand et sur les monts de Tarare, l'élevage laitier est très présent nécessitant de réfléchir à la gestion des effluents d'élevage, à l'adaptation des pratiques pour limiter l'impact négatif tant sur l'eau que sur les sols.

- Dans les gorges de la Loire, l'agriculture est plus extensive, voire en déprise. Se pose alors un problème de gestion des friches et de limitation des risques d'incendie.

Exploitation type des Monts du Beaujolais et Monts du Lyonnais

Systeme mixte

Exploitation de 40 à 80 ha (souvent en GAEC au-delà de 60 ha) dont près de 90 % de la surface en fourrage.

Production laitière en race montbéliarde; quota de 100 000 litres (jusqu'à 200 000 l en GAEC) soit une vingtaine de vaches.

Production allaitante en race charolaise (10 à 25 vaches).

Tendance actuelle : avec la réforme de la PAC, risque de spécialisation des petites structures vers des systèmes uniquement allaitants.

Systeme laitier en zone de montagne

Exploitation de 45 ha.

120 000 à 180 000 litres de quota soit environ 26 vaches Prim' Holstein.

Systeme fourrager avec de l'ensilage (herbe et maïs).

Tendance actuelle : installation de jeunes sur des structures sociétaires.

• Côte Roannaise

Descriptif

La Côte Roannaise, région surtout viticole, s'étend sur les coteaux de la bordure orientale des Monts de la Madeleine, dominant la plaine roannaise. La Côte Roannaise correspond à une marche intermédiaire entre les Monts de la Madeleine et le bassin de la Plaine de Roanne. Les 9 communes concernées comptent près de 120 exploitations. La SAU totale représente près de 5 500 ha.

La Côte Roannaise est marquée par son vignoble du même nom, mais comporte deux parties. La partie à l'est de la RD 8 s'apparente à la plaine roannaise avec de la prairie et de la culture en système bocager. La partie ouest, contrefort des Monts de la Madeleine, est couverte par de la vigne, des pâturages, de la friche et de la forêt.

L'agriculture de la Côte Roannaise est orientée vers la production viticole, mais aussi celle de viande et de lait. Par ailleurs, les produits fermiers sont bien présents et leur développement participe à la valorisation du terroir dans le cadre de nouvelles relations ville / campagne.

Si l'activité leader est la viticulture, la présence et le maintien des productions traditionnelles contribuent largement à l'utilisation de l'espace agricole.

Les pratiques agricoles sont basées sur des systèmes extensifs (chargement moyen d'environ 1 UGB / ha). La priorité est donnée à la qualité des produits et leur valorisation proche des consommateurs.

La Côte Roannaise est confrontée à la déprise foncière et par voie de conséquence, à l'avancée de la friche et de la forêt. Ce problème majeur bouleverse le paysage et repousse l'installation humaine.

Exploitation type de la Côte Roannaise = exploitation viticole

Une cinquantaine de producteurs.

Un peu moins de 4 ha de vigne en moyenne et parfois une vingtaine d'hectares en herbe pour de la production bovine ou ovine.

AOC Côte Roannaise rouge (93 % du litrage) et vin du Pays d'Urfé.

80 % de la production vendue en bouteilles.

Pour les autres exploitations (non viticoles), elles se rapprochent soit de la plaine roannaise soit de celles des Monts de la Madeleine.

• Monts de la Madeleine

Descriptif

La zone des Monts de la Madeleine et de la plaine roannaise est une région agricole située au nord-ouest du département de la Loire, limitrophe avec les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Saône-et-Loire. A l'est, la zone est bordée par la Loire et au sud, par le Forez. Elle est orientée vers la polyculture / élevage, la forêt et la vigne.

La diversité du relief, du type de sol et du climat a conduit à des orientations agricoles et des paysages divers.

La plaine est traditionnelle tournée vers l'élevage charolais, la côte a une vocation viticole, la montagne a une vocation agricole malgré une dominance de la forêt et le plateau joue la mixité lait / viande.

L'altitude varie de 300 à 1 200 m. La composition géologique est très hétérogène : des sols lourds argilo-limoneux ou sablo-limoneux de la plaine aux sols d'origine granitique érodés, lessivés et acides du reste de la zone.

Le climat est de type semi-continentale avec une influence océanique au nord et séchant au sud. La partie nord est plus arrosée, alors que certaines communes souffrent chroniquement de sécheresse estivale notoire.

La zone de Monts de la Madeleine et de la plaine roannaise est un réservoir important en eaux de surface stockées grâce à des zones humides et par des barrages palliant les débits irréguliers des rivières.

L'agriculture : C'est une agriculture principalement orientée vers l'élevage bovin lait. L'élevage allaitant produisant exclusivement du «maigre» s'est adapté à cette zone herbagère.

Nous dénombrons environ 150 sièges d'exploitations avec des surfaces variant de 30 à 50 ha / UMO et environ 20 ateliers hors sol (de 50 à 100 truies ou 1 200 m² en poulailler) soit 15 % des exploitations.

Quelques activités en «vente directe» se sont créées avec transformation de produits et accueil à la ferme. La production de veaux de lait est relancée depuis 12 à 15 ans.

Le chargement moyen est de 0,8 à 1,2 UGB / ha, soit une pression organique faible.

De gros efforts en bâtiments agricoles ont été réalisés.

Les Monts de la Madeleine constituent une zone où le patrimoine naturel «paysage et eaux» est remarquable, mais très fragile, pouvant être rapidement détruit par la déprise.

La déprise agricole a entraîné un fort enrichissement des surfaces agricoles morcelées et laissées à l'abandon.

Exploitation type des Monts de la Madeleine

? Exploitation laitière

Quota de 150 000 litres avec 25 Prim' Holstein.

50 ha en moyenne avec 90 % d'herbe.

? Exploitation allaitante

80 ha avec 90 % d'herbe + céréales.

40 vaches allaitantes de race charolaise.

Tendance actuelle : développement important de grandes exploitations, 150 ha à 2 associés dans les systèmes bovins avec réduction de la sole en maïs.

1.2.5. Une agriculture sous signe de qualité

- **L'AOC Côte Roannaise**



Historique de la Côte Roannaise

C'est au Moyen-âge que se constitue ce vignoble. Il réussit sa percée aux XVIIème et XVIIIème siècle sous le nom de «vins d'Arnaison» et grâce à la navigation sur la Loire.

Peu avant la Révolution, 50 000 pièces de vin sont expédiées, chaque année, à Paris. A l'apogée, en 1882, on recense 16 000 ha et 800 000 hectolitres.

Le vin a obtenu une certaine renommée, au début du siècle dernier : le Bouthéran, à Saint André, se plaçait alors dans la catégorie des «vins fins».

La production (680 000 hectolitres en 1908) est cependant inégale.

La progression du phylloxera, la crise viticole, le développement du chemin de fer, la première guerre mondiale, l'attrance de la main d'œuvre pour Roanne entraîna le déclin de ce vignoble.

La production actuelle

AOC en 1994, le vin de la Côte roannaise a poursuivi un long travail de qualité (Voir carte des AOC). L'aire de production de la Côte Roannaise, définie par le décret de l'AOC, est située sur 14 communes de l'ouest roannais

Une trentaine d'exploitations viticoles professionnelles produisent de 8 à 11 000 hectolitres de vin rouge et rosé sur une surface plantée de 200 ha de gamay.

Afin de compléter leur gamme de vins au caveau, certains vigneron produisent également du vin blanc sous l'appellation Vin de Pays d'Urfé sur une surface de 10 ha.

L'Association Vinicole Roannaise (AVR)

Afin de promouvoir leur appellation, l'ensemble des caves particulières sont réunies autour d'une association dénommée AVR (Association Vinicole Roannaise). L'AVR a pour but de gérer l'appellation et de la promouvoir.

Cette association, aujourd'hui gérée par les vignerons, organise, tous les ans, les commissions et les jurys qui statuent sur l'agrément ou non de telle ou telle cuvée en AOC.

De plus, parallèlement à son rôle de sensibilisation, de motivation et de formation, elle est aussi un centre d'investigation et de réflexion pour un projet global de développement du vignoble. Un Programme intégré de Développement Agricole est en cours d'élaboration et va prendre en compte les actuelles actions dans le contrat de pays (promotion, vigne et cuvage relais). Il devrait intervenir mi 2007 selon les actions.

Points faibles

- Un faible volume produit qui a plusieurs conséquences :

Un faible autofinancement pour les actions collectives, notamment celles en communication, une faible reconnaissance au niveau national, des moyens humains faibles :

Étant peu nombreux, les vignerons sont fortement sollicités pour la gestion de l'association lors des manifestations ou de la promotion du vignoble, comme les unités de production sont assez petites (moyenne des exploitations : 5 ha), il est difficile de démarcher des clients pour des volumes importants.

- L'absence de négociants sur le secteur rend difficile la création de nouvelles exploitations. Les jeunes installés doivent se constituer un fond de clientèle dès la première année.

- Un contexte du marché du vin difficile.

Points forts

- Le vignoble est constitué uniquement de caves particulières. Celles-ci maîtrisent leur production de la vigne au client (absence d'intermédiaire).
 - Production d'un vin de qualité, suite à un travail de fond à la vigne durant les vinifications.
 - Le parcellaire du vignoble est très morcelé sur l'ensemble de l'aire : cela permet d'avoir une pression phytosanitaire relativement faible et donc de diminuer le nombre de traitements.
- Cette faible pression sanitaire a permis au vignoble de se lancer dans la démarche Terra Vitis. En 2005, la moitié du volume produit en AOC Côte Roannaise est produit sous cette marque.
- Un ancrage fort au territoire avec les acteurs locaux : La Côte Roannaise bénéficie d'ambassadeurs de renom en les personnes de Pierre et Michel TROISGROS.
- Une prise de conscience des responsables viticoles sur l'importance du maintien du nombre de sièges d'exploitation et une réflexion sur l'installation hors cadre familial

• La filière viande et l'AOC Bœuf de Charolles

La filière : on note une forte augmentation du cheptel allaitant sur l'ensemble du territoire. L'analyse démontre qu'il y a une réserve de commercialisation sur place (**Approche d'une analyse de la Chambre d'agriculture, voir annexe outils page 5**). Pour autant on peut s'interroger sur les incertitudes liées à la commercialisation, au contexte d'aides (PAC) et aux aspects environnementaux. (voir agriculture biologique et vente directe).

Points forts

- Une région herbagère > 80 % de la SFP : des savoir-faire de naisseurs, voire de finition
- Un maillage commercial important : bouchers, négoce privé (maigre et gras) et négoce coopératif
- 2 abattoirs en local (Roanne et Charlieu)
- Un Centre d'Insémination Artificielle à proximité de la zone.
- Des structures d'élevage
- Une région «conservée» sur le plan environnemental et avec beaucoup de marge (rapport agriculture / population)
- Des cheptels à bon niveau génétique
- Des signes de qualité : label, CQC, futur AOC ?

Points faibles

- De petites surfaces, de petits troupeaux
- Peu la fibre d'engraissement en dehors des vaches allaitantes et génisses grasses
- Le négoce coincé entre le marché du maigre et du gras
- Un environnement pesant et récent des primes (PMTVA...) certes nécessaire mais bloquantes pour les plus dynamiques
- pas de véritables cultures de chef d'entreprise dans le département

ENJEUX

Fort besoin de connaissance de cette filière pour mieux la développer et l'étudier
Développement des circuits courts

L'AOC Bœuf de Charolles :

L'association «le Charolais du Roannais» poursuit son travail, en collaboration avec l'Association Bœuf de Charolles, dans la perspective de reconnaissance d'une zone de production AOC BŒUF DE CHAROLLES (**Voir carte des AOC annexe cartes page 21**).

Historique de la démarche

Les 27 et 28 avril 2006, la Commission d'Enquête est revenue à Charolles pour notamment visiter des exploitations produisant du Bœuf de Charolles et une entreprise d'aval. Elle s'est également penchée sur le rapport des consultants et s'est livrée à l'examen critique du cahier des charges élaboré par le Syndicat Bœuf de Charolles.

Globalement, la Commission d'Enquête a très bien perçu le rapport des consultants et a reçu favorablement la présentation du cahier des charges.

Suite à un échange entre les membres de la Commission d'Enquête et ceux du Conseil d'Administration du Syndicat Bœuf de Charolles, de nombreux points du cahier des charges ont été validés, certains restant encore à préciser.

La Commission d'Enquête s'est finalement prononcée pour la présentation du dossier Bœuf de Charolles à la réunion du Comité National des Produits Alimentaires du 22 juin 2006 dans l'objectif d'obtenir le principe de reconnaissance en AOC pour le Bœuf de Charolles et de lancer la procédure de délimitation de la zone.

Si le Comité National se prononce favorablement, la Commission d'Enquête poursuivra ses travaux pour fixer précisément les conditions de production de l'appellation et pour définir, avec l'aide d'experts extérieurs à l'INAO (historiens, géologues, pédologues...), l'aire de production. Une procédure d'enquête publique sera ensuite mise en œuvre pour permettre la délimitation de l'aire géographique et parcellaire de l'AOC Bœuf de Charolles.

Cette production est emblématique de la zone ; chaque année, en octobre, le concours charolais de Roanne est une grande fête des éleveurs locaux : les meilleurs animaux sont, alors, primés par un jury de connaisseurs. (manifestation aidée dans le cadre du contrat de pays – action 15)

Cahier des charges «bœuf de Charolles»

Zone géographique : la zone proposée reprend les petites régions de l'Autunois, le Morvan situé en Saône-et-Loire, la Sologne Bourbonnaise, le Charolais, le Brionnais, le Clunysois, la Plaine Roannaise ainsi que des communes limitrophes.

Cette zone reste à valider par l'INAO.

- Des caractéristiques des élevages :

Avoir l'ensemble de la SAU dans la zone.

L'exploitation doit être engagée dans un signe officiel de qualité.

Respecter des critères spécifiques Bœuf de Charolles :

- Chargement < 1,8 UGB / ha SF.
- Avoir > 80 % de la SAU en herbe.
- entretien des haies : une fois / an minimum.

- Des caractéristiques des animaux :

Produire des animaux de race pure (charolais), de type mixte ou viande.

Les animaux doivent être nés, élevés, engraisés et abattus dans la zone.

- De l'alimentation :

Respect de la législation concernant l'alimentation animale (interdiction des additifs alimentaires, de produits OGM, d'anabolisants, de farines animales...).

Interdiction des fourrages et produits fermentés : ensilages de maïs, d'herbe et d'enrubannage au moins pour la période de finition.

Limitation de la complémentation en phase de finition.

- Commercialisation des animaux :

Les concours répondant à ces critères seront estampillés «Bœuf de Charolles».

Maturation de la viande : une durée de maturation de 14 jours minimum devra être respectée pour les morceaux à griller ou à rôtir afin d'assurer la pleine expression des qualités organoleptiques de la viande.

La traçabilité du produit sera assurée du producteur au consommateur.

L'année 2005 fut, entre autres, consacrée à des travaux de fond pour caractériser la viande et pour la promouvoir. Ces travaux peuvent se résumer en trois points :

La caractérisation de la viande Bœuf de Charolles se poursuit avec des dégustations sur différents morceaux (morceaux à griller, plat de côtes, bouillon) et permet d'établir des profils aromatiques.

La promotion de la viande Bœuf de Charolles se fait au travers de différentes manifestations : Festival de Bœuf de Charolles à Charolles, Fête du Charolais à Roanne, rencontres avec des associations «Des forces vives de Charolles», animations dans des boucheries commercialisant du Bœuf de Charolles, rencontre avec les bouchers Bœuf de Charolles.

• **Fromage de chèvre : AOC Charolais**

Un travail est en cours, depuis plusieurs années déjà, pour mettre en place une AOC pour le fromage Charollais 100 % chèvre.

Le projet est porté par l'association Fromages de chèvre charolais et mâconnais basée à la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Le Roannais est directement concerné par ce travail puisque certaines communes feraient partie de la future zone d'AOC (**Voir carte des AOC en annexe page 21**).

Les travaux de délimitation de l'aire de production du fromage Charolais ont démarré à l'automne 2004.

La commission a validé les conditions de production suivante : 70 % de l'alimentation issue de la zone, fabrication uniquement avec du lait cru, fourchette de poids de 250 / 310 grammes.

L'aire d'appellation doit répondre à plusieurs critères :

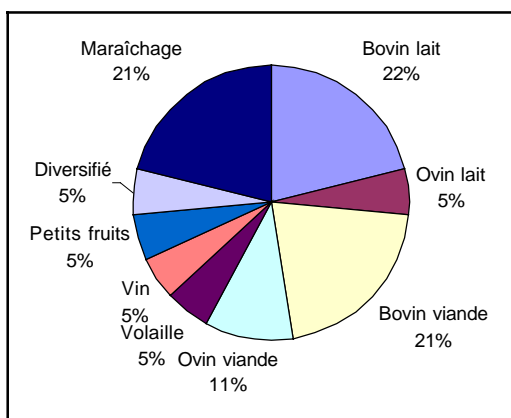
- Un milieu physique favorable à la pousse de l'herbe et au développement de prairie à caractère acidophile.
- Un système agricole basé sur une polyculture élevage caprin / élevage allaitant qui se traduit par la présence d'un vaste bocage et un habitat ancien dispersé.
- Une présence d'une forte antériorité dans la fabrication du fromage Charolais.

Le lait de chèvre, depuis 2002, est livré soit à la Fromagerie d'Urfé (Saint-Just-en-Chevalet) pour 14 producteurs, soit à la laiterie d'Ouroux (69) via la Coopérative laitière de Roanne pour 4 producteurs.

• **L'agriculture biologique du Roannais¹⁵**

Les productions en Roannais

On compte, en 2006, 20 agriculteurs biologiques ou en phase de conversion sur le territoire (contre 14 en 2003). De nombreuses productions sont représentées : bovin viande, bovin lait, ovin lait, ovin viande, porcs, maraîchage, viticulture, volaille, fromage de chèvre et de vache. La surface en bio ou conversion a plus que doublé entre 2000 et 2006.



Sur ce schéma, les exploitations « bios » du Roannais apparaissent avec leur production principale. Mais il faut bien noter qu'au moins un tiers des exploitations présentent des productions mixtes. Globalement, les structures certifiées AB sont davantage diversifiées que les structures classiques.

Les agriculteurs « bio » du Roannais représentent 0,7% de la totalité des agriculteurs ce qui est très peu comparativement aux chiffres nationaux régionaux, voire départementaux :

Rhône-Alpes : 3% (vient du fort % de la Drôme avec les plantes aromatiques et les élevages extensifs), France : 2 %, Loire : 1,2 %.

¹⁵ Données complétées par l'ARDAB (Association Rhône-Loire de Développement de l'agriculture biologique)

La problématique de l'agriculture bio en Roannais

- ? un gros potentiel de conversion en Roannais avec les élevages extensifs en vaches allaitantes, Une forte marge de progression existe sans beaucoup d'investissements,
- ? une forte tradition de vente directe de la viande en Roannais
- ? une démarche AOC «Bœuf de Charolles»
- ? une forte demande de repas cantine bio à peine satisfaits
- ? Une image relativement négative de l'agriculture biologique (sur le plan des contraintes perçues par les producteurs)

L'ARDAB (Association Rhône-Loire de Développement de l'Agriculture Biologique)

• Opérations réalisées en 2006 sur le Roannais :

Quelques exemples :

Lycée Albert Thomas - Roanne - 550 couverts repas bio le 18 Mai 2006. 100 % du repas provenait des producteurs bio du Roannais.

Collège Montaigne - Balbigny - 100 petits déjeuners bio (remplacement des pains au chocolat par des fruits bio)

Collège Papire Masson - St Germain Laval - 260 couverts repas bio - 6 juin 2006

Lycée Pierre Cotton - Néronde - introduction d'aliments bio locaux dans la Semaine du Goût - 4 x 220 repas.

- organisation de l'approvisionnement (avec une priorité pour l'approvisionnement auprès de producteurs bio locaux).

- accompagnement pédagogique : l'ARDAB tient à disposition des outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants/collégiens/lycéens (plaquettes, expos, stand ARDAB, exposé en classe, etc...)

• Bilans et perspectives :

Une évaluation a été réalisée par l'ARDAB sur l'ensemble du département. Les bilans sont très bons :

- satisfaction générale des établissements (selon les cas : enseignants, intendants, cuisiniers) et des élèves.

- un bilan positif dans nos capacités à organiser un approvisionnement local, qui reste une condition ambitieuse mais essentielle de l'ARDAB (voir la restauration collective bio comme un élément structurant de l'agriculture bio locale). De manière générale, les établissements souhaitent reconduire l'opération cette année. D'où l'urgence de solliciter des agriculteurs conventionnels pour passer en bio pour fournir ce nouveau marché qui ne tend qu'à augmenter.

• Quelle commercialisation ?

Sur 20 producteurs, 14 commercialisent leur production en vente directe : marchés de détail, vente à la ferme, systèmes de caissettes... Ce sont essentiellement les éleveurs laitiers qui commercialisent en filière longue (via une coopérative qui valorise le lait en bio).

Le choix de la filière courte s'impose auprès des agriculteurs bios comme une opportunité pour sensibiliser directement le consommateur à l'agriculture biologique. Par ailleurs, c'est une façon de rester maître de son produit de la production jusqu'à la vente.

Enjeux

Forte demande de consommation de bio (+ 9.6 % par an en France) que l'on peut extrapoler au Roannais.

Augmenter la part de l'agriculture biologique en Roannais, l'objectif de 2 % d'agriculture biologique est tout à fait raisonnable.

Changer l'image de ce mode de production : sensibilisation.

Pistes :

Accès de l'ARDAB aux réseaux des comités de développement ; faire de l'agriculture biologique un signe de qualité de plus, au même titre que les AOC ou les produits fermiers.

Transformation et la vente du lait bio qui n'est pas beaucoup valorisé aujourd'hui.

Ateliers de découpe pour la viande bio du Charolais

1.2.6. Offre de produits en circuits courts : existant, besoins, contraintes

Situation

Beaucoup de producteurs, bien répartis géographiquement sur le territoire

On estime qu'il y a 170 producteurs fermiers sur le territoire Roannais (la difficulté du recensement exact provenant essentiellement de ce qu'on met derrière le terme de producteurs fermiers).

Sur le territoire, les «petits» producteurs, transformant 2 000 litres de lait / an, côtoient les «gros» producteurs transformant jusqu'à 300 000 litres de lait / an. Et c'est cette diversité dans les tailles des structures qui permet un maillage cohérent du territoire avec des modes de commercialisation différents.

La production fermière est présente sur presque toutes les communes.

Une production très diversifiée

Il n'y a pas clairement de secteurs géographiques où l'on retrouve plus une production qu'une autre (mis à part les secteurs en AOC Côte Roannaise).

Par contre, même si l'on fait du fromage de partout, il ne sera pas forcément toujours fait avec les mêmes procédés selon que l'on se trouve dans la plaine roannaise ou sur les contreforts des Monts du Beaujolais.

Inventaire des productions présentes sur le Roannais :

Production	Espèces	Produits
Lait	bovins, caprins, ovins	fromage blanc, frais, sec, mi sec, affiné; lait, beurre, crème
Viande	bovins, ovins, porcins, bisons	viande à la découpe, charcuterie, conserves...
Volailles	poulets, dindes, pintades, cailles, oies, chapons, canards, lapins	viande au détail, foie gras, conserves...
Miel		miel, nougat, pain d'épice...
Fruits		jus de fruit, sirop, confitures
Escargots		conserves...

La commercialisation



Elle a lieu directement sur l'exploitation, sur les marchés locaux, lors de tournées, auprès de revendeurs et grossistes, de restaurateurs, en GMS... Dans le Roannais, les clients se déplacent encore volontiers directement sur l'exploitation pour aller acheter leurs produits. Cette activité de vente directe génère un réel lien ville/campagne que ça soit les agriculteurs se déplaçant dans les villes ou les urbains se rendant dans les exploitations. Localement, il existe une association (loi 1901) indépendante regroupant des adhérents situés sur la région roannaise : l'Association des Produits

Fermiers et Vins du Roannais.

La promotion des produits fermiers est faite par l'utilisation du logo spécifique des producteurs roannais et par la participation aux manifestations locales organisées par l'association.

Ces manifestations peuvent prendre plusieurs formes :

Les marchés : ils sont au nombre de trois répartis à Pâques, à l'automne et à Noël. Ces marchés se déroulent sur une journée entière et même deux jours pour Noël et ont lieu dans la rue piétonne de Roanne.

Les participations aux fêtes locales : l'association est fréquemment représentée par ses producteurs au cours d'événements locaux.

Cette année, les producteurs ont participé à la Fête des Fleurs, au Salon de la Gastronomie du Coteau, à la Fête des Associations.

La mise en place d'un jury de dégustation : le but de ce jury est de recueillir un avis comparatif sur les

produits des adhérents et d'assurer un suivi de la qualité.

Il ne constitue, en aucun cas, un concours, mais plutôt une entraide entre producteurs.

Le jury est composé de consommateurs, de restaurateurs, de producteurs fermiers et de techniciens.

Composé ainsi, ce jury nous permet d'avoir des avis gustatifs, techniques et commerciaux très pertinents.

Cette association a pour but de promouvoir les produits fermiers sur le territoire roannais, mais aussi de venir en aide aux nouveaux producteurs.

Son slogan est : «Je produis, je transforme, je vends».

Points faibles

Les difficultés rencontrées sont de deux ordres soit filière (bovins allaitants à la fin des années 1990, viticulture aujourd'hui) soit territorial :

Points forts

La culture du Roannais de vente directe et de ses «produits alimentaires de qualité et de gastronomie» soit une région propice à toutes ces initiatives.

Enjeux :

Questions de main d'œuvre : facteur limitant du développement de ces ateliers

D'après une enquête¹⁶, les exploitants regrettent de ne pas pouvoir compter sur un salarié pour la partie transformation. Une réflexion est à mener en terme ou de groupement d'employeur ou de service de remplacement.

Connaissance du marché : 65% des producteurs font au moins un marché par semaine. C'est un chiffre important mais pour l'instant on connaît mal la structuration de ces marchés. Il serait intéressant de réaliser un observatoire des marchés sur le roannais.

Organisation : pas de lieu de vente commun; deux associations, une départementale, une roannaise.

Abords de ferme et signalisation

Les abords de ferme sont qualifiés de bien à 48%, moyen 35% et mauvais pour 17%.

Pour ce qui est de la **signalisation**, c'est aussi inquiétant surtout quand on a en tête les 96 % qui vendent sur leur ferme. Pour 57 % des exploitations la signalisation est moyenne et pour 29 % mauvaise, très mauvaise ou même inexistante.

Il y a donc un travail à faire sur les abords de ferme et la signalisation.

Importance du chiffre d'affaire représenté par la vente sur la viabilité des exploitations.

Consolidation des exploitations existantes : pas énormément d'installation de nouveaux ateliers, mais on assiste régulièrement à une consolidation des exploitations déjà en production fermière par le biais des sociétés : arrivée d'un nouvel associé, augmentation des quotas, changement de forme sociétaire...

Les manifestations locales d'identifications aux produits locaux que ce soit au niveau Roannais ou local

- **l'atelier de transformation fermière en Roannais**

Initiative locale en faveur du développement des produits fermiers (voir bilan du CDPRA 1^{ère} partie du diagnostic)

¹⁶ Diagnostic de la production fermière dans la Loire Janvier 2007 Chambre d'agriculture 42

L'agriculture en Roannais : récapitulatif

Points faibles

La pression foncière, peu compatible avec les systèmes extensifs du Roannais. Cette pression foncière est vécue plus ou moins fortement en fonction de l'éloignement de Roanne. Les différents projets routiers sur le territoire commencent également à se faire sentir.

Les aléas climatiques, car il y a beaucoup de terrains séchants qui sont très affectés par des épisodes de sécheresse.

Une filière laitière qui interroge les agriculteurs et un manque d'engouement de la part des jeunes pour cette filière : astreinte, question de l'avenir...

Manque de structures sociétares.

Points forts

Territoire bien structuré avec des systèmes en adéquation avec les potentialités naturelles.

Potentiel et habitude de vente directe. Bassin de consommation calqué sur le bassin de production.

Bonne performance technico-économique en système laitier et allaitant.

Beaucoup de travail en équipe (beaucoup de CUMA), solidarité entre agriculteurs.

Territoire structuré par des Comités de Développement Agricole : association d'agriculteurs avec mise à disposition d'un conseiller territorial par la Chambre d'Agriculture et suivi par un élu du Bureau de la Chambre d'Agriculture.

Savoir-faire reconnu, notamment pour les éleveurs allaitants, mais aussi dans les autres systèmes lait de montagne, produits fermiers... Travail sur la mise en place de 2 AOC dont une partie du zonage est sur le Pays Roannais : Viande AOC Bœuf de Charolles, Fromage de chèvre AOC Charolais et il existe déjà l'AOC Côte Roannaise pour le vin.

Sur le secteur : importante structure d'abattage et d'exportation de bovins : SICAREV, mais également d'autres exportateurs.

2. Autres activités : artisanat, commerces, industries.¹⁷

2.1. L'agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire est très présente sur une zone où le textile et la mécanique occupent encore le premier plan.

Les sociétés d'abattage et d'exportation de bétail vivant ont une réelle influence sur l'économie locale, mais ce ne sont pas les seuls industriels agro-alimentaires puisque d'autres acteurs sont implantés (chocolateries, traiteurs...).

Ils regroupent 20 % des industries du Pays Roannais et 11 % des employés.

L'industrie agro-alimentaire se singularise par un fort taux de fusion-acquisition.

En conséquence, de nombreuses sociétés du Pays Roannais voient leurs capitaux aux mains de firmes françaises ou non, implantées nationalement ou internationalement.

171 établissements privés (20 % des entreprises industrielles du Pays Roannais) employant 1 664 salariés (11 % des employés du secteur industriel) sont installés sur l'arrondissement de Roanne.

Les principaux savoir-faire et secteurs d'activités sont les suivants :

- Abattage et exportation de bovins : la SICAREV est le premier exportateur du secteur ayant son siège dans le Pays Roannais.

D'autres importants exportateurs existent également : Roche, Defond Bétail Négoce.

- Exploitation d'eau de source et embouteillage : les eaux de Saint-Alban ou de Sail les-Bains sont

¹⁷ Paragraphe issu de la Charte du Pays de 2003

reconnues pour leurs vertus sanitaires.

- Chocolaterie et autres produits sucrés : une véritable tradition existe localement avec des sociétés comme Révillon Chocolatier, Dessert and co et Délice du Palais SA.
- Charcuterie pâtissière : Valentin Traiteur.
- Traiteurs : Dumoulin, Dansard.
- Charcuterie salaison : Borset, Roche Billard et Blin, Suchel.
- Industrie laitière : UCR, Ferme Collet, Jourcy, Fromagerie d'Urfé.
- Abattoir de volailles – lapins à Saint-Martin-d'Estréaux.

Liste à laquelle il faut ajouter des entreprises qui ont des compétences dans des domaines particuliers : produits diététiques, miel, huiles essentielles, laboratoire d'analyses, laboratoire d'analyses sensorielles.

La gastronomie avec comme fer de lance Troisgros est présente historiquement sur le secteur. Elle exige des produits de très bonne qualité et tire vers le haut tout un pan de l'agriculture roannaise.

Les emplois, services et savoir-faire de l'industrie agro-alimentaire s'insèrent dans un groupe plus vaste de fournisseurs et clients des agriculteurs.

Il s'agit des fournisseurs d'intrants et de matériel agricole (une douzaine de concessionnaires dans le secteur) par exemple.

En effet, un exploitant agricole, c'est 4 à 5 emplois induits.

L'industrie agro-alimentaire est très présente sur une zone où le textile et la mécanique occupent encore le premier plan.

2.2. Un bassin industriel historique

Bassin industriel, le Roannais est caractérisé par la prégnance du secteur secondaire, notamment les filières du textile-habillement ainsi que de la mécanique - armement.

En 1975, plus de 3 200 salariés travaillaient pour Giat à Roanne et le secteur textile représentait près de 15 000 salariés.

Ce véritable «Pays de Cocagne» a été progressivement confronté au ralentissement de la croissance mondiale, à l'émergence de nouveaux concurrents et de nouvelles formes de production.

Les difficultés actuelles que rencontre notre tissu productif sont accentuées par le faible taux de création d'entreprise sur notre territoire par rapport à la région (écart d'un point, de 8,3% à 9,3% en 2000).

2.3. Des secteurs industriels en mutation

Les filières textile et mécanique, nécessitant beaucoup de main d'œuvre, ont en effet été fortement concurrencées par une production de pays à faibles coûts salariaux (Asie du Sud-est pour le textile et plus récemment Pays d'Europe Centrale et Orientale pour la mécanique-armement). 11 000 emplois ont ainsi été perdus par ces deux secteurs d'activité depuis un quart de siècle.

L'investissement, la productivité et la rémunération par salarié, bien qu'en progression, demeurent en deçà de la moyenne régionale, au même titre que le taux d'encadrement technique.

Malgré les difficultés, le secteur privé secondaire est toujours prépondérant dans le tissu productif de notre territoire. Il représente 31,5% des emplois occupés.

Les secteurs du textile (33%), de la mécanique (26%), et de l'agro-alimentaire (7,5%) constituent 2/3 des emplois industriels de l'arrondissement.

Composé essentiellement de petites unités industrielles (75% ont moins de 9 salariés) fortement dépendantes de donneurs d'ordre privés (textile), voire de politiques publiques nationales (GIAT), le tissu économique du Roannais s'est engagé depuis ces deux dernières décennies dans des actions importantes de promotion, de dynamisation et de structuration de ses deux principales filières d'activités.

2.4. Le textile – habillement : Un Système Productif Local

(325 établissements - 6 411 salariés)

Un Système Productif Local se caractérise par la présence de 4 éléments :

- l'existence d'une concentration de PME sur un territoire donné
- l'appartenance des PME à un secteur d'activité spécifique
- l'existence de relations inter-entreprises
- le partage d'une culture commune.

Le Roannais a la particularité de concentrer 59% des entreprises textiles du département ainsi que 50% des salariés.

Il regroupe l'ensemble de la filière du textile-habillement (création, tissage, tricotage, teinture, ennoblement, impression, broderie, sérigraphie, fabrication et maintenance de matériel).

L'excellence roannaise dans le secteur est symbolisée par la présence de marques prestigieuses comme Carré Blanc, Devernois, Deveaux, Descamps – Jalla, Griffon Frères, Lewinger, Pauporté, 70% des pulls made in France sont notamment fabriqués sur le Roannais.

La plus importante action de promotion du secteur est l'organisation depuis 18 ans de la Biennale du textile et de l'habillement, regroupant plus de 300 professionnels. Les chefs d'entreprises à l'origine de cette manifestation veulent renforcer l'image de marque du Roannais et «prendre le temps» de réfléchir collectivement aux évolutions et contraintes de leur secteur.

Autre initiative, impulsée par la puissance publique cette fois, la dynamique MUTEX, à l'origine simple dispositif de formation se déclinant depuis en une association éponyme, un Groupement d'Employeur ainsi qu'un centre de formation et d'expérimentations technologiques (la SARL Garance). L'association regroupe actuellement 50 entreprises de cette filière et concerne plus de 1900 employés. Elle exerce également une activité de veille technologique et commerciale pour l'ensemble de ses membres.

Ce secteur caractérisé traditionnellement par un faible taux d'encadrement joue de plus en plus la carte de la réactivité et de l'innovation.

Le développement volontariste des TIC sur l'agglomération roannaise a permis l'émergence du Centre National du Numérique Textile Habillement (CNNITH).

L'accueil, le développement ou la création de formations d'enseignement supérieur sur l'agglomération contribue également à la mutation et à la valorisation du secteur.

Fortement dépendant de la conjoncture mondiale, ce tissu, pour l'essentiel constitué de PME en position de sous-traitance, risque de souffrir de la disparition de donneurs d'ordre (syndrome «Chacok») et de la poursuite de la délocalisation des activités de production. (L'entreprise de prêt-à-porter féminin basée dans le Var travaillait avec une vingtaine de sous-traitants du bassin roannais, employant quelques 400 salariés. La disparition de Chacok a entraîné le vacillement voire le dépôt de bilan de certaines de ses unités)

2.5. La mécanique–armement

(179 établissements - 5 028 salariés)

L'industrie de la mécanique-armement, deuxième secteur d'activités de notre territoire regroupe différents métiers : chaudronnerie, fonderie, mécano-soudure, tôlerie, traitement de surface, traitement thermique, mécanique de précision.

Elle représente 179 entreprises sur notre territoire et 21% des salariés du département.

Le centre intégrateur de GIAT INDUSTRIES à Roanne ne constitue plus la plus importante unité industrielle de notre bassin d'emploi. Ce changement historique résulte d'une perte continue d'emplois depuis de nombreuses années (réduction de moitié avec le projet «GIAT 2006») lié à des procédures de restructuration. Actuellement, Roanne regroupe l'activité de production des blindés légers et celle des blindés lourds du Groupe. Ces difficultés ont aussi trouvé leurs répercussions chez de nombreux sous-traitants du groupe.

Afin de palier ces pertes «sèches» d'emplois, de nombreuses initiatives ont vu le jour.

La Sofred a été mandatée afin de mener une action de revitalisation avec l'objectif de créer 800 emplois, de 2003 à 2006.

Des actions innovantes ont été menées dans le secteur en privilégiant les stratégies d'essaimage avec la création et le développement de GICAR S.A. (construction d'engins de lutte contre les incendies) et de SYEGON (Système de gonflage et dégonflage des pneus en roulant) ainsi que les actions de coopération inter-entreprises.

Mécanergie, groupement de 7 entreprises sous-traitantes complémentaires (mécanique, usinage, engrenages et tôleries), est, à ce titre, une initiative que la DATAR qualifie d'exemplaire. Elle a pour objectif d'asseoir sa position vis-à-vis de donneurs d'ordre et de mutualiser certaines fonctions (commerciales, de production, de Recherche et Développement, ...).

Outre GIAT INDUSTRIES, le Roannais accueille quelques grands noms du secteur comme les leaders mondiaux des lames de scie (DEMURGER) et des grues de construction (POTAIN) ainsi que le spécialiste de la fabrication d'autoclaves de stérilisation pour les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques (BARRIQUAND).

2.6. Les services : un secteur en croissance modérée

Ce secteur représente plus de 13% de l'ensemble des emplois occupés sur le Pays Roannais.

On distingue communément les services aux entreprises et les services aux particuliers

⇒ Les services aux entreprises

Les services aux entreprises recouvrent 5 champs d'activités : les activités financières, le conseil et l'assistance, les services opérationnels, la recherche et le développement ainsi que les postes et télécommunications.

On recense au premier janvier 2002 plus de 2900 établissements, dont 95 % de moins de 10 salariés.

Depuis 1993, ce secteur a enregistré une augmentation de près de 10 % du nombre de ces établissements.

Les services aux entreprises ont contribué ces dernières années à une partie importante des créations d'emplois (855 emplois depuis 1993). En 1999, il représente environ 4300 emplois.

⇒ Les services aux particuliers

Les services aux particuliers recouvrent les services collectifs, l'action sociale, le domaine de la santé ainsi que des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie, l'immobilier ...

On recense, au premier janvier 2002, 747 établissements, dont 89 % de moins de 10 salariés.

Depuis 1993, ce secteur a enregistré une augmentation de plus de 32 % du nombre de ces établissements.

Il représente plus de 3400 emplois en 1999 dont plus de 63 % sont occupés par des femmes.

2.7. Vers une tertiarisation de notre tissu productif

Le phénomène de tertiarisation de l'économie est à l'œuvre sur notre bassin d'emploi.

Les services constituent en effet une part croissante de notre offre d'emplois et seront à l'avenir essentiels pour accompagner la mutation du tissu économique

Ils ne représentent néanmoins pas, pour l'instant en tout cas, une alternative valable et crédible aux nombreuses pertes d'emplois enregistrées dans le secteur secondaire.

2.8. Un tissu commercial dense

Le tissu commercial du Roannais participe de façon quotidienne à l'animation économique et à l'équilibre territorial du territoire. La densité commerciale globale (toutes formes de commerces confondus) est en 1999 de 1.689 m² pour 1.000 habitants (contre 1.469 pour Rhône-Alpes).

Les deux pôles urbains de Roanne et Mably constituent les pôles moteurs de l'offre commerciale sur le territoire.

Les pôles secondaires se retrouvent sur l'agglomération roannaise (Riorges, Le Coteau) ou à proximité

immédiate (Perreux) ainsi que sur Charlieu.

Le Grand Roanne concentre à lui seul 80 % des établissements du territoire.

Les pôles relais assurent la couverture globale du territoire et sont présents sur les communes de St-Just en Chevalet, St-Germain-Laval, Balbigny, Renaison, La Pacaudière, Saint-Symphorien de Lay, et Belmont.

En septembre 2002, on dénombre 2266 entreprises commerciales sur l'arrondissement de Roanne. Ces entreprises emploient 5.936 personnes, dont près de 67 % dans le Grand Roanne.

Les commerces alimentaires représentent 23 % de l'offre commerciale.

Le Roannais, fer de lance de l'industrie textile au plan national, dispose de plus de 250 commerces d'équipements de la personne et de plusieurs magasins d'usine.

On recense également la présence de 2 hypermarchés, 24 supermarchés, 3 centres commerciaux et 2 halles alimentaires (halle Diderot à Roanne et halle de Renaison).

Le tissu commercial du Roannais regroupe 15 unions commerciales et artisanales.

3. Formation emploi

Sur l'ensemble du Roannais, on recense une majorité de personnes ayant un niveau de formation CAP/BEP (26,6%), devant les «sans diplômés» (22,5%) Les diplômés supérieurs (au moins «bac + 2») représentent 11,3% des habitants du Roannais.

Par rapport au précédent recensement (1990) et conformément à la tendance nationale, on constate une nette diminution de la proportion des «sans diplômés» (- 27,3%), ainsi qu'une forte augmentation de la proportion des niveaux «bac + 2» (66,5%) et «supérieurs» (69,4%).

On remarque la concentration d'une population qualifiée sur la première et deuxième couronne de l'agglomération roannaise ainsi que la prégnance d'une population peu diplômée aux marges du Roannais et notamment sur la frange Ouest de son territoire.

3.1. Secteurs en tension¹⁸

Le Roannais est un des bassins de Rhône-Alpes qui présente le moins de difficultés de recrutement, probablement en raison du faible nombre de recrutements (inférieurs à la tendance nationale).

D'après la Direction régionale du travail, il n'y a globalement pas de tension offre/demande sur le bassin d'emploi Loire Nord en décembre 2005¹⁹ : statistiquement la demande d'emploi est telle que les offres devraient être pourvues facilement.

A un niveau plus fin cependant, certains domaines de métiers ou métiers présentent des risques de tension.: BTP, la filière bois et ameublement, les métiers de bouche Les bouchers-charcutiers (préparateurs) et les boulangers-pâtisseries (préparateurs) sont les plus concernés.

Les autres domaines de métiers sont globalement en excès de demande. On peut néanmoins signaler quelques métiers qui présentent des indices de tension, sur des volumes significatifs : les chaudronniers-tôliers et les soudeurs (non qualifiés et qualifiés); les ouvriers qualifiés de l'industrie agroalimentaire.

Il faut rappeler que l'indice de tension reflète uniquement des réalités quantitatives : des difficultés de recrutement peuvent exister sur des métiers non cités ci-dessus. Les causes sont alors à rechercher au-delà d'un manque de demande d'emploi (ex : écart entre compétences demandées et compétences offertes, conditions d'emploi difficiles, ...).

¹⁸ données issues du diagnostic CTEF novembre 2006

¹⁹ Le rapport offres enregistrées/demandes enregistrées sur un an, et le rapport offres en fin de période/demandes en fin de période n'indiquent aucune tension.

Sur le Roannais, le PRAO²⁰ signale ainsi en 2004 l'existence de tensions potentielles dans les industries de procédés (agroalimentaire, plasturgie) et dans le transport-logistique, alors que l'indice de chômage dans ces deux domaines de métiers est élevé (12,3 % et 13,4 %).

Tableau récapitulatif des domaines de métiers en tension

Taux de chômage	Domaines de métiers en tension (DRTEFP 2006, PRAO)
Faible (tension par manque de demande d'emploi notamment)	? Bâtiments travaux publics ? Bois ameublement ? Métiers de bouche
Elevé (la demande existe mais ne rencontre pas l'offre : raisons à déterminer)	? Industries de procédés (agroalimentaire...) ? Transport-logistique

3.2. L'offre d'enseignement et de formation agricole

	Établissements et formations proposées
Enseignement technique et professionnel	Lycée privé de Ressins et public de Chervé
Enseignement supérieur	une quinzaine de BTS existent dans les établissements du secondaire. une option production animale est possible
Formation continue	Le CFPPA, situé à proximité du Lycée Agricole de Roanne-Chervé, dispense des formations pour adultes de niveau BEP à BTS dans plusieurs filières : agricole, agro-alimentaire, aménagement, forestière et services. Le Centre de Formation des Produits Laitiers, créé à Roanne en 1998 en partenariat avec le Centre de documentation et d'informations laitières et la Fédération nationale des détaillants en produits laitiers, dispense des formations de vendeur/vendeuse en crèmerie-fromagerie et de détaillants en produits laitiers.

3.3. Enseignement secondaire

Le Roannais dispose d'une vingtaine de collèges et lycées d'enseignement général et technologique : Roanne, Le Coteau, Mably, Riorges, La Pacaudière, Charlieu, Régnny, Renaison, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval et Balbigny.

Les lycées d'enseignement général, au nombre de 7, sont plus particulièrement situés sur les pôles urbains de notre territoire (communes de Roanne et Charlieu).

Les lycées d'enseignement professionnels et/ou agricoles sont localisés sur les communes de Roanne, Le Coteau, Perreux, Nandax, Charlieu et Néronde.

²⁰ PRAO : Pôle Rhône-Alpes de l'Orientalion

3.4. L'enseignement technique et professionnel

Il regroupe une quinzaine d'établissements sur le territoire, préparant à des baccalauréats professionnels dans les spécialités suivantes: textile et productique textile, mécanique, métallurgie, conception de produits industriels, tertiaire administratif (secrétariat-bureautique-comptabilité), métiers de l'eau, production animale et agricole.

On peut également citer la présence du Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Roannais à Mably qui dispense des formations dans les secteurs de l'alimentation, la restauration, la coiffure, la vente, l'automobile et la chaudronnerie.

3.5. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur s'est développé depuis les dix dernières années sur le Roannais avec les formations délocalisées des Universités de Saint-Étienne – Jean Monnet, Claude Bernard – Lyon I et Lumière – Lyon II.

Le Pôle universitaire roannais compte aujourd'hui deux DEUG, un IUT avec quatre départements, six licences professionnelles, deux spécialités d'écoles d'ingénieurs, deux DESS au sein de l'IUP management et deux formations post-ingénieur.

Hormis l'université, l'enseignement supérieur est également représenté par une quinzaine de BTS dans les établissements du secondaire.

Différentes options sont possibles, du secrétariat aux métiers de l'eau, de la production animale à la gestion des PME-PMI.

La présence de l'Institut de Soins Infirmiers, rattaché au Centre Hospitalier de Roanne, permet la préparation du Diplôme professionnel d'Aide-Soignant et du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

3.6. L'offre de formation continue

Le Roannais compte plusieurs centres de formation continue dont l'AFPI, le CERFOP, le GRETA, l'ECIT, l'AFPA, l'IUMR et le CFPL.

L'AFPI est une association émanant des employeurs du bassin roannais : représentants de la CCI du Roannais, de l'Union Patronale du Roannais et des Syndicats Professionnels. Cet organisme dispense des formations en textile, en mécanique et dans de nombreux domaines de la vie de l'entreprise: commercial, gestion, qualité, informatique, gestion de production...

Le CERFOP est un organisme de formation créé par la Mairie de Roanne pour assurer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés par alternance en informatique, bureautique, secrétariat, vente et métiers de l'eau.

Le GRETA de Roanne propose des cours de remise à niveau (du primaire au bac + 2) et des formations dans les métiers du textile, de l'automobile, des automatismes, de la chaudronnerie, du second œuvre, du sanitaire et social...

L'ECIT est un Groupement d'Intérêt Économique constitué par IDE formation et GIAT Industries. Il assure une offre de formation complète dans les métiers de la métallurgie.

L'AFPA de Roanne dispense des formations qualifiantes pour adultes en électricité, électronique, électrotechnique, maintenance industrielle, automatisme, comptabilité, textile habillement, gestion des ressources humaines.

L'Institut Universitaire des Métiers de Roanne, mis en place à l'IUT avec le soutien de la Chambre des Métiers de Roanne forme notamment des collaborateurs (souvent conjoints) de chef d'entreprise artisanale à la gestion et à la commercialisation.

Le Centre de Formation des Produits Laitiers, créé à Roanne en 1998 en partenariat avec le Centre de documentation et d'informations laitières et la Fédération nationale des détaillants en produits laitiers, dispense des formations de vendeur/vendeuse en crèmerie-fromagerie et de détaillants en produits laitiers.

Dans le champ de l'emploi et de la formation, outre les institutionnels présents dans le secteur (DDTEFP, ANPE, CIO et également Chambres Consulaires) on recense également la Maison de

l'Information et de la Formation du Roannais, la Mission Locale, le Bureau d'Information Jeunesse, le Centre d'Information Féminin ainsi qu'une dizaine d'agences d'intérim et un groupement d'employeurs. Un certain nombre d'association, en relation avec la cellule RMI du Conseil Général, interviennent dans le domaine de l'insertion (CAP Emploi insertion, Ajire, Envie Loire, Rives Loire, Visa Emploi, ...).

4. Offre de Services

La nature et la localisation des équipements et services à la population déterminent l'organisation de la vie quotidienne. Leur présence est fortement liée aux dynamiques socio-économiques du territoire : population, emploi, enclavement mais aussi dynamique associative et politiques publiques et intercommunales. L'ouverture de l'A89 devrait avoir des incidences sur la répartition des activités et des populations. Il est essentiel de prendre en compte ce paramètre pour que les territoires qui ne sont pas directement concernés par cet aménagement puissent organiser une offre de services suffisante et nécessaire à leur attractivité.

En Roannais, l'offre de services aux particuliers est globalement satisfaisante. En effet, il existe de nombreuses associations qui œuvrent pour une meilleure qualité de vie sur le territoire.

Le poids économique et social des services aux personnes, que se soit en direction des jeunes (garde d'enfants, accueil périscolaire, soutien scolaire, animations ...) ou des moins jeunes (structures d'accueil, portage de repas, téléalarme, aide ménagère, bricolage ...), donne à ces activités une valeur particulière.

En plus de l'évident intérêt en termes de création d'emplois, ils répondent à des besoins exprimés qu'il est nécessaire d'anticiper pour les adapter au mieux au territoire.

4.1. L'accueil

L'accueil de la petite enfance :

Depuis quelques années les communes et les EPCI ont le souci de répondre aux besoins liés au public jeune. Ces politiques sont principalement tournées vers la problématique de l'accueil de la petite enfance. Ainsi, les problèmes de garde sont pour partie pris en compte par la mise en place de crèche, halte garderie ou relais assistante maternelle. Des disparités territoriales sont néanmoins présentes. On peut noter que les modes de garde collectifs étaient jusqu'alors très peu présents en milieu rural et se situaient logiquement sur les pôles urbains. Depuis 2 ans (2005), les communautés de communes de Belmont de la Loire, du Pays de Charlieu et la CoPLER ont complété leur offre de services dans le domaine de la garde d'enfants en mettant en place des structures d'accueil collectif.

Les parents des communes rurales font toujours appel aux assistantes maternelles. Le mode de garde itinérants pourrait lui aussi trouver toute sa place pour les territoires les moins desservis.

L'accueil périscolaire

Les enfants scolarisés ont eux aussi des besoins spécifiques pour ce qui est de l'accueil périscolaire. Pour les communes, répondre à ces besoins est bien souvent, en plus de répondre à une demande de la population, un enjeu d'aménagement du territoire important. En effet, ce type de service peut aider à conserver les effectifs scolaires nécessaires à l'existence d'une classe voir d'une école.

Les communes ou intercommunalités s'organisent pour répondre à ces besoins. La mise en œuvre de CTL²¹ ou CEL²² a initiée des réflexions autour des services de garde dans les temps périscolaires.

²¹ Contrat temps libre

²² Contrat enfance et loisirs

Depuis, des liens se sont développés avec des modes de gardes existants. Des CLSH²³ ont été créés à cet occasion (communauté de communes de la Côte Roannaise, communauté de communes de l'Ouest Roannais, communauté de communes de Belmont de la Loire par exemple). L'accueil périscolaire est encore insuffisant sur le territoire et notamment dans les communes rurales. Le coût de ces équipements en est bien souvent la cause. Des solutions sont à rechercher dans la mutualisation des services et des lieux d'accueil. Ceci laissant aussi entendre la nécessité de réfléchir à la valeur et l'ambition éducative qui peut être développée (soutien scolaire par exemple) et par là, à la formation des intervenants.

Les adolescents et les jeunes

Les EPCI ou les communes organisent des animations pour le compte des adolescents et des jeunes. Des expériences réussies existent sur le territoire (le Pays de la Pacaudière, Pays de Charlieu ...) mettant en place notamment des activités itinérantes. Un bon partage de cette information est nécessaire. Néanmoins, un manque de structure d'accueil, de proposition d'activités, quelque fois une mauvaise organisation des horaires d'ouverture est à signaler.

4.2. Des besoins croissants pour les personnes âgées :

Le Pays «le Roannais en Rhône-Alpes» est globalement bien desservi par les services aux personnes âgées. Ainsi, on peut compter :

Cinq associations intervenant sur le thème de l'aide à domicile (Arcadia, ADMR, AFR, association générale des familles de Roanne, ADAFAD),

Deux unités de soin hospitalier (hôpital local de Charlieu et hôpital de Bonvert) pour une capacité totale de plus de 210 lits,

Plus de 30 maisons de retraites, médicalisées ou non, (représentant approximativement 2120 lits) et 24 foyers résidences ou «foyers logement» (pour une capacité totale proche des 700 appartements).

Néanmoins, des efforts sont à réaliser dans ce domaine que ce soit au niveau de la communication, de la coordination (il faut souligner la mise en place du réseau gérontologique des coteaux roannais). Les services de maintien à domicile auxquels peuvent prétendre les personnes tardent à s'adapter aux besoins des territoires. Ainsi, des communes sont encore très éloignées des services proposés même si elles n'en sont pas exclues.

Une difficulté d'accessibilité pour certaines communes

Par ailleurs, avec l'allongement de la durée de vie et compte tenu des tendances laissant entrevoir une part de plus en plus importante des + de 60 ans sur le Roannais, les intervenants gérontologiques ont à gérer des situations de plus en plus complexes notamment sur le plan psychologique. Les structures d'accueil suivent difficilement ces évolutions et un besoin de lits médicalisés va se faire sentir prochainement.

Des demandes persistantes sont à prendre en compte concernant l'animation sociale en faveur des personnes retraitées. Enfin, en filigrane, la question récurrente de la mobilité des personnes doit être prise en compte que ce soit pour aider le maintien à domicile (réalisation des courses de tous les jours...) ou pour accéder à une vie sociale, culturelle ou sportive adaptée.

²³ Centre de Loisirs sans Hébergement

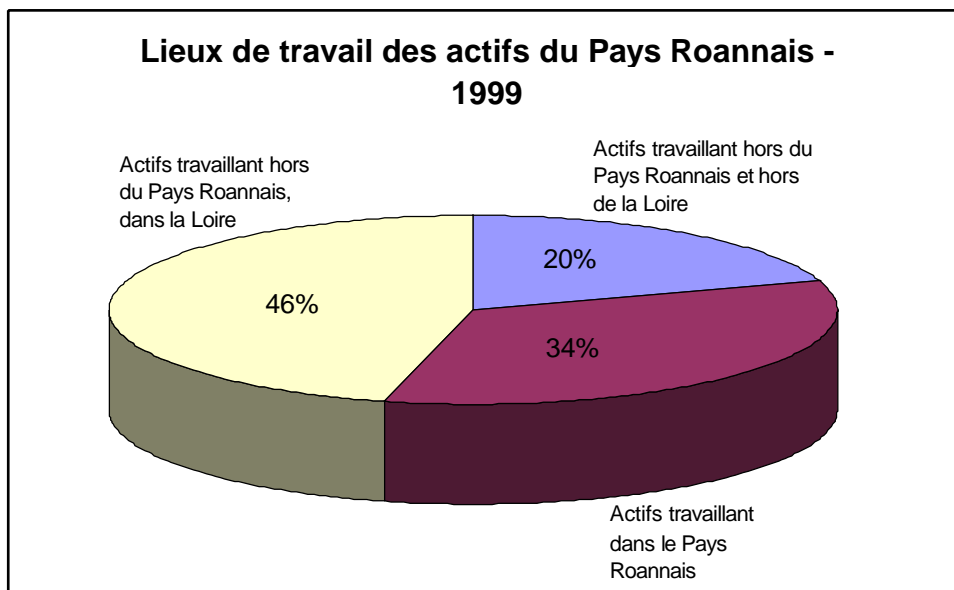
IV. Volet «cadre de vie», espaces résidentiels et récréatifs :

1. Usage résidentiel du territoire

1.1. Les déplacements

Plus d'1/3 des actifs du Pays Roannais travaillent et résident sur le territoire

En termes de déplacements domicile-travail, le recensement de 1999 nous précise que les actifs résidant dans le Roannais travaillent pour 34% sur le Pays, pour 46% hors du Pays mais dans le département de la Loire et pour les 20% restant hors du département (en augmentation de 27,7% depuis 1990).



1.2. Un gain de logements et un «désir» de campagne

On recense sur notre territoire en 1999 la présence de 75 288 logements, soit une augmentation de 0,9% depuis 1990.

Répartition des logements en 1999

La période censitaire 90-99 est caractérisée par un gain global de logements sur notre territoire, essentiellement dû à l'augmentation du nombre de résidences principales (+4,5%) et de résidences secondaires (+3,7%).

Répartition de la population par Classes d'âge en % en 1999	1999	%	Évolution 1990-1999 en %
ENSEMBLE	75 288	100	0.9%
Résidences principales	63 849	84.8%	4.5%
Résidences secondaires	5 122	6.8%	3.7%
Logements occasionnels	635	0.8%	- 50.2%
Logements vacants	5 682	7.5%	- 22.3%

85% des logements présents sur le territoire sont des résidences principales contre 6,8% de résidences secondaires.

Le taux de logements vacants s'élève à 7,5% en 1999. Il a diminué de 22,3% depuis 1990, signe d'une pression accrue sur le marché de l'ancien, au détriment notamment de la construction de logements neufs sur le territoire.

Cette baisse traduit également la multiplication des familles monoparentales et l'importance des phénomènes de décohabitation sur un territoire en déprise démographique. Le marché locatif est relativement bien doté en petits appartements (T1-T2) mais manque cruellement d'appartements plus importants ainsi que de maisons individuelles.

Le marché de l'ancien est orienté principalement vers l'achat de maisons individuelles à usage d'habitation principale. Les logements sociaux sont majoritairement présents dans les quartiers sensibles de la ville-centre.

Ce sont les espaces péri-urbains, proches de l'agglomération roannaise (communauté de communes de Perreux, de la Côte roannaise et de l'Ouest roannais) qui ont enregistré les plus forts taux de croissance de logements (entre 10 et 13%).

Le succès de ce que la DATAR appelle dans son étude prospective «Etude prospective intitulée «Quelle France rurale pour 2020 ?». Présentée lors du CIADT du 03/09/03 le rural périurbain à fonction résidentielle dominante» réside dans le souhait d'une large partie de la population d'habiter dans des logements individuels.

Répartition selon le type de logement en 1999	1999	%	Évolution 1990-1999 en %
Logements individuels	48 979	65.1%	3.6%
Logements dans un immeuble collectif	26 309	34.9%	- 3.7%

Ainsi sur notre territoire, lors du dernier recensement de la population, la proportion de logements individuels a augmenté de 3,6% pour représenter 65,1% de la totalité des logements, au détriment de la proportion des logements en immeuble collectif. Plusieurs projets de constructions d'immeubles collectifs ont d'ailleurs été abandonnés. La présence de programmes en matière d'habitat et d'outils d'observations montre l'intérêt accordé à ces questions par les élus locaux.

On recense ainsi la présence d'observatoires de l'habitat, de Programme Locaux de l'Habitat et d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur notre territoire.

La répartition des résidences principales et secondaires traduit souvent «l'usage» d'un territoire.

La frange ouest du Pays, à la marge des principales activités économiques du territoire est caractérisée par un taux de résidences secondaires conséquent (20,5% pour Urfé, 18,5% pour Vals d'Aix et Isable) au même titre que Belmont (25%), plus au Nord.

La vocation touristique de ces territoires risque d'aboutir à une concurrence entre leur fonction

résidentielle secondaire et une offre locative de séjours.

2. Usages récréatifs, paysages

2.1. Tourisme²⁴

Potentiel significatif

Les clientèles naturelles du Roannais sont les clientèles de proximité, excursionnistes à la journée, les clientèles de passage et d'affaire.

La proximité d'une zone de chalandise de 4 millions de consommateurs (Lyon, Clermont, St Etienne, Vichy), l'arrivée de l'A89 et la demande de courts séjours, malgré un marché concurrentiel fort, offre à la région une opportunité exceptionnelle.

Mais l'utilisation de l'espace pour des usages récréatifs est loin d'être négligeable, notamment pour les habitants de Roanne dont c'est l'usage de fréquenter assidument la forêt de Lespinasse, le site des barrages à Renaison, l'arboretum des Grands Murcins, et plus généralement l'ensemble des sentiers balisés qu'offrent les paysages de moyenne montagne.

Une offre riche et variée

(Voir carte Route de Découverte annexe carte page 22)

Bien que l'on déplore souvent l'absence d'axe fort ou de site d'envergure, il existe un nombre significatif de thématiques porteuses et de paysages diversifiés (fluvial, villages et patrimoine historiques de qualité, gastronomie, textile, produits du terroir, moyenne montagne ...).

Suite à une étude marketing en 2000, ce constat a amené le Comité Régional du Tourisme à sélectionner le Roannais comme destination attractive sur la thématique «Campagne et Terroir»).

Points forts

Qualitativement, l'offre de loisirs présente une variété de thèmes en phase avec les aspirations actuelles
4 musées de qualité reconnue: Joseph Déchelette à Roanne, Alice Taverne à Ambierle, Soierie/hospitalier à Charlieu, Tissage à Bussières.

Des sites remarquables : Château de la Roche (bord de Loire), panoramas du Pêt d'Âne, des Cornes d'Urfé...

Des villages historiques qui méritent le détour : St Haon le Châtel, Le Crozet, Ambierle, St Jean St Maurice engagés dans la démarche «Villages de caractère» initiée par le Département.

Un patrimoine d'envergure moyenne mais de qualité et varié : Abbayes, églises romanes, châteaux visitables, archéologie...

Des loisirs sport et nature bien représentés : canal de Roanne à Digoin, randonnées pédestres, équestres. VTT, vol à voile, Arboretum des grands Murcins, Forêt départementale de Lespinasse...

Points faibles

Barrage de Villerest : problème de marnage et d'eutrophisation qui n'autorise par pour l'instant un site balnéaire d'envergure et permanent.

Un patrimoine important mais quelquefois non protégé ou non mis en valeur. (problème d'ouverture)

Destination non encore reconnue spontanément : restent de gros efforts de communication

De nombreuses manifestations mais insuffisamment diffusées et répertoriées

²⁴ éléments issus de la charte du Pays 2003

Fréquentation moyenne (source spot 42) : 7 sites à plus de 10 000 visiteurs l'année :

Sites et monuments	43 350
Abbaye Charlieu	13 500
Couvent des Cordeliers St Nizier	8 200
Abbaye de la Bénisson Dieu	8 400
Château de St Marcel de Félines	1 250
Château de la Roche	12 000

Activité et loisirs	45 000
Arboretum des Grands Murcins	17 000
Parc des canaux Briennon	12 000
Petit Train Commelle Vernay	11 000
Bisons St Rirand	5 000

Musées	57 840
Musée Alice Taverne d'Ambierle	6 700
Musée du tissage Bussières	3 600
Musée la soierie Charlieu	11 500
Musée hospitalier Charlieu	4 000
Musée Déchelette Roanne	16 000
Maison du terroir St André d'Apchon	6 000
Automusée St Germain Laval	8 500
Musée de l'heure et du feu Villerest	1 450

TOTAL	146 190
-------	---------

Le tourisme en Roannais est un potentiel réel. Sa fréquentation encore modeste ainsi que ses tarifs raisonnables en font un argument concurrentiel positif.

La stratégie consiste à mieux faire connaître le territoire avec un chargé de promotion touristique recruté avec l'aide du contrat de Pays.

L'enjeu au niveau de l'offre consiste à renforcer l'offre de loisirs sur le positionnement 'Nature et Terroir », ainsi que sa lisibilité.

Agri-tourisme

Principal acteur de l'agritourisme, l'ADTR (l'Association Départementale du Tourisme Rural) est le relais départemental des réseaux «Gîtes de France» et «Bienvenue à la ferme».

Créée en 1970, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de la Loire et des premiers agriculteurs soucieux de développer le tourisme vert, l'ADTR compte, sur le Roannais, des formules d'accueil sous les marques «Gîtes de France» et «Bienvenue à Ferme» réparties comme suit sur le territoire du Pays Roannais

- 17 gîtes ruraux
- 9 chambres d'hôtes
- 2 campings
- 5 fermes pédagogiques
- 1 ferme découverte
- 1 ferme auberge

Ces formules sont gérées par des ruraux et des agriculteurs et bénéficient du label «Gîtes de France» ou «Bienvenue à la Ferme».

Données globales incluant les non agriculteurs :

- 2 campings
- 8 gîtes de groupe
- 1 gîte d'enfants
- 90 gîtes ruraux
- 35 chambre d'hôtes

L'ADTR constate une forte demande de diversification tourisme chez les agriculteurs, et ce depuis 3/4 ans environ, et la mise en place d'un projet départemental de développement du tourisme à la ferme. Ce travail place aujourd'hui la Loire en tête des départements pour la représentation des agriculteurs dans le tourisme rural (près de 40% contre une moyenne nationale de 15% environ). Cette demande est particulièrement forte sur le Roannais où les agriculteurs étaient plutôt sous-représentés par rapport au reste du département sur ces activités de tourisme à la ferme. Les

demandes actuelles émanent d'ailleurs régulièrement de "jeunes" agriculteurs et d'exploitations "viande", public qui ne se manifestait pas il y a quelques années.

Il y a une place sur le tourisme rural à occuper dans la région roannaise.

La tendance actuelle est le maintien à un haut niveau des demandes de projets de gîtes ruraux à la ferme, plutôt une baisse des demandes pour les projets de chambres d'hôtes, une forte demande pour les fermes pédagogiques, les locations de salle à la ferme et les fermes auberges, activités assez peu représentées dans le Roannais par rapport au reste du département, et qui pourtant ont toute leur place compte tenu de l'importante population présente sur la zone.

Points faibles

Le déplacement des scolaires vers les fermes pédagogiques : le coût du transport est plus important que le coût de la visite elle-même, ce qui pénalise fortement le développement de cette activité très instructive des jeunes enfants.

Le Label « Accueil paysan » faiblement représenté en Roannais (intérêt de proposer différentes gammes)

Points forts

Le label gîte de France et sa bonne image auprès du public touristique

Enjeux :

Rendre plus incitatif l'activité ferme pédagogique par une prise en compte du coût du transport

Développer toutes les formes originales d'agritourisme couplant hébergement, activités, etc.

2.2. Les paysages

C'est un point fort reconnu de l'attractivité touristique et résidentielle du Roannais.

De nombreux paysages en balcons du fait de la géographie, montagnes qui entourent la plaine, ainsi que les gorges de la Loire offrent de nombreux panoramas, et surtout une grande variété d'ambiances (bocage charolais, montagnes sur les Monts du Forez, collines de Monts du Lyonnais, plaines ou gorges en bords de Loire, forêt du Pays de Belmont...)

Il y a hélas un fort risque d'enfrichement et de fermeture des paysages notamment des zones ouest. C'est pour cette raison qu'avait été créée l'action du contrat de Pays «lutter contre la friche par les ovins» qui permet d'inciter les éleveurs, ayant par ailleurs une garantie de rentabilité d'installer des animaux dont le but est la lutte contre la friche.

Une charte paysagère est en cours sur le Pays, et une charte locale vient d'être terminée sur la Communauté de Commune de Balbigny qui donne une large place à l'aspect qualité de vie conféré par la préservation des paysages. Ces études permettront d'affiner les enjeux liés au paysages.

2.3. Le positionnement «nature, campagne et terroir» du tourisme roannais

Ce sont ces paysages, les productions et le patrimoine qui permettent le positionnement «nature» du tourisme roannais comme "décors" et qui permet la pratique des loisirs directement liés :

? 2500 km de sentiers balisés : réflexion en cours pour faire de cet atout une véritable offre attractive : une étude va d'ailleurs démarrer pour faire de cette offre une véritable attractivité pour le Roannais; le lien au terroir et produits agri-ruraux sera probablement central.

? Deux sites de loisirs: Parc –aventure de Bécajat et Parc des Canaux à Briennon

? Un circuit routier balisé de 400 km mettant en avant la qualité des paysages traversés. (**Route de découverte voir carte page 22**)

? Des sports aériens du fait des caractéristiques de relief et d'occupations urbaine (aide du contrat de pays d'une activité d'aile volante pour l'acquisition d'un treuil permettant l'envol des planeurs

sans bruit et à un moindre coût)

Le positionnement affirmé est clairement lié à l'utilisation de l'espace, à savoir un positionnement campagne et terroir, et nature. Le Roannais a été reconnu comme région attractive sur ce positionnement par une étude du CRT en 2003, et la stratégie établie par le pôle de promotion touristique l'a confirmé en 2006. Le slogan choisi pour le plan marketing est d'ailleurs «Le Roannais, tous vos goûts sont dans sa nature»

2.4. Notion de terroir

Avec un paysage de bocage en lien avec la démarche AOC, c'est l'identité du terroir qui est mise en avant, à la croisée des paysages marqués par l'activité humaine et de la gastronomie locale. La démarche AOC Bœuf de Charolles soutenue pas le contrat est une mise en valeur d'une caractéristique identitaire du Pays. Les mêmes remarques sont valables pour l'AOC Côte roannaise et le projet d'AOC fromage Charolais.

Les éléments suivants alimentent les caractéristiques de terroir identifié du Roannais :

? La tradition gastronomique et culinaire du Roannais avec son industrie agroalimentaire et ses restaurants haut de gamme (Troisgros bien sûr mais aussi le très bon rapport qualité prix de la restauration en Roannais, reconnue et mise en avant par le tourisme) De nombreux producteurs fermiers livrent le foie gras, les fromages blancs aux restaurants locaux haut de gamme)

? Des artisans sont également détenteurs et ambassadeurs de cette gastronomie locale

? Pralus avec la Praluline et les chocolats

? De nombreuses manifestations liées au terroir et à la gastronomie traditionnelle, fortement relayées par les agriculteurs

? Une architecture particulière (grand couverts, fermes du lyonnais, petit patrimoine rural, patrimoine industriel...) voir charte paysagère en cours.

Le terroir roannais a été également mis en avant dans le cadre de l'étude ORC qui propose un travail spécifique de repérage et de valorisation de produits du terroir en association avec la démarche Roannais Tout Sourire.

ENJEUX

travail à approfondir pour définir mieux afin de valoriser les éléments du terroir Roannais

V. Volet environnement²⁵

Le Pays du Roannais présente des milieux d'une grande richesse écologique. Certains ne doivent leur fragile existence qu'à des conditions de milieu très particulières (tourbières par exemple). Mais ces milieux et espèces, aussi rares ou emblématiques qu'ils soient, ne doivent pas faire oublier l'important patrimoine que constitue "la nature ordinaire", entretenue depuis des siècles par l'agriculture. La disparition des activités agricoles sur certains secteurs conduit à l'appauvrissement de la biodiversité et à la banalisation des milieux.

Dans certains secteurs, la pression urbaine se fait de plus en plus sentir, remettant en cause la pérennité de l'activité agricole et l'existence de milieux naturels parfois patrimoniaux. Le territoire fait de plus l'objet de plusieurs projets routiers risquant d'affecter irréversiblement la biodiversité.

La préservation du patrimoine naturel passe par le maintien sur le territoire d'une agriculture diversifiée, respectueuse des équilibres biologiques et sobres dans son utilisation des ressources naturelles.

1. Inventaires, gestion et protection des espaces et espèces remarquables

Les données ayant permis la réalisation des cartes suivantes ont été en partie récupérées auprès de la DIREN Rhône-Alpes. (voir annexes carte pages 23 -24)

1.1. Inventaires

Les inventaires visent à connaître les richesses écologiques du département mais ne présentent pas de valeur réglementaire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), permettant de connaître les espaces présentant une richesse des écosystèmes et/ou des espèces rares et **menacées**, a été réalisé dans la Loire en 1991. Sa révision est en cours d'achèvement. Les ZNIEFF 1, au nombre de 66, correspondent à des surfaces limitées présentant un intérêt biologique. Elles couvrent 7400 ha soit 4% de la surface totale du Pays. Les 10 ZNIEFF 2 occupent 23% de la surface totale, avec 42300 ha. Elles représentent de grands ensembles naturels riches, avec un potentiel de biodiversité important.

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), publiées en 1994, correspondent à une directive européenne de 1979. Elles visent la protection des habitats des oiseaux rares et menacés. Le Pays du Roannais est couvert sur 9% du territoire par la ZICO Plaine du Forez.

Un inventaire des tourbières de Rhône-Alpes a été réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CREN) en 1999. Les tourbières ont été identifiées, décrites et cartographiées afin qu'elles soient mieux prises en compte par les acteurs locaux. 15 tourbières ont été identifiées sur le territoire du Pays.

D'autres inventaires ont été réalisés sur le territoire comme l'inventaire des zones humides sur le bassin versant du Sornin, effectué dans le cadre du Contrat de Rivières Sornin, et l'inventaire des mares sur les communes de Cordelle, La Pacaudière, Villemontais, Montagny, Pradines, Balbigny, Saint Marcel de Félines, Néronde, Bussières, Sainte Colombe sur Gand et Violay, réalisé par la FRAPNA Loire.

²⁵ § issu de la contribution FRAPNA

1.2. Engagements internationaux

Le réseau européen Natura 2000 vise à maintenir la diversité biologique (habitats et espèces) en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent. Il est constitué à la fois des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), définis par la directive habitat de 1992, et de Zones de Protection Spéciales (ZPS), basées sur les ZICO. Les ZPS (Gorges de la Loire aval, et en partie, Plaine du Forez et Fleuve Loire), couvrent 3% du territoire. Les propositions de SIC représentent 1,5% du territoire et couvrent des milieux variés :

- forêts et tourbières des monts de la Madeleine,
- milieux alluviaux et aquatiques de la Loire,
- bois noirs,
- bois de Lespinasse, de la Bénisson-Dieu et de la Pacaudière,
- ruisseaux à moule perlière du Boën, du Ban et du Font d'Aix,
- Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents.

1.3. Maîtrise foncière et gestion

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Loire concernent cinq grands milieux : les tourbières, les Hautes-Chaumes du Forez, les bords de Loire, les étangs et les hêtraies du Pilat et des forêts départementales. Ces espaces sont gérés par le Conseil Général dans une optique de préservation des milieux et d'ouverture au public. Le Pays du Roannais présente 1500 ha d'ENS (1% du territoire): deux hêtraies (Lespinasse et Chausseterre), de nombreux étangs (nord de la plaine du Forez et plaine roannaise), des tourbières dans les monts de la Madeleine et les bords de Loire.

1.4. Protections réglementaires

Dans le département, seuls deux espaces bénéficient de mesures de protection comme les Arrêtés de biotope ou les Réserves Naturelles mais aucun ne concerne le Pays du Roannais.

2. Richesses écologiques des différents territoires

Selon la pression d'observation, les quantités de données naturalistes disponibles sur chacun des territoires sont inégales. Les Monts de la Madeleine ou la Plaine roannaise, par exemple, ont été beaucoup parcourues par les naturalistes locaux alors que les informations se font rares concernant les Monts du Beaujolais ou la Côte roannaise.

2.1. Monts de la Madeleine, Bois Noirs et Côte roannaise

La présentation de ce territoire s'appuie sur le diagnostic du Plan d'Environnement des Monts de la Madeleine (Sycomore, mai 2002).

? Richesses écologiques

Les richesses écologiques des Monts de la Madeleine sont principalement liées aux peuplements forestiers. Deux milieux forestiers remarquables sont présents sur la zone d'étude.

L'un est en annexe I de la Directive Habitat : la hêtraie à Houx et à lfs. Cet habitat, souvent menacé par l'enrésinement, est identifié dans le Massif des Bois Noirs et les Monts de la Madeleine.

On trouve également des forêts acidophiles à Picea des étages montagnards. Il s'agit :

de la vieille sapinière à Sapin pectiné dans le Massif des Bois Noirs. Située en contrebas du Puy de Montoncel, dans la haute vallée de l'Etui, elle présente des caractères de "forêt primaire".

Traditionnellement gérée en futaies irrégulière et jardinée, elle paraît moins intensément exploitée depuis quelques décennies, ce que traduit son vieillissement. Ces sapinières constituent un ensemble végétal rare dans le Massif Central. Si ce milieu est floristiquement pauvre, on remarque toutefois la présence de la Corydale à vrilles qui est ici fréquente. De caractère atlantique marqué, elle est ici en limite orientale de répartition. Cette sapinière est également le lieu de vie d'oiseaux intéressants comme le Pic noir, qui niche dans les vieux arbres où il creuse sa loge.

la sapinière à Lycopode est un milieu très particulier, qui se différencie du précédent par la présence du Lycopode à rameaux annuels, espèce d'origine boréale par ailleurs très rare en France.

Les Monts de la Madeleine sont soumis à des précipitations importantes (1100 mm d'eau par an) donnant naissances à de nombreux cours d'eau et ayant favorisé la formation de tourbières. 15 tourbières y ont été recensées. Si ces tourbières ne sont ni parmi les mieux préservées, ni parmi les plus importantes du Massif Central, elles sont néanmoins essentielles au fonctionnement hydrologique des cours d'eau. Elles contribuent aussi au maintien de nombreux groupements végétaux et espèces rares, reliques glaciaires ou atlantiques (papillons, flore). **Citons notamment la Rossolis à feuilles rondes, l'Andromède à feuilles de Polium, la Canneberge, la Camarine noire.** Cinq types de tourbières figurent en effet à l'Annexe I de la directive Habitats, dont deux sont prioritaires : les tourbières hautes actives et les tourbières boisées. **A noter que les tourbières de la haute vallée de l'Etui sont exceptionnelles.**

Une plante rare dans les Bois Noirs, protégée au niveau national, est présente dans les landes à Callune du sommet du Montoncel : il s'agit de l'Ail serpent, espèce occupant préférentiellement l'étage subalpin. Concernant les oiseaux, on peut noter la présence du Merle à plastron, en régression dans le département de la Loire, où il est considéré comme un nicheur assez rare.

Dans le Massif des Bois Noirs et dans les Monts de la Madeleine, on remarque la présence, le long des ruisseaux, de petites mégaphorbiaies forestières (formations à hautes herbes). Elles se développent sur les sols humides et riches en matières nutritives. On y trouve quelques plantes intéressantes comme le Doronic d'Autriche, la Renoncule à feuilles d'aconit mais surtout de nombreuses fougères dont le très rare Dryopteris espacé, absent des autres départements de la région Rhône-Alpes ainsi qu'en Auvergne. Ces mégaphorbiaies peuvent être menacées par les recalibrages et les constructions d'ouvrages sur les cours d'eau.

Les cours d'eau, de bonne qualité, présentent une densité remarquable sur les Monts de la Madeleine. Le Boën et ses affluents abritent la Moule perlière, mollusque vivant dans les rivières sur socle cristallin. Autrefois très présente en France et en Europe, elle a quasiment disparu et n'est plus présente que dans quelques cours d'eau du massif central. La Moule perlière, indicatrice de la bonne qualité de l'eau, est protégée en France et déclarée d'intérêt européen.

Sur les coteaux, le Courlis cendré et l'Alouette lulu fréquentent les prairies permanentes. Les mares abritent la Renoncule scélérate, différentes espèces de Tritons ou encore le très protégé Crapaud sonneur à ventre jaune. Ce petit crapaud profite des ornières et mares temporaires pour pondre ses œufs durant l'été. Dans les vignes et vergers, nichent la Chouette chevêche et la Linotte mélodieuse et la Gagée des champs, plante messicole, peut encore y trouver refuge. Les Busards cendré et Saint-Martin affectionnent plutôt les champs de céréales. Enfin, les cours d'eau abritent encore l'Ecrevisse à pieds blancs, qui se raréfie ou encore la Truite fario...

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Sur les hauteurs du massif, les terres agricoles sont converties en terres forestières. 95% des forêts sont privées et relativement mal entretenues, gérée en futaie régulière avec coupe rase, à l'origine d'une diversité biologique moyenne. Seuls les Bois Noirs sont gérés en futaie irrégulière et présentent une bonne diversité biologique.

La FRAPNA estime que l'enrésinement est considérable dans les forêts privées, avec une dominance du sapin de Douglas, contribuant à diminuer leur intérêt écologique. La forêt arrive de plus à maturité et son exploitation croissante est peu compatible avec la préservation des espèces.

La qualité de l'eau est évaluée globalement comme excellente ou bonne, ce qui représente un sérieux atout au regard de la dégradation des cours d'eau atteignant les zones de plaines. Cependant, cette ressource est menacée par les pompages collectifs, la difficulté de maîtriser le fonctionnement des stations d'épuration et des projets de construction de barrages. L'élevage bovin et le développement des exploitations hors-sol peuvent également avoir un impact dommageable sur la qualité des eaux si les systèmes sont mal maîtrisés. Alors que les zones de plaines sont soumises à un développement continu de l'urbanisation et à l'agriculture intensive, le massif de la Madeleine a échappé à ces tendances et a vu, suite à la déprise agricole, une diminution de ses exploitations et de ses habitants. L'élevage bovin, dominant, assez extensif, est très utilisateur d'herbe et a permis la conservation de paysages et de milieux naturels de qualité marqués par une mosaïque de forêts et de pâturages.

Les coteaux roannais sont soumis à une pression d'urbanisation croissante, liée à l'expansion de l'agglomération de Roanne, qui entraîne la banalisation et la dégradation de l'espace rural. La multiplication des voies de communication perturbe également la faune locale (goudronnage des chemins). On assiste cependant à une évolution à deux vitesses : une déprise au dessus du vignoble, pouvant nuire à l'image de marque du vignoble AOC et une intensification en dessous. L'agrandissement des parcelles de ce secteur entraîne l'arasement des haies, le comblement de mares, zones de refuge pour la faune. Le risque est que les ensilages de maïs se généralisent au détriment des prairies permanentes et des céréales à paille, réduisant la diversité des assolements. Dans les vignes, les cabanes de vigneron, éléments du patrimoine bâti favorables à la Chouette chevêche, disparaissent faute d'entretien.

Points forts : ressource en eau (cours d'eau et tourbières).

Points faibles : déprise sur les hauteurs, urbanisation sur les piémonts

2.2. Gorges de la Loire aval

? Richesses écologiques

Les gorges de la Loire présentent une diversité de milieux : landes, pelouses sèches, fourrés, affleurements rocheux. Elles abritent une faune et une flore d'influence méditerranéenne (Sèneçon à feuilles d'Adonis, Amélanchier, Erable de Montpellier...pour la flore ou encore Fauvette orphée pour la faune). En rive gauche, elle comprend des zones de landes dont la plus belle lande à Buis du département (lande du Perron). C'est certainement la station sur terrain siliceux la plus septentrionale de l'aire de répartition du Buis. Les affleurements rocheux servent de support au Ceterach officinal et à l'Orpin blanc, plantes xérophiles (des milieux secs) poussant à même la roche. Dans les pelouses, croît la Pulsatille rouge, protégée en région Rhône-Alpes.

Avec la disparition du Faucon pèlerin (1946) puis la mise en eau du barrage de Villerest (1984), la diversité faunistique des gorges de la Loire a diminué; les cortèges se sont banalisés à l'image des milieux.

Les Gorges abritaient en effet une grande diversité avifaunistique. On peut encore y observer la Huppe fasciée. Ces milieux accidentés abritent également le Grand Duc d'Europe. Ce hibou est le plus grand rapace nocturne d'Europe avec une envergure de 1,6 à 1,9 m. L'Alouette lulu trouve sur ce secteur un habitat ensoleillé et sec qui lui est favorable. Cet oiseau, en déclin en Europe, est présent en France toute l'année, surtout dans le sud-est. Cette espèce a longtemps bénéficié de l'action de l'homme, visant à maintenir des paysages d'herbages ouverts.

Le Crapaud Sonneur à ventre jaune, d'importance européenne, cité à l'époque comme le batracien le plus abondant, présente encore quelques populations.

Sur le plan entomologique, peu de données sont disponibles. La lande du Perron est tout de même l'une des deux stations françaises où se rencontreraient les sept espèces de cuivrés (papillons).

Le site présente également un fort intérêt paysager : boucle de la Loire à la digue de Pinay, Pêta de l'âne à Dancé...

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le plus gros enjeu sur ces gorges est le maintien de la mosaïque des milieux. La tendance est à la fermeture des milieux ouverts consécutivement à la régression du pâturage sur le site. La biodiversité diminue et le site perd de sa qualité paysagère.

Points forts : mosaïque de milieux, espèces d'influence méditerranéenne.

Points faibles : déprise agricole

2.3. Plateau de Neulise

? Richesses écologiques

La diversité et la complémentarité des milieux sont favorables à la faune. Le cortège avifaunistique des prairies permanentes est bien représenté (Courlis cendré, Vanneau huppé, Tarier pâtre, Busard Saint-Martin). Les haies constituent d'indispensables corridors biologiques qui abritent la Chouette chevêche, le Pie-grièche grise, la Huppe fasciée ou le Lièvre. Un inventaire des mares réalisé par la FRAPNA Loire sur la commune de Cordelle, dans le cadre de la campagne "Mare où es-tu?", a permis de recenser 380 mares. 75% d'entre-elles étaient peuplées d'amphibiens. Le Sonneur à ventre jaune peuplait 12 de ces mares et le Triton crêté était présent dans 34 d'entre-elles. D'autres amphibiens présentant un intérêt patrimonial ont été recensés comme le Triton alpestre et le Triton palmé. Enfin, la Salamandre tachetée, la Grenouille rousse et l'Alyte accoucheur méritent d'être mentionnés. Enfin, étaient également présents. Les mares abritent également des espèces végétales rares comme la Pilulaire, l'Elatine fausse alsine ou la Renoncule scélérate. Dans les cours d'eau s'observe la rare Ecrevisse à pattes blanches.

A proximité des gorges de la Loire, notamment sur la commune de Néronde, des prairies sèches de fauche sur des affleurements calcaires abritent des plantes intéressantes comme l'Orchis brûlé et l'Ophrys abeille. Ces deux orchidées ont un intérêt certain pour le département de la Loire. Le sous-sol calcaire est également à l'origine de hautes et insolites haies de Buis.

La présence d'une cavité permet d'accueillir en hivernage quelques chauves-souris remarquables comme la Barbastelle, le Grand Murin ou le Vespertilion à moustache.

Le plateau de Neulise est une zone très riche en rapaces où l'on peut observer le Circaète jean-le-blanc, le Grand-duc d'Europe, les Busards cendré et Saint-Martin ou encore le Faucon crécerelle.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Du fait de la proximité de la plaine roannaise, la zone s'intensifie : la maïsiculture, l'irrigation, les traitements phytosanitaires et les amendements sont en croissance. Les prairies artificielles sont aussi en nette augmentation. Leur fauche précoce pour l'ensilage nuit à la faune. On a observé également des pratiques de drainage de prairies humides

La culture de maïs et des céréales entraîne une utilisation importante des traitements chimiques faute de techniques culturales adaptées.²⁶ Le maïs irrigué occasionne un manque d'eau sévère en été.

Les communes situées sur les hauteurs voient leurs surfaces boisées prendre de l'ampleur suite à la déprise.

Enfin, deux projets routiers risquent d'affecter les espaces agricoles et la biodiversité : la liaison RN7-RN82 et l'A89.

Points forts : diversité des milieux liée à la diversité agricole.

Points faibles : fragmentation des milieux par les infrastructures routières.

²⁶ Depuis 5 ans, une partie importante des agriculteurs de cette zone a souscrit des Contrats Territoriaux d'Exploitation, des Contrats d'Agriculture Durable ou des Mesures Agro-environnementales (restriction des amendements et des traitements phytosanitaires suite à l'écoconditionnalité)

2.4. Monts du Beaujolais et nord des Monts du Lyonnais

? Richesses écologiques

Les monts du Beaujolais présentent peu de milieux naturels très caractéristiques. Quelques landes peuvent être observées en ligne de crête sur le secteur de Belmont. Les milieux forestiers abritent un cortège avifaunistique ne présentant pas d'espèces spécifiquement montagnardes.

Les secteurs de Belmont, Belleroche, Ecoche et Sévelinges présentent une importante richesse en prairies humides avec des espèces végétales d'influence atlantique : Wahlenbergie à feuilles de lierre (protégée dans le département), Petite scutellaire (protégée en Rhône-Alpes) ou encore l'Androsème ou Millepertuis à baies. Les cours d'eau avec leurs bras morts, leurs ripisylves et leurs prairies humides, présentent un grand intérêt écologique. Ils abritent l'Ecrevisse à pattes blanches, indicatrice de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques, qui a fortement régressé du fait des perturbations humaines et de la concurrence avec l'écrevisse américaine. Notons également la présence du Cingle plongeur, qui est un oiseau capable de plonger, nager et marcher au fond de l'eau, de la Truite fario ou encore du Gomphe à pinces, qui est un odonate.

A noter qu'au sud de ce territoire, un tunnel de la commune de Sainte Colombe sur Gand abrite plusieurs espèces de chauves-souris (Barbastelle, Grand Murin, Vespertilion à moustache, Vespertilion de Daubenton) trouvant ici un lieu d'hivernage intéressant.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le taux de boisement est très important : la forêt occupe 35% du territoire de Belmont (3500 ha) puis décroît du nord vers le sud. Cette forêt privée très morcelée (3400 propriétaires) est dominée par des résineux. On assiste donc à une acidification des terres et des eaux, à une érosion accrue et à du ravinement. De plus, la strate herbacée disparaît et la faune s'appauvrit.

Il existe un enjeu important concernant le maintien ou la reconquête de la qualité de l'eau du Sornin, du Jarnossin et de leurs affluents ainsi que de l'eau des nappes utilisées pour l'eau potable.

Points forts : prairies humides et rivières.

Points faibles : déprise agricole et fermeture des paysages.

2.5. Plaine roannaise

? Richesses écologiques

La forêt de Lespinasse constitue le seul grand ensemble forestier de plaine du département. Située sur un substrat argileux, elle présente une certaine diversité de milieux naturels, dont l'un remarquable : l'aulnaie-frênaie. Dans les zones humides de la forêt pousse notamment la Petite scutellaire, protégée en région Rhône-Alpes. On y rencontre également un coléoptère rare, le Prion tanneur. La forêt de Lespinasse est le seul site de reproduction connu du département de la Loire pour le Pic mar. C'est aussi un milieu très favorable à l'Aigle botté, dont un couple a essayé de s'installer dans le massif forestier, mais sans succès de reproduction. Quatre espèces de chauves-souris ont été dénombrées, dont le rare Vespertilion de Bechstein et le plus commun Vespertilion de Daubenton. Les amphibiens sont bien représentés en forêt de Lespinasse, où une très importante population de Crapaud commun se reproduit chaque fin d'hiver dans les étangs. La Salamandre tachetée est omniprésente dans les mares. Une importante population de Grenouilles rousses vit aussi dans cette forêt de plaine, phénomène plutôt rare pour l'espèce que l'on rencontre plus souvent en altitude. Le rare Sonneur à ventre jaune a été également observé. Enfin, trois espèces de tritons se partagent les mares et fossés, dont le plus grand de France, le Triton crêté. Sa protection est considérée comme un enjeu européen.

en matière de conservation des espèces, en raison de la régression de ses populations.

Certains cours d'eau de la plaine abritent la Lamproie de Planer. Ce poisson est un bon indicateur d'eaux vives et non polluées. Il s'agit de la seule lamproie française vivant en permanence dans des eaux douces. Les ponts enjambant les cours d'eau offrent des gîtes de reproduction privilégiés pour les chauves-souris. Sous les trois ponts de l'Urbise par exemple, la présence chaque été du Vespertilion de Daubenton en petite colonie de parturition (mise bas) a été confirmée.

La plaine du roannais présente un ensemble de 200 étangs créés dès le 13^{ème} siècle grâce à l'abondance de la ressource en eau venant des monts environnants. A la différence des étangs du Forez, ils se situent dans de petits vallons dont le cours d'eau a été barré par une digue. Ces étangs, à vocation piscicole, très fréquentés, ne permettent pas le stationnement d'une avifaune, ni d'une faune aquatique très importante. Cependant, ils contribuent largement à la diversité faunistique des Monts de la Madeleine. Sur leurs plages vaseuses se développent des formations très particulières composées de petites plantes rares, comme le Scirpe ovale, protégé au niveau régional ou la Marsilée à quatre feuilles, petite fougère d'intérêt européen. L'avifaune se compose essentiellement de canards comme le Fuligule milouin mais également des Sternes naines et pierregarin. L'intérêt naturaliste du secteur reste néanmoins avant tout lié à leur richesse en libellules (Agrion de Mercure, Agrion orangé). On peut ainsi observer des espèces typiques des eaux courantes aux côtés d'espèces inféodées aux eaux stagnantes.

Au nord de l'agglomération roannaise, la Loire, qui traverse un ensemble de prairies exploitées pour l'élevage bovin, a conservé ici un caractère plus sauvage qu'en plaine du Forez, lié notamment à la présence de nombreux îlots de galets plus ou moins végétalisés et de milieux annexes riches (bras morts, anciennes gravières liées aux extractions massives de granulats, forêts alluviales...). Aux abords, les prairies sont favorables au Vanneau huppé et au Courlis cendré en période de reproduction, tandis que les bancs de graviers et îlots nus peuvent accueillir le nid de l'Oedicnème criard et du Petit Gravelot et la Bécassine des marais en hivernage. Les anciennes gravières de Matel, du Quillonnet et de Mably, forment désormais de vastes plans d'eau également favorables à l'avifaune (Garrot à œil d'or, Harle bièvre, Sarcelle d'hiver en migration ou en hivernage). Le Balbuzard pêcheur fait également une halte chaque année en période de migration. En période de reproduction, ces plans d'eau abritent la rare Sterne pierregarin et la Guifette moustac. Plusieurs plantes rares comme l'Herbe de Saint-Roch, protégée en France, l'Oseille maritime et la Renoncule scélérate, protégées en région Rhône-Alpes, colonisent également les bords de Loire. On remarque enfin la présence dans cette vaste zone de deux mammifères remarquables : le Castor d'Europe, qui s'installe sur les berges boisées, et le Grand Murin, l'une des plus grandes chauves-souris française, en régression locale en France.

Les héronnières d'Aiguilly et de Vougy abritent à elles deux quasiment 130 couples de Héron cendré mais aussi des couples d'Aigrette garzette et de Bihoreau gris.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

Le développement important des agglomérations et des axes routiers conduit à la fragmentation des milieux et des populations. La mise à deux fois deux voies de la RN7 va entraîner davantage de perturbations pour les milieux naturels et une perte de surfaces agricoles. Le marais de Riorges, cerné par les infrastructures routières et ferroviaires et par les zones artisanales, risque fortement de disparaître.

Malgré la présence de systèmes extensifs valorisant au mieux l'herbe, première richesse de la région, on assiste tout de même au développement du maïs irrigué et de l'ensilage d'herbe. Les prairies temporaires sont de plus en plus nombreuses et trois coupes sont fréquentes sur les zones les plus productives.

Il faut souligner l'arrachage de haies, d'arbres isolés et d'alignement ainsi que le comblement de nombreuses mares et la mise en culture d'anciens étangs.

A noter une utilisation progressive du fumier composté afin de réduire les épandages.

Les formations alluviales représentent un potentiel aquifère intéressant. La nappe subit d'importantes fluctuations liées au débit de la Loire. Elle est donc très vulnérable aux pollutions superficielles.

Points forts : bocage caractéristique préservé, bords de Loire et cours d'eau, forêt de Lespinasse.

Points faibles : urbanisation, infrastructures routières et industrielles, disparition des zones humides (étangs).

2.6. Plaine du Forez

? **Richesses écologiques**

La Plaine du Forez est une zone humide d'importance internationale caractérisée par la présence d'un **fleuve et de nombreux étangs** créés par l'homme (environ 300). Les étangs couvrent environ 1600 hectares et abritent une richesse patrimoniale importante sur les plans avifaunistique et botanique.

La Plaine du Forez présente une importante richesse ornithologique (134 espèces nicheuses); parmi celles ci, on peut citer :

sur les **zones humides (étangs et bord de fleuve)** : le Héron pourpré, la Nette rousse et le Grèbe à cou noir en nidification. Le Forez est une zone d'hivernage importante : les oiseaux y recherchent les endroits les moins perturbés et se réfugient sur les plans d'eau non chassés comme les anciennes gravières des bords de Loire.

dans les **chaninats** qui apportent un complément intéressant à ces zones humides : le Courlis cendré, l'Oedicnème criard et le Vanneau huppé en nidification. C'est également là que se reproduisaient, jusqu'en 1980, les derniers couples d'Outardes canepetières.

En ce qui concerne la flore, les espèces patrimoniales sont inféodées principalement :

- aux étangs : Utriculaires, Marsilée à quatre feuilles, Flûteau d'eau...
- aux rives de plans d'eau (bras morts et anciennes gravières) et du fleuve Loire : Herbe de Saint Roch, Pâturin des marais, Limoselle aquatique, Souchet de Micheli...
- aux pitons basaltiques (Pulsatille rouge, Gagée de Bohême..).

? ***Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau***

L'urbanisation marque le paysage de la plaine du Forez car sur ce fond agricole, se superpose une trame urbaine, lâche et irrégulière, à caractère résidentiel. Le développement des voies de communication constitue une sérieuse menace pour la biodiversité et l'activité agricole car la pression se fait plus forte sur le foncier.

L'intensification des cultures fourragères a pour effet la régression des prairies permanentes sur la plaine. Outre la perte d'habitats pour les oiseaux prairiaux, le développement de l'ensilage implique généralement une fauche précoce particulièrement néfaste aux nichées. En bovin-lait, le système fourrager est de plus en plus basé sur l'ensilage de maïs qui nécessite une fertilisation minérale conséquente.

Le regroupement des exploitations a entraîné l'agrandissement des parcelles et la suppression des haies et dans l'ensemble, le bocage de la plaine est dégradé.

L'eau est une préoccupation majeure dans la plaine du Forez, avec une forte vulnérabilité des ressources en eau des vareennes et des chambons à la pollution azotée. L'irrigation est importante et en croissance dans le secteur des chambons.

Les communes du nord de la plaine appartenant au Pays du roannais sont bien sûr concernées par ces enjeux. Elles le sont cependant dans une moindre mesure, car elles constituent en réalité un espace de transition vers la polyculture élevage du plateau de Neulise ou de la côte roannaise. De plus, elles ne se situent pas dans les secteurs agricoles les plus intensives (sud de la plaine) et sont peu soumises à la pression urbaine de l'agglomération stéphanoise.

Points forts : site d'importance pour l'avifaune et la flore
(Fleuve Loire, étangs, prairies)

Points faibles : urbanisation.